This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 827,799

SOUVENIRS

DU

COMTE DE MONTGA

AGENT DE LA DIPLOMATIE SECRÈ

PENDANT

LA RÉVOLUTION, L'EMPIRE ET LA RESTA

PUBLIÉS D'APRÈS

DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

CLÉMENT DE LACROIX

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR

28 bis, RUE DE RICHELIEU, 28 bis

DU MÊME AUTEUR

Les Morts pour la Patrie. — 1 volume.

8758-94. — Coulm. Imprimerie Ed. Crété.

3516-57

SOUVENIRS

DU

COMTE DE MONTGAILLARD

AGENT DE LA DIPLOMATIE SECRÈTE

PENDANT

LA RÉVOLUTION, L'EMPIRE ET LA RESTAURATION

PUBLIÉS D'APRÈS

DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

CLÉMENT DE LACROIX

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR

28 BIS, RUE DE RICHELIEU, 28 BIS

1895

Tous droits réservés.

DU MÊME AUTEUR

Les Morts pour la Patrie. — 1 volume.

8758-91. - Coulm. Imprimerie Ed. Crete

2805
355-507

SOUVENIRS

DU

COMTE DE MONTGAILLARD

AGENT DE LA DIPLOMATIE SECRÈTE

PENDANT

LA RÉVOLUTION, L'EMPIRE ET LA RESTAURATION

PUBLIÉS D'APRÈS

DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

CLÉMENT DE LACROIX

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

PAUL OLLENDORFF, ÉDITEUR

28 BIS, RUE DE RICHELIEU, 28 BIS

1895

Tous droits réservés.

0930119 - 190

SOUVENIRS

DU

COMTE DE MONTGAILLARD

MONTGAILLARD

I. Vie de famille. — Naissance de Montgaillard; ses origines, sa famille, son éducation à Sorèze. — Voyage du comte de Provence en Languedoc. — Départ pour l'Amérique. — Campagnes sous les ordres du marquis de Bouillé. — Retour en France. — Champion de Cicé. — Montgaillard épouse mademoiselle Duquesnoy. — Relations et alliances.

II. Vie politique. — Montgaillard se fixe à Paris. — Premières missions. — Présentation au prince de Condé. — Conspiration de Pichegru. — Négociations à la cour de Vienne et auprès de l'archiduc Charles. — Correspondance avec Mallet du Pan. — Montgaillard à Venise. — Il cherche à corrompre Bonaparte. — Fauche Borel enlève ses papiers. — Arrestation du comte d'Antraigues. — Le 18 fructidor. — La conversation de Montgaillard et de d'Antraigues est-elle authentique? — Principaux passages dévoilant la trahison de Pichegru. — Montgaillard livre ses secrets à Roberjot; il correspond avec ce ministre; il est arrêté après le 18 brumaire. — Ses mémoires et rapports diplomatiques sous l'Empire; son influence; ses ouvrages. — Il continue sous la Restauration ses travaux politiques; ses aptitudes; sa mort.

I

VIE DE FAMILLE.

Jean-Gabriel-Maurice Rocques de Montgaillard dut à des parents peu éclairés, mais honnêtes gens et fort honorés dans

leur canton, ce qu'on appelle le bienfait de l'existence (1); ils n'étaient ni riches, ni répandus dans le monde; à peine connaissait-on leur nom à dix lieues de leur domicile.

Le père, ancien élève de Marmontel (2), sorte de gentilhomme paysan, voltairien à ses heures, vivait tristement dans sa ferme, paralysé depuis vingt ans des suites d'une chute de cheval. Ses prétentions égalaient sa médiocrité : il faisait remonter sa généalogie à 1415, et se disait allié aux maisons de Foix et de Roquefort. Un de ses ancêtres, Étienne Rocques, appelé aussi M. de Cambiac, aurait été porté en octobre 1500, au rôle des nobles citoyens de Toulouse tenant fiefs, exempts d'aller au ban et arrière-ban pour le service du roi, et d'après les registres de la « maison de ville de Tolose », il aurait possédé dans le consulat de Caraman, les terres de Cambiac, de Nonne, de Francarville, etc... et aurait été compris dans le nombre des « hommes d'armes au plus grand devoir ». Le fils de cet Étienne Rocques aurait servi avec zèle la religion réformée et Henri IV l'aurait honoré de deux lettres (3) de témoignages d'estime et de confiance. On voyait encore en 1789 dans la salle d'armes du château de Barbastre, près de Pau, le portrait du capitaine Rocques de Montgaillard; il y était placé avec ceux des gentilshommes qui défendirent la cause du Béarnais et dont Henri IV appréciait le dévouement. Ce Rocques Montgaillard, septième aïeul, était seigneur de la terre de Montgaillard et appelé de ce nom. Les filles d'un autre Rocques de Varangeville, ambassadeur de France à Venise, établi en Normandie, auraient épousé le maréchal de Villars et le président de Maisons.

Ces prétentions, qu'aucun document sérieux ne justifie, ont pesé sur toute l'existence de Maurice de Montgaillard; elles pénétrèrent son esprit dès l'enfance d'une immense vanité, et peuvent en quelque sorte expliquer les rancunes, les haines d'un homme qui s'estimait très haut et se vit dédaigné, au cours de l'émigration, par les favoris d'ancien régime.

(1) Il naquit le 16 novembre 1761 au bourg de Montgaillard, situé à peu de distance de Villefranche-de-Lauragais (Haute-Garonne).

(2) Marmontel avait été professeur au collège de l'Esquille, à Toulouse.

(3) Nérac, 1577 et 1578.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les Rocques de Montgaillard faisaient partie de la noblesse de Languedoc (1). Lors de la convocation des États généraux ils reçurent assignation par M. Gauzy, juge mage en la sénéchaussée de Castelnaudary, pour assister et concourir à la nomination des députés. L'assignation portait : *A M. Rocques de Montgaillard, seigneur de Montgaillard, au principal manoir dudit fief, situé à Montgaillard.* Et il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des trois ordres de la sénéchaussée de Castelnaudary, en date du 28 février 1789, que M. de Rocques, co-seigneur de Montgaillard, fut représenté à cette assemblée par Jacques de Ricard, seigneur et baron de Villeneuve (2).

Le père de Montgaillard avait acheté à M. de Saint-Félix de Mauremont, une partie des censives et droits de justice qu'il possédait à Montgaillard; les religieux bernardins de Boulbonne tenaient le reste, et le roi était aux trois quarts seigneur haut justicier du village comme comte de Lauragais. Les censives et droits donnaient un produit annuel de onze à douze cents livres, ce qui portait à huit mille livres le revenu total de la famille, qui possédait encore une maison à Toulouse (3). Ces revenus étaient modiques, mais suffisants pour tenir à cette époque un rang honorable en province.

Marie-Anne-Louise de Villeneuve du Croisillat, mère de Maurice de Montgaillard, avait apporté en dot vers 1759 plus de par-

(1) On peut citer en ce qui les concerne la lettre suivante, relative à la conscription, adressée à M. de Rocques, seigneur de la Peirière, à Montgaillard.

« Monsieur, le roi ayant convoqué l'arrière-ban et désirant un certain nombre de gentilshommes pour servir cette année, j'ai ordre de vous avertir que vous êtes du nombre de ceux que M. le comte de Broglie, lieutenant général des armées du roi et commandant en cette province, a choisis ; que vous ayez à faire votre équipage, à vous bien monter et vous rendre le 12 de mai prochain à Carcassonne, où l'assemblée se fera, et où vous recevrez les avis du roi pour marcher où il lui plaira de vous commander; ce sont des ordres précis auxquels vous ne devrez pas manquer. »

Signé : de Marion Laiger, lieutenant principal.

Castelnaudary, le 25 avril 1689.

V. page 31, note 2, le blason supposé de la famille de Montgaillard.

(2) *Arch. Nat.* B. III 42, p. 84, 104.

(3) Cette maison, située rue des Pénitents-Gris, fut vendue en 1766 pour 27000 francs et l'école de chirurgie y fut installée.

chemins que d'écus. C'était une personne altière et ignorante, très satisfaite d'elle-même, quoique défigurée par la petite vérole, et qui paraît avoir mené aussi rudement son mari que ses enfants.

Ceux-ci étaient au nombre de quatre : Maurice, désigné plus tard sous le nom de comte de Montgaillard ; Xavier, qui prit le titre de marquis (1); Honoré, qui se donna celui d'abbé de Montgaillard (2), et une sœur qui épousa en Languedoc M. de Saint-Félix des Varennes.

(1) Bernard-François-Xavier de Montgaillard, né à Montgaillard le 11 novembre 1764, placé à Brest dans la marine en qualité d'aspirant, fut renvoyé de son corps; nommé plus tard sous-lieutenant au régiment de Bourbon, il émigra après l'assassinat du vicomte de Belzunce, se rendit dans les Pays-Bas et revint à Paris à la fin de 1792. Réfugié chez Mme de Montmignon, belle-sœur de son frère Maurice, il épousa Marie-Charlotte-Geneviève-Antoinette de Montmignon. Ces Montmignon, originaires de la Somme, n'étaient pas riches, mais ils attendaient la succession de la marquise de Crussol d'Amboise, née Bercin, petite-fille et unique héritière du ministre de la guerre Le Blanc, destitué et mis à la Bastille sous la Régence ; celui-ci avait laissé en mourant une fortune de huit millions et sa petite-fille en avait bien recueilli deux cent mille livres de rente, deux beaux hôtels rue Saint-Florentin n° 3, un boisseau de diamants et la plus belle vaisselle plate de Paris : les Montmignon et les Mesgrigny se trouvaient ses plus proches parents. Mme de Crussol périt sur l'échafaud avec Mme Élisabeth; son mari avait été massacré dans la journée du 10 août. Quoique la condamnation révolutionnaire eût fortement entamé la fortune de la marquise, les héritiers Montmignon en eurent encore de très beaux restes ; Xavier de Montgaillard reçut des droits de sa femme plus de cent mille écus. Rentré en France vers 1799, il paraît avoir été chargé par Louis XVIII d'une mission auprès de Charette. Il fut arrêté le 5 pluviôse an VIII, enfermé au Temple avec Saint-Aubin de Sandouville, et remis en liberté le 11 du même mois. Il mourut vers 1840 en Picardie dans les terres de sa femme (*Arch. Nat.*, 6237).

(2) Guillaume-Honoré de Montgaillard, né le 4 juin 1772 à Montgaillard, fut élevé à l'école militaire de Sorèze. Battu un jour par ses camarades et lancé sur les pentes des montagnes au pied desquelles est située la petite ville de Sorèze, il roula de rochers en rochers et se démit l'épaule. On destina ce bossu à l'Église et on l'envoya aux doctrinaires de Gimont, près Auch; il y fit de bonnes études et par l'appui de son frère, Maurice, lié avec Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, il fut placé au séminaire de Saint-Raphaël. Le prélat se proposait de le nommer grand vicaire et de lui conférer la cure de Saint-Estèphe, mais la Révolution survint et le *petit collet* se sauva en Espagne ; il rejoignit à Séville le curé de son village, gagna Gibraltar, et se rendit en Angleterre, où il fut admis auprès de plusieurs personnages célèbres, Burke notamment. Il habita Hambourg, plusieurs villes d'Allemagne, et on le trouve à Rastadt pendant la tenue du congrès.

Rentré en France en 1799, il y vécut dans l'oisiveté jusqu'en 1805, époque où il fut employé dans l'administration militaire sous les ordres du général

Au demeurant, aucun lien de famille n'existait avec les Percin Lavallette Montgaillard, établis à Toulouse, auxquels appartenait le colonel du régiment de Bourgogne, mort maréchal de camp en 1792.

Du côté paternel la parenté n'était pas nombreuse : elle se réduisait à une sœur de M. de Montgaillard qui avait épousé M. Olivier, cultivateur de Fronton, à cinq lieues de Toulouse, et à quelques alliances avec les Quinquiry, d'Aure, Montoussaint, Saint-Germain, Lavallade, etc. ; mais du côté maternel le cousinage se répandait en souches et généalogies multiples.

Lagrange. On le soupçonne, entre temps, d'avoir été un des agents secrets du Directoire ; il espionne Cambacérès pour le compte de Barras, tant et si bien que le jurisconsulte lui dit un jour : « Citoyen, vous ne servirez plus « dorénavant auprès de moi ceux qui vous emploient à me suivre, car je ne « dirai rien de ce que vous pourrez entendre, et, afin de vous empêcher « de voir ou d'agir, ma porte vous sera désormais fermée. »

Lors de la levée de boucliers que firent les royalistes de Toulouse en 1799, sous la conduite du général Rougé, du comte de Paulo, et du marquis de Villeneuve, propres parents de Montgaillard, l'abbé vendit, dit-on, le complot au Directoire et se sauva à Paris.

On le retrouve plus tard de 1809 à 1814 occupant divers emplois de finance à Cassel, à Vienne et à Lubeck. Il se lie dans cette ville avec M. de Puymaigre qui dit de lui dans ses *Souvenirs sur l'émigration* (p. 136) : « C'était un petit « homme, contrefait, mordant dans son style comme dans sa conversa- « tion, âpre, difficile à vivre, mais plein d'esprit. » Sous la Restauration, Honoré de Montgaillard s'occupa uniquement de travaux historiques. Son principal ouvrage, qui eut un succès considérable, l'*Histoire de France de 1787 à 1825*, a été publié sous son nom, mais avait été en très grande partie préparé par son frère Maurice.

L'abbé de Montgaillard s'est peint lui-même dans sa réponse à Fouché, que le ministre de la police rappelait avec une sorte d'admiration. Dénoncé comme entaché de fanatisme religieux et monarchique et accusé d'avoir trempé, le 21 janvier 1793, son mouchoir dans le sang de Louis XVI, l'abbé de Montgaillard est interrogé. « On assure que vous êtes fanatique et « l'acte dont vous vous êtes rendu coupable au moment de la mort de Capet « en est une preuve manifeste. — Je suis athée en religion, en politique et « en amour », répond l'abbé. — C'était un sceptique, jouisseur parfait, égoïste incorruptible, incapable de déranger ses habitudes en présence des plus graves événements. Il mourut à Ivry le 28 avril 1825, s'étant jeté par la fenêtre dans un accès de folie.

L'abbé de Montgaillard a pris soin du reste de tracer lui-même dans son testament le portrait de son âme : « J'ai 8000 francs de rente, à qui les lé- « guerai-je ? à ma famille ? je la méprise ; au clergé ? je le déteste ; aux pauvres « malades ? ils me dégoûtent. Mais si je ne fais pas de testament, c'est le gou- « vernement qui sera mon héritier, et le gouvernement m'ennuie mille fois « plus que tout le reste. Va donc pour les pauvres malades ; ils ne me doi- « vent pas de reconnaissance : car si je teste en leur faveur, ce n'est qu'en « haine de tous les autres. »

Mme de Montgaillard avait une sœur (1) (mariée à Coussin Duvalès, allié aux Montesquiou), et deux frères, le comte et le marquis de Villeneuve du Croisillat (2).

L'aîné fut le plus déterminé chasseur et le plus intrépide buveur du Languedoc. Quoique septuagénaire, ce M. de Croisillat participa en 1799 à l'insurrection toulousaine, dont il était le trésorier, avec M. de Villèle, père du ministre de Charles X. Après la déroute de la bande commandée par le comte de Paulo (3), jeune étourdi dont le général Barbaud, son camarade de Sorèze, eut pitié et qu'il fit évader à Montrejeau, M. du Croisillat, condamné à mort par contumace, fut réduit à vivre pendant sept à huit mois entre deux plafonds, dans une cachette fabriquée de ses mains. Il obtint sa grâce par l'intermédiaire de son neveu Maurice de Montgaillard, alors en faveur auprès de Bonaparte (4).

Le marquis de Villeneuve ayant épousé à Paris une femme de finance fort riche (Mlle Amblard), se fit grand seigneur, monta dans les carrosses du roi, fut présenté à la cour et produisit une généalogie à la Montesquiou : « Vous êtes les Montmorency du Languedoc », lui avait dit Chérin, en taxant ses quartiers. Le marquis tenait grand état de maison à Saint-Pons-de-Thomières; l'évêque de Saint-Pons, Chalabre, y était fréquemment et l'évêque d'Arras, Conzié, s'y installait lorsqu'il quittait son diocèse.

Ces détails ignorés méritaient d'être connus, car toutes les

(1) Elle servit de marraine à Maurice de Montgaillard.

(2) Ces Villeneuve n'étaient pas de même famille que ceux de Provence, Vence, Trans, Bargemont.

(3) Ce comte de Paulo, allié des Montgaillard, amnistié de tous points après le 18 brumaire, faillit devenir prince de sang impérial. Très bel homme, quoique de peu d'esprit, il plaisait fort à Hortense Beauharnais et encore plus, dit-on, à Joséphine Bonaparte; on parlait mariage, mais sa jactance et ses indiscrétions ne convinrent pas au premier consul; il fut exilé en Languedoc, épousa Mlle de Fontanges, nièce de l'archevêque de ce nom, et mourut peu après.

(4) Une de ses filles, Pauline, épousa un vicomte de Luppé. Son fils, Auguste, émigra et se mourait de misère en Angleterre vers 1792. Il put rentrer en France, à Boulogne, grâce aux soins de son cousin Maurice de Montgaillard, épousa à Bayonne Mlle Bretoux et fut plus tard enrichi par la succession d'un parent éloigné, Villeneuve-Beauville, le bel esprit de la famille, académicien de Toulouse et littérateur des jeux floraux.

biographies se contredisent sur les origines de Maurice Rocques de Montgaillard. Pour les uns, il est fils d'un paysan, d'autres le font naître à Toulouse ou à Villefranche (Rhône); il importait d'indiquer d'une façon certaine dans quel milieu de famille et de parenté il fut élevé. Le fanatisme entoura son berceau ; encore au maillot, il fut inscrit au catalogue des pénitents bleus de Toulouse. Un de ses grands oncles paternels avait été dominicain, un oncle maternel était jésuite : il naquit pour ainsi dire entre saint Ignace et saint Dominique, voué à saint François de Sales, dévolu au monarchisme, et cette éducation se prolongea jusqu'au jour où il fut envoyé à l'école royale militaire de Sorèze (mai 1769). Auparavant il avait reçu quelques leçons du curé de son village, l'abbé Roches.

Ce curé offrait la taille, la figure et la maigreur de Don Quichotte, il en possédait le caractère, la trempe d'esprit, c'était le plus grand redresseur de torts judiciaires du Languedoc; il eût défié en champs clos les treize parlements. Couché sur un grabat, sans feu, bravant les saisons, vivant de peu, il distribuait ses revenus aux avocats. Prêtre fort instruit, casuiste rigoureux, homme de mœurs austères, entêté comme une vieille femme, c'était un type de précepteur à l'esprit et au cœur fermés (1). Montgaillard lui dut d'apprendre le latin d'Église.

(1) L'abbé Roches avait la rage des procès, il plaidait contre le domaine, les intendants et le grand conseil, contre l'archevêque, même contre le roi, lorsqu'il trouvait cette bonne fortune. On venait de trente lieues consulter ce nouveau Cujas, ce Vincent de Paul des plaideurs, car il se constituait le défenseur des victimes du fisc. Ses consultations faisaient autorité au barreau ; point d'avocat, de filou, de contrebandier qui connût mieux la chicane, le despotisme des coutumes, le vice des ordonnances royales, l'autorité des lois, les exactions de la maltôte administrative, les jongleries du palais et la probité des juges. Quand les troubles de 1789 éclatèrent, le pauvre curé plaida contre la Révolution, protesta, se refusa à tous les serments exigés et ne voulut à aucun prix consentir à dire une messe pour l'âme de Mirabeau, quoiqu'elle en eût, assurait-il, grand besoin. La garde nationale de Villefranche-de-Lauragais vint enlever M. Roches de son presbytère, on le garrotta et il fut emprisonné ; il espérait cette fois plaider et de la belle manière, mais ce n'était plus le temps du papier timbré ; M. Roches s'estima heureux de franchir les Pyrénées, se mit dans un couvent à Séville et y mourut de la fièvre jaune. Cet ecclésiastique avait été nommé par la sénéchaussée de Castelnaudary, député aux États généraux ; il n'accepta pas et ce fut grand dommage : un pareil original eût fait sensation à Paris.

L'école de Sorèze jouissait à cette époque d'une grande célébrité dans le Languedoc. Maîtres de sciences, de belles-lettres, de beaux-arts, d'exercices physiques, tout s'y trouvait réuni et cette école a conservé de nos jours sa réputation dans le Midi, grâce à Lacordaire dont elle garde les traditions et le souvenir. Dom Despaulx remplissait les fonctions de prieur de l'abbaye et de chef suprême du collège. Ecclésiastique très éclairé, moine philosophe, savant profond, ce religieux était de tous respecté (1). Montgaillard fit ses premières études sous sa direction et sous la surveillance de Samson (que l'on retrouve sous l'Empire, général de division); dom Lamée lui enseigna l'histoire, M. Kueguelin les langues vivantes, dom Blondela (2) la philosophie. La nature l'avait doué d'une imagination active et d'une mémoire prodigieuse; à treize ans c'était un vrai prodige, un Pic de la Mirandole, parlant toutes les langues, phénomène de gentillesse, d'esprit et de science ; Montgaillard a dit plus tard que tout ce bagage faisait de lui « un sot très distingué ».

Sur ces entrefaites, Son Altesse Royale, Monsieur, comte de Provence, eut l'académique fantaisie de visiter les provinces méridionales de la France, sous le nom de marquis de Grosbois.

(1) Après avoir régi pendant trente années le collège de Sorèze, dom Despaulx en fut expulsé par dom Ferlus, qui dénonça son chef comme ennemi de la nation et l'obligea à fuir. Dom Despaulx vint à Paris, y prêta le serment constitutionnel et obtint de l'Assemblée constituante une pension de 6000 livres, dont il fut dépouillé après le 10 août 1792. De graves dangers l'attendaient pendant la Terreur; un ancien élève de Sorèze, Payen, put l'en préserver. Payen, membre de la commune de Paris, répondit des principes républicains et du civisme de l'ex-bénédictin; il fit plus, il donna un dîner auquel furent invités Robespierre et Tallien, leur présenta son ancien maître et la vie de dom Despaulx fut de ce jour à l'abri des orages. Le pauvre septuagénaire, donnait pour vivre, des leçons à 24 sols le cachet; logé à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, il allait chercher ses élèves au fond du faubourg Saint-Honoré et faisait des lieues pour gagner un écu ; son neveu, Barris, plus tard président à la Cour de cassation, surnommé *Barbaris*, Marcorelle et Caffarelly, anciens élèves de Sorèze, rappelèrent dom Despaulx à la justice du premier consul qui le nomma inspecteur de l'instruction publique; il remplit ces fonctions pendant dix-huit ans et mourut en 1818, âgé de quatre-vingt-douze ans.

(2) Dom Blondela quitta l'abbaye de Sorèze pour celle de Saint-Valery-sur-Somme, et le froc du moine pour l'uniforme du soldat. Il fut nommé sous-lieutenant de hussards, se battit aussi bravement qu'il avait dit la messe, et parvint en deux campagnes au grade de chef d'escadron; il était attaché en 1794 à l'état-major de Lille.

Il se rendit à Sorèze le 23 juin 1777, et visita le collège avec la pompe d'un fils de France, entouré de seigneurs brillants d'or, de diamants et de croix ; MM. de Lévis et de Chabrilland étaient à ses côtés. Dom Despaulx présenta Montgaillard comme l'élève le plus digne de paraître devant un personnage aussi auguste. Le prince s'arrêta, prit un livre et demanda la traduction de l'ode d'Horace : « *Eheu fugaces posthume.* » Montgaillard, pénétré de respect, débita ses explications avec la volubilité d'un écolier maître de son sujet ; mais arrivé à cette strophe où le poète latin dit aux grands de la terre : « *Linquenda tellus et domus et placens uxor* », les larmes le suffoquèrent. Monsieur, étonné, demanda la cause de ces sanglots et Montgaillard, tremblant, hasarda ces mots : « C'est que je n'ose dire au prince qu'il doit mourir un jour. » La naïveté de cette adoration pénétra à travers les broderies royales. Monsieur sourit, demanda le nom de l'élève, s'il était gentilhomme, à quel état le destinaient ses parents, et prenant des mains de M. de Lévis de belles tablettes, y inscrivit le nom de Montgaillard en ajoutant avec grâce : « Voulez-vous être mon page ? nous ferons plus ample connaissance ; » et sur la timide affirmation de l'enfant, Son Altesse Royale dit : « Dès ce moment vous êtes à moi, petit page, et je prendrai soin de vous. » « En vérité, cet élève est charmant », ajouta Monsieur en se retournant pour sortir de la classe.

Le prince vint le soir au cabinet d'histoire naturelle, accompagné de son page. Des blocs de pétrifications extraits de la Montagne Noire étaient sur une table et quelques-uns présentaient la forme d'un cœur. — « Oh ! s'écria Monsieur, en frappant sur « ces pierres, voilà des cœurs bien durs, je ne m'attendais pas « à en trouver ici. — Monseigneur, répliqua Montgaillard, ce « sont les seuls qui ne s'attendrissent pas en votre présence. — « Comment donc, c'est mon petit page de ce matin, il est en vérité « adorable ; cet élève ira loin », dit Monsieur en embrassant le jeune courtisan.

Montgaillard fut célébré dans le *Courrier d'Avignon*, dans le *Mercure*, dans l'*Esprit des journaux* (4 juillet 1777). Ses parents ravis s'informèrent aussitôt du trousseau convenable pour un

page et envoyèrent au château de la Bruguière chez un de leurs parents, le marquis Dulac de Montledier, dont le fils aîné était premier page de la grande écurie, afin de savoir la manière dont il fallait s'équiper. Mais un mois s'écoula, le comte de Provence rentra à Versailles et aucun avis ne vint de la cour au village de Montgaillard; en revanche, la promesse de Sorèze fut la première chose dont Louis XVIII se ressouvint sur les bords du Rhin, quand, dix-neuf ans plus tard, Montgaillard lui fut présenté par le prince de Condé, comme l'habile négociateur de la conspiration de Pichegru.

Au lieu d'être envoyé à Paris, Montgaillard fut dirigé sur Bordeaux avec un brevet de cadet gentilhomme au régiment d'Auxerrois, obtenu par la protection du colonel, M. de Damas. Il emportait les recommandations paternelles résumées dans ce conseil un peu voltairien, « Méfie-toi, lui avait dit son père, « du devant d'une femme, du derrière d'une mule et de tous les « côtés d'un prêtre. »

C'était en septembre 1777; Montgaillard se rendit à Saint-Jean-Pied-de-Port, d'où le régiment vint à Blaye s'embarquer pour l'Amérique, où il allait soutenir l'insurrection des colonies anglaises. Le comte d'Ossun, colonel de « Royal des vaisseaux », en garnison à Blaye, parent de Montgaillard, procura à son neveu une belle réception. Il existait alors dans les régiments un usage passé en force de loi: lorsque deux corps se rencontraient, les officiers se traitaient à outrance d'orgies; le point d'honneur en dépendait. Un carnaval surgissait tout à coup dans la ville, des bacchanales s'y célébraient, et si quelque bourgeois voyait la chose de mauvais œil, on assommait le manant qui avait le tort de se plaindre. Le libertinage de garnison était une conséquence du libertinage de cour; les colonels faisaient leur apprentissage à Versailles et les officiers prenaient modèle sur ces bonnes mœurs; c'était le bon ton.

Pour son coup d'essai, Montgaillard fit un coup de maître: il demeura ivre mort pendant trente-six heures; grâce à M. d'Ossun, des laquais le jetèrent dans son lit, et il en sortit pour monter à bord du *Patriote*, navire de 400 tonneaux, capitaine Grammont,

qui transportait le second bataillon à la Martinique ; le colonel, l'état-major et le premier bataillon s'embarquèrent sur le *Duc-de-Chartres*.

Montgaillard entrait à regret dans l'armée pour laquelle il était sans vocation, car ce fanfaron n'avait au fond du cœur aucune vigueur morale, aucun courage physique, et l'obéissance passive fut toujours insupportable à ce caractère indépendant et versatile qui ne sut jamais se fixer à rien. L'instruction dont il était gorgé lui faisait dédaigner la turbulente oisiveté de ses camarades ; à peine soldat, il rêva une autre carrière.

Le régiment d'Auxerrois débarqua en novembre 1777 à Saint-Pierre-de-la-Martinique. Il était formé d'assez vieux officiers qui dataient des batailles de Creveld et de Fontenoy, la plupart incapables de commander une évolution, mais connaissant à fond toutes les drôleries licencieuses de Versailles : l'*Ode à Priape*, le *Chapitre des Cordeliers*, *Bijoux indiscrets*, *Angola*, le *Sopha*, *Piron*. Chaque officier possédait son recueil manuscrit de chansons grivoises et les mentors les faisaient copier à leurs pupilles. Passer la journée dans les cafés, et les soirées au jeu, nouer toutes les semaines de nouvelles intrigues, tirer l'épée sans motif, faire des dettes et ne pas les payer, séduire les femmes, battre les maris et en rire, telle était la vie de garnison. Montgaillard la mena comme les autres, fréquentant la maison du vicomte de Damas, son colonel, du marquis de Bouillé, gouverneur général des Petites Antilles, et celle des principaux colons. Il eut ainsi occasion de connaître Joséphine de la Pagerie et fut reçu chez son père, capitaine du port, dont l'habitation était l'un des rendez-vous des officiers du régiment d'Auxerrois. Joséphine avait treize ans, elle était pétrie de grâces, plus séduisante que jolie, mais déjà remarquable par la souplesse et l'élégance de sa taille ; dansant comme une fée, amoureuse comme la colombe et d'une légèreté, d'une coquetterie, pour ne pas dire plus, à étonner même dans les colonies, capricieuse et dépensière, quoique sa famille vécût dans la médiocrité.

La marquise de Bouillé, créole de la Guadeloupe, femme du gouverneur, aimait le jeu avec passion ; comme le maréchal de

Richelieu à Bordeaux, elle transformait son hôtel en maison de banque. On juge si les officiers en profitaient ; le service fini, ils accouraient chez la marquise et mettaient leur bourse sur son tapis vert, où la *Marseillaise* (sorte de jeu de trente-un) en avait vite raison. Le marquis de Bouillé tolérait ces habitudes dans l'impossibilité où il était de les réprimer. Adoré de ses troupes, il faisait la guerre avec autant de courage que de désintéressement, s'occupant avant tout de ses soldats, partageant leurs dangers, s'exposant au feu comme le premier grenadier du régiment. Les ennemis l'estimaient et le craignaient; sa justice et sa loyauté inspiraient une égale confiance; aucun gouverneur général n'honora davantage le nom français en Amérique, il en revint pauvre et couvert de gloire. Frédéric II rendit hommage à ses talents militaires, les Anglais honorèrent son caractère, le commerce de la ville de Londres lui offrit une épée d'or, et lorsque M. de Bouillé, si imprudent pour son âge et si égaré par ses sentiments, se sépara du roi, après la fuite de Varennes, et quitta la France pour ne jamais la revoir, la Grande-Bretagne qu'il avait combattue, l'accueillit avec une estime et des égards particuliers.

Sous les ordres de M. de Bouillé, le régiment d'Auxerrois contribua puissamment à la prise de la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique, Saint-Eustache, Tabago; il échoua devant Sainte-Lucie et Saint-Christophe. Dans l'expédition tentée pour reprendre sur les Anglais l'île de Sainte-Lucie, le régiment dont faisait partie Montgaillard eut beaucoup à souffrir en attaquant le Morne Fortuné, surnommé le « Gibraltar des Antilles ». Il fallut battre en retraite et regagner l'escadre sur des canots qui étaient foudroyés par l'ennemi ; au milieu de l'embarquement, Montgaillard faillit périr et dut la vie à la générosité d'un grenadier qui le porta sur ses épaules. Le régiment prit sa revanche à Saint-Eustache, dans les circonstances suivantes :

Le capitaine de la compagnie de chasseurs d'Auxerrois, chevalier de La Mothe, à peine débarqué, par une nuit sombre, se met de son propre mouvement à la tête de deux cents hommes des régiments de Walsh, Dillon et Auxerrois, marche vers le

fort et y arrive au point du jour. L'uniforme de Dillon et Walsh était rouge comme celui des régiments anglais. La Mothe ne donne pas aux soldats ennemis le temps de se reconnaître et de relever le pont-levis qu'ils venaient d'abattre, se précipite hardiment dans la forteresse, gagne, suivi de Montgaillard, la place d'armes, court à la batterie de la plate-forme et s'en empare, fait pointer les canons sur la ville et sans laisser aux Anglais un instant de pourparlers, leur fait mettre bas les armes. Au premier abord ils avaient pris les soldats français vêtus de rouge, pour un détachement de leurs troupes qui montait du port. Le chevalier de La Mothe pénètre dans le logement du général Cockburn, gouverneur de l'île, au moment où celui-ci sautait du lit, réveillé par le tumulte, et le fait prisonnier en chemise. Ce coup de main fit grand honneur au régiment d'Auxerrois.

La petite île de Saint-Eustache avait une certaine importance comme entrepôt de marchandises d'Europe, d'Asie et d'Amérique. L'amiral anglais Rodney s'en était emparé quelques mois auparavant et y avait fait un riche butin; on estimait encore les dépôts à plus de 12 millions. M. de Bouillé en fit rendre le tiers aux réclamants, le reste fut vendu et partagé; chaque soldat de l'armée d'expédition reçut cent francs; il revint cent mille francs à M. de Damas, et trois cent mille à M. de Bouillé.

Le général Cockburn réclama la caisse trouvée dans le fort, elle contenait environ cent mille livres sterling; les fonds appartenaient au gouvernement britannique, M. de Bouillé le soupçonnait, mais Cockburn soutenait le contraire. « Me donnez-vous « votre parole d'honneur, dit le général français, que la somme « n'appartient pas au roi George et qu'elle est votre propriété « personnelle? — Oui, général. — Qu'on remette la caisse à M. le « général Cockburn. » Ce trait de loyauté fut cité à la cour, mais ne fit point l'affaire du régiment d'Auxerrois qui avait décidé la prise de l'île.

A la suite de cette expédition, Montgaillard fut détaché sur l'escadre que commandait le marquis de Vaudreuil.

Très instruits dans la théorie nautique, les jeunes officiers de cette époque manquaient généralement de pratique et ne se sou-

ciaient guère de l'acquérir. Montgaillard vit là un débouché offert à son ambition naissante et il pria le marquis de solliciter son admission dans la marine; mais sa demande fut rejetée pour raison d'âge, et le jeune cadet se vit obligé de suivre par nécessité la carrière des maréchaux de France.

Après une croisière de trois mois, à bord du *Fendant*, dans la baie de la Chesapeack, Montgaillard, de retour à la Martinique, tomba malade et obtint un congé d'un an pour revenir en France. Il débarqua à Brest sans accident de mer, quoique les atterrages de France fussent alors couverts de croiseurs anglais. Il avait reçu du comte de Champion de Cicé, commandant le *Solitaire*, plusieurs lettres de crédit pour Brest, notamment pour M. de Laporte (1), intendant de la marine, qui le logea et le garda six semaines à l'hôtel de l'Intendance jusqu'à complet rétablissement. Montgaillard se dirigea ensuite sur Bordeaux et le Languedoc. Ses parents s'empressèrent de montrer dans le voisinage son épaulette de sous-lieutenant; puis confié aux soins du capitaine marquis de Puyvert (2), qui rejoignait son régiment à Rochefort, il s'embarqua à bord d'une frégate envoyée à la Martinique et reprit le harnais militaire qui lui devint de plus en plus insupportable. La guerre touchait à sa fin. M. de Bouillé avait pris dans les Antilles tout ce qu'il était possible d'y conquérir avec les forces dont il disposait. En attendant la paix qui semblait prochaine, il ne quittait plus la Martinique et Montgaillard,

(1) De cette époque et de cette circonstance datent les relations que Montgaillard entretint plus tard avec M. de Laporte et Mgr de Cicé, archevêque de Bordeaux (frère du marin), tous les deux ministres de Louis XVI, relations qui eurent une si grande influence sur sa carrière politique.

(2) Le marquis de Puyvert, fils d'un président à mortier au parlement de Toulouse, se jeta à plein collier dans le parti de la Cour. Plus royaliste que le château de Versailles, il servit de messager contre-révolutionnaire des princes sous le Consulat et l'Empire et tomba dans les cachots du Temple et de Vincennes, d'où il ne sortit qu'à la Restauration. Dans ses rapports avec Fouché et sa correspondance avec Napoléon, Montgaillard eut souvent occasion d'exprimer l'intérêt que méritait M. de Puyvert et lui procura bien des adoucissements; il obtint pour lui notamment la permission de se marier pendant la captivité de Vincennes. On sortit le prisonnier du donjon, la noce se fit dans le faubourg Saint-Antoine, le concierge Fauconnier en tête, et le marié fut reconduit dans son cachot à neuf heures du soir; il avait épousé une demoiselle Badens, parente de Montgaillard.

comblé de ses bontés, était devenu son hôte le plus assidu, poussant l'intimité jusqu'à donner des leçons à Mérode de Bouillé, fille du gouverneur, alors âgée de huit ans (1).

Décidé à rentrer en Languedoc, Montgaillard fut embarqué sur le *Solitaire*, commandé par le comte Champion de Cicé, qui devait faire voile pour la France après une courte croisière. Il débarqua à Rochefort, rapportant une petite fortune, prélevée sur ses parts de prise à Saint-Eustache et Tabago. Il quittait l'armée avec une joie non dissimulée, au moment d'être nommé capitaine, et dès lors commença pour lui une vie nouvelle sous l'œil sévère de ses parents, vie de famille qu'il endura pendant trois ans, jusqu'à ce que les circonstances lui permirent de s'installer à Paris.

Durant cette retraite forcée à la campagne, Montgaillard s'adonna à la culture des fleurs, aux soins du jardinage, passant d'ailleurs la moitié de son temps à Toulouse chez M. le baron Montbel, à Carcassonne et à Perpignan où son père possédait des intérêts; mais il fut surtout attiré au château de Mauremont, chez le comte de Saint-Félix, et à la Bastide chez le baron de Comère, les plus aimables voisins des environs.

Le comte de Saint-Félix passait pour le gentilhomme le plus accompli du Languedoc. Il s'était fixé dans sa terre de Mauremont, dernier débris de la fortune de sa famille, après avoir longtemps vécu à Paris, d'où il avait rapporté le savoir-vivre, la science de la société, beaucoup d'instruction et cette urbanité qu'on ne trouvait pas dans la province. Le baron de Comère,

(1) Mérode de Bouillé, devenue comtesse de Contades, se signala dans l'émigration par l'éclat de ses galanteries. A Constance, étendue sur un divan de gazon qui faisait le tour de son salon, elle recevait les adorations des jeunes émigrés, attirés par son éclatante beauté, et qui oubliaient à ses pieds l'armée de Condé. M. de Bouillé l'avait aimée jusqu'à l'idolâtrie, mais ses soins pour diriger le caractère de sa fille étant inutiles, il s'était vu forcé de l'abandonner à elle-même. Un jour, comme M. de Bouillé, véritablement orgueilleux des charmes de Mme de Contades, lui reprochait ses caprices, il lui échappa de dire : « Ah! Mérode, que je suis heureux d'être « ton père! — Que vous me rendez fière! s'écrie Mme de Contades, en « se jetant au cou du marquis. — Doucement, Mérode, reprend M. de Bouillé, « doucement, si je m'exprime ainsi, c'est que je suis sûr au moins de n'être « jamais ton mari. »

ancien gentilhomme d'honneur des dames de France, habitait le château de la Bastide situé à une demi-lieue de Mauremont. Ces deux seigneurs passaient pour voltairiens et étaient tenus en suspicion par le comte de Villeneuve du Croisillat, oncle maternel de Montgaillard, que les convenances de parenté obligeaient aussi de visiter.

L'ignorance régnait en souveraine dans tous les châteaux du Lauragais ; son trône était au Croisillat, petite, vieille et noire masure, dont la porte principale, doublée d'oiseaux de proie et de chouettes crucifiés avec luxe, donnait entrée dans un salon voûté qui servait en même temps de salle à manger. La nappe y était mise nuit et jour, on mangeait, on buvait à toute heure et à discrétion, les chiens de chasse peuplaient le logis, allaient du chenil au salon et s'y chauffaient en famille; matin et soir les vicaires du voisinage venaient médire, critiquer, jouer à la *Bête*, au *Triomphe*, au *Cent de curé*, bavarder avec la châtelaine, haute femme, transparente de maigreur, rouge comme une cerise gâtée, toujours en action, désolant les servantes et le cuisinier, mettant les mains à tout, parlant à tue-tête, aigre, dévote, glapissante et orgueilleuse plus que les paons de la basse-cour, tandis que le neveu Maurice de Montgaillard, lieutenant démissionnaire du régiment d'Auxerrois, gémissait dans un coin et réfléchissait sur la vie intelligente que l'on menait au chef-lieu de la maison de Villeneuve, en haut Languedoc.

Les charmes d'une telle société étaient loin de le captiver; catéchisé du matin au soir, traîné malgré lui aux offices, obligé de se cacher pour lire tout ce qui n'était pas de dévotion, il se réfugiait dans la correspondance qu'il entretenait avec M. Champion de Cicé et avec M. de Laporte qui, de Brest, avait été nommé intendant de la marine à Bayonne.

Sur ces entrefaites, le marquis de Saint-Félix, frère du comte de Mauremont, capitaine de vaisseau distingué par sa conduite dans l'Inde, le chargea de rédiger un mémoire pour expliquer ses différends avec le bailli de Suffren, différends à la suite desquels M. de Saint-Félix avait commis la faute de ramener de son

chef en Europe le vaisseau dont le commandement lui était confié. Montgaillard mit dans cette notice toute la chaleur de son âge, et cette première production de sa plume qui critiquait la marine et son ministre, le maréchal de Castries, fut insérée dans l'*Année littéraire* de 1784.

M. de Saint-Félix, touché de ce travail, engagea Montgaillard à venir le rejoindre à Paris, et celui-ci s'empressa de se rendre à cette invitation. Son premier soin fut de revoir le comte de Cicé, l'ancien commandant du *Solitaire*, qui le reçut à bras ouverts dans son château de Soisy-sous-Étiolles, dont le parc avait été démembré de celui de Mme de Pompadour. M. de Cicé était d'un commerce aimable, il avait beaucoup d'esprit et d'instruction ; Montgaillard, déjà intrigant, cultiva son amitié et c'est ainsi qu'il fut mis en relations avec l'archevêque de Bordeaux, Mgr de Cicé (frère du chef d'escadre), futur ministre de Louis XVI, avec Necker et autres personnages dont l'influence politique se dessinait déjà.

L'archevêque de Bordeaux venait souvent à Soisy-sous-Étiolles, et sa présence en faisait le plus grand attrait ; l'esprit de ce prélat était aussi orné et délicat que son âme se montrait bienfaisante et élevée. D'un commerce charmant, magnifique dans sa représentation, exact à remplir les devoirs extérieurs de sa charge, d'une tolérance sans bornes, prodigue envers les pauvres et ami des malheureux, M. de Cicé parlait de la religion comme l'archevêque de Cambrai et de la liberté comme Necker ; il rêvait pour la France la constitution anglaise. Prodigieusement lettré, tous les auteurs lui étaient familiers, il les citait à propos et avec une justesse, une solidité de jugement, une grâce d'expressions qui faisait dire à Rivarol : « Plus on « cause avec M. de Cicé et plus on désire l'écouter, car plus on a « d'esprit et plus on lui en trouve. » Homme d'église, de cour et du monde, M. de Cicé paraissait toujours à sa place à Paris ou en province, dans une chaumière ou dans un salon et partout il se montrait supérieur. Il était grand seigneur sans le savoir ; simple dans ses goûts, il causait familièrement avec les ouvriers et les paysans et se livrait volontiers chez lui aux jeux de boule,

de main-chaude, de gages touchés, d'*escampativos*, de cache-cache. Ce n'était point un homme d'État quoiqu'il en eût la prétention, c'était un homme charmant.

La comtesse de Cicé (née Voisenon), femme du chef d'escadre, vénérait l'archevêque; dès qu'il arrivait à Soisy, tout y prenait une nouvelle face. Quant à elle, c'était une femme de petite taille et presque difforme, acariâtre, orgueilleuse et bigote qui exerçait sa tyrannie sur ses domestiques, son mari et ses enfants. Les étrangers trouvaient chez elle un peu plus de douceur et d'égards, mais il fallait les acheter par des complaisances et une espèce de flatterie qui sentît la galanterie sans trop s'éloigner de la dévotion. Madame de Champion de Cicé avait le cœur, le caractère, l'esprit et le corps également mal faits, et comme à faux équerre; c'était un vrai fagot d'épines. La terre de Voisenon lui appartenait; son oncle, l'abbé de Voisenon, s'était fait connaître par des contes obscènes, écrits d'un style prétentieux; son père et sa mère habitaient leur hôtel de la Place-Royale au Marais et passaient pour les plus fins gourmets de Paris; son frère, le baron de Fuzée, lieutenant-colonel de cavalerie, tenait bureau de bel esprit et accablait de ses épigrammes Mme de Champion, qui les lui rendait avec usure.

Tel était le milieu dans lequel Montgaillard fut accueilli dès son arrivée à Paris et il s'y trouva d'autant plus à l'aise qu'il rencontra chez les Cicé un de ses anciens condisciples de Sorèze, le chevalier de Labintinaye, capitaine à la suite dans « Royal cavalerie », neveu de l'archevêque, parenté dont il tirait sa considération et son existence. Labintinaye ne quittait Étiolles que pour venir à la Place Royale, où il était chéri et fêté en sa double qualité de gourmand et de diseur de quolibets grivois; il détestait de tout cœur Mme de Champion et lui inspirait d'ailleurs tout autant d'aversion.

L'archevêque de Bordeaux logeait à Paris à l'abbaye de Saint-Germain des Prés et se trouvait en rapports journaliers avec M. Feydeau de Marville, directeur général des économats, petit vieillard très libertin, plein d'astuce et de cupidité. Montgaillard eut occasion de connaître ce sous-secrétaire d'État et de

dîner avec lui et M. Necker dont les opinions et la société plaisaient également à M. de Cicé. Une de ces rencontres décida de l'avenir du futur diplomate.

Les treize enfants du marquis Lefebvre Duquesnoy venaient de perdre leur mère, née Feydeau de Marville, et avaient été placés sous la tutelle de leur oncle le marquis Lefebvre d'Ormesson, qui vivait dans l'intimité de l'archevêque. Montgaillard se trouva un jour à la table abbatiale de Saint-Germain avec M. de Cicé, trois ou quatre évêques, MM. d'Ormesson, de Marville, de Barentin, Feydeau de Brou et M. Necker, dont le protestantisme n'effarouchait pas Nosseigneurs et au milieu de ces grandeurs ecclésiastiques et ministérielles, la brigade des demoiselles Duquesnoy.

Montgaillard fut auprès d'une de ses voisines d'une politesse, d'une attention, d'un empressement que l'archevêque prit pour de la sympathie; il désirait que cela fût et n'entendit point raison. On était au mois d'août 1785, le contrat de mariage fut dressé à la fin de septembre et le 15 octobre, Montgaillard, désireux d'acquérir son indépendance et flatté de s'allier aux Cicé, aux d'Ormesson, aux Marville, épousa Mlle Marie Françoise Lefebvre Duquesnoy de Trancault, plus âgée que lui d'une année. L'archevêque de Bordeaux célébra dans l'église de Saint-Gervais la messe nuptiale. Le chevalier Lefebvre de la Barre, capitaine au régiment de Paris (1), servit de témoin aux Duquesnoy et le marquis de Saint-Félix représenta les Montgaillard dans cette circonstance.

Les mariés furent comblés de présents ; M. de Cicé, en qualité de proche parent, donna dix rouleaux de cinquante louis et quinze mille francs sur la compagnie des Indes; M. Feydeau de Marville mit au doigt de Montgaillard un diamant que celui-ci vendit, pendant l'émigration au prix de huit mille francs; M. d'Ormesson se montra aussi d'une grande générosité. Mlle Duquesnoy possédait d'ailleurs une dot de cent vingt mille francs,

(1) Le capitaine de la Barre était l'oncle du chevalier de la Barre, rompu vif pour avoir insulté un crucifix à Abbeville; il mourut de chagrin à la suite de l'exécution de son neveu.

une argenterie considérable et plusieurs rentes viagères; elle avait en outre de très beaux yeux, une taille bien prise, un caractère doux, naïf et sans prétentions. Élevée au Marais, au couvent du Saint-Sacrement, elle y avait appris uniquement à manger force sucreries et à broder de saints ouvrages de tapisserie et des ornements en perles fausses; quant à la société, au monde et à ses usages c'était pour elle chose inconnue; l'enfant du cloître ignorait que le blé, réduit en farine, servit à faire du pain (1).

Les Lefebvre Duquesnoy descendaient comme les d'Ormesson d'un frère de ce François de Paule que Louis XI fit venir d'Italie, dans l'espérance que les vertus et le baume de l'ermite prolongeraient ses jours; ils possédaient des terres en Normandie près Valognes et Cherbourg et en Champagne près Provins; un frère du marquis avait été évêque de Coutances sous Louis XV et n'avait laissé que quatre cent mille francs de dettes payées par la famille. La marquise ne quittait son château de Trancault (où Napoléon prit en 1814 son quartier général), que pour venir chaque année faire ses couches à Paris. Elle mettait ses enfants en nourrice, les envoyait au couvent au sortir du maillot, les visitait une fois l'an et ne s'en occupait plus, réglait avec son intendant ses intérêts, retournait chez elle, parcourait ses terres, importunait son mari, et accouchait ensuite régulièrement. Aussi experte en affaires que la princesse de Vaudremont, surnommée par Rivarol « la princesse procureur », Mme Duquesnoy fut cependant la proie de son régisseur général, Paullentru, qui vida le coffre-fort de sa maîtresse peu d'instants après sa mort. Le marquis Duquesnoy claquemura son veuvage en Normandie dans son château de Saint-Sauveur-le-Vicomte, laissant ses enfants courir le monde (2).

(1) Montgaillard semble avoir reproché à sa femme, pendant l'émigration, quelques irrégularités conjugales; il s'en sépara vers 1804 pour vivre avec une amie des mauvais jours, Constance Guillard, qui l'avait sauvé pendant la Révolution et lui resta attachée jusqu'à sa mort. Mme de Montgaillard fut plongée par la perte de ses fils, dans un état d'imbécilité voisin de la folie; elle vivait encore en 1825.

(2) La nombreuse famille Duquesnoy procura à Montgaillard une suite de beaux-frères et de belles-sœurs; le chevalier de Saint-Sauveur, lieutenant de vaisseau, le baron de Bourdenay, le chevalier Duquesnoy de l'ordre de

Dans la brillante société où il fut dès lors admis, Montgaillard retrouva le marquis d'Ossun, son oncle, ancien ambassadeur d'Espagne, ministre d'État, gouverneur de Versailles, qui l'engagea à entrer dans la diplomatie, se chargeant de son avancement. M. d'Ossun insista aussi pour présenter son neveu à la cour et le faire monter dans les carrosses; mais M. de Saint-Félix, estimant la dépense inutile, installa les mariés dans une berline, cadeau de noce du marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, allié des Duquesnoy, et pressa leur départ pour le Languedoc.

Voilà donc Montgaillard courant la poste sur la route d'Orléans, dans une voiture qui connaissait fort bien le chemin de Versailles, tout à la joie d'emporter jolie femme et bourse pleine. L'automne de 1785 ressemblait à un printemps, les voyageurs avançaient à petites étapes et mirent dix jours pour arriver à Toulouse. Une nièce de ministres, d'évêques, de membres du parlement devenait en province une sorte de curiosité; elle échappa difficilement aux critiques des voisins qui ne lui pardonnaient pas d'aller à l'église en chaise à porteur, de passer des journées entières sur une ottomane et de ne point se mêler des occupations vulgaires du ménage.

Le père de Montgaillard avait depuis plusieurs années commencé la construction d'un château dans un lieu appelé *la Fount*, voisin du village, et qui tirait son nom d'une abondante source; on pressa les constructions et les mariés se logèrent provisoirement, à Vallègues, chez le marquis de Gavarret où, le 25 décembre 1786, Mme de Montgaillard mit au monde un fils, dont l'archevêque de Bordeaux fut parrain et Mlle de Montmignon marraine et qui reçut les noms du prélat, Jérôme, Marie, Antoine (1). Ce fut une occasion de revenir à Paris; à peine remisée, la berline de la

Malte, mort au prieuré de Montataire, près Chantilly, la marquise de Chamoy, qui épousa le colonel de ce nom, Mme de Montmignon dont les terres étaient situées à Escarbotins, près d'Abbeville. (Une Montmignon épousa en 1792 Xavier de Montgaillard, frère de Maurice, v. p. 4, note.)

(1) Ce Jérôme de Montgaillard, fut embarqué à dix-huit ans sur la flottille de Boulogne, avec son oncle le colonel Rougé la Plane; il passa ensuite dans les troupes du grand duc de Berg et mourut à Moscou pendant la campagne de Russie. Un second fils naquit le 6 octobre 1790 dont le marquis d'Ormesson fut parrain; il fut tué au siège de Sarragosse.

Bastille reprit la route d'Orléans. M. d'Ormesson s'empressa de recevoir ses neveux; il habitait alors le Marais et n'était pas encore installé dans son bel hôtel de la rue Saint-Antoine, ancienne résidence du duc de Mayenne.

Le marquis François de Paule Lefebvre d'Ormesson, contrôleur général des finances, jouissait de quatre cent mille livres de revenus; son honnêteté était proverbiale. Constitué héritier d'un seigneur breton qui avait oublié ses plus proches parents, gens très pauvres et attachés à la charrue dans leurs bruyères, M. d'Ormesson les appela à Paris, leur offrit un dîner de famille et leur remit au dessert une succession de trois millions. L'honneur et l'intégrité caractérisaient son caractère ; il joignait à ces qualités une chasteté de mœurs des plus originales; le moindre attouchement lui paraissait un crime; ses vêtements de nuit étaient garnis d'une boutonnière, ainsi que ceux de sa femme: « Allons, Madame, faisons cette nuit un chrétien, Dieu le veut », disait-il très posément à la marquise, quand un désir le tentait. Mme d'Ormesson, née Pelletier-Morfontaine, était plus fière de sa noblesse qu'un Clermont-Tonnerre et n'eût pas abandonné son titre aux portes de Cythère.

Montgaillard ne s'attarda pas dans ce milieu réfrigérant. Une tante maternelle de sa femme, Mme Feydeau de Brou, abbesse royale en Picardie, l'appelait auprès d'elle, il passa trois mois dans son abbaye de Wilancourt à Abbeville, visita aux environs ses belles-sœurs Chamoy et Montmignon et se rendit à Bordeaux auprès de l'archevêque Champion de Cicé qui mourait d'envie d'embrasser son filleul.

L'archevêché de Bordeaux annonçait le faste du prince Ferdinand de Rohan qui l'avait fait construire ; il offrait des appartements d'une richesse admirable; tout y était ordonné pour une représentation magnifique ; les maisons de campagne de Beauséjour, de Lormont et de Bourg étaient en outre à la disposition du prélat. Trois personnes dans son palais se disputaient son influence : M. Joly, chirurgien major du *Solitaire* pendant la guerre d'Amérique et médecin de l'archevêque depuis la paix, dont la principale mission consistait à soigner les indigestions

des grands vicaires; M. Francis, le chef cuisinier qui inventait chaque jour des mets délicieux et fut surnommé pendant l'émigration « le Bonaparte de la cuisine »; Mme de Gercy, créole de Saint-Domingue, femme du directeur général des fermes, qui passait, à tort ou à raison, pour la favorite.

L'archevêque recevait tous les journaux de France et d'Angleterre, toutes les brochures nouvelles; il correspondait fréquemment avec Necker. Montgaillard trouva en lui un initiateur aux questions politiques qui commençaient à passionner les esprits. Rien de plus singulier que la situation de l'opinion à cette époque. Les ministres, les grands seigneurs, les courtisans, les écrivains, les parlements, la presque totalité de la petite magistrature, une grande partie de la haute noblesse et toute la petite noblesse, enfin des princes du sang, Monsieur et le duc d'Orléans, provoquaient hautement une Révolution. Depuis l'indépendance des États-Unis on ne parlait dans les hautes classes de la société que droits de l'homme et du citoyen, souveraineté de la nation et même République. L'esprit observateur et curieux de Montgaillard ne pouvait se désintéresser de ces questions ; il les étudiait avec passion, cherchant sa voie et se trouva préparé à jouer son rôle dans les événements qui allaient s'accomplir.

II

VIE POLITIQUE.

Dans de fréquents voyages à Paris, Montgaillard augmenta bientôt le cercle de ses relations. Il vit Marmontel, ancien précepteur de son père, qui vivait en fermier dans une maison de paysan aux environs de Gaillon, ayant perdu sa fortune; il se lia avec La Harpe et Bergasse; l'abbé Raynal s'intéressa aux observations qu'il lui présenta sur les Antilles et les colonies d'Amérique; Barrère et Sieyès l'accueillirent ; Rivarol et Champcenetz travaillaient alors aux « Actes des apôtres », ils acceptèrent sa collaboration politique et insérèrent dans les

journaux du temps des articles de sa façon, violentes critiques des nouveaux principes.

Survint l'année 1789 ; les baillages et sénéchaussées de Languedoc reçurent les lettres royales portant convocation des États généraux. Montgaillard ne prit aucune part aux opérations de l'assemblée de la sénéchaussée de Castelnaudary; ainsi que son père il donna par procuration sa voix et revint à Paris huit jours avant l'ouverture des États. L'archevêque de Bordeaux le reçut à Versailles et M. de Laporte, intendant général de la marine, l'invita à regarder comme sien son hôtel de la rue Taitbout.

Montgaillard dut à ces ministres les premiers désirs de curiosité diplomatique et politique et se trouva associé à leurs travaux; mais l'élève n'était rien moins que persuadé de la justice de la cause à laquelle il se consacrait; il sentait intérieurement que la nation avait raison et que la cour avait tort, que le clergé et la noblesse jouissaient de prérogatives anormales et que le tiers état était victime des privilégiés. Ce n'était pas un convaincu; les conversations de Barrère et de Sieyès en ébranlant sa foi, l'amenaient déjà à se réserver deux opinions différentes : monarchique avec M. de Laporte, libérale auprès des futurs conventionnels.

Ce fut sous les auspices de M. de Cicé qu'il obtint la faveur d'assister à l'ouverture des États généraux. La pompe d'une cérémonie où le roi et la nation venaient se confondre dans l'exercice de la souveraineté; ce renouvellement d'une solennité tombée en désuétude depuis près de deux siècles, l'imposant cortège de la cour et ce prestige qui environnait de toutes parts, au moins en apparence, un trône vers lequel s'élevaient la reconnaissance et les vœux du peuple, tout, jusqu'à cet esprit de liberté qui s'alliait avec la plénitude de l'autorité royale, tout le ravit d'admiration, de patriotisme et d'espérance. Mais déjà le discours du roi lui fut une déception, et Necker, avec sa tête relevée et son nez au vent, lui parut ridicule. Son enthousiasme tomba devant les confidences de M. de Cicé : « Ce n'est qu'à son « corps défendant, lui dit le prélat, que le roi s'est résigné à assem- « bler les États généraux ; il connaît fort bien l'histoire de France

« et sait ce qu'une telle assemblée peut oser : il demandera aux « députés leur *avis* sur les affaires les plus pressantes, qui sont les « finances, et les renverra chez eux le plus tôt possible ».

Au commencement de l'année suivante, Montgaillard fixe définitivement son domicile à Paris et s'occupe d'agiotage ; il prend une patente de négociant, section de la Bibliothèque, et ses opérations semblent fructueuses, car il achète près de Vendôme la terre du Bouchet d'Estouteville. Mais il commence en même temps sa carrière d'agent diplomatique secret.

Par deux fois, avant la fuite de Varennes, il est chargé de missions confidentielles. Sur la recommandation de M. de Laporte, on l'envoie auprès du duc de Villequier, avec des dépêches pour l'archiduchesse Marie Christine, gouvernante des Pays-Bas. Il s'agissait de recommander au duc, de répéter à l'archiduchesse, que toutes les acceptations et sanctions données par le roi aux décrets de l'Assemblée nationale n'emportaient aucun consentement sincère de sa part; il s'agissait aussi de préparer la fuite de Varennes, et l'on a vu que depuis les campagnes d'Amérique, Montgaillard était en relations intimes avec le marquis de Bouillé. Ses services sont appréciés, et jusqu'au 10 août 1792 il reste à la disposition de M. de Laporte.

Le 20 juin il est près de Louis XVI avec son cousin M. de Quinquiry, capitaine au régiment « Dragons du roi »; il passe une partie de la nuit du 10 août aux Tuileries, supplie vainement M. de Laporte de quitter le Louvre et de fuir. Son zèle l'engage à offrir au roi une somme de 104800 livres; mais il n'existe aucune preuve de cette générosité. Il en est de même de 24000 livres qu'il a prétendu avoir données pour séduire Michonis, inspecteur des prisons, et faciliter l'évasion de Marie-Antoinette.

Suspect par ses relations, Montgaillard est inscrit, après le 10 août, sur la liste des émigrés de la Haute-Garonne (1); il quitte Paris et sort de Boulogne le 20 septembre sur le même paquebot qui porte Talleyrand. Que va-t-il faire en Angleterre? Après avoir servi Louis XVI, sert-il Barrère et Danton, comme

(1) *Arch. Nat.*, 6279.

on l'a assuré? Il est impossible de rien affirmer, car à partir de cette époque sa vie devient un impénétrable mystère. Il est mêlé à toutes les intrigues, aux négociations les plus secrètes, aux conspirations du dehors et du dedans, sans qu'on puisse distinguer sûrement au nom de qui il parle, dans quel intérêt il agit.

Arrivé en Angleterre en septembre, il en repart six semaines après, s'arrête en Belgique, où est réfugié M. de Cicé, revient à Paris et pendant que la Terreur épouvante la France, il vit paisiblement à l'abri de tout danger ; il fréquente les assemblées de la section des filles Saint-Thomas ; le 11 décembre 1792, pendant le procès de Louis XVI, François La Primaudière le place à la Convention au milieu de ses collègues ; il entend la défense du roi, et quelques jours plus tard il verra tomber sa tête, et assistera aussi, infatigable ou imprudent curieux, à l'exécution de la reine et du duc d'Orléans ; il obtient même d'être rayé provisoirement de la liste des émigrés (1). De quels services une si grande indulgence était-elle la récompense? Tout est inexplicable dans les aventures de cet intrigant.

Mais voici qu'un document officiel (2) apprend qu'au commencement de la campagne de 1794 et comme Pichegru était devant Ypres, Montgaillard vint au camp autrichien se disant chargé de faire connaître la disposition où était ce général de servir la cause des ennemis de la République. Montgaillard se rendit ensuite au quartier général du duc d'York auquel il parla dans le même sens. Il paraît qu'il trouva la même défiance chez ce prince que chez les généraux autrichiens, ou que le prince ne voulut rien prendre sur lui. Montgaillard passa de là en Angleterre, d'où il fut chassé comme ayant été un des coopérateurs de Robespierre (3).

(1) *Arch. Nat.*, 6279, dossier 5621.

(2) Lettre de Reinhard, ministre de la République à Hambourg. *Arch. Nat.*, f. 7, 6145.

(3) Cette coopération n'est pas officiellement établie et ne résulte que d'indices et de présomptions. « Il est certain, écrit Barthélemy, ambassadeur en Suisse, que la cour de Vienne avait entamé des négociations avec Robespierre par l'intermédiaire du comte de Montgaillard. Il est certain aussi que les cours s'attendaient à voir Robespierre dictateur et comptaient là-dessus pour terminer. L'ambassadeur de Prusse à Berne disait à la mort

Il est exact en effet, que sorti de France en avril 1794, Montgaillard fut surpris sur la frontière par des dragons allemands qui le conduisirent à Ypres ; il fut admis auprès du duc d'York et de l'empereur d'Autriche François II, mais personne n'a jamais dévoilé l'objet de leur conversation (1). Envoyé à Londres sur l'invitation du duc d'York il s'y rend avec son secrétaire l'abbé du Montet (2), ancien curé de Montgaillard et précepteur de ses enfants ; il voit William Pitt, le duc de Glocester, plusieurs ministres et princes de la maison régnante et profite de son séjour pour publier ses premiers ouvrages écrits dans un sens opposé aux principes républicains qui régnaient alors en France.

Il débuta par un pamphlet très remarquable pour l'époque, intitulé : *État de la France au mois de mai 1794* ; cet écrit fit d'autant plus de sensation que l'auteur y parlait sans déguisement de la puissance du comité de salut public et de la Convention et qu'il annonçait, comme un homme parfaitement instruit du fond des choses, les divisions qu'on vit bientôt éclater, la chute prochaine et la mort de Robespierre.

Deux autres brochures : *Nécessité de la guerre et dangers de la paix* et *Conjectures sur les suites de la Révolution française* appelèrent l'attention sur lui ; il devint à Londres un objet de curiosité, l'entretien des cercles, le texte des journaux ; ses publications ne convenaient peut-être pas à la politique anglaise, mais rien ne prouve sûrement qu'il ait été chassé d'Angleterre comme coopérateur de Robespierre dont il combattait ouvertement la politique.

Il se rendait en Suisse, désireux de rentrer en France, quand, arrivé sur le Rhin, à Bruchsal, où se trouvait le prince de Condé, il fut reconnu par un de ses condisciples de Sorèze, le vicomte

de Danton : enfin Robespierre sera dictateur et l'on saura avec qui traiter. »
(Lettre de Barthélemy à Buchot, 30 août 1794 ; papiers de Barthélemy, *Affaires étrangères*, n° 348.)

(1) Il fallait néanmoins de bien puissants motifs pour déterminer l'empereur à recevoir à cette époque un Français, dont le rang et les origines devaient lui paraître suspects. C'est ce qui a pu faire supposer que Montgaillard était auprès du gouvernement autrichien, le mandataire du comité de salut public et le principal agent de Robespierre.

(2) Pendant la Restauration, on retrouve l'abbé du Montet, vicaire général à Pamiers (Ariège).

de Maccarthy Levignac, aide de camp du prince, à qui il fut présenté (15 janvier 1795). Condé désira s'instruire des détails relatifs à la situation intérieure de la France et sollicita du Margrave de Bade l'autorisation pour Montgaillard de séjourner à Rhinsfelden; il tenait à conserver auprès de lui, en vue de certains projets, un agent dont il appréciait déjà l'habileté.

A partir de cette rencontre commencent les obscurités de la plus confuse, de la plus mystérieuse, de la plus redoutable conspiration qui ait menacé la République, complot où Pichegru avilit sa gloire et dans lequel Montgaillard joue un rôle des plus suspects. A qui appartient l'initiative de cette trahison, vint-elle de l'émigré ou du prince de Condé qui avait connu Pichegru (1)? Rien ne l'indique; ce qui apparaît, c'est que Montgaillard cherche tout d'abord à s'insinuer dans la confiance du prince en proposant de négocier un emprunt. Condé lui montre des dispositions favorables et des sentiments affectueux; leur correspondance est suivie et des plus sympathiques (2). En même temps Montgaillard s'efforce de captiver les bonnes grâces du comte de Lille, réfugié à Vérone, il entre en relations avec le comte d'Antraigues qui dirige à Venise l'agence royaliste, il publie une nouvelle bro-

(1) Pichegru devait au prince de Condé son premier avancement. Il servait dans le corps royal d'artillerie, lorsqu'un jour le prince qui était présent aux exercices du polygone de Besançon, s'approcha de la pièce de canon qui lui paraissait la mieux servie. Dans le moment même où le canonnier l'écouvillonnait, le coup partit, et lui emporta le bras. On attribua d'abord cet accident à Pichegru, qui aurait négligé de fermer la lumière du canon : le prince lui en adressa le reproche. Pichegru l'écouta avec le plus grand calme et sans se permettre une observation pour se disculper, se contenta de montrer sa main dont le pouce était renversé et déchiré. Ce sang-froid et cette déférence lui méritèrent le grade de sergent d'artillerie qui lui fut donné sur le lieu même (*Fauche Borel*, 1, p. 221).

(2) (23 février 1795.) « Je voudrais bien, écrit Condé, pouvoir causer plus longtemps avec un homme d'honneur et d'esprit tel que vous; mais on a su m'accoutumer, depuis six années, à ne rien faire de ce qui m'est agréable; mais je ne me refuserai pas la satisfaction de vous assurer auparavant, tant du plaisir avec lequel je lis vos ouvrages, que de l'estime véritable et si bien méritée que vous m'avez inspirée... »

(12 avril.) « Mandez-moi, ce que vous pensez, car j'ai la plus grande confiance dans vos conjectures et mettez-moi au fait de l'esprit des frontières, ainsi que de celui de l'armée du Rhin; joignez-y vos conseils; ils ne peuvent être que bons, et soyez bien persuadé de mon estime et de mon amitié pour vous. »

chure sur *l'an 1795* et étend son influence jusqu'au jour où il est officiellement chargé de faire des ouvertures secrètes à Pichegru (1).

Il écrit alors à ce général et rédige les offres qui lui sont faites au nom du prince de Condé, pour livrer Huningue, et proclamer la royauté : Pichegru sera nommé lieutenant-général des armées du roi, maréchal de France et grand croix de l'ordre de Saint-Louis. Il aura pendant sa vie le commandement en chef de l'Alsace, jouira du château de Chambord et de 200 000 livres de pension annuelle ; il recevra un hôtel à Paris, avec un million pour son installation. Le général aura sa sépulture dans la même église qui renfermera les restes des rois de France. Arbois, sa ville natale sera exempte de toutes impositions pendant dix ans ; elle prendra son nom et sa statue y sera placée (2).

Nous ne suivrons pas Montgaillard dans les détails de ce complot, il les a publiés lui-même dans son *Mémoire sur la trahison*

(1) (9 juin). « Je vous demande avec instance d'arriver ici le plus tôt possible pour que nous nous concertions sur l'objet de votre mission; je me trouve très heureux que vous vouliez bien vous en charger : car il n'y a que vous qui puissiez déterminer le succès. Comptez à jamais sur ma reconnaissance. »

LOUIS JOSEPH DE BOURBON.

(2) Par un inconcevable aveuglement et pour établir aux yeux de tous la trahison de Pichegru, on érigea après le retour des Bourbons, un tombeau à Pichegru dans le cimetière de Sainte-Catherine (6 novembre 1815) et le 27 février 1816, Louis XVIII ordonna qu'il lui fut élevé une statue à Arbois sa ville natale. Ce monument fut exécuté par Dumont, et démoli par le peuple en 1830; son érection avait été autorisée par l'ordonnance suivante :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

« A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — Il sera élevé des statues au général Moreau et au général Pichegru.

« ART. 2. — Notre ministre secrétaire d'État de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

« Donné au château des Tuileries le 27 février, l'an de grâce 1816 et de notre règne le vingt et unième.

LOUIS.

« Par le roi, le ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur,

VAUBLANC.

(*Archives du ministère de l'Intérieur.*)

de Pichegru, inséré au Moniteur du 18 avril 1804 (n° 208) par ordre de Bonaparte ; Fauche Borel, agent de Montgaillard, en a fait aussi l'historique et la correspondance saisie par Moreau dans les fourgons du général Kinglin a mis à jour cette interminable intrigue, où chacun jouait au plus fin. Pichegru était décidé à trahir, il correspondait avec les agents de Condé et avait accepté les propositions de Montgaillard, mais, pour proclamer la royauté, il voulait d'abord qu'on lui laissât passer le Rhin, afin de conserver l'avantage sur Wurmser si le complot venait à échouer. De son côté, Condé insistait pour qu'on lui livrât Huningue et Strasbourg, pour avoir pied en France et résister au besoin aux Autrichiens dont il se défiait, tout en les servant. Ceux-ci, d'autre part, ne voulaient seconder la conspiration et coopérer à une restauration, qu'à la condition d'obtenir un dédommagement territorial. Ces intérêts contraires se paralysaient et firent traîner en longueur des négociations qui ne pouvaient longtemps rester secrètes.

Entre temps, Montgaillard est chargé d'insister auprès des ministres de l'empereur d'Autriche, pour que le cabinet de Vienne obtienne du Directoire l'échange de Madame Royale, fille de Louis XVI, détenue au Temple. Il représente en vain au baron de Thugut combien il importe à l'honneur de la maison d'Autriche de détacher les liens de la petite-fille de Marie-Thérèse ; le cabinet de Vienne reste sourd à toutes les demandes et le baron de Thugut répond : « Mais, de quelle utilité sera pour vous la délivrance de Madame ? » L'ambition fit cependant ce que ne pouvaient les liens de sang. Le cabinet autrichien entra en négociations dans l'espoir qu'un mariage unissant la princesse à son cousin l'archiduc Charles, frère de l'empereur, ferait rentrer l'Alsace et la Lorraine, fiefs non masculins, dans l'héritage de la maison d'Autriche. Madame Royale fut, en effet, échangée le 26 décembre 1795, contre les conventionnels livrés aux Autrichiens par Dumouriez, mais Louis XVIII s'opposa au mariage projeté ; il objecta que Louis XVI avait fait promettre à sa fille de n'avoir jamais d'autre époux que son cousin, le duc d'Angoulême, fils du comte d'Artois.

L'archiduc Charles se désista d'ailleurs de toute prétention.

Sur le Rhin, les intrigues se continuaient. Fauche Borel, Courant, agents de Montgaillard, la baronne de Reich, nièce du général Kinglin (1), entretenaient avec Pichegru une active correspondance (2); mais les motifs qui entravaient l'entente restaient les mêmes. Néanmoins, en vue d'une solution et afin de procurer à Pichegru l'argent nécessaire pour entraîner son armée, le prince de Condé crut devoir s'adresser à Wickham, ministre d'Angleterre en Suisse et lui communiquer l'état des négociations. Cette résolution fut prise à l'insu de Montgaillard, dont les ressentiments contre le gouvernement anglais étaient connus; il en conçut, ou affecta d'en concevoir un vif dépit. Peut-être sa confiance dans le succès d'une restauration était-elle déjà ébranlée et cherchait-il les moyens de se dégager? En janvier 1796, il annonce subitement qu'il désire se retirer, ne voulant pas travailler sous les ordres des ministres anglais et il part pour Rhinsfelden avec M. du Montet et son fils. Le prince de Condé envoie le marquis de Montesson pour le calmer, mais l'intrigant boude et se réserve. Sur ces entrefaites, Pichegru, devenu suspect au Directoire, est rappelé à Paris et contraint de donner sa démission (mars 1796).

Fauche Borel a dès ce moment accusé Montgaillard de trahison; il le soupçonne d'avoir voulu se rapprocher de Bâle, où résidait le secrétaire de la légation française, Bacher, l'explorateur diplomatique le plus dévoué au Directoire et de lui avoir livré directement ou de façon anonyme tous ses secrets. « Il « advint des tâtonnements de Pichegru, dit aussi Fabre de l'Aude, « que Montgaillard, agent du Directoire, en devina le fond et « en informa Barras. Celui-ci ne pouvait attacher pleine con- « fiance à ces rapports; il pensait que Montgaillard, pour se faire

(1) Émigré français au service de l'Autriche.

(2) Dans sa correspondance avec la baronne de Reich, née de Boekel, et où il se cache sous les pseudonymes de *Pinault*, *Tronchaix*, *Claire*, Montgaillard scelle ses lettres avec un cachet portant les armes suivantes que l'on peut supposer être le blason de sa famille : *parti au 1, d'argent à deux cyprès de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or; au 2, d'argent à la fasce de gueules, accompagnée en chef de deux croisettes potencées et en pointe d'une quintefeuille de même* (*Arch. Nat.*, 6146, 24 mai 1796).

« valoir inventait. Néanmoins il crut devoir retirer à Pichegru « le commandement de l'armée du Nord. Mais Pichegru à Paris « devenait plus redoutable ; il aurait fallu pouvoir le faire arrê- « ter, cela ne se pouvait, les preuves matérielles manquaient, « Montgaillard, malgré sa bonne volonté, n'ayant pu en four- « nir » (1).

Nous ne partageons pas cette opinion; Montgaillard n'était point encore un agent du Directoire; les lettres de Roberjot, de Barthélemy, ses requêtes suppliantes pour obtenir de rentrer en France le démontrent sûrement, et quant aux preuves matérielles, il eut pu fournir toute la correspondance du prince de Condé, qu'il livra quelques mois plus tard à Roberjot. Barras était certainement en défiance contre Pichegru, mais informé, ainsi que Montgaillard aurait pu le faire, il n'eut point offert au général l'ambassade de Suède, comme compensation de son commandement. Montgaillard est seulement désappointé dans ses espérances, aigri, mal payé, humilié peut-être des dédains de certains émigrés, et il ne faut rien moins que l'arrivée du comte de Lille à Riegel pour le ramener au quartier général de l'armée de Condé.

Louis XVIII, chassé des États vénitiens, se rend sur le Rhin le 28 avril 1796 et s'installe à Riegel dans le palais du prince de Schwarzenberg; il veut aussitôt connaître tous les détails de la conjuration de Pichegru et mande Montgaillard. Celui-ci est présenté par le prince de Condé. A peine entré, Louis XVIII vient à lui, la main tendue et se rappelant leur rencontre de Sorèze: « Ah! dit-il, voilà mon petit page, toujours le même, pétillant d'esprit, rempli de talents : « *Eheu, fugaces, posthume,* « *posthume* », et aussitôt de réciter la moitié de l'ode d'Horace avec une majesté littéraire dont le prince de Condé demeura effaré. Montgaillard reçut l'ordre de dresser le travail de ce qui avait été fait sur la rive française du Rhin, et ce mémoire fut remis le 14 mai au prétendant qui s'en montra très satisfait et écrivit de sa main les remercîments suivants :

(1) *Histoire secrète du Directoire*, 3, p. 344.

Riegel, le 26 mai 1796.

J'ai reçu votre lettre, monsieur, sans avoir pu jusqu'à présent trouver le temps d'y répondre; j'étais cependant très pressé de vous témoigner moi-même toute ma satisfaction de la manière dont vous avez rempli l'importante et délicate mission que M. le prince de Condé vous a confiée. Un jour viendra, et j'espère qu'il n'est pas loin, où je pourrai publier hautement vos services; mais, en attendant, c'est un plaisir pour moi de vous dire dans le secret tout ce que je pense à cet égard. Soyez-en aussi convaincu, monsieur, que de tous mes sentiments pour vous. Louis.

Louis XVIII fait plus. Pressé par le cabinet de Vienne de quitter l'armée de Condé, menacé d'être enlevé de vive force, il appelle Montgaillard et le charge d'aller plaider sa cause auprès de l'archiduc Charles. L'archiduc était alors à Ulmet, village situé sur la frontière du duché des Deux-Ponts. Montgaillard, porteur de dépêches et d'instructions verbales, part dans cette direction, mais par mesure de défiance, Condé le fait accompagner d'un de ses aides de camp, le comte de Barbançon. Il est néanmoins assez heureux pour attendrir le généralissime autrichien et porte cette bonne nouvelle à Louis XVIII, qui lui témoigne à nouveau sa satisfaction. « Que puis-je faire pour « vous? demande le prince. Quels sont vos fiefs et combien possé- « dez-vous de clochers? — Je n'en ai qu'un, Sire, et encore ne « l'ai-je pas tout entier; mais il en vaut bien quatre, tant il est « haut; il a six belles cloches qui iront à grand branle le jour « de votre entrée dans le royaume. — Quel est donc le bourg qui « touche le plus près vos terres? — Villefranche, Sire. — Eh bien, « j'asseois votre titre et la pairie sur ce Villefranche. »

Il n'en fallait pas plus à Montgaillard pour se croire duc et pair, mais les satisfactions d'amour-propre ne calment point ses préoccupations d'avenir. Compromis dans les intrigues monarchiques avec l'espoir d'en tirer profit lors d'une restauration prochaine, il sent toute l'improbabilité du succès et comprend qu'il s'est fourvoyé. Les premières victoires de Bonaparte en Italie l'inquiètent; il reçoit d'ailleurs des avis qui confirment ses pressentiments. Mallet du Pan lui écrit de Berne, le 14 mai 1796 :

En même temps que vos détails sur l'armée de M. le prince de Condé, j'ai reçu la nouvelle de l'arrivée des républicains à Milan. Ce contraste m'a serré le cœur. Quoi! on s'occupe de pareilles espérances, de pareils plans, lorsque la Révolution française monte au Capitole! L'Europe est finie, elle l'a voulu. Deux cent mille barbares envahirent autrefois l'empire romain, qui avait l'avantage de l'unité, de la science, de la discipline, des retranchements. Aujourd'hui, six cent mille barbares se répandent sur cent États pourris, divisés, hébétés, gouvernés par des marionnettes de papier mâché. Cette catastrophe était prévue depuis longtemps par les bons esprits: les sots en ont ri, et ont accusé de jacobinisme une prévision qui n'exigeait pas de grands efforts d'intelligence. Beaulieu fuyant à tire-d'aile sur le Tyrol laisse aux Français le champ libre. Ils n'ont à craindre aucun Fabius, ni de batailles de Cannes à gagner. L'Italie est à eux. Le séjour du roi de France au nord, ou au midi, sur le Rhin, ou sur la Néva, me paraît absolument égal. On reviendra toujours à la monarchie; mais, probablement, ni vous, ni moi, ne verrons cet événement. Toute espérance est bannie de mon âme. Ne comptez en aucune manière sur la bonne volonté de votre *ami* (Pichegru). Je le crois loyal et pur, mais il est impuissant.

Et le 29 mai, Mallet du Pan, toujours clairvoyant, écrit encore :

Où en êtes-vous donc? Est-ce au moment présent ou aux prophéties de Nostradamus? Vous me parlez de 175 000 hommes, de plans, de sagesse, de bien parler, d'attaques, de quartiers généraux. Ce sont les fantômes dans les ténèbres de la mort. Baissez la toile, la pièce est jouée : on ne se ravise pas avec succès, lorsqu'on a précipité sa ruine par cinq ans de fautes irrémédiables; il n'est plus temps de s'en apercevoir. L'Italie passe tout entière au creuset de la Révolution. Voilà trois électeurs et un stathouder chassés : les rois de Sardaigne et d'Espagne ne tiennent plus leurs couronnes que par la grâce du Directoire. Le pape envoie députés sur députés à Paris pour obtenir miséricorde, ce qu'il n'obtiendra pas, non plus que le roi de Naples. Parlez-moi des 11 867 hommes de l'armée de Condé et des pamphlets de Tinseau et de tous les misérables micmacs de vos entours. Vos illusions ne s'expliquent point (1).

Quelques jours plus tard (9 juin), Montgaillard avoue lui-même son découragement :

(1) *Correspondance de Mallet du Pan*, II, p. 249.

J'arrive du quartier général de M. l'archiduc et de Wurmser, écrit-il à Mallet du Pan ; tout est consommé ! On a perdu et la plus belle occasion et les plus grands moyens qu'on ait eus depuis six ans. On attaquait à la fois sur toute la ligne de Bâle à Dusseldorf ; les lignes devaient être abandonnées par les républicains. Les généraux avaient fait parler à M. l'archiduc et à Wurmser ; celui-ci avait reçu les invitations les plus pressantes de plusieurs villes d'Alsace : mon *ami* (Pichegru) était là, prêt, disposé à tout ébranler, n'attendant que le moment fixé par les Autrichiens, ayant les intelligences les plus fortes à Paris.

... Je vous le répète, ma tête est aussi froide que mon cœur est chaud : j'espérais tout, je vous le dis aujourd'hui avec la même conviction, je n'espère absolument rien.

Le cœur de Montgaillard est assurément aussi froid que sa tête ; il pèse et calcule toutes les chances et bientôt sa résolution est intérieurement prise. Le passage du Rhin par Moreau (23 juin), la retraite des Autrichiens, achèvent de le décider. « Il me fut « alors démontré, a-t-il lui-même avoué, que la restauration de la « monarchie dans la maison de Bourbon était une chose impos- « sible. » Il ne s'attarde pas aux regrets, cherche prudemment un autre théâtre, feint, pour s'éloigner, une maladie, va de Carlsruhe, à Stuttgard, à Munich et se dirige vers Venise, où il arrive le 2 septembre avec M. du Montet, son secrétaire. Son intention est de sonder Bonaparte dont les succès fixent toutes les espérances, et pour parvenir jusqu'à lui il se présente chez Lallement, ministre plénipotentiaire de la République française, et lui confie en partie le secret de la conspiration du Rhin, qui intéresse au plus haut point le sort de l'État (1) ; il écrit en même

(1) Il affirme qu'il n'a point combattu les Français, qu'il a plutôt cherché à les délivrer. Il a voulu éclairer les puissances coalisées et non servir leurs intérêts ; anéantir les Jacobins et non aider à opprimer ses compatriotes. Il a mérité la haine de Pitt, il n'a point voulu lui prêter sa voix, et a été honoré si particulièrement de son aversion que l'on a cru qu'il avait été forcé de quitter une île où les invitations les plus pressantes l'avaient forcé d'aborder.

Par amour pour son pays, il a voulu y établir le gouvernement monarchique, parce qu'il le croyait le seul propre à faire tomber les armes des mains des puissances coalisées. Il se montre tout entier au Directoire, il lui adresse les ouvrages qui lui prouveront qu'en écrivant contre lui il n'a voulu combattre que les Jacobins dans un temps où ils paraissaient inséparables du gouvernement ; il n'a point écrit depuis l'établissement du Directoire. Les principes de justice et de grandeur de la République ne laissent aux

temps à Charles de Lacroix, ministre des affaires étrangères, et obtient une lettre d'introduction auprès de Bonaparte.

Trop habile pour rompre ouvertement avec son ancien parti, Montgaillard, va désormais servir ou trahir deux maîtres et jouer un double rôle. Pendant son séjour à Venise, il ne renonce point aux *apparences royales*, il voit fréquemment le comte d'Antraigues, agent de Louis XVIII, et cherche à entamer avec lui on ne sait quelle mystérieuse combinaison. Tout en agissant pour le Directoire, il rêve de séduire Bonaparte en lui offrant le gouvernement de la Corse et la main d'une princesse de sang royal. Le comte d'Antraigues le reçoit, correspond avec lui et avec du Montet (1), et le 4 décembre ils ont ensemble cette fameuse conversation (2) mentionnant les détails de la trahison de Pichegru, dont d'Antraigues eut l'imprudence de transcrire le récit, et qui, saisie par Bonaparte, fournit plus tard au Directoire l'occasion d'arrêter Pichegru et d'accomplir le coup d'État du 18 fructidor. Les relations des deux intrigants durent sans doute se refroidir, car pour se justifier dans la suite et renier Montgaillard, d'Antraigues écrit le 5 mai 1804 au prince Czartorisky :

« J'ai sous les yeux une lettre de Montgaillard du 7 décembre 1796 ; je lui disais : « On ne peut vous donner 10 000 écus pour aller chez Bonaparte, c'est trop peu pour lui et c'est trop pour vous. Je ne crains pas que Bonaparte soit votre dupe, et tout ce qu'on peut croire de plus favorable, c'est que vous êtes la sienne. »

« Il me répond : « Confiez-moi, au nom de Dieu, ces 10 000 écus que M. Dracke consent à me livrer, si vous le lui conseillez. Moi, la dupe de

puissances coalisées aucun espoir comme aucun prétexte de continuer la guerre ; ce sont ces principes qui engagent Montgaillard à offrir ses services au Directoire, c'est-à-dire à la nation.

Employé dans les affaires les plus importantes, chargé de négociations essentielles, le même sentiment qui l'a porté à quitter la France, le porte aujourd'hui à y rentrer. Ce sentiment est un attachement sans bornes à son pays.

Il servira la République avec le même zèle qu'il a employé au service de la monarchie. Ce n'est point par intérêt, ce n'est point par ambition qu'il demande à rentrer, il est plus riche en pays étranger que dans sa patrie ; il ne pourrait même être considéré comme émigré. Révolté de la perfidie des puissances, fier des victoires qu'obtiennent les armées françaises comme de celles qui signalèrent le règne de Louis XIV, c'est à la gloire de son pays qu'il désire s'associer (*Arch. Nat.*, f. 7, 6145).

(1) *Arch. Nat.*, AF III, 44.

(2) *Moniteur*, septembre 1797.

Bonaparte, de ce scélérat ! à d'autres, monsieur le comte, je le connais. Échappé des galères de Corse, il n'a pu se débarrasser du bout de chaîne qu'il porte au pied et qu'il promène en Italie en guise d'ordre de chevalerie, et c'est à cela que je l'ai reconnu (1). »

Décidé cependant à voir le vainqueur de l'Italie, Montgaillard laisse M. du Montet à Venise avec ses papiers, se munit des plus importants et part pour Milan ; il est arrêté à Fusina par les Autrichiens, envoyé à Padoue le 15 décembre et puis à Trente auprès du général d'Alvinzy. Il invoque aussitôt ses services royaux sur le Rhin, ses relations avec l'archiduc Charles, Wurmser, l'empereur d'Autriche, présente à Alvinzy les papiers qu'il destinait à Bonaparte et qui établissent son identité et l'importance de ses missions ; il est si habile, il persuade si sincèrement, que le général d'Alvinzy se livre à lui et laisse pressentir la situation désespérée de Wurmser, assiégé dans Mantoue, avec qui il ne peut correspondre que par la voie de boulettes de cire. Montgaillard apprend ainsi d'avance le jour prochain de la reddition de la place.

Fauche-Borel a insinué que Bonaparte, *averti* du moyen de correspondance du général autrichien avec Mantoue, *connut à propos* et en interceptant une de ces boulettes de cire, la détresse de la ville, ainsi que le mouvement projeté pour lui porter secours. La boulette enveloppait un petit papier roulé, contenant en peu de lignes l'avis militaire : avalée par l'espion qui en était porteur au moment où il fut arrêté, et mise en évidence par des évacuations forcées, la bataille de Rivoli fut livrée et Mantoue succomba. Cette communication attribuée à Montgaillard justifierait, sans doute, l'opinion que l'on prête à Bonaparte : « Ce Mont-« gaillard a de l'esprit, de l'intrigue, et l'on en ferait quelque « chose s'il n'était bon à pendre (2). »

Approcher Bonaparte est impossible, et Montgaillard a d'ailleurs

(1) *Arch. affaires étrang.*, France 633. On ne peut cependant accorder une entière confiance à cette défense car, après avoir écrit une lettre aussi impertinente le 7 décembre, le comte d'Antraigues a continué à correspondre dans des termes sympathiques avec Montgaillard et M. du Montet (lettres des 10. 13, 14 décembre, *Arch. Nat.*, AF, III, 44).

(2) Fabre de l'Aude *Histoire secrète du Directoire*, III. p. 70.

détruit, avant d'arriver à Trente, la lettre d'introduction de Lallement, qui aurait pu le compromettre auprès du général autrichien. Il suit patiemment ses pistes, conservant ses relations avec Louis XVIII, cultivant celles qu'il vient de nouer avec le Directoire ; au courant de toutes les intrigues, des secrets diplomatiques de toutes les cours de l'Europe centrale, lié avec tous les ministres, tous les ambassadeurs, il est devenu redoutable et il faut compter avec lui. Son audace le ramène sur le Rhin auprès de Condé ; il veut savoir ce que l'on pense de son équipée, et l'occasion lui paraît bonne pour poser les questions d'argent qui se font attendre ; il ne craint rien pour lui, ses papiers sont en lieu sûr à Venise ; il réclame donc 500 louis qui lui sont dus pour ses services et pour payer les gens qu'il a employés en Alsace. Condé se récuse et l'engage à porter sa requête à Louis XVIII, réfugié à Blankembourg. Montgaillard n'hésite pas à partir : auparavant il voit l'archiduc Charles, lui porte des nouvelles d'Italie et seconde merveilleusement Bonaparte, en dissuadant l'archiduc de se porter au secours de Wurmser et de Mantoue.

Il est reçu froidement à Blankembourg. On connaît par d'Antraigues ses visites à Lallement ; il a beau donner le change en répétant qu'il circonviendra Bonaparte, on ne le croit plus et il sent toute la défiance que son voyage en Italie a inspirée. On lui conserve cependant des égards ; mais il comprend que dans ce milieu les secrets politiques sont désormais fermés pour lui. Cette conviction le pousse plus avant vers le Directoire et il s'empresse de rendre compte à Lallement de ses entrevues avec Condé, l'archiduc Charles et le prétendant (janvier 1797). Il désire plus que jamais rentrer en France, les mauvais jours sont passés, un gouvernement régulier s'organise, il est impatient de le servir.

Cependant le ministre des relations extérieures ne répond pas à ses lettres ; Lallement reste aussi sur la réserve. Montgaillard court en Suisse, se présente chez Barthélemy, ministre de la République à Berne, se déclare en possession de secrets diplomatiques du plus haut intérêt, offre de nouveau ses services et prie le ministre de transmettre sa requête à Paris ; celui-ci se défie, ne fait aucune promesse et se borne à prévenir son

gouvernement qu'il aura l'œil sur Montgaillard (1); bien mieux, il demande s'il n'y aurait pas lieu de le faire expulser (2).

Sur ces entrefaites, Condé, inquiet du sort de la correspondance que Montgaillard menace de livrer si on ne lui compte pas 500 louis, se décide à payer, sous condition que toutes les lettres seront rendues. Fauche-Borel est chargé de cette négociation délicate. Les papiers de l'intrigant sont revenus de Venise, avec M. du Montet, et déposés secrètement, chez Mme Seriny, libraire à Bâle. L'entrevue qui eut lieu le 25 mars à Neuchâtel entre Montgaillard et Fauche-Borel fut des plus orageuses. Montgaillard a prétendu qu'on avait voulu l'assassiner, le voler. En réalité il reçut l'argent et fit connaître le dépôt de son portefeuille, que Fauche-Borel s'empressa de retirer et d'envoyer à Louis XVIII. Mais Montgaillard avait conservé les documents les plus importants et pris copie des autres; muni de pareilles armes, il se risque à rentrer en France, non sans annoncer à Fauche-Borel « qu'il rompt désormais tout pacte avec la royauté des Bourbons ».

A cette époque le Directoire était perdu. Une majorité royaliste dominait dans l'assemblée des Cinq Cents sous la présidence de Pichegru, dont on ne peut saisir les machinations et qui continue à intriguer en faveur de Louis XVIII. La lutte est ouverte entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Le parti contre-révolutionnaire semble l'emporter et compte sur le nouveau directeur, Barthélemy, ex-ambassadeur en Suisse. De part et d'autre on s'attend à chaque instant à un coup de force et Pichegru est sollicité de tous côtés de devancer Barras.

Dans une situation aussi ambiguë, Montgaillard évite de se compromettre. Il fait connaître à Barthélemy sa présence à Paris, reçoit l'ordre de se retirer à la campagne, et se réfugie à Gaillon chez M. Bisson-Laroque, un ami de 1789; mais en même temps, il sent que les événements vont se précipiter, qu'il faut

(1) *Arch. affaires étrang.*, ancien fonds.

(2) *Arch. affaires étrang.*, ancien fonds. Ces lettres établissent péremptoirement que Montgaillard n'était pas, en 1796, un agent secret du Directoire, ainsi que l'a prétendu Fabre de l'Aude.

savoir les pressentir, les deviner, pour se mettre utilement à la disposition du vainqueur. Il tente une suprême démarche et le 23 août, l'homme qui a « rompu tout pacte avec les Bourbons », se rend secrètement chez Pichegru, qu'il trouve sortant des mains de son coiffeur, occupé à achever une toilette recherchée. Une rapide conversation lui donne l'intuition que le général est perdu, qu'il hésite à employer la force pour ne rien aventurer et préfère attendre par les voies légales le retour de Louis XVIII (1). Dès lors le triomphe de Barras lui paraît assuré. Cependant ne se croyant pas en sûreté à Paris, à la veille d'un coup d'État révolutionnaire, il court se cacher, en Picardie, chez sa belle-sœur, Mme de Montmignon.

Effectivement, quelques jours plus tard, le 18 fructidor (4 septembre 1797), les députés de l'opposition royaliste sont saisis, emprisonnés, déportés; tous les plans formés en vue de la restauration des Bourbons sont renversés, et Montgaillard en cette circonstance a indirectement joué, dans les coulisses, le rôle principal.

On a vu que le 4 décembre 1796 il avait eu à Venise avec le comte d'Antraigues une conversation dans laquelle il avait révélé à l'agent de Louis XVIII tous les détails de la conspiration de Pichegru. D'Antraigues eut l'imprudence de transcrire ce récit; peut-être l'écrivit-il sur l'instigation de Montgaillard, ou bien celui-ci fut-il informé que d'Antraigues conservait dans son portefeuille cette pièce compromettante? Désigner d'Antraigues à Bonaparte comme l'agent royaliste le mieux informé, possesseur de la correspondance des princes, confident intime de Louis XVIII, gardien de tous les secrets, complots et projets de

(1) Pichegru se défiant de Montgaillard, ne lui a peut-être pas révélé ses projets contre-révolutionnaires; ou bien, ses dernières mesures, livrées à Barras par le prince de Carency, n'ont-elles été prises que tardivement, du 23 août au 3 septembre. Montgaillard n'en est pas moins ici convaincu de flagrant mensonge. Dans une note, écrite de sa main pendant la Restauration, il avoue en effet sa démarche auprès de Pichegru, tandis que dans ses *Mémoires secrets* imprimés en l'an XII, il dit page 162 : « Je n'ai jamais vu « le général Pichegru; je n'ai jamais vu le général Moreau : je ne connais « aucun de leurs parents, aucun de leurs amis. » On ne saurait se contredire plus effrontément.

l'émigration, était un moyen de servir le Directoire, de le mettre en possession de documents précieux sans être accusé de les avoir livrés. Le caractère de Montgaillard n'est pas à l'abri d'une telle supposition.

Quoi qu'il en soit, Bonaparte ayant envahi les États vénitiens, envoie Bernadotte sur Trieste; ce général atteint d'Antraigues, le fait prisonnier le 21 mai 1797, s'empare de son portefeuille, en tire les papiers dont Bourrienne (secrétaire de Bonaparte) dresse un inventaire que l'on termine par l'indication de la pièce suivante : *Une conversation avec M. le comte de Montgaillard* (1). D'Antraigues est conduit à Milan, enfermé dans la citadelle, invité à contresigner comme lui appartenant les documents tirés de son portefeuille; il s'y refuse, et le général Berthier les certifie à sa place (sauf le plus important, la conversation, où la signature manque). La conversation avec Montgaillard, écrite en entier de la main de d'Antraigues, paraît à Bonaparte une preuve suffisante pour écraser Pichegru, son rival (2). Au moment opportun il l'envoie à Barras, qui s'en empare pour prouver la trahison de Pichegru, légitimer la violation de la constitution de l'an III et la déportation de ses adversaires. Le 18 fructidor, les Parisiens en se réveillant voient affichée sur tous les murs : *La Conversation de Montgaillard avec le comte d'Antraigues. — La grande trahison de Pichegru* (3).

Le sabre d'Augereau fait le reste; on connaît les conséquences du coup d'État; Barthélemy, Pichegru, Willot, Aubry, Ramel, etc. sont envoyés à Sinnamari, le Cayenne de l'époque; Carnot a le bonheur de s'échapper du Luxembourg ; le triomphe du Directoire est complet.

Pendant ces événements, Montgaillard reste blotti en Picardie et songe à gagner la frontière de Flandre. En passant à Lille un remords le tourmente, ou plutôt il saisit sans risque

(1) *Arch. Nat.* A. F. III, p. 41.

(2) Bonaparte dit : « La culpabilité de Pichegru est claire, positive, complète, et la preuve en est si formelle que s'il se trouvait dans mon armée, je ne balancerais pas à le livrer à un conseil de guerre et il serait exécuté dans les vingt-quatre heures » (Fabre de l'Aude, III, p. 52).

(3) Insérée au *Moniteur*, septembre 1797.

l'occasion de faire une démarche qu'il pourra au besoin invoquer pour rentrer en grâce auprès de Louis XVIII. L'avenir politique est si peu assuré ! Il envoie le fidèle du Montet chez lord Mamelsbury, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, pour lui demander un entretien secret. A minuit, le ministre se rend sur un point des remparts désigné d'avance. Montgaillard lui propose d'expédier un courrier à son gouvernement; il est encore facile de sauver les députés déportés ; le vaisseau qui doit les transporter à la Guyane doit faire voile à Rochefort; le ministère anglais n'a qu'à donner l'ordre à quelques frégates de croiser sur les côtes de l'Ouest, elles s'empareront du bâtiment républicain. Lord Mamelsbury craint de se compromettre, renvoie Montgaillard qui pendant quelques jours encore reste caché (chez M. Saint-Martin, marchand de modes, sur la Grande Place), et se décide enfin à se rendre en Hollande pour gagner Hambourg. Le territoire de la République ne lui paraît point un asile suffisant; son nom vient d'être mis en trop grande évidence et associé aux intrigues les plus fâcheuses. Ses confidences au comte d'Antraigues ont permis, il est vrai, au Directoire de frapper un grand coup, mais si ce service doit être reconnu il en attendra plus sûrement la nouvelle à l'étranger.

D'Antraigues, évadé de Milan et compromis aux yeux de Louis XVIII, s'empresse de protester et de nier l'authenticité du document saisi dans son portefeuille, cette fatale conversation avec Montgaillard, répandue dans toute l'Europe et placardée dans toutes les villes de France ; et sa protestation violente, obstinée, est un des points les plus obscurs de cette époque, détail historique resté inexpliqué. Cependant le document déposé aux Archives est incontestablement de sa main, mais est-ce bien celui qui a été écrit sous la dictée de Montgaillard et dont Bernadotte s'est emparé à Trieste ? Dans son remarquable ouvrage sur d'Antraigues, M. Léonce Pingaud admet, pour expliquer la protestation, que le document primitif se divisait peut-être en deux parties distinctes, l'une relative à la trahison de Pichegru, l'autre à la tentative de corruption de Bonaparte. Celui-ci, aussi désireux de livrer au Directoire les pages inculpant Pichegru que de sup-

primer celles qui le concernaient, aurait demandé au prisonnier une copie modifiée et en aurait fait la rançon de sa liberté (1). C'est ce qui aurait permis à d'Antraigues de nier, non sans hypocrisie, l'authenticité du document affiché.

S'il nous était permis d'apporter un nouveau renseignement dans cette affaire mystérieuse, nous ferions remarquer une particularité qui peut servir d'indice. La pièce originale déposée aux Archives comprend 16 pages in-4° d'un beau papier *anglais*, dans le filigrane duquel se trouvent la date 1794 et le nom BLACKWELL, avec les initiales G R dans un écusson fleurdelysé. Ce papier n'est certainement pas français, un fabricant eût joué sa tête à conserver de tels emblèmes ; il n'a donc pas été fourni à d'Antraigues par le service d'état-major de Bonaparte. Mais d'Antraigues l'avait peut-être dans son portefeuille ? C'est peu probable, si l'on considère qu'en quittant Venise il a trié ses papiers, et que Bernadotte en a fait l'inventaire ; dans l'une et l'autre circonstance il était naturel de rejeter les papiers blancs. Au contraire, d'Antraigues est à Venise le correspondant de Louis XVIII et aussi l'agent de Dracke ; il écrit dans ses bureaux, ce qui pourrait faire admettre que la « conversation » envoyée à Paris par Bonaparte, a peut-être été rédigée chez le ministre anglais et n'aurait pas été scindée à Milan. Pure hypothèse, sans doute, qui n'expliquerait pas le démenti de d'Antraigues, mais établirait du moins l'origine du document déposé aux Archives.

Peut-on d'ailleurs expliquer ce démenti autrement qu'en rappelant les opinions qui coururent sur d'Antraigues ? « C'est la fleur des drôles », a dit d'Avaray. — « Ou il mérite les petites maisons, « écrit Mallet du Pan, s'il a été capable d'une telle imprudence (con- « server dans son portefeuille la conversation avec Montgaillard), « ou il mérite la corde s'il a livré ce secret pour se tirer d'affaire. » Dans sa correspondance avec la cour de Vienne, Mallet du Pan écrit encore le 26 septembre 1797 (2) : « Quant à la relation de « Montgaillard, trouvée dans le portefeuille de d'Antraigues, « j'observe qu'il serait difficile de rencontrer en Europe deux

(1) *Le comte d'Antraigues*, par Léonce Pingaud.
(2) 2e vol., p. 342.

« menteurs plus consommés que ces deux personnages ; qu'en con-
« séquence leurs rapports ne mériteraient aucune confiance ; mais
« il est certain que Montgaillard fut dans le temps chargé d'une
« négociation analogue par M. le prince de Condé et j'ai eu, écrite
« de sa main, en 1796, une relation de cette affaire, littéralement
« conforme à celle qu'on vient de publier. » — Devant certaines obscurités il n'y a pas de conclusion possible.

Quoique la conversation avec d'Antraigues soit connue, il semble intéressant d'en citer les principaux passages qui dévoilent les détails de la trahison de Pichegru :

Le comte de Montgaillard était à Venise (c'est d'Antraigues qui écrit) depuis le mois de septembre; je le savais par le bruit public, mais sans l'avoir jamais vu, ni sans avoir ouï parler de lui. M. l'abbé du Montet, son ami, est venu chez moi, de sa part, me faire ses excuses de ce que les raisons les plus graves l'obligeaient à ne me pas venir voir ; qu'il me les expliquerait, lui-même, dès qu'il le pourrait.

Le 15 novembre 1796, je reçus une lettre de Fauche-Borel, de Neuchâtel, qui me priait de remettre six cents livres tournois à M. de Montgaillard, et de l'engager à se rendre sur-le-champ, à Bâle, auprès de lui. Je fis avertir M. de Montgaillard : il me renvoie l'abbé du Montet, ne veut pas, d'abord, les six cents livres, quinze jours après, envoie les rechercher, me demande un rendez-vous pour le 1er décembre, remet ensuite au 4, et enfin, est venu, hier 4, à six heures du soir, avec l'abbé du Montet....

Après m'avoir parlé, avec détail, de son évasion, et de sa course en Angleterre, de son retour..., etc. — je lui dis : « Mais enfin, à présent, que faites-vous ? — C'est, me dit-il, pour vous en instruire que je suis venu chez vous; mais il faut prendre les choses d'un peu plus loin.

« Au mois d'août 1795, je me trouvais à Bâle. J'avais quitté précédemment la Hollande, après avoir reçu l'ordre de partir, et l'offre de lord Saint-Hélène d'y rester, si je voulais promettre de ne plus écrire, ce que je refusai. J'avais eu avant une conversation avec le ministre de Danemark : il me demandait ce que je pensais de la Révolution; je ne disais que des choses générales, quand il m'interrompit pour me dire : « Je vais vous parler plus franchement; je regarde les rois « coalisés comme des filous qui se volent dans les poches, tandis « qu'on les mène à la potence. »

« Ce fut après mon voyage à La Haye que j'allai d'abord à Neuchâtel, puis à Bâle.

« M. le prince de Condé m'appela à Mulheim ; et, connaissant toutes

les relations que j'avais en France, il me proposa de sonder le général Pichegru qui avait son quartier général à Altkirch.

« Le général Pichegru y était alors environné de quatre représentants conventionnels.

« Je me rendis aussi avec quatre ou cinq cents louis à Neuchâtel; je jetai les yeux, pour faire les premières ouvertures, sur Fauche-Borel, imprimeur du roi à Neuchâtel, votre imprimeur et le mien, homme fanatique de la royauté, plein de courage, de zèle, d'enthousiasme, ayant peu d'esprit, mais y suppléant par de la sûreté et de la probité. Je lui associai M. Courant, Neuchâtelois, jadis, pendant quatorze ans, au service du grand Frédéric, en qualité de son homme d'exécution, caractère à ressource, d'un sang-froid imperturbable, qui a bien plus que de la valeur; il a la plus imperturbable intrépidité.

« Je leur persuadai de se charger de la commission; je les munis d'instructions, de passe-ports : ils étaient étrangers; je leur fournis tous les prétextes pour voyager en France, comme étrangers, négociants, acquéreurs de biens nationaux. Quand je les crus bien lestés, je les recommandai à Dieu, et je partis pour aller attendre de leurs nouvelles à Bâle.

« Le 13 août 1795, Fauche et Courant partirent pour se rendre au quartier général d'Altkirch; ils y restèrent huit jours, voyant le général Pichegru environné de représentants et généraux, sans pouvoir lui parler. Pourtant Pichegru les remarqua, surtout Fauche; et le voyant assidu sur tous les lieux où il passait, il devina que cet homme avait quelque chose à lui communiquer et dit, devant lui en passant : « Je vais me rendre à Huningue. » Aussitôt Fauche part et s'y rend; Pichegru y était arrivé avec les quatre représentants et sept généraux.

« Fauche trouva le moyen de se présenter, à son passage, au fond d'un corridor : Pichegru le remarque, le fixe, et quoiqu'il plût à torrents, il dit tout haut : « Je vais dîner chez Mme de Salomon. » Le château est à trois lieues d'Huningue, et cette Mme de Salomon est la maîtresse de Pichegru. Fauche part aussitôt, se rend dans le village, monte au château après dîner, et demande le général Pichegru; celui-ci le reçoit dans un corridor, en prenant du café.

« Fauche alors, lui dit que, possesseur d'un manuscrit de J.-J. Rousseau, il veut le lui dédier : « Fort bien, dit Pichegru, mais je veux « le lire avant, car ce Rousseau a des principes de liberté qui ne sont « pas les miens, et où je serais très fâché d'attacher mon nom. — Mais, « lui dit Fauche, j'ai autre chose à vous dire. — Et quoi? et de la part « de qui? — De la part de M. le prince de Condé. — Taisez-vous et « attendez-moi... » Alors, il le conduisit seul, dans un cabinet reculé; et alors, tête à tête, il lui dit : « Expliquez-vous; que me veut Mon- « seigneur le prince de Condé? »

« Fauche, embarrassé, et à qui les expressions ne venaient pas en ce moment, balbutia, hésita : « Rassurez-vous, lui dit Pichegru, je pense « comme M. le prince de Condé : que veut-il de moi? » Fauche, encouragé, lui dit alors : « M. le prince de Condé désire se joindre à « vous; il compte sur vous; il veut s'unir à vous. — Ce sont là des « choses vagues et inutiles, lui dit Pichegru; cela ne veut rien dire; « retournez demander des instructions écrites, et revenez, dans trois « jours, à mon quartier général à Altkirch ; vous me trouverez seul à « six heures précises du soir. »

« Aussitôt Fauche partit, arrive à Bâle, court chez moi, et, transporté d'aise, me rend compte de tout. Je passai la nuit à rédiger une lettre au général Pichegru. M. le prince de Condé, muni de tous les pouvoirs de Louis XVIII, excepté celui d'accorder des cordons bleus, m'avait, par écrit de sa main, revêtu de toutes les délégations, à l'effet d'entamer une négociation avec le général Pichegru.

« Ce fut en conséquence que j'écrivis au général. Je lui dis, d'abord, tout ce qui pouvait réveiller en lui le noble sentiment du véritable orgueil, qui est l'instinct des grandes âmes; et, après lui avoir fait voir tout ce qu'il pouvait tenter, je lui parlai de la reconnaissance du roi pour le bien qu'il ferait à sa patrie en y rétablissant la royauté. Je lui dis que Sa Majesté voulait le créer maréchal de France, gouverneur d'Alsace, nul ne pouvant mieux la gouverner que celui qui l'avait si vaillamment défendue; qu'on lui accorderait le cordon rouge, le château de Chambord avec son parc, et douze pièces de canon enlevées aux Autrichiens; un million d'argent comptant, 200 000 livres de rente, un hôtel à Paris. La ville d'Arbois, patrie du général, porterait le nom de Pichegru, et serait exempte de tout impôt pendant quinze ans; la pension de 200 000 livres, réversible par moitié à sa femme, et 50 000 livres à ses enfants, à perpétuité, jusqu'à extinction de sa race.

« Telles furent les offres faites, au nom du roi, au général Pichegru.

« Pour son armée, je lui offrais, au nom du roi, la confirmation de tous ses officiers dans leur grade, un avancement pour tous ceux qu'il recommanderait, un traitement pour tout commandant de place qui livrerait sa place, et une exemption d'impôt pour toute ville qui ouvrirait ses portes; quant au peuple de tout état, amnistie entière et sans réserve. J'ajoutai que M. le prince de Condé désirerait qu'il proclamât le roi dans ses camps, lui livrât la ville d'Huningue, se réunît à lui pour marcher sur Paris.

« Pichegru, après avoir lu toute cette lettre, avec la plus grande attention, dit à Fauche : « C'est fort bien; mais, qui est ce M. de « Montgaillard qui se dit ainsi autorisé ? Je ne le connais, ni lui, ni sa « signature. Est-ce l'auteur? — Oui, lui dit Fauche. — Mais, dit Piche-

« gru, je désire, avant toute ouverture de ma part, être assuré que « M. le prince de Condé, dont je me rappelle très bien l'écriture, ait « approuvé tout ce qui m'a été écrit, en son nom, par M. de Mont- « gaillard. Retournez tout de suite auprès de M. de Montgaillard, et « qu'il instruise M. le prince de Condé de ma réponse. »

« Aussitôt Fauche partit, laissa M. Courant près de Pichegru, et revint auprès de moi.

« Arrivé à Bâle à 9 heures du soir, il me rend compte de sa mission. A l'instant, je vais à Mulheim, quartier général du prince de Condé, et j'y arrive à minuit et demi. Le prince était couché; je le fais éveiller; il me fait asseoir tout à côté de lui, sur son lit, et ce fut alors que commença notre conférence.

« Il s'agissait seulement, après avoir instruit le prince de Condé de l'état des choses, de l'engager à écrire au général Pichegru, pour lui confirmer la vérité de tout ce qui lui avait été dit en son nom.

« Cette négociation, si simple dans son objet, si nécessaire, si peu susceptible d'obstacles, dura, néanmoins, toute la nuit.

« M. le prince, aussi brave qu'il est possible de l'être, n'a hérité, du grand Condé, que son imperturbable intrépidité. Sur tout le reste, c'est le plus petit des hommes; sans moyens comme sans caractère, environné des courtisans les plus médiocres, les plus vils, quelques-uns les plus pervers, les connaissant bien et s'en laissant dominer...

. . . . . .

« M. le prince de Condé, obsédé par ses alentours, avait rétréci ses idées sur leurs idées; et, étant devenu aussi timide sur les minuties qu'il l'est peu dans les batailles, il craignait autant les petites choses, qu'ils aiment peu le canon.

« Il fallut neuf heures de travail, assis sur son lit, à côté de lui, pour lui faire écrire, au général Pichegru, une lettre de neuf lignes. Tantôt il ne voulait pas qu'elle fût de sa main; puis, il ne voulait pas la dater; puis, il ne voulait pas l'appeler général Pichegru, de peur de reconnaître la République en lui donnant ce titre; puis, il ne voulait pas y mettre l'adresse; puis il refusait d'y mettre ses armes; enfin il combattit pour éviter d'y placer son cachet.

« Il se rendit à tout, enfin, et lui écrivit qu'il devait ajouter pleine confiance aux lettres que le comte de Montgaillard lui avait écrites en son nom et de sa part.

« Cela fait, autre difficulté; le prince voulait réclamer sa lettre. Il fallut lui persuader que c'était en ne la réclamant pas qu'elle lui serait rendue, après avoir produit tout l'effet qu'il en devait attendre; il se rendit avec peine. Enfin, à la pointe du jour, je repartis pour Bâle, d'où je dépêchai Fauche, à Altkirch, au général Pichegru.

« Le général, en ouvrant la lettre de huit lignes du prince, et recon-

naissant le caractère et la signature, la lut, et aussitôt la remit à Fauche, en lui disant : « J'ai vu la signature, et cela me suffit. La pa-« role du prince est un gage dont tout Français doit se contenter. Re-« portez-lui sa lettre. »

« Alors, il fut question de ce que voulait le prince. Fauche expliqua qu'il désirait :

1° Que Pichegru proclamât le roi dans son armée, et arborât le drapeau blanc;

2° Qu'il livrât Huningue au prince.

« Pichegru s'y refusa : « Je ne ferai rien d'incomplet, dit-il, je ne veux pas être le troisième tome de La Fayette et Dumouriez. Je connais mes moyens; ils sont aussi sûrs que vastes; ils ont leurs racines, non seulement dans mon armée, mais à Paris, dans la Convention, dans les départements, dans les armées de ceux des généraux, mes collègues, qui pensent comme moi. Je ne veux rien faire de partiel ; il faut en finir : la France ne peut exister en république ; il lui faut un roi; il faut Louis XVIII; mais il ne faut commencer la contre-révolution que lorsqu'on sera sûr de l'opérer sûrement et promptement. Voilà quelle est ma devise.

« Le plan du prince ne mène à rien; il serait chassé d'Huningue en quatre jours, et je me perdrais en quinze jours. Mon armée est composée de braves gens et de coquins : il faut séparer les uns des autres, et aider tellement les premiers par une grande démarche, qu'ils n'aient plus la possibilité de reculer, et ne voient plus leur salut que dans le succès. Pour y parvenir, j'offre de passer le Rhin où l'on me désignera, le jour et à l'heure fixés, et avec la quantité de soldats et de toutes les armes que l'on voudra. — Avant, je placerai, dans les places fortes, des officiers sûrs et pensant comme moi. — J'éloignerai les coquins, et les placerai dans des lieux où ils ne peuvent nuire, et où leur position sera telle qu'ils ne pourront se réunir. Cela fait, dès que je serai de l'autre côté du Rhin, je proclame le roi; j'arbore le drapeau blanc; le corps de Condé et l'armée de l'Empereur s'unissent à nous : aussitôt je repasse le Rhin et je rentre en France. Les places fortes seront livrées et gardées, au nom du roi, par les troupes impériales. — Réuni à l'armée de Condé, je marche sur-le-champ en avant; tous mes moyens se développeront, alors, de toutes parts, et nous marchons sur Paris, et nous y serons en quatorze jours. Mais il faut que vous sachiez que pour le soldat français, la royauté est au fond du gosier. Il faut, en criant : « Vive le roi ! », lui donner du vin et un écu dans la main. Il faut que rien ne lui manque dans le premier moment. Il faut solder mon armée jusqu'à sa quatrième ou cinquième marche sur le territoire français. Allez rapporter tout cela au prince, et donnez-moi ses réponses. »

« Pendant toutes ces conférences, Pichegru était environné de quatre représentants du peuple, à la tête desquels était Merlin de (Thionville), le plus insolent et le plus farouche des inquisiteurs.

« Ces gens-là, munis des ordres du Comité, pressaient Pichegru de passer le Rhin et d'aller assiéger Manheim, où Merlin avait conservé de nombreuses intelligences. Ainsi, si, d'une part, le Comité, lui-même, prêtait, par ses ordres, à l'exécution du plan de Pichegru, de l'autre, il n'y avait pas de moment à perdre; car différer de se rendre au désir des quatre représentants, c'était se déclarer suspect.

« Donc, tout imposait au prince de Condé la loi de se décider, et de se décider promptement.

« De plus, le bon sens lui imposait une autre loi, celle d'examiner, sans passion, quel homme était Pichegru, quel était son abandon, quelles étaient ses propositions.

« L'Europe annonçait ses talents, et il avait mis le prince bien en état de juger sa bonne foi.

« De plus, sa démarche, son plan, en étaient de nouvelles preuves. En passant le Rhin, se mettant au milieu des armées de Condé et de Wurmser, il rendait sa désertion impossible; et si le succès ne répondait pas à son attente, il se rendait, lui-même, émigré.

« Il laissait à ses ennemis sa femme, son père, ses enfants : tout répondait de sa foi : ses talents répondaient à son génie, son génie à ses moyens; et les gages qu'il laissait, s'il échouait, assuraient qu'il était sûr du succès.

« Quelle stupide prétention que de prétendre mieux diriger l'armée de Pichegru que Pichegru lui-même; de croire mieux connaître les provinces frontières que Pichegru qui les commandait et qui y avait placé pour commandants de ville ses amis.

« Cette prétention, pourtant, perdit la monarchie, cette fois comme tant d'autres. M. le prince de Condé, en lisant ce plan, le rejeta en totalité.

« Il fallait, pour son succès, en faire part aux Autrichiens; Pichegru l'exigeait. M. le prince de Condé ne le voulait pas absolument, pour avoir, à lui seul, la gloire de faire la contre-révolution.

« Il répondit à Pichegru par des observations, et la conclusion de sa réponse était de revenir à son premier plan : « Que Pichegru proclamât le roi sans passer le Rhin, qu'il remît Huningue, et, qu'alors, l'armée de Condé, seule, et sans rien participer aux Allemands, irait le rejoindre ; qu'en ce cas, il pouvait promettre cent mille écus en louis, qu'il avait à Bâle, et 1.400 mille livres qu'il avait, en excellentes lettres de change, payables sur-le-champ.

« Aucun moyen, aucune idée n'eut de prise sur M. de Condé; l'idée

de communiquer son plan à Wurmser, d'en partager la gloire avec lui, le rendait aveugle et sourd.

« Il fallait rapporter ces observations à Pichegru et M. Courant en fut chargé. »

Je certifie que ce cahier a été trouvé dans le portefeuille de M. d'Antraigues, ouvert en présence du général en chef Bonaparte et du général Clarke, et coté et paraphé par moi.

Monbello, le 18 prairial, an V de la République.

Le général divisionnaire, chef de l'état-major général.

Signé : BERTHIER.

En apposant d'office la signature de Berthier sur les affiches placardées dans Paris le 18 fructidor, le Directoire commit une supercherie préméditée, car Berthier s'était abstenu de contresigner une pièce dont l'authencité lui paraissait douteuse. La raison d'État fit passer outre; il importait de compromettre à tout prix Pichegru au moyen d'une révélation ayant toutes les apparences de la vérité. Barras n'en perdit pas l'occasion.

Après la journée de Fructidor, le moment semble propice à Montgaillard de brûler ses vaisseaux et de livrer au Directoire les documents secrets qu'il a mis en réserve et qui ne tarderaient pas d'ailleurs à perdre leur valeur. Il le peut sans danger. Le gouvernement français est informé des machinations tramées contre sa sûreté, Pichegru et ses complices sont à la Guyane, de nouvelles révélations donneront une preuve de dévouement à la République, sans éclat, ni scandale et le tout sera mis sur le compte de d'Antraigues. Le moyen est excellent pour se ménager un accès près du Directoire, un retour possible vers les Bourbons.

Dans ces circonstances, Montgaillard continue à écrire à d'Avaray (1) et à fréquenter à Hambourg M. de Thauvenay, agent de Louis XVIII (2), mais il entre aussi en relations avec Roberjot, ministre plénipotentiaire de France, et en avril 1798 il lui confie définitivement tout ce qu'il peut dévoiler. La lettre

(1) *Arch. Nat.* f. 7. 6145. Lettre du comte d'Avaray à Montgaillard, du 16 novembre 1797 : « Sa Majesté a fait connaître ses intentions à M. de Thauvenay, et lui laisse la liberté d'instruire Montgaillard. Il sera bon qu'il ait une conversation avec lui ».

(2) *Arch. affaires étrang.* France 59, f. 437.

suivante de Roberjot à Talleyrand, ministre des relations extérieures donne à ce sujet les plus amples renseignements.

Hambourg, 11 prairial an VI.

« Citoyen Ministre,

« Je vous avais fait part dans ma dépêche du 13 germinal, des intentions de Montgaillard pour communiquer au gouvernement toutes les pièces qu'il possède sur la conspiration de Pichegru, et lui donner des notes qui devaient renfermer les détails propres à en constater la réalité, il vient d'effectuer sa promesse, il m'a remis :

« 1° *Un précis historique de cette conjuration* dont les développements sont du plus grand intérêt (1).

« 2° Un cahier de 24 pages renfermant une copie exacte de plusieurs lettres du prétendant, de Condé et de quelques agents qu'ils employaient, faite de sa main, sur des originaux qui lui ont été confiés.

« 3° Quatre demi-feuilles qui contiennent la copie d'une lettre qu'il a adressée à Pichegru, et celle du plan et des avantages promis à ce général, en cas de réussite.

« 4° Copie d'une lettre adressée au citoyen Lallement, agent de la République à Venise.

« 5° Une lettre qu'il m'a écrite, où il énonce les motifs qui l'ont décidé à faire les aveux consignés dans son mémoire, et les craintes qu'il a conçues pour sa propre sûreté.

« 6° Deux lettres de la femme Sériny, résidant à Bâle, où elle rend compte des tentatives que l'on a faites pour enlever ses papiers.

« 7° Autre lettre qu'il écrit à cette femme, pour en faire l'usage qu'il indique.

« 8° Deux lettres d'Avaray, une lettre de Condé, et enfin une autre lettre du prétendant.

« Indépendamment de ces pièces que vous remettra le citoyen Grenella, Montgaillard en a d'aussi essentielles en dépôt en deux autres

(1) *Arch. Nat.* A. F. III, 44. Le précis historique de la conjuration sera déposé dans les archives d'État et en 1804 (lors du complot Pichegru, Moreau, Cadoudal), Bonaparte, ou plutôt Talleyrand, le fera rechercher pour démontrer la culpabilité des accusés. On le publiera dans le *Moniteur* (18 avril 1804), on le répandra au nombre de 40 000 exemplaires et Montgaillard se trouvera encore une fois associé aux graves événements qui agiteront la France. On prétendra que ce document, commandé d'urgence par Bonaparte, a été préparé pour les besoins de la cause et rédigé, non pas en 1798, mais en 1804, afin de perdre sûrement Pichegru et Moreau. La lettre de Roberjot dément cette assertion et donne une date certaine à la brochure de Montgaillard : *Mémoire concernant la trahison de Pichegru dans les années III, IV et V.*

endroits, elles parviendront au Directoire exécutif par les moyens qu'il a indiqués.

« Le premier paquet sera adressé du département de la Somme au citoyen Merlin, directement par le commissaire du directoire d'Abbeville ou d'Amiens qui en a la commission. Ce paquet renferme toutes les lettres que Montgaillard a reçues avec la suscription de *Tronchaix*, ou *Pinault*, ou du *Montet*, et tout ce qui avait trait aux événements qui ont précédé le 18 fructidor.

« Le second parviendra en prenant la précaution de charger l'agent du gouvernement en Suisse, de faire porter par une personne sûre, la lettre que Montgaillard adresse à la femme Seriny, de Bâle, et qui est ci-incluse, pour qu'elle lui remette toutes les lettres qu'elle a à sa disposition, ou dont elle connaît le dépôt, en cherchant néanmoins à ne lui inspirer aucune crainte, cette femme n'ayant dans tout cela que des relations de confiance pour soigner quelques objets qu'il lui avait remis.

« Vous voyez, citoyen ministre, que par ce moyen, le Directoire exécutif parviendra à obtenir une collection complète des plus importantes pièces qui ont trait à cette conspiration.

« Je dois vous dire que c'est à l'assurance que j'ai donnée à Montgaillard qu'il ne serait nullement inquiété, et qu'il jouirait de la protection du gouvernement en pays étranger allié à la République, qu'il s'est déterminé à me confier toutes ces lettres, et à me remettre surtout le mémoire qu'il a fait pour donner connaissance de toutes les manœuvres tentées jusqu'à présent par les ennemis de la République, pour la renverser. Sa démarche est une suite de celles qu'il avait déjà faites à Venise auprès du citoyen Lallement, à Bâle auprès de Barthélemy, à Hambourg auprès du citoyen Reinhard, *elle dure depuis deux ans.*

« Dans les entrevues que j'ai eues avec lui, j'ai cru remarquer qu'il n'avait d'autre motif que celui de dévoiler à l'Europe entière la conduite des cabinets, les machinations de l'Angleterre, la turpitude des princes et détacher de ces infatigables ennemis de la République une masse considérable d'individus qui ignorent les bassesses auxquelles ils se sont livrés, leur croyant des motifs purs, et leur restant attachés autant par habitude que par préjugés.

« Lui supposant toujours du dévouement pour leurs personnes, et les mêmes dispositions pour leur cause, ils ont encore tenté de l'attirer à eux ; il s'y est refusé avec dédain, j'en ai la preuve par les renseignements que je me suis procurés sur son compte ; il a persisté à ne plus communiquer avec leurs agents.

« Je dois cependant déclarer que c'est à ma sollicitation qu'il a vu quelquefois MM. de Fonbrune, de Thouvenay, d'Aiguillon, etc., pour sa-

voir quelques détails sur les manœuvres des Anglais, pour me fournir l'occasion de vous en donner avis.

« Le temps qu'il a mis à la rédaction de son mémoire l'a porté à réfléchir sur les suites de la démarche qu'il faisait ; sa parole une fois donnée, il n'a pas balancé à l'écrire, mais en me le remettant, il n'a cessé de me répéter qu'il me donnait son arrêt de mort : « Les puissances, les princes, les émigrés ne me pardonneront jamais, me répétait-il, avec les accents d'une âme vivement affectée, je serai assassiné de leurs mains, ou de celles de leurs sicaires ; ils sont si haineux, ils ont l'âme si noire, si cruelle, qu'ils vont mettre ma tête à prix ; s'ils ne peuvent m'atteindre, je vais me condamner pour la vie à la retraite, à l'obscurité, à l'éloignement de tout ce qui m'est cher, je serai éternellement poursuivi et je vais mener la vie la plus malheureuse ; n'importe, disait-il, s'il faut en faire le sacrifice, elle ne m'est plus rien, j'aurai contribué à éclairer la nation française et l'Europe sur l'infamie, la lâcheté, la noirceur, la bassesse et la cruauté des ennemis de la République.

« Le Directoire peut me garantir de leur rage, je me fie à sa loyauté, il saura apprécier mes peines, connaître mon dévouement, il saura me préserver de leur persécution, il est le maître de mon avenir. »

« J'ai jugé, citoyen ministre, par la manière dont son âme était émue, qu'il craignait réellement pour ses jours, et j'ai pressenti que son vœu serait de rentrer dans ses foyers pour se mettre à l'abri des recherches de ses ennemis. « Mon nom de famille est Rocques, m'a-t-il dit, mes parents m'ont donné dès ma jeunesse celui de Montgaillard ; je ne suis sur aucune liste d'émigrés ; le Directoire ne pourrait-il pas, d'après la démarche que je fais, et mon dévouement à la chose publique, m'appliquer la loi qui lui laisse la faculté de prononcer sur mon sort en lui faisant d'aussi importants aveux ; je servirai encore ma patrie, en rendant publique une foule d'anecdotes, de faits, de détails relatifs aux conspirations qui ont été tramées, en nommant les agents employés, en désignant les complices, en me rendant utile, enfin, de la manière dont il le désirera. »

« Je lui ai promis, citoyen ministre, de vous faire part de ce qu'il venait de me dire, et je lui ai annoncé que je ne doutais pas que le gouvernement ne prît ses demandes en considération, qu'il saurait apprécier ses démarches, et qu'il concilierait l'importance de ses déclarations, l'utilité des notes et pièces qu'il remettait, avec l'intérêt de la République, et la sage observance des lois.

« Veuillez donc, citoyen ministre, informer le Directoire exécutif du résultat de la dernière entrevue que j'ai eue avec Montgaillard ; sa position actuelle n'est pas sans danger ; les Anglais ont déjà donné des preuves d'enlèvements, sans qu'on ait pu les convaincre, ils savent

faire commettre des assassinats, des incendies, tous les crimes leur sont familiers ; il les redoute plus que les agents du prétendant. Si le Directoire exécutif ordonne la publicité des pièces, il est important de connaître la décision qu'il prononcera à son égard. Veuillez me la communiquer au plus tôt, pour qu'il se conforme dans tous les cas à ses intentions.

« Il m'a soumis plusieurs copies de lettres qu'il a écrites dans le temps à divers agents, au prétendant, à Condé, à Wickham, etc. ; elles établissent sur certains rapports l'ensemble du plan général de renverser la République ; il a craint de vous les faire parvenir, parce qu'elles manifestent trop l'opinion qu'il a eue et les démarches qu'il a faites ; rien ne le forçait à me les communiquer, car elles étaient propres à faire concevoir de lui, à des personnes susceptibles de se laisser prévenir, la plus fâcheuse impression, mais il a cédé à mon empressement ; si vous pensez qu'elles soient utiles, il est prêt à me les remettre, vous y trouverez tout ce que le zèle pour une cause que l'on embrasse est capable d'inspirer ; je ne vous cache pas qu'il ne céderait qu'au désir que l'on manifesterait de les avoir, car il n'est pas sans répugnance de les confier.

« Je joins aussi un mot d'écrit du ci-devant comte d'Antraigues adressé à Montgaillard, pour établir que ce dernier connaissait bien Montgaillard, quoiqu'il ait dit dans un libellé qu'il n'avait jamais entendu parler de lui.

Salut et respect.

ROBERJOT.

Il semblerait qu'après de tels aveux, Montgaillard est entièrement passé au Directoire, mais cet homme ne se livre jamais qu'à moitié ; le 26 avril, il reçoit de Blankembourg l'avis suivant :

Le roi me charge, Monsieur, de vous renouveler le témoignage de la satisfaction qu'il conserve pour vos services et de vous exprimer en même temps le désir qu'il a de vous revoir : vos conseils lui sont utiles. S. M. compte sur votre fidélité et sur la continuation de votre zèle. En mon particulier, je me félicite sincèrement d'être auprès de vous l'organe des sentiments de S. M. et de vous assurer, Monsieur, de l'estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Comte D'AVARAY.

Cette lettre lui est remise dans le cabinet de Roberjot, par Roberjot lui-même, qui en témoigne quelque surprise. Montgaillard ne se déconcerte pas, prend une plume et répond aussitôt :

« J'ai prêté serment de fidélité à la République... je plains S. M. Je « fais des vœux pour son bonheur ; j'en fais de plus ardents pour ma « patrie...

Et il charge le ministre de faire parvenir sa réponse. Qui peut dire si d'autre part une lettre d'explications et de désaveu n'était pas envoyée par le rusé « sycophante ? »

Cependant, à partir de cette époque, Montgaillard semble se consacrer entièrement au gouvernement républicain qui lui fait espérer sa réintégration ; il collabore avec Roberjot à des travaux diplomatiques, et lorsque ce ministre est nommé à La Haye, avant d'être désigné pour représenter la France au congrès de Rastadt, il le suit dans son nouveau poste. Il se fixe en Hollande pour rendre compte de la situation politique de cette république et y rencontre le général Colaud qu'il servira plus tard aux armées ; il habite chez Champigny-Aubin, chargé d'affaires du Directoire (1), à qui il fournit des notes détaillées sur les princes français, sur les agents et les envoyés d'Angleterre, sur les ministres et généraux de plusieurs puissances et sur différents personnages étrangers dont il importe à la France de connaître le caractère politique et moral, les projets, les intentions, les moyens. Roberjot le charge d'un travail particulier sur l'état de l'Europe, relativement au congrès de Rastadt, et lui écrit de cette ville : « Vous voyez très justement, et sans être témoin des « opérations et des mobiles qu'emploie, dans cette grande affaire, « chaque partie intéressée, vous les jugez très exactement... Re- « gardez mes observations sur la Prusse et l'électorat de Hanovre, « comme confidentielles. » C'est lui témoigner grande confiance. Montgaillard est désormais dans son élément. Fourbe et sans moralité, il n'en possède pas moins un esprit d'intrigue accompli, des vues très étendues sur la politique générale, des aptitudes diplomatiques de premier ordre.

En novembre 1798 il envoie à Roberjot un travail sur la situation de la République ; il y démontre que la France est perdue si on ne se hâte de prévenir Bonaparte actuellement en Égypte. Le

(1) *Arch. Nat.* 6146.

général seul peut apporter un remède en s'emparant du gouvernement. Roberjot répond le 15 décembre : « Votre travail est « excellent; tenez le projet très secret : le moindre mot à cet égard « ferait le plus mauvais effet pour moi, malgré mes vues qu'on ne « peut pas noircir; pour vous, malgré votre zèle, il serait mal « interprété. » Roberjot prend sur lui d'adresser le mémoire à Bonaparte par l'intermédiaire de Sieyès, ambassadeur à Berlin, qui le fait passer au chargé d'affaires de Prusse à Constantinople, et de là à Alexandrie. Après Mantoue, c'est le service le plus éminent que Montgaillard ait pu rendre à Bonaparte. Et comme la nouvelle s'était répandue de l'assassinat du général au Caire, il publie dans la *Gazette de Leyde* (4 janvier 1799), dans la *Clef du cabinet des Souverains* (21 janvier), un article dithyrambique dont la flatterie va devenir sous l'Empire le ton ordinaire de son style. A l'avance il brûle son encens, pressent le vrai maître de l'avenir et prend ses positions. Néanmoins sa langue de vipère ne peut se tenir en repos; à peine agréé par le Directoire, il se répand déjà en invectives au point de créer à La Haye des embarras à Champigny Aubin, qui demande et obtient son expulsion des Pays-Bas (1). Pendant quarante-huit heures il est arrêté, il se réclame de Roberjot, mais celui-ci, appelé à donner son avis, craint de se compromettre, et dans une lettre à Merlin le désavoue et déclare ne lui porter aucun intérêt (2).

Réduit à courir encore les routes, Montgaillard se rend à Rastadt, où il espère trouver crédit auprès de son infidèle protecteur. Il apprend en chemin que Roberjot et les plénipotentiaires français viennent d'être assassinés par les Autrichiens; sa plus grande espérance s'évanouit, car Roberjot était destiné à entrer au Directoire, ou à remplacer Talleyrand au ministère des affaires étrangères. Cependant de nouveaux travaux politiques lui obtiennent l'autorisation de séjourner en Lorraine auprès du général Arnaudat et en Alsace auprès du général Colaud, commandant en chef à Strasbourg.

Survient le 18 Brumaire et Montgaillard croit enfin toucher au

(1) *Arch. affaires étrang.*, ancien fonds.
(2) Janvier 1799, *Arch. Nat.* A. F. III, 44.

port; il accable de lettres suppliantes le premier consul et se risque à venir à Paris avec un passeport du général Arnaudat (1), Mais le temps n'est plus aux intrigues, la police a l'œil sur lui; à la première incartade il est incarcéré et mis au Temple (6 janvier 1801). Son valet de chambre secrètement prévenu, brûle à la hâte tous les papiers compromettants et notamment la correspondance avec Louis XVIII. Cet autodafé dispense Montgaillard de représenter plus tard certaines preuves, telles que le récépissé des sommes qu'il prétend avoir offertes à Louis XVI et à la reine; le feu a tout détruit et l'argument est sans réplique.

Le séjour du Temple altère sa santé, on le transfère à l'infirmerie de la Grande Force, et après six mois de détention il est enfin rendu à la liberté (2) et définitivement rayé de la liste des émigrés (3).

Réintégré dans ses droits de citoyen et autorisé à demeurer librement en France, Montgaillard s'empresse de solliciter un passeport pour se rendre à Toulouse, où il n'est pas revenu depuis douze ans et où l'appelle le règlement de la succession de son père. « Accordé, dit le ministre, mais à condition de rester sous la surveillance du préfet (4). » Et en effet, pendant toute la durée de son séjour la police le guette. Sa plume n'en est pas moins active. Il prend la liberté d'adresser des rapports politiques et diplomatiques au premier consul. Lors de la préparation du Concordat, il lui conseille de se déclarer chef de l'Église gallicane, de séparer la France de la communion romaine et d'instituer la religion réformée comme loi fondamentale de l'État. Il propose, dans un autre ordre d'idées, de faire de la rade d'Anvers un port militaire de premier rang, développant les conséquences maritimes et commerciales qu'une aussi grande création devait produire contre l'Angleterre ; il se charge de la partie politique du

(1) *Arch. Nat.* 6279.
(2) *Arch. Nat.* 6279.
(3) Son frère Xavier, dit marquis de Montgaillard, avait aussi été arrêté comme prévenu d'émigration ; il fut élargi à la requête des députés de son département. *Arch. Nat.* 6237.
(4) *Arch. Nat.* 6279.

projet, tandis que l'adjudant général Quatremère-Disjouval rédige la partie technique.

Bonaparte n'était pas homme à laisser une valeur improductive; il apprécie la haute intelligence de Montgaillard; mais son caractère, sa moralité lui sont trop suspects pour qu'il lâche la corde à l'intrigant et lui confie des fonctions indépendantes; il le conserve auprès de lui et l'attache à son cabinet particulier et secret. Là, sans cesse surveillé, ne pouvant s'absenter sans autorisation, il rendra compte de ce qu'il a observé en Europe, de la diplomatie des cabinets, de ses vues sur le système politique convenable à grandeur de l'Empire. Il recevra un traitement de 14 000 francs, réduit à 12 000 et enfin à 6 000 après la guerre d'Espagne. Et en fait, de 1804 à 1814, Montgaillard remettra à Duroc, duc de Frioul, ou à Napoléon lui-même, plus de 3 000 pages de Mémoires politiques, qui sont restés inédits et dont nous avons retrouvé les principales minutes dans les Archives du Ministère de l'Intérieur. Les plus importants concernent :

L'état actuel de l'Europe relativement à l'Empire (1804).

La situation relative de l'Angleterre et des grandes puissances de l'Europe envers l'Empire français.

Réflexions sur l'Angleterre et les grandes puissances envers l'Empire (1805).

Observations sur la quadruple alliance de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie et de la Suède contre Napoléon (1805).

Considérations sur la situation politique de l'Europe, du royaume des Deux-Siciles et du système fédératif de l'Empire français (1806).

Considérations sur l'état des grandes puissances de l'Europe dans leurs rapports avec l'Empire français (1806).

Situation politique de l'Europe (juillet 1806).

Observations sur la quintuple alliance formée contre l'Empire (1806).

Situation politique de l'Europe (octobre, novembre 1806).

Situation politique des grandes puissances de l'Empire (avril, août, octobre, novembre 1807).

Situation de l'Europe (1808).

Considérations sur les affaires d'Espagne dans leur rapport avec le système politique et fédératif de l'Empire et dans leur rapport avec le système maritime et colonial de l'Europe.

Dans des écrits publics, Montgaillard a de plus officiellement

préparé l'opinion à la constitution de l'Empire. Sa brochure *De la France et de l'Europe sous le gouvernement de Bonaparte* (1), est une flatterie continue d'un style ampoulé :

Un jeune officier est nommé général en chef, et à peine trouve-t-il une armée ! Il compose, il réunit, il arme ses bataillons ; il marche et il remporte des victoires immenses, dans un âge où César n'était connu à Rome que par l'énormité de ses dettes et la grandeur de ses dérèglements. Il s'avance, l'Italie est conquise, ses peuples sont rendus à la liberté... Il signe la paix du continent ; fidèle citoyen de la République, il revient jouir modestement de sa gloire et il remplit les vides de la guerre comme aurait fait Xénophon.....

L'ouvrage : *Fondation de la quatrième dynastie ou de la dynastie impériale*, est écrit par ordre du premier consul et imprimé par les presses du *Moniteur ;* il en est de même des *Mémoires secrets sur l'émigration*, violent pamphlet contre les princes français et l'Angleterre (1804). Dans une autre brochure : *Mon vœu*, Montgaillard émet l'idée de l'arc de triomphe de l'Étoile et de colonnes commémoratives en l'honneur de Napoléon.

Mais s'il prodigue publiquement ses adulations à l'empereur, il croit bien le servir en lui donnant dans ses rapports la note sincère de son opinion. Lors du procès Moreau-Cadoudal (2), il intervient heureusement en faveur de MM. de Polignac et de Rivière, et questionné par Napoléon sur l'effet que produisait le jugement dans le public, il ne craint pas de répondre :

« Les ennemis de Votre Majesté disent que son avènement au « trône est une boucherie politique et qu'elle retentira dans toute « l'Europe. »

Si bien que Murat, dont l'intelligence pressentait combien il était utile de signaler l'aurore du règne impérial par des actes de clémence, écrit à Montgaillard :

« Vous avez fait merveille à la Malmaison : on y est fortement

(1) Dédiée à son fils Jérôme embarqué sur la flottille de Boulogne (avril 1804).

(2) Montgaillard a menti effrontément en disant qu'il s'était efforcé de justifier Moreau (p. 98 de la *Restauration des Bourbons*) ; dans une lettre adressée au préfet de police, 3 ventôse an XII, il le dénonce au contraire comme complice de Pichegru. (*Arch. Nat.* A. F. III, 44.)

« ébranlé; faites le plus promptement possible le mémoire « demandé et tâchez qu'il soit remis demain; je me charge du « reste ; la grâce sera emportée de manière ou d'autre. »

Dans divers rapports, Montgaillard engage Napoléon à s'emparer de Constantinople, à attaquer l'Angleterre dans l'Inde, et ne craint pas de critiquer ouvertement l'expédition de Boulogne ; il établit dans trois mémoires successifs que les 120 millions auxquels on évalue la dépense de la flottille seraient plus utilement employés à construire soixante vaisseaux de ligne ou une centaine de corvettes, suivant le plan de guerre maritime adopté pour réduire l'Angleterre. En janvier 1810 et en mars 1812 il signale les funestes conséquences qui doivent résulter pour Napoléon de son mariage avec une archiduchesse d'Autriche et une campagne hasardée en Russie; il le conjure de rendre à la France les libertés dont il l'a dépouillée et à borner le territoire de l'Empire aux pays compris entre l'embouchure du Rhin, les sommets des Alpes et des Pyrénées et l'Océan; mais Duroc se refusa à remettre ce dernier mémoire.

« On vous prendra, dit-il, pour un correspondant rédacteur des puissances étrangères. »

L'empereur en eut cependant connaissance, car il se fâcha, trouva le conseil ridicule et raya le conseiller du budget de sa cassette (1814).

L'influence de Montgaillard était devenue si réelle, Napoléon lisait ses rapports avec une si grande attention, que le diplomate secret fut souvent l'objet de hautes sollicitations. Il avait représenté comme utile aux intérêts de la France de démembrer l'empire d'Allemagne, d'élever au titre de souverains les électeurs de Saxe, de Bavière, le duc de Wurtemberg, et d'établir un prince français sur la rive droite du Rhin, dans les duchés de Berg, Clèves, etc. Murat en fut informé, invita Montgaillard à se rendre auprès de lui et lui demanda d'insinuer à Napoléon de lui conférer le titre de roi.

« Mais de quel royaume ? interroge Montgaillard. — De la « Suisse. Ce pays est une pépinière de soldats, une caserne mili- « taire à quatre-vingts lieues de Paris; s'il arrivait en France un de

« ces accidents qu'on ne saurait prévoir, mais qui sont possibles, « je n'aurais qu'à franchir la frontière et à marcher sur la capi- « tale ; le reste serait mon affaire (1). »

C'est peut-être sur les instances de Murat que l'infatigable écrivain publia en 1809 son ouvrage sur *Le rétablissement du royaume d'Italie et les droits de la couronne de France sur le duché de Rome.*

Mais les temps difficiles sont revenus ; l'Empire s'écroule et les princes que Montgaillard a publiquement outragés, trahis et bafoués, rentrent en France à la suite des armées étrangères ; c'est le plein triomphe de la politique combattue jusqu'à ce jour. Croit-on que Montgaillard va fuir et disparaître devant les vengeances qu'il peut redouter ? Bien au contraire ; il paie d'audace, pour lui il n'est pas d'île d'Elbe. Il court à la rencontre de Louis XVIII (2) ; un des premiers, il se présente à Compiègne et aborde le roi par ces paroles inénarrables : « Votre Majesté a trop d'esprit pour ne pas m'avoir compris » (29 avril 1814), et aussitôt d'entonner la louange des Bourbons avec le même enthousiasme qu'il a chanté Bonaparte :

« Il est atteint ce but vers lequel fut dirigée la conjuration de Pichegru et de Moreau, cette entreprise à laquelle j'avais dévoué ma vie et attaché l'honneur de mon nom. J'ai vécu assez longtemps pour voir réaliser les projets de ces deux généraux, pour être témoin du rappel de mon souverain, de mes princes légitimes au trône de saint Louis.

Tel est le début d'une brochure composée d'urgence par ordre

(1) Murat fut plein de bontés pour Montgaillard et fit placer ses fils dans l'armée du grand-duc de Berg.

(2) Il faut rappeler ici le portrait que Montgaillard avait fait du roi dans son mémoire sur la conspiration de Pichegru : « Ce prince est essentiellement faux et perfide ; il a la pédanterie d'un rhéteur, et son ambition est de passer pour un homme d'esprit. Il n'a jamais oublié, *il ne pardonnera jamais une injure*, un tort, un reproche. Il craint la vérité et la mort..... Intrigant dans la paix, inhabile à la guerre, jaloux à l'excès d'un triomphe littéraire et non moins avide de richesses que passionné pour la représentation, ennemi de ses véritables amis et esclave de ses courtisans, ombrageux et défiant, superstitieux et vindicatif, toujours double dans sa politique et faux jusque dans les effusions du cœur, tel est le comte de Lille, ce prince que le hasard avait placé si près du premier trône de l'univers, sans lui donner aucune des qualités qui commandent le respect ou qui gagnent l'amour des peuples. »

de Louis XVIII, soumise au roi qui la modifie et la complète (1). L'auteur cherche à justifier sa conduite par des arguments d'une singulière hardiesse :

Il fallait persuader à Napoléon que j'étais inséparablement lié à sa personne, à sa cause, à sa dynastie... J'avais deviné le secret de son âme; il rêvait la couronne : je me décidai à la mettre sur sa tête. Je publiai et lui adressai un manuscrit intitulé : *La France et l'Europe sous le gouvernement de Bonaparte*, dans lequel j'osai le premier placer un diadème sur son front sous le titre d'empereur... Alors j'ai poussé cet ambitieux par-delà toute mesure, parce que c'était le seul moyen de le faire tomber d'un trône qu'il n'eût jamais rendu aux Bourbons. Si j'ai tout tenté pour perdre l'empereur, la fidélité au roi m'en faisait un devoir. Je l'ai poussé à la guerre, ne pensant pas qu'il dût constamment échapper aux hasards des combats...

Je devais au roi compte de mes actions, mais je devais compte au roi seul des principes, des motifs, *des moyens différents*, quelque contradictoires qu'ils aient pu être, *aux yeux d'une étroite politique*, de tous les moyens qui m'ont paru nécessaires à l'exécution de mes desseins. Ce compte est rendu, mon âme est satisfaite.

Que pensera le roi d'une justification si invraisemblable et d'une pareille fidélité? Pourquoi se montre-t-il si crédule et si confiant? L'explication n'en est point donnée. Le maréchal Ney et Labédoyère seront fusillés après les Cent-Jours, pour avoir rejoint leurs vieux soldats, Brune, Lagarde, Ramel seront massacrés, Mouton-Duvernet sera passé par les armes en 1816, combien de Français seront accusés de trahison, dénoncés, proscrits, ruinés? Par un privilége secret, Montgaillard est à l'abri de toute représaille; l'invasion de la France, le changement de régime n'ébranlent pas son crédit. Il quitte le cabinet particulier de Napoléon pour passer dans celui de Louis XVIII ; il va continuer ses rapports diplomatiques et ses adulations officielles, l'adresse seule sera changée ; Talleyrand a trouvé son maître.

Pour que le roi « qui ne pardonna jamais une injure », d'après

(1) *De la Restauration de la monarchie des Bourbons et du retour à l'ordre*, 1814. Il est à remarquer que les parties de cet écrit le plus vivement critiquées par les journaux ultra-royalistes, furent précisément celles que Louis XVIII avait composées.

l'expression de Montgaillard, en soit arrivé à cette indulgence, il faut des motifs, des intérêts d'État qu'il serait intéressant de connaître et que personne n'a révélés. Montgaillard a sans doute conservé à son arc quelque flèche redoutable, il a connu tant de secrets, participé à tant d'intrigues ! Entre Louis XVIII et lui il existe peut-être quelque complicité inavouée. Le comte de Lille a correspondu, dit-on, avec Robespierre, Cambacérès et Barras; Montgaillard fut peut-être l'intermédiaire de négociations suspectes qu'il serait impolitique et scandaleux de dévoiler. Hypothèses! Incertitude ! Le fait certain, c'est que jamais le diplomate ne fut mieux traité que sous la Restauration. On le craint, on le ménage, mais, comme sous l'Empire on le surveille aussi; le roi de la Charte le tient en charte privée ; sa plume reste seule libre et il sait l'utiliser.

Après son ouvrage sur la *Restauration des Bourbons*, Montgaillard publie en quelques mois : « *de la calomnie publique et périodique;—Nécessité d'un rapprochement entre les républicains et les royalistes; — Esprit, maximes et principes de M. de Chateaubriand* et enfin l'*Ode à la clémence politique et réciproque*, éloquent plaidoyer en faveur du maréchal Ney. Et c'est ici qu'apparaît la bizarrerie de ce caractère mobile, servile et indépendant à la fois. Défendre Ney contre les ultra-royalistes qui réclamaient sa tête n'était point sans mérite. Par un semblable contraste, Montgaillard plaide contre le roi sous la Restauration, la cause de la liberté et des principes de 1789 ; les *Mémoires inédits sur les affaires intérieures et extérieures* qu'il a remis à Louis XVIII, de 1816 à 1820 en fournissent la preuve (1). Ces mémoires ne cessent de combattre le fanatisme contre-révolutionnaire, de conseiller au roi les mesures de clémence, de modération et d'oubli ; ils s'élèvent sur les questions de politique étrangère à des hauteurs de vue prophétiques, que les circonstances présentes ne font que confirmer.

Nous ne saurions mieux faire que d'en citer quelques extraits:

(1) Ces mémoires, déposés aux Archives du Ministère de l'Intérieur, seront prochainement publiés.

18 février 1818... La nation française ne veut plus de l'ancien régime sous quelque forme qu'il puisse se déguiser, et vingt-cinq années de malheurs publics ont donné au dernier homme du peuple une sagacité admirable pour connaître les véritables défenseurs de ses droits, pour démêler le véritable esprit d'une loi, pour juger l'arrêté judiciaire ou l'acte administratif d'un préfet ou d'un maire : il n'y a plus d'autre despotisme possible en France que celui de la loi... L'opinion publique sort aujourd'hui de dessous terre ; elle veut dire les injustices, les destructions, les violences, les spoliations et les barbaries dont se rendirent coupables les ultra-royalistes, les ultramontains, les jésuites de 1815 ; ils ont perdu et ne peuvent pas recouvrer la confiance du peuple et c'est bien à leur sujet que le salut de la France demande une véritable épuration. La liberté de la presse doit préparer le retour à la justice, à l'ordre et à la Charte... Le gouvernement anglais a dicté les articles les plus onéreux des traités et conventions de 1815 ; la nation française a souscrit aux conditions les plus dures parce qu'elle a vu le terme de l'occupation étrangère, mais elle se lèverait tout entière si ce terme s'éloignait au gré de l'oppression, de la rapacité et de l'astuce. *Heureusement la Russie n'est pas et ne peut pas être l'ennemie de la France; la Russie au contraire a besoin que la France soit indépendante et forte, parce que c'est dans le cabinet des Tuileries que le cabinet de Saint-Pétersbourg doit trouver un allié nécessaire contre la suprématie et le monopole politiques de la Grande-Bretagne.* D'après la nature et l'antagonisme de leurs ambitions et de leurs forces, d'après les ressources des deux États, les causes d'une rupture politique existent toujours entre eux, et cette rupture est inévitable dans un temps donné... Des quatre grandes puissances alliées, la Russie seule a mérité une sorte de reconnaissance de la nation française ; ses troupes irrégulières ou plutôt ses barbares armés en course, ont offert une discipline et une modération de conduite qui seront dans l'histoire les plus beaux titres de gloire de l'empereur Alexandre ; ce monarque a soumis au droit des gens, aux règles de la guerre, ces Cosaques dont la férocité avait étonné jusqu'à leurs alliés dans la première campagne de Pologne ; l'empereur Alexandre leur accordait une récompense pour chaque prisonnier *vivant*, il donnait des *primes* en faveur de l'humanité. Les officiers français, comme les simples citoyens, estiment les troupes russes et ils les aimeraient si elles n'étaient point campées sur les terres de la patrie, tandis qu'une haine générale et profonde est devenue le partage des Anglais et des Prussiens...

26 avril 1818... Les vices d'un régime politique ne suffisent pas pour en opérer le bouleversement ; ce sont toujours les fautes, les vacillations, la force mal employée, les caprices du despotisme et les faiblesses

qui le décident... Les ultra-royalistes ne veulent entendre raison sur rien; chez eux il n'y a ni jugement, ni patriotisme; il n'y a que des préjugés, des avidités, des passions; faire triompher les uns et satisfaire les autres, tel est le but de leurs oppositions, ou de leurs concessions temporaires en faveur de la Charte; leur esprit de parti passe avant l'intérêt de l'État... Les alliés font leurs affaires en France; l'Autriche s'enrichit de nos pertes, sans rien diminuer de sa haine; il a été agité, entre des ministres de la diète, s'il ne conviendrait pas de faire de la Franche-Comté le dix-septième cercle de l'Empire; la Prusse rétablit ses finances et se fortifie sur la rive gauche du Rhin; l'Angleterre gouverne l'Europe et tient les puissances toujours armées au milieu de la paix... A l'exemple de l'Angleterre, tous les gouvernements vivent d'emprunts; ils se sont mis à la discrétion des capitalistes, en sorte que les principaux banquiers de l'Europe étant plus puissants que les rois, les rois sont obligés de se faire banquiers; c'est un grand malheur politique, car les capitalistes disposent, alors, en réalité des résolutions des cabinets; l'on a vu des ministres réduits à supplier les banquiers d'accorder leur signature aux effets du gouvernement; sans eux il était paralysé. Le premier banquier de l'Allemagne écrivait, il y a peu de temps: « Les rois se moquent maintenant des peuples, mais nous tenons les rois et les peuples sauront se faire raison. » Lorsqu'on ne craint pas de s'exprimer ainsi, *la puissance de l'argent est devenue la première de toutes les puissances...*

Le cours et le taux des effets publics sont des signes certains de la prospérité d'une nation, lorsqu'il y a dans l'État : liberté, industrie, bonne foi; la Hollande en a été autrefois une preuve; mais le prix des fonds publics a beau dépasser en Angleterre toutes les bornes, la prospérité de cet État n'en est pas moins précaire et toute flottante; l'augmentation et les revirements sans fin de sa dette attestent l'habileté des ministres chargés de maintenir son embonpoint; son gouvernement a trouvé le secret d'abuser du crédit public à un point inconnu jusqu'alors; après avoir fondé la puissance de l'État sur le crédit, il fonde les abus de cette puissance sur les abus de ce crédit... Lorsque les capitalistes trouvent de grands bénéfices dans le jeu des fonds publics, ils retirent leur argent du commerce et ne le prêtent plus à l'agriculture; la promptitude avec laquelle les emprunts de rentes sont couverts en France prouve l'avilissement du commerce et de la propriété foncière. La France, puissance essentiellement agricole et manufacturière, est plus intéressée que toute autre à user avec ménagement de la funeste ressource des fonds publics, à contenir ce système dans les bornes qu'exigent les besoins et que fixent les véritables ressources de l'État...

Les Pays-Bas et la Hollande sont aussi divisés de principes que

d'intérêts; Gênes et Venise abhorrent les gouvernements auxquels on les a enchaînés; l'Espagne est sur un volcan, obligée de faire banqueroute et d'exproprier son clergé; l'Amérique est perdue pour elle; l'Italie gouvernée par le bâton autrichien, *soupire après l'unité politique et exècre la maison d'Autriche qui jusqu'à ce jour a craint d'y envoyer une cour ;* la Bavière et la Saxe sont en l'air; les États des petits princes d'Allemagne, le royaume de Prusse particulièrement, sont imbus d'un esprit révolutionnaire opposé aux anciennes constitutions monarchiques; aucun de ces États n'est encore *fait, ne connaît ses limites, n'a de frontières fixes, n'est en paix avec ses peuples.* La Russie, nécessairement ennemie de l'Autriche et de l'Angleterre, est la seule puissance dont la politique paraisse conforme à l'esprit du siècle, appropriée aux véritables intérêts de la prospérité et de la grandeur de l'État. *La Russie est aussi la seule puissance qui puisse sauver et qui ait intérêt à sauver la France de la générosité des alliés...* Depuis un demi-siècle, le cabinet de Saint-Pétersbourg suit invariablement le même plan, le même système politiques; il achève de les exécuter avec une profondeur, un talent admirables; les yeux fixés sur Constantinople, il y marche à grands pas. *C'est vers la Russie que la France doit élever ses espérances de salut...*

30 mai 1818... La réaction de 1815 excite une indignation profonde, nationale, universelle; et néanmoins la plupart des administrations préfectorales, municipales, judiciaires, militaires, financières, etc., sont encore occupées par des hommes imbus du système anti-national. Les proscriptions politiques ont cessé et les proscriptions civiles sont toujours en vigueur... Le gouvernement veut être juste, modéré, et la terreur règne toujours dans le Midi de la France...

La politique du cabinet de Saint-Pétersbourg a pris maintenant une direction plus juste à l'égard de la France, parce que les circonstances politiques ont changé. L'armée russe avait fait la première Restauration, l'armée anglaise a opéré la seconde. L'Angleterre a voulu s'emparer en Europe de la suprématie d'influence que Napoléon y avait exercée; elle veut l'opprimer par son commerce, comme il l'avait opprimée par les armes; la Russie a senti la nécessité d'avoir la France pour alliée, de lui rendre son indépendance, de favoriser ses intérêts, car *la Russie a tellement besoin d'avoir la France pour alliée, que le cabinet de Saint-Pétersbourg ferait alliance avec la nation française si le cabinet des Tuileries épousait exclusivement les intérêts de l'Angleterre...*

Aujourd'hui la Russie est à cheval sur l'Europe, elle est aussi forte sur la Vistule que Napoléon y était faible; aujourd'hui la Russie peut ordonner l'évacuation du territoire français, tandis qu'en réalité l'An-

gleterre ne peut pas décider cette évacuation, si le cabinet de Saint-Pétersbourg ne voulait pas qu'elle eût lieu. L'Angleterre est plus haïe, détestée en Allemagne que ne l'était la France il y a six ans, parce que son esprit de cupidité y est sans bornes, parce que l'oppression que les Anglais veulent exercer est mercantile, vile et sans gloire; une haine excessive se prononce contre eux dans les Pays-Bas, parce que le commerce et les manufactures y dépérissent à vue d'œil. Le libéralisme, ou ce qu'on appelle l'esprit français, est porté au dernier point dans la Belgique et une étincelle suffirait pour y allumer un incendie : aussi le cabinet britannique presse-t-il de toute l'influence de son or, la construction de nouvelles forteresses afin de se ménager un point d'appui sur le continent...

24 novembre 1818... Lorsque à son départ de Paris, l'empereur de Russie traversa Cambrai, il y fut accueilli aux cris de : *Vive l'empereur Alexandre!* Le monarque dit plusieurs fois aux habitants : *Ajoutez : l'ami de la France et des Français*...

Dirait-on que ces pages ont été écrites il y a près de quatre-vingts ans? Le règne de l'argent, la révolution de Belgique, l'indépendance de l'Italie, l'agrandissement de la Prusse, l'alliance russe, y sont prévus d'avance avec une singulière clairvoyance. Il faudrait tout citer, et on comprend que des cabinets politiques se soient attaché un auxiliaire de cette valeur, qui malgré sa vénalité, ses fourberies prouvées ou probables, a fait montre d'une si grande perspicacité.

La Révolution de 1830 termine la carrière de Montgaillard. Il essaie encore d'écrire à M. Laffitte, à M. de la Borde, à Casimir Perier, ministre de l'intérieur; il envoie quelques rapports, mais la vieillesse l'étreint et sa plume émoussée chancelle comme ses idées; il devient désormais un inutile, un invalide encombrant, client honteux du bureau des secours (1);

(1) La dernière lettre de Montgaillard à M. Casimir Perier prouve son dénûment (mars 1832) : « J'aimais M. Casimir Perier avant de le connaître; je présageais, j'indiquais en 1820 les services qu'il rendrait un jour à l'État; je faisais en 1826 l'éloge de l'éloquent et intrépide mandataire qui défendait les libertés constitutionnelles contre les révolutionnaires de toutes les couleurs. Aux sentiments d'admiration et de haute estime que j'avais voués à l'orateur et à l'homme d'État, se joignent aujourd'hui les sentiments d'une gratitude et d'un dévouement non moins vifs pour le ministre placé à la tête des affaires.

« A son avénement au pouvoir Votre Excellence a bien voulu m'honorer d'un

et cet homme, doué de remarquables qualités, qui aurait pu atteindre les plus hautes fonctions et ne sut jamais se fixer à rien, ce bas diplomate, génie d'astuce, de mensonge et de corruption, meurt à Chaillot le 8 février 1841, misérable et isolé, âgé de quatre-vingts ans.

accueil et d'un intérêt qui ont pénétré mon cœur de reconnaissance ; je lui dois le bonheur d'avoir pu traverser cet hiver sans aggravation de douleurs et je lui devrais le rétablissement de ma santé, si elle daignait m'accorder le moyen de prendre dans ce moment les arrangements nécessaires pour me rendre dans une maison de retraite aux portes de Paris et y passer la saison, puisque mes facultés et l'exiguïté de mes ressources ne me permettent pas de me rendre aux eaux d'Aix. Si Votre Excellence veut bien jeter les yeux sur la lettre que j'eus l'honneur de lui soumettre le 29 janvier, elle jugera ma position, les droits que je puis avoir à la bienveillance du gouvernement, et les services que je me suis efforcé depuis trente ans de rendre au ministère de l'Intérieur. Je suis créancier de la couronne au titre le plus saint que puisse avoir un Français et je n'ai pas une chaumière où m'abriter, un lit qui soit à moi, une pierre où reposer ma tête, une livre de pain qui m'appartienne en propre ! Cependant je n'ai pas mérité un tel sort ; ma conduite a été, depuis trente ans, aussi irréprochable que dévouée. Les précédents ministres de l'Intérieur m'avaient successivement promis de rétablir à 6000 francs le traitement dont je jouis sur le budget de l'Intérieur. Je supplie Votre Excellence de m'accorder cette faveur. »

AVANT-PROPOS

Par la biographie qui précède on a pu juger l'homme dont nous allons résumer les *Souvenirs*.

Nous avons donné ce titre à des notes éparses, sans doute préparées pour compléter l'*Histoire de France* publiée en 1827 par Montgaillard, sous le nom de son frère.

De même que les Mémoires politiques rédigés sous l'Empire et la Restauration (1), nous avons retrouvé ces documents en vérifiant des amas de papiers abandonnés, destinés à être détruits à la suite des déménagements des bureaux du Ministère de l'Intérieur. Quelle fâcheuse circonstance avait égaré ces manuscrits? Comment étaient-ils restés si longtemps ignorés dans des poussières d'archives, laissant l'oubli passer sur eux? Qui pourrait le dire quand leur existence même était inconnue? Leur présence au ministère ne saurait être expliquée; on peut cependant supposer que le gouvernement de Juillet avait voulu en prévenir la publication en les achetant, ou qu'à la mort de Montgaillard, ses papiers, mis sous scellés, ont été enlevés d'office et relégués dans un coin ignoré, d'où un singulier hasard est venu les retirer pour les livrer au pilon. Notre attention fut appelée sur eux par une curiosité instinctive, un attachement, un regret pour les vieilles choses devenues parfois encombrantes et dont on est obligé pourtant de se dessaisir.

Déchirées, salies par des vicissitudes diverses, ces notes sans suite, sans commencement, ni fin, présentaient la plus grande confusion. Nous avons cherché à les diviser, à les classer, suivant l'ordre des événements et des dates, à les grouper par chapitres,

(1) Voir pages 58 et 63.

à les lier entre elles pour combler certaines lacunes, supprimant les critiques trop violentes, les personnalités grossières ou les faits sans importance. Intéressantes au point de vue diplomatique, curieuses peut-être dans quelques détails, elles paraissent souvent constituer plutôt un pamphlet qu'un document de réelle valeur historique; il importe donc d'exprimer cette réserve que l'erreur y côtoie souvent la vérité. Nous croyons devoir en prévenir le lecteur et lui rappeler, si quelque opinion l'offusque, cet avis de Mme de Latour Saint-Paul à ses convives : *Sachez, Messieurs, que le comte de Montgaillard dégorgera ce soir son venin.*

CHAPITRE PREMIER

ANCIEN RÉGIME

I. **Mœurs de la cour.** — Vices et corruption. — Société de Versailles. — Les *Escampativos;* anecdote sur Louis XVI. — Galanteries : le duc de Richelieu, le chevalier de Boufflers. — Affaire du Collier. — La duchesse d'Orléans. — Le duc d'Orléans à Berne. — Les orgies de Brunoy : infidélité de Louis XVI. — Le comte d'Artois à Bagatelle. — Débauches du prince. — Anecdotes. — L'esprit de réforme gagne la société. — Mœurs champêtres.

II. **Les Ministres : Vergennes, Calonne, Brienne.** — Entrée de Calonne au ministère ; ses dilapidations, ses galanteries, ses connivences avec la reine. — Loménie de Brienne à Toulouse ; son ministère.

III. **Necker. Prise de la Bastille.** — Attitude hostile de la cour. — Le maréchal de Broglie est appelé au commandement des troupes étrangères. — Le comte d'Artois insulte Necker. — Lettres confidentielles de la reine. — Renvoi de Necker. — Effervescence dans Paris. — Le tiers état parisien. — Prise de la Bastille. — Mort de M. de Flesselles. — Papiers secrets de la Bastille. — Meurtre de Foulon. — Retour de Necker ; son entrée à Versailles et à Paris. — Les nouveaux ministres : Champion de Cicé ; La Tour Du Pin, Le Franc de Pompignan ; Saint-Priest ; le prince de Beauvau.

IV. **Louis XVI et Marie-Antoinette.** — Entourage du roi. — Son caractère n'inspire aucune autorité ; sa bonté est appréciée par le peuple. — Son gouverneur, M. de la Vauguyon. — Anecdote sur la brusquerie du roi. — Louis XVI approuve le traité de Pilnitz. — Il correspond avec le roi de Prusse. — Sa pusillanimité au 10 août. — Talleyrand propose secrètement d'enfermer le roi au Temple. — Caractère de Marie-Antoinette ; son influence sur Louis XVI ; son ingérence dans les affaires politiques. — Animosité publique. — Marie-Antoinette déjoue les intrigues du comte de Provence. — L'infortune de la reine rachète ses torts.

V. **Les Princes. Le comte de Provence, le comte d'Artois, le duc d'Orléans.** — Intrigues du comte de Provence ; il conteste la légitimité des enfants de Louis XVI. — Révélations de Courtois, ancien

conventionnel. — Opinion de Louis XVI sur son frère. — Impopularité du comte d'Artois; ses liaisons : mademoiselle Contat ; anecdotes. — Bergasse accuse le prince d'avoir voulu tuer Louis XVI. — Dettes et dilapidations. — Causes de l'hostilité du duc d'Orléans. — Aversion de la reine. — Outrages prodigués au duc d'Orléans par les courtisans. — Mission diplomatique à Londres. — Le trône de Belgique est offert au duc d'Orléans. — Son attitude lors du procès de Louis XVI. — Sa condamnation.

I

MŒURS DE LA COUR.

La fin du XVIIIe siècle est marquée par une étrange folie de perversité. Le duc d'Orléans avait donné sous la Régence l'exemple des dépravations ; Louis XV le continue et cette contagion gagne aussitôt courtisans, noblesse, haute bourgeoisie. Aux approches de la Révolution le relâchement des mœurs est extrême dans les hautes classes de la société ; la corruption y a naturalisé tous les vices ; la cupidité des grands seigneurs ne connaît plus de bornes, la licence de certains membres du clergé est parvenue à son comble, et au milieu de cette dissolution générale, la cour entière, entraînée dans un écroulement de ruine, s'abandonne, aveugle, inconsciente, à la vie de plaisirs faciles qu'elle n'a pas la pudeur de dissimuler. La reine assiste à Paris aux bals masqués, donne des concerts nocturnes et chante des duos avec Garat que le comte d'Artois nomme chanteur de son cabinet : toute la France apprend que cette souveraine organise la nuit, dans les bosquets de Versailles, des fêtes scandaleuses. Monsieur, comte de Provence, s'affiche avec madame de Balby, née de Caumont La Force, favorite qui le couvrira plus tard d'un ridicule ineffaçable. Le comte d'Artois se montre publiquement avec des courtisanes célèbres. Les princesses, épouses des deux frères de Louis XVI, se moquent, à leur exemple, de la

foi conjugale. On voit un duc de Nèvers vivre avec une comédienne (Quinault), et l'épouser ; un comte d'Hérouville prendre pour femme une fille (Lolotte) qui a été la concubine de l'ambassadeur d'Angleterre ; un marquis de Langeac donner son nom à une maîtresse du duc de La Vrillière (Sabatin), sous condition de reconnaître les enfants qu'elle aurait de ce ministre ; une duchesse de Chaulnes abaisser son nom et son rang pour un maître des requêtes appelé Giac, et vivre en même temps avec un abbé Boismont. Le comte de Solages épouvante le Languedoc par l'atrocité et le nombre de ses crimes ; sa famille l'enlève aux tribunaux, mais ne peut le soustraire à la Bastille. Le comte de Sades ne recule devant aucun des forfaits dont son imagination lui fait un besoin ; cet homme de qualité a commencé sa réputation en empoisonnant, avec des cantharides, les pâtisseries et les bonbons servis dans le bal qu'il donnait aux dames de Marseille ; il marchera de folie en folie et se fera un jeu de mutiler, de crucifier les victimes de sa lubricité : il échappe néanmoins à la Bastille, comme à la justice. Il a de puissants protecteurs en cour : cela doit être puisque la cour donne l'exemple des vices et de la corruption.

Un prince du sang avait contracté l'habitude de faire la chasse aux hommes : « Je fais la chasse aux vilains », disait-il ; il tirait aux couvreurs, et lorsqu'un malheureux, atteint par le plomb mortel, dégringolait des combles du bâtiment, le comte de La Marche jouissait avec délices si le mourant « se pelotonnait bien, s'il faisait bien la boule ». Un père eut le courage de tirer sur le prince au moment où ce dernier visait son fils, et le meurtrier eut l'audace de s'en plaindre. Louis XV fut roi dans cette circonstance : « J'accorde d'avance sa grâce à la personne qui vous tuera ! » dit-il au comte de La Marche : les lois gardaient le silence ! Ce Louis-Henri de Bourbon avait tué sa sœur naturelle avec un couteau de chasse. Un prince qui se jouait de la vie des hommes ne devait attacher aucune importance à l'honneur des femmes : on voit ce comte de La Marche employer le lieutenant-général de police, M. de Sartine, à séduire madame Thiroux de Monregard, et ce magistrat ne se

refuse pas à conduire, lui-même, la victime dans la chambre du comte et à lancer une lettre de cachet contre le mari dont on n'avait pu acheter la complaisance. En 1787, le prince de Condé enlève la fille d'un de ses gardes forestiers, Mathieu ; le père et la mère n'en entendirent plus parler ; ils sont morts sans avoir pu la retrouver; elle avait été cachée au château de Beauchamp. On pourrait citer encore l'enlèvement d'une demoiselle de Dijon, opéré par ordre du prince de Condé : le père jeta feu et flamme et vint à Paris pour réclamer son enfant. Toutes ses démarches échouèrent contre le crédit du gouverneur général de Bourgogne. — Un Rohan vendait sa femme, la livrait et assistait à la consommation de son déshonneur, afin de prouver, disait-il, « qu'il n'avait pas vendu chat en poche » ! M. de Barbançon corrompait son propre fils. — Le prince de Conti, l'un des hommes les plus dissolus du siècle, était mort dans les bras de madame de Boufflers. — Le prince de Rohan-Soubise se montrait partout avec une fille appelée « La Prairie ». — Le duc de Bouillon faisait trophée de ses déportements avec l'actrice Laguerre. — Le duc de Durfort se pavanait aux pieds de la fameuse du Thé, qui passa ensuite au comte d'Artois. — Le prince de Lambesc, avant d'assassiner en gros, assassinait en détail ; répandant d'une main l'or sur les malheureuses qui tombaient en son pouvoir, il le retirait de l'autre, au moyen de la police ou par autorité de justice, lorsque les agents de M. de Sartine ne pensaient pas qu'il y eût lieu à restitution. Ce prince de Lambesc s'est rendu célèbre par la charge de cavalerie qu'il dirigea contre les Parisiens le 13 juillet 1789.

Les exemples viennent en foule, tous pris dans la haute noblesse, parmi les gens de qualité, mais cet aperçu ne suffit que trop pour montrer la profonde corruption qui tombe de si haut, et prouve l'état d'avilissement et de dégradation de la société.

A cette époque, la cour de Versailles était arrivée à une dépravation morale, et l'opinion publique à une licence, à un dévergondage dont il n'y avait pas eu d'exemple, même sous la Régence du duc d'Orléans.

Beaumarchais immolait dans ses *Mémoires* l'autorité judiciaire,

et cet écrivain, doué de tout l'esprit de son siècle, flétrissait aux acclamations publiques la cour, la noblesse et les ministres dans son *Barbier de Séville*, dans son *Mariage de Figaro*. Chose inconcevable, les princes, les grands seigneurs, les bourgeois, les laquais, tout le monde applaudissait avec transport aux plus sanglantes épigrammes ; les courtisans s'honoraient de fêter l'auteur de leur diffamation. La reine, Monsieur, comte de Provence, le comte d'Artois, le comte de Vaudreuil, etc., comblaient Beaumarchais d'éloges ; le prince de Conti se faisait un point d'honneur d'accueillir, de protéger dans son propre palais l'auteur dramatique qui versait à pleines mains l'opprobre sur la magistrature et la royauté. Le jour où Beaumarchais fut blâmé par le parlement, le prince de Conti vint, le soir, à sa porte, l'inviter pour le lendemain à passer la journée chez lui, et y laissa un billet finissant par ces mots : « Je veux que vous « veniez demain ; nous sommes d'assez bonne maison pour donner « l'exemple à la France de la manière dont on doit traiter un « grand citoyen tel que vous. » Trois jours après, toute la cour s'était fait inscrire chez lui. — La reine quittait le manteau royal pour prendre le tablier de Rosine et de Suzanne, et le comte d'Artois se glorifiait d'endosser le justaucorps de Figaro ; les tréteaux des boulevards étaient transportés dans les palais royaux, et la cour de Versailles étonnait de ses scandales une capitale étonnée de sa propre corruption. A peine restait-il encore quelque décence dans les discours ; elle ne tarda point à disparaître, et lorsque la reine eut admis dans sa société intime des chanteurs, des danseurs, des histrions, des comédiennes diffamées par leurs galanteries, il n'y eut plus de pudeur à la cour, même dans le langage.

La vérité historique fait un devoir de rapporter les particularités suivantes, car il importe au bonheur des peuples que les rois soient bien pénétrés de cette vérité, que désormais toutes les actions de leur vie seront connues et jugées au tribunal de l'histoire.

Voici une anecdote de la société intime de la reine qui peint la rusticité de Louis XVI. — Il était de mode, à cette

époque, de jouer à l'*Escampativos*, espèce de divertissement qui autorise beaucoup de liberté et même de familiarité. Le roi entendant vanter sans cesse les *Escampativos* qui se donnaient chez la reine, annonça qu'il s'y rendrait le lendemain : l'*Escampativos* n'eut pas lieu, comme on le pense bien ; on lui substitua le *Secrétaire*, jeu où chacun des assistants met sur une carte son nom et une phrase de son choix : une personne désignée fait connaître les diverses pensées émises sur les cartes qui se suivent régulièrement, et leurs rapprochements donnent toujours lieu à de piquantes allusions, à de plaisants quiproquos. La carte arrive à madame de Polignac, elle écrit : « Il est minuit. » Le tour du roi vient immédiatement ; il écrit au-dessous : « Allez « vous faire f... » — Les inscriptions terminées, un des assistants fait lecture des notes : arrivé après la carte de madame de Polignac, il s'arrête court, la reine lui dit de continuer la liste ; même silence, mais il le rompt d'après l'ordre formel de Marie-Antoinette dont la colère éclate au moment même : « Qu'on ferme « les portes, que personne ne sorte : il faut savoir qui a été assez « hardi pour outrager à ce point mon amie, et en présence même « du roi : il faut qu'un outrage aussi sanglant soit puni avec la « dernière sévérité. » Qu'on se figure le trouble et l'embarras des courtisans ; Louis XVI vint enfin à leur secours : « Oh ! oh ! oh ! « Eh bien, c'est moi ; il n'y a que moi qui puisse dire cela : vous le « voyez bien, oh ! oh ! » et de rire aux éclats, et de passer dans son cabinet...

Le comte de Lauraguais (depuis duc de Brancas) avait vendu à un libraire de Bruxelles un manuscrit de faits, de notes, anecdotes, etc., sur la cour de Louis XVI, formant environ deux volumes ; ils allaient être livrés à l'impression, après les événements de 1815 ; mais la police parvint à prix d'argent à obtenir du libraire la cession et vente du manuscrit : que de révélations curieuses et importantes dont l'histoire eût profité !

La reine ne rougit pas, un jour de grande cour, d'interpeller publiquement l'homme le plus corrompu et le plus avili de son siècle, un vieillard de quatre-vingt-huit ans qui venait d'épouser une femme de quarante-trois : « Monsieur le maréchal, l'on

« assure que madame la maréchale est enceinte ; je suis charmée de « vous voir, vous me direz si la chose est vraie. — Je l'ignore, « madame, répond M. de Richelieu, à moins que ce ne soit de « hier au soir, ou de ce matin. — Toujours de l'esprit, mon- « sieur le maréchal, toujours galant ; en vérité, vous ne vieillissez « pas, » répliqua Marie-Antoinette.

Un grand seigneur licencieux autant que spirituel, le chevalier de Boufflers (1), avait rapporté à son retour du gouvernement du Sénégal, une perruche de rare beauté ; il avait pris la peine de la dresser lui-même. « Mon oiseau, disait-il en racontant « l'anecdote en 1788, bavardait on ne peut plus joliment ; la reine « en entendit parler, et voulut la voir : c'était précisément pour « elle que j'avais dressé ma mignonne ; j'en fis cadeau, et l'on « fut aux anges : voulez-vous connaître l'esprit et les talents de « la petite perruche, les voici : « As-tu vu la reine ? — Oui, oui, « oui. — Est-elle jolie ? — F... f... » — Marie-Antoinette riait aux « éclats, le caquetage de l'oiseau l'enchantait. » — Voilà ce que répétait encore M. de Boufflers, sous le règne de Napoléon et même depuis la Restauration ; qu'on s'étonne, après cela, des inculpations dont la reine fut l'objet en 1789 ?

La reine était déjà compromise dans l'opinion lorsqu'un procès encore moins infamant par sa nature que par le rang des personnages impliqués dans cette escroquerie, vint mettre le comble à l'indignation populaire et détrôna, en quelque sorte, la souveraine dont les faiblesses paraissaient au grand jour. Depuis l'avénement de M. de Calonne aux finances, on avait vu la reine de France recourir, pour se procurer de l'argent, aux derniers expédients ; on vit, en 1786, le grand aumônier de France, le cardinal de Rohan, se transformer en messager de galanterie et en courtier de vol, dans l'espérance d'arriver ainsi

(1) Ce même chevalier de Boufflers osa présenter à une dame de la cour un coquetier de porcelaine de Sèvres, avec ce quatrain :

De ce charmant petit coquetier,
L'Amour pour vous a fait emplette ;
Si vous voulez les œufs et la mouillette,
Je vous les offre, Iris, bien volontiers.

à l'intime protection de la reine. A la suite du cardinal de Rohan, des filous se placèrent impudemment entre le trône et des joaillers auxquels on dérobait un collier de pierreries de la valeur de près d'un million et demi; et une femme, dernière descendante des Valois, à qui les Bourbons n'avaient accordé qu'une espèce d'aumône, remplit le double rôle d'entremetteuse et de receleuse. — Dans cette affaire, les ministres ne montrèrent ni dignité, ni sagesse, ni esprit; ils ne surent pas même être despotes, pour sauver l'honneur du trône; le roi fit arrêter le grand aumônier, au moment où le prélat allait célébrer la messe à la chapelle royale; il autorisa la manière dont le baron de Breteuil se conduisit envers un ecclésiastique revêtu des plus hautes dignités de l'Église, de la cour et de l'État. Le cardinal, livré au parlement de Paris et absous par cette cour souveraine, fut exilé par lettre de cachet; on viola les lois, après les avoir invoquées; on flétrit les agents subalternes; et au lieu de donner à la nation un grand exemple de justice, on procéda avec une partialité qui acheva d'ôter à la couronne toute espèce de considération. Cette déplorable circonstance mit aussi, dans le plus grand jour, la persistance du clergé à se regarder comme exempt de toute juridiction civile.

L'assemblée du clergé, par l'organe de son président Dillon, archevêque de Narbonne, fit des représentations. Il est dit dans la lettre que les évêques écrivirent au roi :

« M. le cardinal de Rohan réunit à la qualité de cardinal, celle de grand-aumônier, et d'évêque du royaume. Ce titre qui nous est commun avec lui nous impose le devoir de réclamer les maximes et les lois qui prescrivent qu'un évêque doit être jugé par les évêques. C'est un droit qui nous appartient par essence, dérivant d'un droit divin dont aucune puissance ne peut nous dépouiller. Nous réclamons avec confiance les privilèges que les lois, les rois et la Nation nous ont transmis comme venant d'en haut; nous les trouverions d'ailleurs dans les mêmes sources d'où dérivent ceux des Pairs, des gentilshommes et des officiers des cours. C'est le respect pour la religion qui a donné naissance aux privilèges accordés à ses ministres. Celui de l'immunité personnelle dans les jugements s'est trouvé conforme aux mœurs des Français qui voulaient que tout accusé fût jugé par ses pairs... »

Les évêques de France, dans l'affaire du Collier, demandaient que le cardinal de Rohan fût renvoyé devant ses juges naturels, les ecclésiastiques; bien plus, le pape lança un bref qui suspendait pendant six mois le cardinal de toutes fonctions ecclésiastiques « pour avoir essentiellement péché contre sa dignité de membre du Sacré Collège, en reconnaissant un tribunal étranger et séculier ».

Cette affaire du Collier porta un coup mortel à la dignité royale. Que les ultra-royalistes disent après cela que les philosophes ont fait la Révolution ! Accusera-t-on la philosophie des débordements de la duchesse d'Orléans, mère du duc d'Orléans (Égalité) ? Peu avant sa mort, cette princesse composa une chanson intitulée *Mes adieux*, où l'athéisme était érigé en maxime.

En voici quelques strophes :

Cet écrit est mon testament
Que j'ai composé fort galment,
Avant que d'aller faire,
Eh bien !
Ma cour à Dieu le Père,
Vous m'entendez bien.

Je crains peu le dernier moment,
Je finirai tranquillement.
Le Diable, l'Enfer et l'âme,
Eh bien !
Sont des récits de bonne femme,
Vous m'entendez bien.

Le fils de la duchesse étonnait par ses débauches la France, l'Angleterre et la Suisse; ses orgies avec le prince de Galles (depuis George IV), excitaient à la fois l'indignation et le mépris des Trois-Royaumes. — Ses turpitudes à Berne révoltaient jusqu'aux prostituées qui s'y abandonnaient : il restait parfois cinq jours entiers enfermé dans l'établissement de bains appelé La Matte (situé au-dessous de la terrasse qui borde l'ancienne cathédrale de cette ville) et se livrait à tous les excès que peuvent enfanter le cœur le plus corrompu et l'imagination la plus

dépravée. Paris retentissait journellement de ses débauches ; il initia le comte d'Artois, qui devint, sous un aussi grand maître, un élève accompli. Tout Paris a connu les dîners de Bagatelle, où les deux princes étaient servis par six femmes nues. Le comte d'Artois rivalisa dans son boudoir de Bagatelle avec le Palais-Royal, et l'on sait que l'un des appartements secrets du Palais-Royal était couvert des tableaux les plus licencieux, des représentations les plus infâmes. Les commissaires de la Convention nationale, chargés d'apposer les scellés dans ce temple de débauche, reculèrent en voyant de telles horreurs.

De la cour, la dissolution gagne la société; une licence ouverte, un luxe asiatique s'étendent des prélats vivant à Paris et des grands bénéficiers aux lévites; les archevêques de Cambrai, de Toulouse, de Bordeaux, de Narbonne, etc.; les évêques d'Orléans, de Digne, d'Angers, de Strasbourg, de Châlons-sur-Marne, etc., et une grande partie de leurs collègues se signalent par leur inconduite, par la dissipation des biens de l'Église; l'archevêque de Narbonne (Dillon), l'évêque d'Angers (de Grosse) et plusieurs autres prélats poussent le libertinage au point de dire : « Nous avons un travail réglé avec la Gourdan (fameuse appareilleuse), pour la fourniture et l'entretien de nos séminaires galants. »

Louis XVI fait exception au milieu de cette décadence morale. Il n'a pas de favoris ; on essaye vainement de lui donner une maîtresse : les orgies de Brunoy le révoltent.

Monsieur avait acheté, ou plutôt s'était fait adjuger à vil prix la magnifique terre de Brunoy ; il y donna deux fêtes splendides à Louis XVI : ce furent de véritables saturnales. Toutes les « louves » de la Comédie Italienne et les plus célèbres courtisanes de Paris s'y rendirent; le prince leur donna carte blanche. Dans la seconde de ces orgies, Louis XVI, sortant de table, vers onze heures du soir, la tête échauffée de champagne, trouve sous la main dans un corridor assez obscur, une jeune femme, la saisit au corps et jouit de ses faveurs; c'était la femme de chambre de Carline; aussitôt après Louis XVI se retire précipitamment, mais la fille court après lui et le retient par le bas de

l'habit; feignant d'ignorer que ce fût le roi, elle demande le remerciement d'usage : « Vous mettrez cela sur le mémoire, » dit Louis XVI en se dégageant. — M. Pigeon de Saint-Paterne racontait ce fait et le garantissait; la véracité de ce gentilhomme était généralement connue. En 1791, mademoiselle Adeline, du Théâtre-Italien, rapportait la même anecdote chez madame de Sainte-Amaranthe qui tenait au Palais-Royal, au numéro 50, une maison de jeu (1); seulement elle se prétendait l'héroïne de cette aventure, qui avait été arrangée, disait-elle, de manière que le roi ne pût l'esquiver.

C'est la seule infidélité connue que Louis XVI ait faite à la reine. Elle rompit dans cette circonstance avec Monsieur, lui reprocha assez publiquement le scandale de ses fêtes et ne permit plus au roi de revenir à Caprée : elle appelait ainsi le château de Brunoy. Marie-Antoinette eût pu donner plus justement ce nom au château de Bagatelle, situé dans le bois de Boulogne. Cette petite maison l'emportait sur les lieux de prostitution les plus renommés, sur les repaires les plus célèbres. On montrait encore en 1801, dans les entresols somptueux, occupés alors par un restaurateur, les représentations, à la fresque et en relief, les plus obscènes que l'opulence et la débauche royales aient jamais commandées à la peinture et à la sculpture. La Rome des successeurs d'Auguste, la Rome des Borgia n'offrait pas de plus monstrueuses images : les conceptions de l'Arétin et de Piron avaient été surpassées au bois de Boulogne, dans ce château de Bagatelle sur la porte duquel on avait gravé en lettres d'or cette inscription, donnée par l'abbé Delille : *Parva sed apta.* La reine visitait, dit-on, le galant réceptacle ; mais le comte d'Artois fit de vains efforts pour y attirer la duchesse de Bourbon: il ne put triompher de la vertu de cette princesse.

Le comte d'Artois effrayait Paris par ses déréglements ; les plus galantes prostituées se montraient publiquement à ses côtés; il faisait trophée de son libertinage. Louis XVI, instruit enfin de ce qui se passait, chargea M. de Maurepas de témoigner

(1) Adeline avait fini par devenir la maîtresse en titre de M. de Sartines qui vivait en 1791 avec madame de Sainte-Amaranthe, née Saint-Simon.

au prince son mécontentement et de lui prescrire une conduite plus régulière : mais celui-ci recevait en riant les observations du vieux courtisan et allait toujours son train : « Et que peut « me faire le roi, dit le comte d'Artois au ministre, si je ne « renonce pas à des amusements qui lui déplaisent, mais qui « me charment? Y aura-t-il des lettres de cachet pour moi; « irai-je à la Bastille? que peut me faire mon frère? — Monsei- « gneur, le roi peut vous pardonner, répond M. de Maurepas « avec un air solennel. — Je n'en demande pas davantage! » riposte l'autre en chantonnant. Il fait une pirouette, tourne le dos à M. de Maurepas, et court à de nouvelle folies.

Informé que le comte d'Artois devait se rendre à Paris, la nuit du jeudi au vendredi saint, pour y souper en galante compagnie, Louis XVI ordonne de ne pas s'apercevoir de ce départ; le comte se met en route: arrivé à la barrière des Bonshommes, il entend le canon des Invalides : « Qu'est-ce donc, demande-t-il, pourquoi « ce bruit, et à cette heure? — Monsieur, répond un employé, « c'est le canon qui annonce, par ordre du roi, l'entrée de « S. A. R. Monseigneur le comte d'Artois à Paris. — F... ! je suis « découvert, le tour est sanglant, mais il est joli : il n'y a pas « moyen d'aller plus loin. » Le prince fait aussitôt tourner bride et revient à toute course à Versailles. M. de Breteuil ne se sentait pas d'aise, il se pâmait de rire en racontant cette rouerie. Ce ministre assurait avoir fait, pour son compte, plusieurs remontrances au comte d'Artois, par ordre du roi, et tout aussi inutilement que M. de Maurepas.

Les débauches du comte d'Artois donnaient un grand lustre à la sagesse de conduite, à la chasteté des mœurs de Louis XVI. Cette pureté de mœurs est sans doute une vertu, mais il faut l'estimer ce qu'elle vaut lorsque le tempérament physique en fait les frais : on essaya vainement de corrompre Louis XVI; il n'y avait point chez lui d'étoffe pour ce genre de vie ; on mit sous ses yeux les exemples de Henri IV et de Louis XIV; on s'efforça de lui persuader qu'un roi sans maîtresse n'était pas du goût de la nation française; mais la reine ne voulait pas qu'une rivale vînt partager le gouvernement de l'État. Elle vit, dès le premier

jour, le piège dans lequel on cherchait à entraîner le roi, et fit échouer les projets du comte de Provence. Ce prince en conçut une haine profonde contre la reine : il l'a conservée toute sa vie.

Tandis que les mœurs de la cour étaient un objet de scandale, l'esprit de gouvernement, l'esprit politique suivaient le même courant.

Monsieur, le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc de Chartres (depuis duc d'Orléans et citoyen Égalité), la reine elle-même applaudissaient aux *Noëls*, à cette foule de chansons cyniques où la religion, la royauté, la justice, la morale étaient également tournées en dérision ; Monsieur composait des *Noëls* et des chansons contre le roi son frère, dont il était le premier sujet ; le duc de Lauzun, le comte de Lauragais, le chevalier de Boufflers, le chevalier de Coigny, le soi-disant marquis de Champcenetz, fils du gouverneur des Tuileries, se répandaient en quolibets, en bons mots, en chansons contre le trône, la magistrature et les lois. Il était devenu de bon ton, à la cour, de se moquer de Louis XVI. L'esprit de sarcasme, de désaffection et de mécontentement remplissait les salons de Paris, et à Versailles, on chansonnait, on critiquait, on outrageait sans ménagement le roi, on l'appelait « un abus » ! En face de Louis XVI, on proclamait l'excellence du gouvernement républicain ; on enviait le bonheur d'un peuple sans roi et sans reine ; pas un salon où l'on ne cît journellement : l'*Épitre aux Bostoniens* du chevalier de Parny,

. . . . . Et vous
Peuple heureux sans rois et sans reines,
Vous dansez donc au bruit des chaînes
Qui pèsent sur le genre humain !

Le chevalier de Parny professait ouvertement le républicanisme. Plus tard, dans son poème la *Guerre des Dieux*, il versera les plus sanglantes ironies contre la cour. Le chevalier de Parny était frère d'un des écuyers de la reine, et Marie-Antoinette trouvait cela fort amusant ; elle admirait l'*Épitre*

aux Bostoniens, le Lit cassé ; elle disait du chantre d'Éléonore : « Charmant, délicieux poète ».

La corruption des mœurs publiques et le relâchement dans tous les liens de l'État allaient toujours croissant depuis la régence du duc d'Orléans, et ce changement dans les esprits en préparait un dans les choses.

Par un singulier contraste, les romans de l'époque n'offraient que vertueux villageois; on parlait sans cesse moutons, tourterelles, prairies, laiteries; les belles dames étaient pour la plupart des Estelle, des Galathée. Le petit poète Florian était devenu la coqueluche du jour, dans le beau monde et dans les livres. On fondait des prix de vertu, on dotait des rosières, et des femmes renommées par leurs galanteries, même des comédiennes, distribuaient les couronnes virginales. Bienfaisance, vertu, philantrophie, philosophie, disait-on en pleine Académie comme dans les sociétés dramatiques. On ne voyait alors dans les salons que des tableaux ou des estampes représentant les délices du bonheur conjugal et les douces émotions de la vie champêtre; c'était la mode, la philosophie du jour! quelle noble et profonde philosophie!

II

LES MINISTRES. — VERGENNES, CALONNE, BRIENNE.

Une société aussi égarée aurait eu besoin d'un Richelieu ; elle ne trouva pour ministres que des Vergennes, des Calonne et des Brienne.

Envisagé comme homme d'État, M. de Vergennes ne peut être placé que dans un rang secondaire ; s'il montra des talents comme négociateur, il ne fit que des fautes pendant le cours de son administration : c'était, au surplus, un homme très habile en intrigues. La manière dont il parvint à élever M. de Calonne au ministère des finances, d'après les désirs de la reine et du

comte d'Artois, est trop curieuse, trop instructive pour ne pas être indiquée avec quelques détails :

M. d'Harvelay (et ce nom joue un grand rôle à côté de celui de M. de Calonne), banquier de la cour, qui, en qualité de dépositaire des fonds des affaires étrangères avait des relations avec M. de Vergennes, entreprit de profiter des fautes de M. d'Ormesson pour le faire renvoyer, ce qu'il savait être agréable à M. de Vergennes et à la cour ; et en même temps, il voulait faire remplacer M. d'Ormesson par M. de Calonne qu'il aimait, moins cependant que ne l'aimait madame d'Harvelay. Il alla à Fontainebleau où était le roi, et eut une conférence avec M. de Vergennes, qui refusa d'abord de proposer M. de Calonne pour le ministère des finances, parce que dix ou quinze jours auparavant, le roi en avait parlé d'une manière plus que défavorable ; mais cet obstacle fut levé avec une grande adresse. Ce fut le comte D***, ami de M. de Vergennes, qui traça le mécanisme de cette intrigue. Il fut convenu que M. d'Harvelay retournerait sur-le-champ à Paris, et on lui dicta la lettre qu'il devait écrire à M. de Vergennes. Il manda qu'il était effrayé de l'indisposition générale qu'avaient produites les fausses opérations de M. d'Ormesson ; que s'il restait en place, le crédit et les finances étaient perdus ; qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour le renvoyer ; qu'il ne connaissait personne qui pût le remplacer que M. de Calonne ; qu'il ne donnait cet avis que par zèle pour le service du roi et le bien de l'État. En même temps, il fut convenu que le courrier de M. de Vergennes, qui devait apporter cette lettre s'arrangerait pour n'arriver à Fontainebleau qu'à neuf heures du soir. A cette heure le roi était retiré et soupait avec la famille royale. M. de Vergennes, profitant de cette circonstance, fit passer cette lettre au roi, en marquant qu'elle lui paraissait trop instante pour différer d'en donner communication à Sa Majesté. Le lendemain matin, le roi manda M. de Vergennes, et lui demanda ce qu'il estimait qu'il y avait à faire. M. de Vergennes répondit que, pour M. d'Ormesson il était impossible qu'il restât en place ; que quant à M. de Calonne, il ne le connaissait pas particulièrement, mais qu'il avait toujours entendu

parler fort avantageusement de ses talents. En conséquence, M. d'Ormesson fut renvoyé et M. de Calonne le remplaça sans qu'on pût dire que M. de Vergennes l'eût proposé. Ces détails ont été donnés par M. de Monthion.

Aussitôt que le comte d'Artois apprit la nomination de M. de Calonne, il courut chez la reine et s'écria avec enthousiasme : « Triomphe complet ; maintenant, nous avons les deux mains « au trésor. — C'est bien ainsi que je l'ai entendu, » répondit-elle. Monsieur en était si persuadé qu'il lui échappa de dire : « Nous ne serons pas maltraités, mais la plus grosse part ira à « l'Autrichienne. » Le baron de Breteuil se complaisait à rapporter cette petite anecdote (1).

On doit à la reine, au comte d'Artois et à M. de Vergennes un des ministres les plus funestes qu'ait jamais eus la France.

M. de Calonne entra au ministère des finances comme dans une salle de bal, brillant, étourdi, plein d'esprit et de vices, portant dans les affaires de l'État une légèreté, une inconséquence et une fatuité de tous les instants. Ce Laubardemont de cour étonnait par sa prodigalité les grands seigneurs eux-mêmes ; il s'abandonnait à toutes les demandes, à toutes les intrigues qui lui promettaient quelque appât pour son portefeuille, et ce portefeuille était le tonneau des Danaïdes.

Calonne proposa au roi de payer sur les fonds publics les dettes du comte d'Artois, et celui-ci dit, à cette occasion, un mot bien digne de lui : « Quand je vis tout le monde tendre la main, je tendis mon chapeau ». Il serait difficile de mieux caractériser le ministère de M. de Calonne.

Les finances de l'État furent réellement livrées au pillage ; on ne vit dans aucun temps des prodigalités aussi excessives et plus injustifiables. Princes, grands seigneurs, favoris, intrigants, agioteurs, tout le monde puisait dans le trésor royal : M. de Calonne attachait une sorte d'amour-propre à ses dissipations per-

(1) Marie-Antoinette avait voulu faire prêter quinze millions à son frère l'empereur Joseph : M. de Vergennes s'y refusa ; il mourut peu de jours après avoir été invité à une collation chez les enfants de France. M. de Breteuil, qui rapportait ce détail, ajoutait malicieusement : « Dans toutes les cours il y a des personnages que l'existence d'un ministre contrarie » !

sonnelles. Le 1er janvier 1785, il donna un cornet de dragées à Mme Lebrun, sa maîtresse ; il contenait trois cent soixante-cinq bonbons (l'année n'était pas bissextile), et chacun d'eux était enveloppé dans un billet de la Caisse d'escompte, de mille livres. L'année suivante, Calonne offrit pour ses étrennes à Mme d'Harvelay (qu'il épousa depuis) un cornet de diamants ; il y en avait pour plus de trois cent mille francs. Les rimes suivantes (de la composition de M. Poitevin, conseiller au parlement de Toulouse) firent le tour de la France :

M. (1) . . . . . ce matin,
Était encore demoiselle ;
L'on dit même qu'elle le sera demain,
Non qu'elle soit cruelle,
Mais son mari, dit-on,
Veut la conserver p.....
Pour la vendre aux Treize cantons.
Voici tout le mystère ;
C'est qu'en la conservant,
Le Roué (2) espère
En tirer plus d'argent.

Le Roué avait très bien spéculé ; cette dame, l'une des plus belles femmes de France, fut vendue à M. de Calonne, qui paya en surintendant la première nuit de cette noce : quatre cent mille francs. On se figurerait difficilement à quel point M. de Calonne prodiguait l'argent à ses passions. Pressé un jour d'allumer une bougie pour cacheter une lettre, il roule un billet de mille livres, le présente à la flamme et s'en sert en guise d'allumette. On lui a entendu dire à son retour de l'émigration : « Le comte d'Artois m'a plus coûté en fait de menus plaisirs que la reine ; ils n'ont pas été à moins de 17 à 18 millions ; et du diable si je pourrais dire aujourd'hui comment je bouchais ces trous-là, car je ne portais pas ces dépenses dans les comptes des dettes du prince, remis au roi. Louis XVI m'eût renvoyé le jour même si je lui avais fait connaître de si gentilles drôleries ». Le

(1) Montouvraint.
(2) Dubarry, le Roué.

plaisant de l'indiscrétion, c'est que M. de Calonne débitait ces choses tout bonnement en prenant des glaces dans le salon de Frascati, où il était de bon ton, à cette époque, de se rendre vers neuf heures du soir.

Calonne eut toujours le facile talent de céder aux désirs de la cour et des princes. On le savait faible, il fut circonvenu. Son amour-propre était tel qu'il tirait vanité des plus secrètes intrigues. A Coblentz en 1794, il confiait à tout venant les sollicitations, les lettres de la reine et ses demandes d'argent.

« Faites tout votre possible, écrivait-elle, et mettez tout en œuvre « pour que l'emprunt ait lieu. Ayez le talent d'un bon peintre, variez « vos couleurs et embellissez même la laideur du tableau. La « France a de grandes ressources, et la gêner un moment n'est pas « la perdre pour toujours. L'État est trop craintif, quand il s'agit « d'augmenter les impôts; commandons avec fermeté, et l'on « obéira sans murmure. J'attends tout de vos soins; espérez tout « de mes bontés. »

On sait que M. de Calonne répondit à la reine qui lui demandait quinze cent mille francs sous quarante-huit heures : « Madame, si c'est possible, c'est fait; si c'est impossible, cela se fera ».

Dans son émigration, M. de Calonne se livrait à toutes sortes de débauches; les servantes de la Westphalie n'étaient pas même à l'abri de ses provocations; son langage était court et expressif, il abordait la soubrette en mettant un double louis sur un de ses yeux; si elle ne se rendait pas, il en plaçait un autre sur l'œil resté découvert. La conquête échappait rarement à pareil aveugle. Son compagnon de voyage, son secrétaire intime, M. Christin, de Genève, homme infiniment aimable et spirituel, a donné sur le caractère et la conduite de M. de Calonne de nombreux renseignements certifiés.

Loménie de Brienne, nommé chef du conseil des finances, remplaça sous ce titre M. de Calonne au contrôle général; il n'obtint pas plus que son prédécesseur la confiance des notables pour les emprunts à l'aide desquels l'archevêque se flattait de combler le déficit; il ne s'agissait cependant, disait-on plaisamment, que d'une somme de 56 millions.

Le crédit de l'accoucheur de la reine, Vermond, avait porté M. de Brienne à la tête des affaires; cet archevêque mérite quelques détails :

M. de Loménie de Brienne, destiné à l'état ecclésiastique, obtint l'évêché de Condom, d'où il passa à l'archevêché de Toulouse; sa réputation politique commença dans cette dernière ville. C'était un homme de beaucoup d'esprit, de peu d'instruction et d'un orgueil excessif; il avait une conception prompte, vive, impétueuse; pétri de despotisme et de légèreté, il se croyait et se faisait passer, sans façon, pour homme de génie; il possédait au plus haut point la manie et le talent des intrigues, était galant, philosophe, ecclésiastique et athée, tout cela sans s'inquiéter un instant de l'opinion publique.

A peine arrivé dans son archevêché, M. de Brienne se fit remarquer par une prodigieuse activité dans l'administration du Languedoc; il acquit bientôt une grande influence; le crédit dont il jouissait à Versailles et la protection, hautement déclarée, dont la reine l'honorait, finirent par le rendre à peu près omnipotent. On l'avait cru sur parole un grand homme d'État et dès qu'il eut mis la main aux affaires de la province, on le dit un génie supérieur. M. de Brienne ne laissait pas reposer l'admiration des Languedociens, s'occupait sans relâche de l'administration des finances, de l'assiette des impôts, des grandes routes, des ponts et chaussées, de l'embellissement des villes à évêché, du cadastre, des états provinciaux. Les Toulousains étaient ravis, enchantés de la haute capacité de l'archevêque; ils lui devaient, à la vérité, de belles promenades, des quais magnifiques et plusieurs établissements d'utilité publique. Ce prélat avait des connaissances politiques fort médiocres mais rehaussées par l'éclat d'une représentation inconnue jusqu'alors à Toulouse : M. de Brienne y tranchait du souverain dans toute l'acception du mot.

S'il administrait avec une activité et un arbitraire sans bornes les affaires temporelles, M. de Brienne gouvernait dans les mêmes principes les affaires spirituelles de son diocèse, le fournissait de rituels, de catéchismes et d'instructions pastorales,

visitait les grandes paroisses, lisait les mandements revêtus de sa signature et passait en conséquence, dans l'esprit de ses cinq ou six cents curés, pour un prélat dévoué aux intérêts de la religion, quoiqu'elle l'intéressât fort peu.

M. de Brienne tenait cour à Toulouse ; il y régnait. Son séjour dans la capitale du Languedoc fut marqué par des fêtes somptueuses, et le palais archiépiscopal devint le temple de la dissipation et des plaisirs mondains ; ses nièces en étaient les grandes prêtresses ; les plus jolies femmes de la province s'y donnaient rendez-vous, et on pouvait se croire à Paris en fait de galanterie. Jamais cependant la pompe des offices ne fut mieux ordounée ; Cardaillac retentissait sans cesse (1).

Lors de l'élévation de M. de Brienne au principal ministère, on crut que Richelieu allait reparaître, mais les vices et les intrigues ne suffisaient plus dans un tel poste ; il fallait du génie pour empêcher l'État de s'écrouler, et l'archevêque n'avait que de l'esprit de cour et des idées vagues et superficielles ; il fallait encore une grande force dans les principaux ressorts du gouvernement, et on en était aux faiblesses de la Fronde et aux dissolutions de la Régence : la cour ne vivait plus que d'abus et de désordres ; les ministres ne savaient ni résister avec énergie, ni céder avec noblesse. L'archevêque se flatta de régir l'État comme il gouvernait son diocèse, et on se persuada à Versailles que le prélat débauché et bel esprit rétablirait le crédit et l'autorité que l'assemblée des notables n'avait pu lui rendre.

On se ferait difficilement une idée juste de la violence et de la faiblesse, de l'inconséquence et de la précipitation, de la légèreté,

(1) On désignait ainsi la cloche de Saint-Étienne. Cette cloche, donnée par un archevêque de Toulouse du nom de Cardaillac, était en haute estime et dévotion ; on avait gravé sur sa rotondité ces vers toulousains :

Cardaillac je m'appelle,
Cinquante mille je pèse,
Et qui ne le croira,
S'il veut me pèsera.

On ne frappait Cardaillac que dans les grandes solennités et dans les circonstances extraordinaires.

de l'opiniâtreté, de l'ineptie et même de la folie des mesures adoptées successivement par M. de Brienne; il ne fit que des fautes et des fautes inexcusables; son ministère fut celui d'un despote sans foi, sans honneur, sans raison; on peut, à bon droit, appeler M. de Brienne le premier Jacobin de la Révolution. Ce principal ministre réunissait tous les défauts qu'on peut avoir dans le caractère et dans l'esprit, son âme était pleine d'ambition et de vices, son cœur ignorait l'amitié, et les sentiments généreux étaient pour lui ceux des dupes. L'archevêque énonçait cette maxime qui valait mieux, disait-il, que toutes celles de la Rochefoucauld : « Mazarin fuyait devant les parlements, Richelieu les méprisait, je vais plus loin, je les détruis ». Telle est la phrase que M. de Brienne prononçait, d'un air de triomphe, devant l'archevêque de Bordeaux, et, en la répétant. ce dernier ajoutait : « Je n'en puis mais ! »

Le rétablissement de la cour plénière tournait la tête du nouveau ministre, il s'appuyait sur saint Louis qui avait une cour plénière ou tribunal composé des hauts barons du royaume ; il prétendait ressusciter ainsi l'ancienne constitution de la monarchie. Mais plus les circonstances devenaient périlleuses, plus l'archevêque se livrait à de nouveaux écarts; il désorganisa tout, et l'impossibilité de subvenir aux dépenses les plus pressantes de la chose publique le força de promulguer l'arrêt du Conseil qui fixait au 1er mai 1789 la tenue des États généraux et suspendait jusqu'à cette époque l'établissement de la cour plénière. Tout le système de gouvernement conçu par M. de Brienne ayant croulé sur sa base, il fut obligé d'abandonner le pouvoir. — Après avoir avili au dehors la couronne de France et détruit au dedans sa principale force, le respect des peuples, il obtint en se retirant, des récompenses si éclatantes, si scandaleuses, qu'elles laissèrent le gouvernement sans excuses aux yeux de la nation.

A la mort du cardinal de Luynes, le ministre s'était adjugé sans pudeur une partie de ses bénéfices; car, en dilapidant toutes les ressources de l'État, M. de Brienne avait un soin particulier de ses affaires personnelles : un de ces littérateurs qu'il

salariait pour rédiger ses édits et mettre en phrases l'arbitraire nécessaire à un premier ministre, M. de Rivarol, lui dit, au sujet de la succession ecclésiastique du cardinal de Luynes : « Monseigneur ne s'oublie pas dans cette occasion. — Que « voulez-vous, répondit M. de Brienne, je prends mes précau- « tions, car je crains bien qu'avant peu le clergé ne paye la folle « enchère de tout ce qui se passe, et je m'estimerais heureux « si je conservais la moitié de ce que je prends. »

Ce prélat accaparait pour lui et pour son frère, le ministre de la guerre, tout ce qui était de convenance pour la famille, et le roi fermait les yeux.

Une des plus grandes fautes du règne de Louis XVI, de ce règne si plein d'erreurs et de calamités, fut d'accabler de faveurs un homme justement flétri dans l'opinion. Revêtu de la dignité de cardinal, nommé archevêque de Sens et doté de près d'un million de revenus en pensions sur l'État ou en bénéfices de l'Église, M. de Brienne quitta Versailles, emportant les témoignages publics de la satisfaction du roi et les regrets hautement manifestés de la reine ; c'était insulter à la misère du peuple et à la dignité de la nation. Tel était alors le cri général que, dans les salons et dans les halles, on ne désignait plus le cardinal de Loménie que sous le nom de « cardinal de l'ignominie ! » Paris fit justice de cet homme pervers, de ce ministre insensé ; le mannequin du cardinal fut brûlé sur la place Dauphine.

Peu de mois avant sa chute, M. de Brienne avait fait proposer à M. Necker, par l'intermédiaire de M. de Cicé, ami intime du Genevois, de reprendre l'administration des finances pour la régir en sous-ordre, mais l'orgueilleux banquier rejeta cette proposition avec hauteur, et se servit même, dans cette conjoncture, d'expressions très insultantes pour le principal ministre. Acculé dans ses derniers retranchements et forcé de faire retraite, M. de Brienne, soit pour donner au roi une preuve de la sincérité qu'il mettait à le servir, soit pour se venger de Necker, qu'il regardait au-dessous des circonstances où se trouvait la monarchie, indiqua le Genevois à la reine comme le seul homme capable de rétablir le crédit public. C'était le coup de pied d'un âne vicieux.

III

NECKER. — PRISE DE LA BASTILLE.

Les abus qui succèdent aux injustices ont excité contre la royauté quiconque ne vit pas de privilèges. L'opposition d'abord respectueuse devient violente. La guerre est bientôt déclarée entre la cour et les représentants de la nation. Le 9 juillet 1789 des troupes étrangères sont appelées à Versailles sous le commandement du maréchal de Broglie. Ce général est médiocre soldat mais adroit courtisan ; il jouit d'une haute réputation à la cour, surtout dans le cercle de la reine, en raison de ses principes de haut despotisme, de la rudesse de son caractère, de la décision qu'on lui attribue en fait de régime militaire, et surtout à cause de l'aversion qu'il manifeste contre les libertés nationales ; son incapacité politique est d'ailleurs au niveau de sa morgue de grand seigneur. On assura publiquement, on fut même jusqu'à insérer dans les journaux, à la fin du mois de juillet, qu'avant de venir prendre à Versailles le commandement de l'armée destinée à dissoudre l'assemblée des États généraux, il avait eu l'insolente naïveté de dire hautement : « Je me fais fort de « mettre à la raison ce ramas de factieux qui osent résister à la « volonté et aux ordres du roi : quelques charges de cavalerie et « quelques volées de canon, et tous ces fanfarons révoltés contre le « trône et la noblesse rentreront bientôt dans leurs trous et deman- « deront grâce à genoux. Quelques potences pour les chefs, et tout « sera dit. » M. l'archevêque de Bordeaux s'est exprimé de la sorte sur les intentions et les projets du maréchal de Broglie. Le baron de Breteuil avait grande confiance dans sa fermeté : « M. le ma- « réchal ne mollira pas et voilà l'homme d'exécution qu'il faut. » Le ministre favori de la reine répétait ces paroles attribuées publiquement au maréchal et faisait un pompeux éloge du « grand capitaine » qui fuira de France quelques jours après et ira mourir dans l'exil, oublié même de ses ennemis.

Le maréchal établit son quartier général au château de Versailles. La cour, pleine de confiance dans les forces dont elle croyait s'être assurée, résolut de commencer ses opérations. Necker s'étant présenté à la porte de la chambre où se tenait le conseil, le comte d'Artois alla au-devant de lui, lui ferma le passage et lui montrant le poing d'un air de fureur : « Où vas-tu, « traître d'étranger? Est-ce ta place ici, fichu bourgeois? Retourne « dans ta petite ville, ou tu ne périras que de ma main. » A cette apostrophe, Necker recule d'un pas, se tient droit, ne répond pas un mot, et entre dans la salle du conseil. Il reçut le lendemain (11 juillet 1789) l'ordre de quitter le royaume.

M. de Ferrières a fait ce récit en adoucissant les choses, ainsi qu'on en jugera par la lettre suivante publiée en 1789 :

Le comte d'Artois à Mme de Polignac. — « Madame, il faut que nous l'emportions sur cet original (M. Necker) et qu'il nous soit encore sacrifié. C'est un être que je ne puis sentir et dont la présence me met dans une humeur assommante. Il faut que la reine s'efforce d'éloigner à jamais de la faveur un homme qui n'est pas fait pour la connaître, et dont le plan d'administration est de faire d'un roi de France tout au plus un bon bourgeois. Si on me promet de lui faire faire le saut, il n'y aura rien dont je ne sois capable pour reconnaître le plaisir qu'on m'aura causé. »

Il est heureux pour la France qu'un prince comme le comte d'Artois, né vif, bouillant et impétueux, soit sans principes et sans acquit. On aurait eu tout à craindre d'un homme instruit et ferme, et dont le caractère était enclin à des atrocités. Avec des talents, le comte d'Artois eût été le prédicant de la tyrannie et le despotisme lui aurait dû son triomphe. On a vu avec quelle impudence il aborda M. Necker qui allait au conseil. Pour expliquer une aussi incroyable incartade, il faut reproduire ici deux lettres antérieures à celle qu'on vient de lire ; elles paraissent avoir été écrites du 20 au 25 juin; elles ne portaient point de date : on y lisait seulement le jour de la semaine suivi du mot : matin ou soir.

La reine au comte d'Artois. — « Je ferai sur ce que vous m'avez dit, tout ce que vous voudrez; mon plaisir est le vôtre et votre façon de

penser influe trop sur la mienne pour que vous trouviez chez moi de la contradiction à vos desseins. Quant au chef (le roi), soyez tranquille : nous en ferons ce que nous voudrons, et nous le mènerons comme à l'ordinaire. Je n'aime pas assez les Parisiens pour m'opposer aux coups qu'on leur prépare et l'on peut, sans être une Médicis, se complaire un instant à les voir s'entre-détruire. Vous me direz ce qu'il faudra faire ; vous m'indiquerez les moyens, vous me marquerez les instants; reposez-vous sur moi du succès. — Si vous aviez de l'important à me communiquer, et que l'occasion ne se présentât pas assez vitement pour me le dire, écrivez; mais ne remettez qu'aux mains seules de la favorite (Madame Jules de Polignac). » (1).

Madame de Polignac à la reine. — « J'ai beaucoup réfléchi sur notre dernière conversation, et le but de mes réflexions est de penser comme Votre Majesté, que M. Necker n'est pas du tout l'homme qui convient. Il dérange dans le Conseil ce que nous avons fait dans le boudoir, et comme le disait joliment l'abbé de Vermont, c'est la Prudence aux prises avec la Volupté. Toute la France s'applaudit de le voir à la tête des finances, et il serait peut-être dangereux par là de travailler à sa disgrâce, Mais M. de Breteuil ne nous a-t-il pas dit que M. Necker,

(1) Ces sentiments ne doivent pas étonner; la reine s'est expliquée là-dessus plus d'une fois. Cette façon de voir, cette manière d'agir doivent justifier ces strophes d'une ode qui a paru sous le manteau et qu'on attribue généralement, et non sans raison, à M. de la Harpe, qu'on dit avoir été comblé de bienfaits par la reine même. Mais, ce n'est pas la première fois que cet académicien a exercé sa verve contre ses amis et ses bienfaiteurs.

Monstre échappé de Germanie,
Le désastre de nos climats,
Jusqu'à quand contre ma patrie
Commettras-tu tes attentats?
Approche, femme détestable,
Regarde l'abîme effroyable
Où tes crimes nous ont plongés !
Veux-tu donc, extrême en ta rage,
Pour consommer ton digne ouvrage,
Nous voir l'un par l'autre égorgés?
En vain je cherche en ma mémoire,
Le nom des êtres abhorrés,
Je n'en trouve pas dans l'histoire
Qui puissent t'être comparés,
Oui, je te crois, indigne reine,
Plus prodigue que l'Égyptienne
Dont Marc-Antoine fut épris,
Plus orgueilleuse qu'Agrippine
Plus lubrique que Messaline,
Plus cruelle que Médicis.

quelque indifférence qu'il montrât toujours pour la faveur, n'y était cependant pas tout à fait insensible ? En lui faisant entrevoir une chute, nous pourrions le faire condescendre à nos vues, et obtenir en détail ce qu'il n'oserait peut-être accorder en gros.

« La jeune comtesse était hier de l'humeur dont vous la connaissez, et le plaisir n'a jamais mieux paré sa divinité. Le bailli de Crussol, confident patelin, souriait en hypocrite aux élans de la princesse. Vous savez que ce n'est pas l'homme que j'aime; c'est ma bête d'aversion, ce qu'un Tartuffe serait chez des moines. Mais que voulez-vous, je n'étais pas auprès de Votre Majesté, et il était naturel et tout simple que je m'ennuyasse. »

Devant l'attitude hostile de la cour, la présence de Necker au ministère devient désormais impossible. Il est arrêté définivement dans un conseil tenu dans le cabinet du roi que Necker et les autres ministres seraient immédiatement renvoyés; que les régiments étrangers entreraient à Paris le 14; que les députés factieux ou récalcitrants seraient arrêtés de vive force et que les États généraux seraient suspendus, pour être convoqués à Tours, lorsque l'effervescence populaire aurait été fortement comprimée. Étaient présents au conseil : la reine, le comte d'Artois, le prince de Condé, le maréchal de Broglie, le baron de Breteuil, M. de Fourqueux. — Monsieur, comte de Provence, se garda d'y paraître; il se dit indisposé. M. le baron de Breteuil entrait, relativement aux discussions qui eurent lieu, dans des particularités qui témoignaient de l'extrême animosité personnelle de la reine et du comte d'Artois contre Necker, le le duc d'Orléans et cinq à six membres de l'Assemblée.

On renvoie Necker du ministère et on le bannit de France avec une imprévoyance et un despotisme insultants. Quel avenir de fautes dans cette seule faute !

Cette mesure impolitique met Paris en émoi. On se ferait difficilement une idée de la consternation des Parisiens dans la nuit du 13 juillet 1789; il faut en avoir été témoin. On peut affirmer que la moitié des habitants ne se coucha pas, on se barricadait dans les maisons, on attendait le jour avec anxiété. A peine a-t-il paru, que les rues se remplissent de monde, le peuple fait irruption de toutes parts, la population entière se

met en mouvement, on n'entend plus que les cris : « Le roi veut nous faire égorger tous ; aux barricades ! défendons-nous ! aux armes ! » Paris offre l'aspect d'une ville qui se trouverait au moment d'être envahie et saccagée par l'ennemi.

Les troupes du despotisme, ainsi les appelle le peuple, sont toujours dans leur camp, rien n'annonce que la cour ait l'intention de les retirer. Une population immense dont le mouvement seul devient un grand danger ; ces attroupements qui obstruent toutes les rues et peuvent, d'un instant à l'autre, se changer en bandes d'assassins ; ces hommes hideux et à moitié nus que vomissent les greniers et les caves ; la cessation absolue de tout trafic ; tant de craintes, tant de périls ont provoqué subitement une grande, une salutaire résolution. Les capitalistes, les banquiers, les hommes de luxe et de l'aristocratie se sont, pour la plupart, empressés de fuir dans leurs maisons de campagne ; mais les bourgeois sortent enfin de leur apathie naturelle ; ils s'assemblent dans leurs districts ; le tocsin sonne dans tous les quartiers ; de nombreuses patrouilles se forment d'elles-mêmes et se chargent de la sûreté publique. Heureusement l'arrêté pris par les membres de l'Hôtel de Ville vient de sauver le peuple et de mettre une sorte d'ordre dans le désordre. En se constituant « autorité publique », cette assemblée prouve au roi qu'il serait plus que temps d'écouter les conseils de la prudence et de renoncer à l'emploi des baïonnettes ; mais l'attitude déjà si prononcée de la majorité des habitants ne changera pas encore les projets de la cour, et il faudra une grande catastrophe pour qu'elle renonce, sinon à ses intentions, du moins à ses manœuvres hostiles. Le péril est si imminent, si général que la bourgeoisie s'est réunie au peuple, et va faire cause commune avec lui ; cette réunion doit décider le triomphe du parti national, ou du tiers état.

Il n'est pas hors de propos d'émettre quelques réflexions sur ce tiers état parisien en 1789 ; il se composait de la bourgeoisie et du peuple proprement dit. La bourgeoisie se divisait, comme le clergé et la noblesse, en haute et basse ; la première classe inclinait au privilège avant 1789 ; elle prétendait exclusivement

aux emplois municipaux, judiciaires, administratifs, voulait aller de pair avec ce qu'on appelait « noblesse », et se traînait servilement à sa suite. Un bon bourgeois de Paris, petit magistrat, petit échevin, négociant, banquier, marchand en gros ou demi-gros, rentier, avocat, imprimeur, libraire, procureur, médecin, homme de lettres, se mettait fort au-dessus de la petite bourgeoisie, et rangeait dans cette dernière classe l'ouvrier, l'artisan, le marchand en détail et même le petit fabricant. Si le bourgeois était propriétaire, s'il avait « pignon sur rue », alors, il se croyait l'égal du noble qui le dédaignait et riait de ses travers, de ses prétentions; il n'en affectait pas moins un superbe et ridicule mépris pour ce qu'il nommait le peuple, la populace; il achetait une charge de conseiller du roi, prenait un nom de village ou de ferme, et tranchait du gentilhomme comme s'il avait totalement oublié sa naissance et l'origine de sa fortune. Telle était la bourgeoisie de Paris en 1789. La vanité de cette classe tendait continuellement à se séparer du vrai peuple dont elle était à peine sortie et à se confondre avec la classe privilégiée, quoiqu'elle conservât ses habitudes et que tout indiquât dans ses manières et son genre de vie l'obscurité de son origine. Qui n'a été rebattu, avant 1789, des ridicules de ce marchand bonnetier de la rue Saint-Denis, dont on faisait gorges chaudes dans les salons du faubourg Saint-Germain? Ce brave homme disait à tout propos : « Si ce que j'avance n'est pas vrai, je veux être *pendu.* » Retiré des affaires au bout de quarante ans, avec une certaine aisance, il acheta un brevet de conseiller du roi et conserva son dicton favori, mais avec cette correction : « Si ce que j'avance n'est pas vrai, je veux être *décollé.* » La vanité de ce bourgeois était celle de tous les particuliers aisés de la capitale.

Ce n'est pas dans la bourgeoisie qu'il fallait chercher, au commencement de la Révolution, les sentiments généreux, un beau caractère, une énergie soutenue. En général, le bourgeois, ainsi que le banquier et le marchand, élevait ses enfants dans l'esprit de sa profession ; ils en prenaient le ton, les ridicules et tous les travers mercantiles. C'était une espèce d'hommes à part, égoïs-

tes, casaniers, à peu près indifférents aux affaires de l'État lorsque leur tranquillité ou leurs intérêts individuels n'étaient pas directement compromis; ils ne voulaient pas être *desheurés*, ainsi que le remarque si judicieusement le cardinal de Retz.

Mais, les troubles qui éclatent dans la ville et la dévastation dont elle est menacée réveillent tous ces bons citadins; il n'y a plus qu'une âme, qu'un cri dans Paris, où les rois ont si impolitiquement entassé le royaume avec tous les rouages du gouvernement, dans cette capitale où, depuis cent cinquante ans, les monarques ont dédaigné d'habiter et presque de se montrer.

L'esprit de la Révolution, cet esprit qui établissait l'égalité de droits politiques et civils pour tous les citoyens, sans distinction quelconque, devait rallier la bourgeoisie de Paris à l'Assemblée nationale : mais, par cela même ce noble sentiment devait s'affaiblir et le dévouement à la cause publique diminuer à mesure que la classe bourgeoise se séparerait de la masse du peuple; c'est ce qui arrivera en 1814. A cette époque, Napoléon aura terrassé, mais sans la vaincre, la Révolution en faisant des gens titrés de tous les bourgeois assez sots ou assez vains pour se prendre au trébuchet des anoblissements et des décorations de l'Empire. La Restauration n'aura garde de répudier ce système de corruption morale; elle l'agrandira au contraire, parce qu'il tend évidemment à créer des classes de privilégiés, de serviteurs de cour, ayant des intérêts différents de ceux de la nation; mais aussi les funestes conséquences de ce contresens social ne se feront pas longtemps attendre, car l'égalité politique entrera plus avant de jour en jour dans nos mœurs encore plus que dans nos lois, ce qui voudra dire très formellement qu'on ne ressuscitera jamais en France les deux ordres de la noblesse et du clergé ou de l'ancien régime. Napoléon l'aura vainement tenté, il périra précisément parce qu'il aura voulu constituer une noblesse, une cour à lui, une aristocratie militaire ou territoriale dont l'esprit sera en manifeste opposition avec les principes de la Révolution : ses courtisans le trahiront ou l'abandonneront aux jours de l'infortune, comme les grands

seigneurs d'autrefois trahiront ou abandonneront Louis XVI et ses deux frères, Louis XVIII et Charles X.

Émettre ces considérations n'est point accuser une généralité de citoyens estimables, parmi lesquels on trouve encore plus de mœurs et de vertus domestiques que dans la noblesse et les parvenus de la Révolution ou de la Restauration ; c'est dire seulement ce qu'était en 1789 la bourgeoisie de Paris, et c'est rendre hommage au patriotisme dont elle donnera d'éclatants exemples dans les conjonctures terribles qui vont survenir.

Hommes, femmes, enfants, vieillards, tout le monde met la main à l'ouvrage. On ouvre de larges tranchées ; on prépare les matériaux nécessaires pour former des barricades ; on enlève les pavés, on les transporte sur les toits des maisons, tandis qu'on se rit toujours à Versailles du « train » que font les bourgeois de Paris, « canaille habillée », dit-on dans le cercle de la reine.

Cependant le peuple s'est armé et se porte en foule vers la Bastille, qui renferme des dépôts considérables de munitions. — Une première députation se présente ; elle est conduite par Belon, chef de l'Arquebuse, et deux sergents des gardes françaises ; l'entrée du château lui est interdite. Une seconde députation, présidée par M. de la Rosière, avocat au parlement, pénètre jusqu'à la première cour ; elle demande que les canons braqués sur les tours de la Bastille soient descendus. M. de Launay s'y refuse : « Il me faudrait, dit-il, pour cela un ordre du roi. — Eh « bien, répond M. de la Rosière, consentez du moins à recevoir « dans la place une garde de la milice parisienne pour partager le « service avec les soldats de la garnison, et le peuple se retirera, « je vous en donne l'assurance. — Non, cela ne saurait être, » réplique froidement et sans nulle explication, M. de Launay. — Une troisième députation est envoyée par l'assemblée des électeurs, avec le drapeau de la ville porté par M. Johannon ; elle est composée de MM. Corny, procureur du roi, Laffleurie et Milly, électeurs du district des Filles-Saint-Thomas, Boucheron, de celui de Saint-Louis, Couraus, commissaire de police, six architectes de la ville, etc. — La députation se dirige vers le pont-levis ; le château avait arboré le drapeau blanc sur la plate-forme, les

soldats avaient leurs armes renversées et tenaient leurs chapeaux en l'air. La députation venait d'entrer dans la cour de l'Orme lorsqu'on mit le feu à une pièce de canon pointée sur cette cour, et au même instant une décharge de mousqueterie éclata : trois assaillants furent tués aux pieds des commissaires. Une quatrième députation se présenta au nom du comité permanent, afin de remettre au gouverneur l'arrêté de ce comité : elle était composée de MM. Delavigne, l'abbé Fauchet, Chinard, électeur, Bottidout, député suppléant de Bretagne. L'arrêté dont il s'agit était conçu dans ces termes :

« Le comité permanent de la milice parisienne, considérant qu'il ne doit y avoir aucune force militaire qui ne soit sous la main de la ville, charge les députés qu'il adresse au marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, de lui demander s'il est disposé à recevoir dans cette place les troupes de la milice parisienne qui la garderont de concert avec les troupes qui s'y trouvent actuellement, et qui seront aux ordres de la ville.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 14 juillet 1789.

Signé : de Flesselles, prévôt des marchands et président du comité; Delavigne, président des Électeurs. »

Les députés ne purent parvenir jusqu'au gouverneur et virent tomber autour d'eux plusieurs citoyens sous les balles. Une cinquième députation, envoyée par le district de Saint-Paul, fut contrainte de se retirer par le feu de la place. La fusillade commença un peu après onze heures; à quatre heures, tout était fini, la Bastille appartenait au peuple !

On peut citer parmi les victimes du combat, le gouverneur, marquis de Launay, décapité à la Grève ; le major de Losme-Volbray, égorgé à la Grève, vis-à-vis l'arcade Saint-Jean ; l'aide-major de Miray, tué rue des Tournelles ; Person, lieutenant de la compagnie, tué sur le port aux blés ; Caron, lieutenant de la compagnie, haché de coups dans le château, mort la nuit suivante à l'Hôtel-Dieu ; Asselin et Béguard, pendus à la Grève ; trois invalides, massacrés dans le château : total, dix individus.

Les deux personnes qui abattirent le pont-levis de la Bastille sont : Tournay, soldat au régiment dauphin, charron de profes-

sion (il monta sur le toit du logement occupé par le sieur Riquet, parfumeur, pour briser les ferrures du pont), et Gourny, soldat de marine, ancien cordonnier. Les personnes qui se sont emparées du gouverneur de Launay sont : Arné, Hullin (1), Louis Morin, garçon boulanger, Élie, Delozier, garde française ; ce dernier se saisit du drapeau. Deux individus nommés Laiser et Cholat montèrent sur le toit du corps de garde situé à côté du petit pont-levis, coupèrent et cassèrent à coups de hache la chaîne du grand pont : ils firent, ainsi que Tournay et Gourny, preuve d'une grande témérité et eurent le bonheur d'échapper au feu du château. Humbert, Templement, Foissard, Canivet, Laurière, Marqué, Guinaud, Turpin, Rosière, etc., etc., se firent remarquer par leur patriotisme et leur bravoure.

Le marquis de Launay, réduit à la dernière extrémité, veut faire sauter le château; il prend la mèche d'une des pièces de canon de la cour intérieure, pour mettre le feu aux poudres déposées dans la tour de la Bastille : les deux sous-officiers Ferrand et Béguard lui présentent la baïonnette et le forcent à reculer ; de Launay court à la sainte-barbe, Ferrand le repousse vivement et lui en ferme l'entrée ; de Launay descend alors à la tour de la Liberté, Béguard le rejette en arrière avec menace de le tuer s'il ne se retire à l'instant. Le gouverneur, convaincu que les assaillants ne lui pardonneraient pas et qu'il va périr victime de leur fureur, aurait préféré s'ensevelir avec eux sous les ruines du château ; il a perdu la tête et n'est plus dans les derniers moments qu'un fou furieux. Arné est décoré, à l'Hôtel de Ville, de la croix de Saint-Louis arrachée au marquis de Launay.

Dans la soirée, le prévôt des marchands, Flesselles, généralement soupçonné de connivence avec la cour, d'après les dé-

(1) Ce Hullin, préposé à la buanderie de la reine (à La Briche près Saint-Denis), conduisait avec le nommé Arné, grenadier aux gardes françaises, le premier détachement armé qui entra à la Bastille ; c'est le même individu, connu plus tard sous le nom de général comte Hullin, qui présidera le conseil de guerre formé pour juger le duc d'Enghien, sera nommé commandant de Paris et pris dans son lit par les conspirateurs Mallet, Lahorie et Guidal ; il disparaîtra de la scène politique à la Restauration.

pêches interceptées le 12, est convaincu de trahison ; il paraît concourir avec empressement aux vues du comité de l'Hôtel de Ville dont il est président; il affecte en public un grand zèle pour seconder les Parisiens dans leurs projets de défense et travaille en secret et de tout son pouvoir à les faire échouer : il a écrit au baron de Breteuil : « Je réponds de l'Hôtel de Ville, « comptez sur moi ; qu'on ne perde pas de temps pour étouffer la « révolte : des baïonnettes et des canons. »

Dès le 13, il avait été résolu par les membres du comité d'arrêter Flesselles, mais le défaut de preuves matérielles ou positives engagea à temporiser; il fut décidé qu'on se bornerait pour le moment à surveiller le prévôt des marchands. Malheureusement pour lui, on trouva dans les poches de M. de Launay une lettre écrite de sa main et adressée au gouverneur de la Bastille ; elle contenait ces mots : « J'amuse les Parisiens avec des cocardes et « des promesses; je gagne du temps, tenez bon jusqu'au soir ; « vous aurez du renfort, j'en ai reçu l'assurance positive. » Cette lettre est représentée à M. de Flesselles; en vain cherche-t-il à l'excuser, la trahison est flagrante : « Vous êtes un infâme traître, un scélérat », lui disent cinq à six membres du comité, en le prenant au collet. « Sortez ! » Il est chassé du comité; il descend l'escalier, est atteint d'un coup de pistolet et sa tête est portée au Palais-Royal.

La nuit suivante est tranquille, mais l'anxiété générale est encore plus vive, s'il se peut, que dans la nuit du 13 au 14. Toutes les grandes rues sont barricadées; de profondes excavations sont pratiquées en deçà et au delà des barrières; on garnit les fenêtres de pierres, de vases d'eau bouillante, de cendres, de bouteilles, de pavés, de pièces de bois, de grosses bûches : on était persuadé que le maréchal de Broglie ferait dans la nuit une attaque qui lui avait été ordonnée, dit-on, par « la cabale », résolue de se venger à tout prix de la prise de la Bastille. Mais cette affreuse nuit se passa sans alerte ; les soldats du régiment de « Besançon artillerie » avaient déclaré dans la journée du 14 qu'ils ne marcheraient pas, qu'ils ne tireraient pas. Avant le point du jour, les troupes bivouaquées au Champ de Mars firent

retraite, laissant tentes, manteaux, harnais, sabres, pistolets : la garde nationale prit aussitôt possession de l'École militaire. Louis XVI avait formellement refusé de se mettre à la tête de l'armée de siège ; il avait enfin consenti à se rendre à Compiègne, et l'armée du maréchal devait marcher de Compiègne sur Paris : mais M. de la Rochefoucault-Liancourt fit changer la résolution du roi ; et, grâce à la milice bourgeoise, la tranquillité ne fut pas troublée.

La Bastille renfermait des pièces de procédure de la plus haute importance, les registres d'écrou offraient d'affreux renseignements. On peut se borner aux deux suivants : Un comte de Montc..... avait tué son valet en 1735 ; une lettre de cachet ordonna de l'enfermer à la Bastille, elle fut levée au bout de quinze jours et le prisonnier fut mis en liberté. Il tua un second domestique en 1750 : seconde lettre de cachet, et seconde sortie de la Bastille. Un meurtrier obscur eût été pendu, le meurtrier gentilhomme expiait le crime par deux semaines de prison. Un sieur Fini, comte de Cham...., espion de haute police, fut envoyé à Londres à l'effet de retirer des pamphlets qui allaient être publiés contre la reine ; il y commit plusieurs vols, se rendit coupable d'un assassinat et parvint à s'évader ; arrêté avec sa complice à son retour en France, d'après la demande formelle de l'ambassadeur d'Angleterre, le meurtrier fut mis à la Bastille.

Voici ce que M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, écrivait à son sujet (1787), à M. de Crosne, lieutenant-général de police : « Les parents de Fini demandent « que ce scélérat soit enfermé à perpétuité dans une maison de « force. Je ne puis que m'en rapporter à vous, sur ce que les cir- « constances peuvent permettre pour éviter à une famille nom- « breuse et que l'on dit honnête, le déshonneur qu'elle n'a que trop « lieu de redouter. » Ce criminel fut transféré de la Bastille à Bicêtre, et mis en liberté cinq mois après. C'est ce même individu Jean-Claude Fini, ex-comte de Cham...., qui figura, comme un des plus féroces assassins des prisons, aux massacres des 2-6 septembre 1792.

On engloutissait à la Bastille les procédures relatives aux affaires dites d'État.

C'est ainsi que toutes les pièces relatives au procès du Collier furent enlevées des greffes du parlement et transportées à la Bastille, d'où elles furent retirées par ordre du roi, en date du 5 septembre 1786. Tout le monde sait que le cardinal de Rohan, arrêté le 15 août 1785, après avoir subi une instruction et une captivité de près d'une année, fut acquitté par le parlement le 30 août 1786 et exilé dans une abbaye avec défense d'en sortir. M. de Breteuil a dit que le cardinal n'avait pas agi tout à fait à l'insu de la reine dans ses négociations avec les joailliers possesseurs du fameux collier.

Toute la procédure relative au général Lally fut également transportée à la Bastille. Or personne n'ignore que Lally fut sacrifié pour sauver des administrateurs qui avaient commis de grandes exactions et d'infâmes lâchetés dans l'Inde; le général en était personnellement innocent; aussi Voltaire a-t-il eu raison de dire : « Tout le monde avait le droit de tuer Lally, excepté le bourreau. » L'insensé général était venu se constituer volontairement prisonnier; il subit une captivité et une instruction de quatre années, fut condamné à avoir la tête tranchée et exécuté un bâillon à la bouche; on voulait étouffer ses derniers accents et empêcher à tout prix qu'il ne compromît de grands personnages de la cour et peut-être même Louis XV. Le conseiller au parlement Pasquier, rapporteur du procès, reçut en récompense de son « bâillon » une somme de soixante mille francs et fut gratifié en outre d'une pension de six mille livres.

Il n'y a pas d'homme connaissant l'histoire de son pays qui ne sache aujourd'hui que toutes les pièces relatives à l'empoisonnement du prince de Bourbon-Condé et à la bâtardise de cette maison, furent retirées des greffes du parlement de Paris et mises sous scellés à la Bastille, d'où Henri IV les fit enlever pour les livrer au feu.

On sera peut-être curieux de savoir avec quelle générosité le gouvernement répartissait les sommes accordées pour la nourriture et l'entretien des prisonniers :

Pour les princes, cardinaux, prélats.....	50	livres par jour
Pour un maréchal de France.....	36	—
Pour un lieutenant-général.....	16	—
Pour un conseiller au parlement.....	15	—
Pour un juge ordinaire, un financier, un prêtre.	10	—
Pour l'avocat ou le procureur.....	5	—
Pour le bourgeois.....	4	—
Pour les valets, colporteurs et gens de bas étage.	3	—

Il est juste d'observer que le gouvernement alloua, pour le général Lally, 50 livres par jour, pour le cardinal de Rohan, 120.

Parmi les meurtres qui ensanglantèrent Paris à cette époque, il faut encore citer celui de Foulon, ancien ministre, vieillard de soixante-quinze ans. Cet homme, qui n'ignorait pas la haine que le peuple lui portait, avait fait répandre le bruit de sa mort, espérant, à l'aide de cet innocent stratagème, sortir plus facilement du royaume. Ses propres domestiques le trahirent et révélèrent le lieu de sa retraite. Une fortune immense, acquise dans le monopole des blés, dans l'entreprise des fourrages et des vivres, avait rendu Foulon odieux. Il avait tenu devant ses domestiques le propos suivant : « Si le peuple n'a pas de pain, « qu'il mange de l'herbe ; le peuple peut très bien en manger, mes « chevaux en vivent. »

Foulon est conduit de force à Paris : on attache une botte de paille sur son dos et un collier de chardons autour de son cou; arrivé à la barrière d'Italie, on lui met une poignée de foin dans la bouche, et on le traîne à l'Hôtel de Ville, d'où il est arraché et entraîné vers une lanterne dont la corde sert à l'étrangler. Quatre jours après, on vit chez les marchands de nouveautés au Palais-Royal des modes « couleur sang de Foulon ».

Un forfait encore plus exécrable, s'il est possible, fut commis dans ces mêmes jours. Une femme de la halle, connue sous le nom de « la Belle Bouquetière », assassine dans les blés, hors de la barrière de Grenelle, un grenadier, son amant; elle le châtre. Cette furie est arrêtée et condamnée à mort; le peuple lui ouvre le ventre et le remplit des génitoires arrachés aux victimes du 14 juillet.

La Bastille prise, les choses changent de face. Dès le 16 juillet, Necker est rappelé sous la pression d'une clameur générale. Le baron de Breteuil, le maréchal de Broglie, le duc de la Vauguyon et le garde des sceaux Barentin (1) se retirent. MM. de Montmorin, de Saint-Priest, de la Luzerne, La Tour du Pin, Le Franc de Pompignan font partie du nouveau ministère ; Louis XVI leur adjoint l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé.

Le 28 juillet, Necker se rend à Versailles. Tout Paris et ses faubourgs s'émeuvent à son approche. Les quatre compagnies des gardes françaises qui formaient la garde du château abandonnent leurs postes et vont au-devant de lui. Les corps civils et militaires se rendent au contrôle général, et le félicitent de son heureux retour. Le roi et la reine lui font l'accueil le plus gracieux et lui témoignent une confiance entière. Monsieur le prend par la main et lui dit : « Monsieur Necker, je suis ravi de « vous revoir, personne ne le désirait plus vivement que moi ; c'est « la providence qui vous ramène, elle sait ce qu'elle fait. Vous con- « naissez mes sentiments pour vous, ils n'ont pas changé, ils ne « changeront jamais. Je vous estime et je vous aime, le 28 juil- « let 1789, encore plus que le 24 août 1788. Vous pouvez dire au- « jourd'hui, avec vérité : *Sublimi feriam sidera vertice*, car vous « êtes à la fois la gloire et le salut de la France. »

Le compliment était trop aimable pour ne pas en prendre note ; Necker le transcrivit en sortant de chez Monsieur, il en donna copie à son admirateur et ami l'archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, qui le répéta. Comment la modestie elle-même aurait-elle résisté à de si hautes flatteries ? Et Necker était le plus orgueilleux, le plus vain des hommes. Il fut enivré de la toute-puissance de son génie, et se crut de bonne foi l'arbitre suprême des hommes et des choses.

Necker voulut aussi faire son entrée à Paris. Il partit au bruit de la musique des gardes françaises ; les milices de Versailles et de Sèvres composaient un brillant cortège ; on avait disposé sur

(1) Barentin était célèbre par sa fatuité ; il prenait, dit-on, son bain, revêtu du cordon bleu. C'est de lui que Rivarol a dit : « La vanité lui fait une conscience. »

la route des piquets de dragons ; une multitude immense l'attendait à la barrière de la Conférence. A son arrivée dans la ville, Necker perd toute retenue et s'offre avec empressement aux adorations du peuple, ayant à ses côtés sa femme et sa fille. Il traverse Paris aux cris mille et mille fois répétés de : « Vive la nation ! Vive Necker, le père du peuple, le sauveur de la France ! » Le ministre, resplendissant d'orgueil, salue la populace, étend vers elle une main protectrice, et s'écrie de distance en distance : « Vive la nation ! » Sa femme et sa fille se prosternent devant lui, baisent avec respect ses genoux, ses mains, ses vêtements et lui rendent un véritable culte ; on eût dit deux prêtresses devant leur dieu !

Comment le ministre de Louis XVI, de ce roi qui venait de subir tant d'infortunes et d'humiliations, tant d'outrages et de mépris, dans les mêmes lieux, aux mêmes cris de : « Vive la nation ! » comment M. Necker avait-il le lâche courage de se laisser tranquillement adorer par son orgueilleuse famille ? Il savourait à longs traits les acclamations du peuple et s'avançait en souverain de la Révolution vers cet Hôtel de Ville dont les marches étaient encore teintes du sang de Foulon et de Berthier.

Reçu sur l'escalier par M. de La Fayette et les membres du comité, il monte en triomphateur dans la salle de la municipalité. Après s'être manqué à lui-même en se décernant les honneurs de l'ovation, il prostitue son caractère politique en demandant humblement grâce pour les vaincus, pour les victimes de la fureur du peuple ; il implore la clémence nationale. Il donne de grands éloges à la conduite de M. de Bezenval qui, dit-il, a toujours été dans un accord parfait avec lui pour l'administration des subsistances ; il supplie Messieurs de la Commune de remettre cet officier général en liberté : « Si l'on exerçait envers M. de Bezenval, « ou toute autre personne, des rigueurs semblables à celles qu'on « lui avait racontées, il en mourrait de douleur, ou toutes ses forces « au moins en seraient épuisées. »

Il demande une amnistie générale. Necker oubliait qu'il y avait un roi, il prenait la place de Louis XVI : « Mon zèle, « dit-il, n'a pas été inutile à la France ; je me permets de le dire

« pour la première et la seule fois; j'en attends, j'en demande « un haut prix : des égards pour M. de Bezenval, s'il n'a besoin que « de cela; de l'indulgence et de la bonté, si M. de Bezenval a « besoin de plus; il est mon compatriote, homme d'honneur « et malheureux. »

Necker se rend dans la salle des Électeurs, où il est placé sur l'estrade du président; il demande la grâce de M. de Bezenval, l'acte de pardon est rédigé et deux députés sont chargés de mettre cet officier général en liberté. Les électeurs proclament l'amnistie. Necker sort de l'Hôtel de Ville au bruit des acclamations d'une foule innombrable; il est reconduit avec la même pompe jusqu'à la barrière de la Conférence. Dans cette journée, Necker usurpa les fonctions de la royauté. Mais à peine était-il de retour à Versailles que toutes les décisions prises à l'Hôtel de Ville furent cassées. Il se plaignit à Moreau de Saint-Méri, président des électeurs; il dit qu'il en rendrait compte au roi, qu'il s'en entretiendrait avec le président de l'Assemblée nationale : « Mon bonheur, ajouta-t-il, n'a guère duré. » Le 28 juillet, Necker était roi de Paris, et dans l'espace de huit jours, ce ministre-dieu aura perdu sa popularité, son crédit et toute influence sur l'Assemblée.

Cependant les nouveaux ministres sont du choix et à la dévotion de Necker, principalement le garde des sceaux dont l'influence doit être prépondérante dans les affaires de l'intérieur.

L'archevêque de Bordeaux, Mgr de Cicé, homme d'intrigues et de plaisir, avait beaucoup d'aménité dans les formes pour se prêter aux circonstances; faux comme toute une cour, égoïste, ambitieux au delà de toute idée et visant au cardinalat, il avait les plus hautes prétentions au titre d'homme d'État, et se croyait profondément versé dans l'économie politique, mais c'était un homme sans talents, comme sans principes moraux, très religieux à l'église, philosophe dans le salon, athée dans sa chambre à coucher; avec beaucoup d'esprit, il était dépourvu de connaissances positives en administration, n'avait rien approfondi et ne possédait d'autre science que celle des mémoires qu'il sollicitait de tous venants. Il professait un dévouement et

une admiration sans bornes pour M. Necker, dont il se sépara pour plaire au roi et à la reine qui avaient contre ce ministre une haine secrète, changée en aversion insurmontable depuis le moment de son retour. Pendant toute la durée de son ministère, l'archevêque de Bordeaux trompera l'Assemblée nationale, et n'aura d'autre objet en vue que d'opérer la contre-révolution en ménageant les apparences ; lorsque l'Assemblée décrétera la mise en vente des propriétés du clergé, l'archevêque deviendra son ennemi mortel (il en a fait l'aveu dans son émigration) et s'attachera par-dessus tout à alarmer la conscience du roi pour le porter à refuser sa sanction aux décrets qui intéresseront le clergé dont ce prélat s'est séparé avec empressement dès l'ouverture des États généraux. Alors, il voulait arriver au ministère ; maintenant, il veut s'y maintenir; il reniera ses principes de tolérance et ses opinions constitutionnelles, et deviendra homme de l'ancien régime et ultramontain zélé. C'est l'un des ministres qui auront été le plus funestes à Louis XVI, parce que le caractère religieux dont il se trouvait investi lui donnait une grande prise sur un prince faible et dévotieux.

M. de La Tour-du-Pin, ministre de la guerre, était homme de probité, mais sans talents, sans énergie, sans considération ; grand partisan de l'aristocratie de cour et de naissance, par conséquent, ennemi secret du nouvel ordre de choses qui tendait à établir l'égalité politique et civile. Au lieu d'employer tous ses efforts pour maintenir la subordination parmi les troupes, ce ministre favorisera sous main leur révolte, il facilitera autant qu'il dépendra de lui l'émigration des officiers, espérant par ses fausses et coupables mesures affaiblir la cause nationale et servir le roi qui déjà jette les yeux sur les puissances étrangères pour faire rentrer ses sujets dans leur devoir. M. de La Tour-du-Pin était en correspondance suivie avec M. de Breteuil; il contribua puissamment à déconsidérer le roi dans l'esprit de l'armée, par sa faiblesse à faire exécuter les lois de l'Assemblée nationale relativement à la discipline militaire.

Le ministre de la feuille des bénéfices, très borné comme homme d'État, s'est séparé de son ordre et a fait cause commune

avec le tiers état, d'après les conseils de l'archevêque de Bordeaux qui gouverne absolument ses opinions; ce ministre était très dévoué à Necker; aussi, dès les premières discussions pour la vérification des pouvoirs, se prononça-t-il en faveur de la vérification en commun et de la délibération par tête. Mgr Le Franc de Pompignan avait passé sa vie à combattre les philosophes, toujours avec une aigreur, souvent avec une violence bien contraires à l'esprit de l'Évangile; on le voit aujourd'hui défendre les opinions de ces écrivains qu'on accuse d'être les auteurs de la Révolution : aussi, l'abbé de Bonneval lui dit-il en pleine séance : « Monseigneur, après avoir employé votre vie à « tonner dans vos mandements contre les philosophes et les « impies, vous vous êtes fait leur exécuteur testamentaire. » Mais, que de métamorphoses la Révolution ne doit-elle pas opérer dans les hommes, comme dans les choses, et qu'il y aura peu d'individus fidèles à leur caractère, ou à leur réputation!

M. de Saint-Priest, despote par inclination et par principes, ne connaît de loi que la volonté royale; elle est pour lui article de foi. Un long séjour à Constantinople, en qualité d'ambassadeur de France, le fait toujours incliner en faveur de l'absolu pouvoir; partisan avoué des actes arbitraires et des coups d'État, doué d'une grande activité et possédant des connaissances politiques, mais naturellement vain et indiscret, il déguise mal sa pensée et laisse pénétrer ses desseins au moment même où il les forme. Ce ministre a deux projets en vue : celui de renverser Necker et de devenir premier ministre, celui de dissoudre l'Assemblée nationale et de réintégrer dans toute sa plénitude l'autorité royale. Mais une telle entreprise est au-dessus de son génie; il fera fautes sur fautes, compromettra gravement la personne du roi, et finira en pays étranger, après avoir perdu la réputation d'homme d'État qu'on lui avait accordé en cour.

Le prince de Beauvau, appelé au conseil du roi, représente fidèlement l'ancien régime et les privilèges; il est à lui seul, la contre-révolution tout entière. Son incapacité, sa morgue et son antipathie pour le nouvel ordre de choses sont au même degré; un trait suffit pour caractériser ce grand seigneur.

Il avait, comme tant d'autres, contracté beaucoup de dettes pendant l'émigration; mais il ne les oublia point, comme la plupart, à sa rentrée en France (1814). M. le prince de Beauvau se montra même reconnaissant des services pécuniaires qu'on lui avait rendus, ce que ne firent pas, les Périgord, les Richelieu, les Guiche, les d'Aumont, les Vaudreuil, etc., etc. Le prince trouva infiniment juste de solder ses créanciers, mais il y mit une condition qu'on ne devinerait pas : il souscrivit des billets à long terme, sur papier libre, refusant obstinément d'user de papier timbré : « On n'emploie pas cette sorte de papier dans ma « maison, il est d'institution révolutionnaire ; mais je donne à « mes effets un caractère légal en y imprimant mon chiffre. » Il les estampillait de son monogramme, frappé à sec et découpé en forme de broderie. M. le prince de Beauvau avait soldé, en cette forme, le comte Charles de Maccarthy, l'un de ses créanciers, qui donna, en paiement, un de ces effets. Le prince tranchait presque du souverain, mais payait fort bien à l'échéance.

Un pareil mépris des lois de l'État, relatives au timbre, avait lieu après vingt-cinq années d'émigration. Ce fait est trop curieux pour être passé sous silence : il donne une idée de l'incurabilité de certains esprits.

Les particularités ci-dessus dévoilent les intentions de la cour dans la formation du premier ministère créé depuis la Révolution. Ce ministère fomentera les divisions, trompera l'Assemblée, fera douter de la sincérité du roi, et provoquera par ses déceptions l'animosité nationale et les catastrophes des 5 et 6 octobre.

IV

LOUIS XVI ET MARIE-ANTOINETTE.

Le malheureux Louis XVI avait autour de son trône une bande de grands seigneurs et de courtisans de toute étoffe; leurs débordements, leur rapacité et leurs profusions absorbaient toutes les grâces, accaparaient tous les emplois et dévoraient tous les impôts. Le roi refusait, se fâchait, mais en définitive, adoptait les actes arbitraires que lui proposaient les ministres, et sanctionnait tous les caprices, toutes les prodigalités de la reine, des princes et des favoris. Les malheurs de Louis XVI dérivent en grande partie de ces causes premières, elles engendraient les abus et empêchaient qu'il y fût porté remède; le caractère personnel du monarque devait en outre et de toute nécessité, combler la mesure de ses infortunes et de ses fautes. Louis XVI était d'une irrésolution et d'une faiblesse excessives; son aveuglement, sa condescendance pour la reine, pour les gens de sa cour, allaient jusqu'à la soumission, on pourrait presque dire jusqu'à l'abnégation de toutes ses volontés, de tous ses sentiments. Il ordonnait des économies dans son palais, des réformes dans la haute administration; et, ces déterminations, ces projets d'amélioration disparaissaient presque aussitôt devant de nouveaux abus et de nouvelles exigences : les noms et les formes étaient changés, les vices et les déprédations restaient les mêmes.

Marie-Antoinette exerçait un empire absolu sur l'esprit du roi; on le savait, on le voyait et en conséquence on trafiquait de cette influence dans les cabinets étrangers, comme à Versailles : on voulait disposer de la monarchie, peu importait le sort du monarque. Depuis la prise de la Bastille jusqu'au 10 août 1792, pendant ces trois années où la royauté fut exposée à tant d'outrages, à tant de dangers, la conservation de la personne du roi

ne dirigea nullement les démarches de ses frères et des courtisans, soit à Coblentz, soit à Bruxelles; ce n'était pas non plus de ses jours que l'on se mettait en peine à Berlin, à Londres, à Vienne. Les princes français voulaient se saisir, au nom de Louis XVI, de l'autorité royale; les cabinets étrangers voulaient profiter de la situation pour démembrer le royaume : « Qu'est « donc devenu votre pouvoir sur votre époux? Manqueriez-vous « enfin d'énergie, ou l'auriez-vous perdue? Qu'importe qu'il « périsse, si nous triomphons. » L'archiduchesse Christine, gouvernante des Pays-Bas, s'exprimait de la sorte en 1791 dans une de ses lettres à Marie-Antoinette sa sœur, lettre rendue publique à Versailles, l'année suivante. « Qu'importe que le roi périsse, s'écriait Cazalès, sauvons le royaume. »

Les mêmes propos étaient tenus dans les salons de Paris, à Bruxelles, à Coblentz. Les royalistes purs, les vrais soutiens de l'autel et du trône disaient en présence de M. le prince de Condé : « Qu'importent les ordres de Louis XVI, il ne s'agit pas ici du « roi, mais du royaume; le royaume et la monarchie sont dans « le camp de la noblesse; la France est dans l'armée de Condé; « si le roi l'abandonne, l'armée aura le droit d'élire celui qui « régnera. Périsse le roi plutôt que la monarchie! »

Monsieur et le comte d'Artois conspiraient ouvertement à Coblentz contre leur frère; ils en voulaient à sa couronne et à sa vie. D'un côté ces princes et de l'autre la reine et sa cabale, paralysaient les dispositions constitutionnelles du monarque et s'efforçaient de le faire rentrer dans les voies de l'ancien régime; ils le tenaient, si l'on peut parler ainsi, suspendu sur l'abîme ouvert par la Révolution.

Certainement Louis XVI n'avait pas le despotisme dans le cœur, encore moins l'avait-il dans l'esprit, mais l'éducation en avait fait pour lui un article de foi et un axiome politique, et comme il n'avait ni la volonté, ni la force nécessaires pour user avec succès de l'autorité, ses courtisans le forcèrent à tromper la nation et à se tromper lui-même : de là tant de tergiversations et de contradictions dans sa conduite politique, tant d'adhésions solennellement données à la Constitution, et de

protestations faites en secret contre elle, tant de serments et de parjures, soit avant, soit après le voyage de Varennes.

Un prince, placé dans une si déplorable situation privée et publique, un monarque, écroué, en quelque sorte, par les courtisans et les événements devait fatalement périr. Et cependant Louis XVI n'était pas fourbe par caractère ; ce n'était pas un mauvais roi ; il voulait le bien, mais laissa toujours faire le mal.

Charitable sans ostentation, il ne se bornait pas dans les hivers rigoureux à distribuer d'abondantes aumônes, à faire allumer des feux sur les places publiques, il entrait dans les souffrances du pauvre. Pendant les froids excessifs de 1784, le peuple de Paris, ému des témoignages de la bienfaisance royale, forma près du Louvre une pyramide sur laquelle on lisait :

Louis, les indigents que ta bonté protège,
Ne peuvent t'élever qu'un monument de neige;
Mais il sera plus cher à ton cœur généreux
Que le marbre payé du sang des malheureux.

Louis XVI avait de l'instruction et des connaissances qu'il s'était données lui-même, car son gouverneur, le duc de La Vauguyon, ne lui avait rien appris. La Vauguyon était l'ignorance et la vanité personnifiées.

Il n'est peut-être pas inutile de rapporter un trait de cette vanité qui ne l'abandonna pas dans ses derniers moments, malgré l'extrême dévotion dont il faisait parade: il recommanda expressément, la veille de sa mort, à son fils, marquis de Saint-Mégrin, depuis duc de La Vauguyon, d'apporter dans ses obsèques toute la solennité due à un homme de sa qualité, et de n'oublier aucun de ses titres honorifiques, aucune de ses qualifications seigneuriales. Les billets de cet enterrement ducal furent tirés à trois mille, ils étaient ainsi conçus :

« Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de très haut et très puissant seigneur, monseigneur Antoine-Paul-Jacques de Quélen, chef des noms et armes des anciens seigneurs de la châtellenie de Quélen, en haute Bretagne, juveigneur des comtes de Porhoët, substitué aux noms et armes de Stuer de Caussade, duc de La Vau-

guyon, pair de France, prince de Carency, comte de Quélen et du Boulay, marquis de Saint-Mégrin, de Collonges et d'Archiac, vicomte de Calvignac, comte et vicomte de Cassade, baron des anciennes et hautes baronnies de Tonneins, Gratteloup, Villeton, Lagruère et Picornet, seigneur de Larnagol, Talcoimur, seigneur de Saint-Paul et Bruguières, vidame, chevalier et avoué de Sarlat, haut baron de Guyenne, second baron du Quercy, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, menin de feu Monseigneur le Dauphin, premier gentilhomme de la chambre de Monseigneur le dauphin, grand-maître de sa garde-robe, ci-devant gouverneur de sa personne et de celle de Monseigneur le comte de Provence, gouverneur de la personne de Monseigneur le comte d'Artois, premier gentilhomme de sa chambre, grand-maître de sa garde-robe et surintendant de sa maison, etc., etc., etc., qui se feront jeudi 6 février 1772 à 10 heures du matin, en l'église royale et paroissiale de Notre-Dame de Versailles, où son corps sera inhumé. » *De profundis.*

Jamais billet d'enterrement ne fut rédigé avec une si haute rectitude de vanité; certainement une académie héraldique présidée par un Clermont-Tonnerre ne produirait pas une plus exacte et plus utile compilation de titres féodaux et autres : ce billet a été copié sur un exemplaire envoyé par le prince de Carency, petit-fils du défunt et chef de la famille de La Vauguyon.

Tel était le gouverneur chargé de l'éducation de l'infortuné Louis XVI! Il n'inspira à son élève ni la modestie, ni l'esprit politique et le tact que doit avoir un prince destiné à régner. Il fit de Louis XVI un enfant gâté, sans énergie ni volonté, mais parfois maussade et bourru. L'anecdote suivante en donne une preuve.

Les membres des députations des assemblées provinciales arrivés à Paris, recevaient l'ordre de suivre la cour et attendaient des mois entiers qu'il leur fût accordé audience. D'après ce qu'a rapporté M. André Thomassin, membre du conseil supérieur de Nancy, dont une députation avait été mandée à Versailles, ce conseiller, ainsi que ses collègues, étaient obligés de suivre le roi dans ses chasses, pour guetter l'instant propice à leur présentation. Louis XVI chassant un jour à Saint-Germain-en-Laye, s'amusait à tirer des canards sur la grande pièce

d'eau ; soixante à quatre-vingts personnes assistaient près du bassin, mais à une certaine distance, au tir royal ; Louis XVI n'était pas précisément bon tireur : « Je me trouvais avec « quatre de mes collègues dans ce rassemblement; il faisait « grand froid ; nous étions en costume de magistrats ; les assis- « tants, généralement bien vêtus, annonçaient une certaine édu- « cation et l'usage du monde. Impatienté sans doute de manquer « souvent le gibier, Louis XVI s'écrie d'une voix de stentor : « Faites-donc retirer cette canaille ! » — M. le prince de Poix « vint droit à moi et à mes collègues : « Vous venez, nous dit-il, « d'entendre les désirs du roi ; j'en suis peiné, mais veuillez, « je vous prie, vous retirer et croire à tous les regrets que « j'éprouve en exécutant de pareils ordres. » Ces magistrats traînés à la suite du monarque, parce qu'il pouvait lui prendre fantaisie de leur témoigner son mécontentement en plein air, comme dans l'une des salles du château de Versailles, ne devaient pas être très disposés, après un tel dédain, à enregistrer les édits fiscaux.

On a reproché à Louis XVI de n'avoir jamais accepté sincèrement les réformes de 1789 et d'avoir médité des projets contre-révolutionnaires. Il semble en effet qu'il s'est toujours tenu en défiance contre le peuple, dont l'attitude était d'ailleurs hostile et faite pour inquiéter et troubler un souverain sans énergie, incapable de réprimer avec vigueur ou de diriger à son gré un mouvement politique. Dès la prise de la Bastille, ses intentions et son effroi se révèlent. On sait qu'il fut reçu le 17 juillet à l'Hôtel de Ville et harangué par Bailly. A son retour à Versailles il dit à la reine en l'embrassant : « Dieu merci, je suis sain et « sauf ; soyez sans inquiétude ; j'ai gagné du temps, c'est beau- « coup : mais qu'il est horrible ce peuple en révolte ! quel amas « de brigands, de scélérats déchaînés ! et l'on appelle cela de la « liberté, du patriotisme. Je me suis cru avec les sauvages de la « mer du Sud. Tout danger est heureusement passé, du moins « pour quelque temps, et j'aviserai aux moyens que pareils excès « ne se reproduisent pas. »

Madame Campan a répété plusieurs fois à Saint-Germain-en-

Laye, en 1802, ces paroles du roi ; elle les avait recueillies, disait-elle, de la bouche de la reine, « qui avait daigné le soir même, à son coucher, lui donner cette marque de bonté et de haute confiance dans son attachement pour elle ». Il est généralement connu que Mme Campan, oubliant tous les devoirs que lui imposaient la fidélité et le respect envers la mémoire de la reine, révélait une foule d'anecdotes dont l'histoire est obligée de se saisir, tant elles importent à la connaissance ou à l'éclaircissement de faits importants.

Il paraît également assuré que Louis XVI souscrivit au traité de Pilnitz, qu'il invita les privilégiés à quitter la France et les engagea, en leur donnant son plein assentiment, à se ranger sous les drapeaux de l'étranger. Il était d'accord avec les deux princes ses frères relativement à l'invasion du territoire ; il approuvait les desseins formés par les émigrés, espérant que la guerre le délivrerait de la captivité où il se trouvait retenu ; il protestait sans cesse contre la constitution de 1791, qu'il avait juré de maintenir, d'exécuter et de faire exécuter ; il regrettait le pouvoir absolu, le droit divin, et cette souveraineté pleine et entière dont il avait été dépouillé en 1789 ; on en a acquis la preuve par les confidences et les indiscrétions de ses anciens ministres, de son frère le comte de Lille et de plusieurs souverains étrangers.

Oui, Louis XVI était coupable, mais il ne méritait pas la mort ; en le condamnant à la peine capitale, la Convention commit, politiquement, une grande erreur. Il eût été plus convenable aux intérêts de la France, de conserver le roi prisonnier ou plutôt de le bannir; Monsieur et le comte d'Artois eussent été aussi fâchés qu'embarrassés de voir leur frère conduit sur le territoire étranger. Sa présence y eût fait échouer nécessairement toutes leurs intrigues ainsi que les machinations des puissances coalisées contre la France.

Louis XVI méritait de perdre la couronne ; on serait cependant injuste si on n'avouait pas que la plupart des fautes de ce monarque ne vinrent pas précisément de lui, qu'elles étaient dans son caractère et encore plus dans la nature des circons-

tances dont il fut enveloppé, étreint, garrotté dès les premières explosions de la Révolution; et certes, il serait embarrassant de trouver un prince qui n'eût pas commis les mêmes erreurs et qui eût pu en même temps présenter cette bonté d'intentions qui lui est généralement reconnue.

Pour établir la connivence du roi, on peut citer les documents confidentiels suivants :

Lettre de Louis XVI à Frédéric Guillaume, roi de Prusse. — « Monsieur mon frère, j'ai appris par M. de Moustier l'intérêt que Votre Majesté avait témoigné, non seulement pour ma personne, mais encore pour le bien de mon royaume. Les dispositions de Votre Majesté à m'en donner des témoignages, dans tous les cas où cet intérêt peut être utile pour le bien de mon peuple, ont excité vivement ma sensibilité ; je le réclame avec confiance dans ce moment-ci, où malgré l'acceptation que j'ai faite de la nouvelle constitution, les factieux montrent ouvertement le projet de détruire le reste de la monarchie. Je viens de m'adresser à l'Empereur, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de Suède, et je leur présente l'idée d'un congrès des principales puissances de l'Europe, *appuyées d'une force armée*, comme le meilleur moyen pour arrêter ici les factieux, donner la facilité d'établir un ordre de choses plus désirable, et empêcher que le mal qui nous travaille puisse gagner les autres États. J'espère que Votre Majesté approuvera mes idées, et qu'elle me gardera *le secret le plus absolu* sur la démarche que je fais auprès d'elle ; elle sentira aisément que les circonstances où je me trouve m'obligent à la plus grande circonspection ; c'est ce qui fait qu'il n'y a que le baron de Breteuil qui soit instruit de mon secret, et Votre Majesté peut lui faire passer tout ce qu'elle voudra. Je saisis cette occasion de remercier Votre Majesté des bontés qu'elle a pour le sieur Heymann, et je goûte une véritable satisfaction de lui donner les assurances d'estime et d'affection avec lesquelles je suis, de Votre Majesté le bon frère. signé : Louis ». Novembre 1790.

Cette lettre prouve d'une manière irrécusable que Louis XVI provoquait par tous les moyens qui étaient en son pouvoir, une coalition des puissances étrangères contre l'ordre constitutionnel qu'il promettait de soutenir et de défendre. Les déclarations de l'Empereur à Mantoue et à Pavie, et le traité signé à Pilnitz par l'Empereur et le roi de Prusse ne seront évidemment que les conséquences de la proposition faite par Louis XVI au

roi de Prusse et aux autres puissances qui recevront une semblable communication confidentielle. Louis XVI ne fait pas mention dans sa lettre du roi d'Angleterre, circonstance d'autant plus remarquable qu'il était intimement persuadé que le ministère anglais était le principal instigateur des troubles qui agitaient la France, et que Pitt ferait particulièrement les plus grands efforts pour bouleverser le royaume. Il est permis d'énoncer cette assertion, d'après les révélations du baron de Breteuil faites en 1794. Cet ex-ministre avait l'entière confiance de Louis XVI, il était le pivot de la contre-révolution méditée par le roi, et l'intermédiaire par lequel Louis XVI et la reine transmettaient à l'Empereur leurs plus secrètes dispositions; il avait reçu les pleins pouvoirs les plus étendus; ils l'autorisaient à consentir à la cession de l'Alsace et de la Lorraine, c'est-à-dire au démembrement du royaume.

Lettre confidentielle du comte de Provence à Louis XVI, trouvée dans l'armoire de fer. — « A Schœnbornsluts, près Coblentz, 10 septembre 1791. Je vous ai écrit, mais c'était par la poste, et je n'ai rien pu dire. Nous sommes ici deux qui n'en faisons qu'un, Mêmes sentiments, mêmes principes, même ardeur pour vous servir. Nous gardons le silence, mais c'est qu'en le rompant, trop tôt, nous vous compromettrions; nous parlerons dès que nous serons sûrs de l'appui général et ce moment est proche. Si l'on nous parle de la part de ces gens-là, nous n'écouterons rien; si c'est de la vôtre, nous écouterons, mais nous irons droit notre chemin : ainsi, si l'on veut que vous nous fassiez dire quelque chose, ne vous gênez pas. Soyez tranquille sur vôtre sûreté; nous n'existons que pour vous servir; nous y travaillons avec ardeur et tout va bien. Nos ennemis même ont trop d'intérêt à votre conservation pour commettre un crime inutile et qui achèverait de les perdre. Adieu. Signé : Louis-Stanislas Xavier (1) ».

De plus, tandis que le roi adresse à ses ambassadeurs et aux cours étrangères des déclarations solennelles en faveur de la Constitution, ses agents secrets ont ordre de les désavouer et de provoquer l'intervention et l'assistance armée des puissances. Tandis que le comte de Montgaillard était dépêché à cet effet, près la gouvernante des Pays-Bas, sœur de l'empereur Léopold

(1) Cette lettre fut remise entre les mains de Louis XVI par le comte de Vergennes.

et de la reine Marie-Antoinette, le comte Alphonse de Durfort, était envoyé auprès de l'empereur Léopold qui se trouvait alors à Florence avec la reine de Naples; cet agent secret fut spécialement chargé de stimuler le zèle et de presser les démarches du comte d'Artois, d'engager vivement ce prince à faire tous ses efforts pour déterminer l'empereur à retirer le roi de la captivité dans laquelle il gémissait, d'annoncer l'intention positive de Louis XVI d'effectuer son évasion de Paris sur Valenciennes ou Metz et enfin de désavouer de la manière la plus formelle la circulaire adressée en dernier lieu à tous les ambassadeurs et envoyés de France près des puissances.

Telle est la position dans laquelle se plaçait Louis XVI; ce monarque, naturellement dissimulé, embrassait un système de fausseté dont les conjonctures devaient, presque nécessairement le rendre victime, car, indépendamment de l'extrême faiblesse de son caractère, Louis XVI avait à courir tous les dangers de l'intervention étrangère et ceux qu'il se créait lui-même dans l'intérieur de son royaume, par sa conduite plus qu'équivoque envers l'Assemblée nationale.

L'attitude du roi au 10 août fut la conséquence de la débilité de son âme. Entouré de troupes dévouées, il lui suffisait de vouloir pour réprimer l'insurrection, mais ce prince n'était point taillé pour la lutte. Il se borne à parcourir les rangs en habit violet, le chapeau sous le bras, l'épée au fourreau, les yeux humides, la physionomie pâle, et tombe bientôt dans son indifférence et sa résignation habituelles. Ce que voyant, Rœderer, procureur-syndic, le persuade de quitter les Tuileries, gardées par les Suisses, et l'invite à se réfugier dans la salle de l'Assemblée nationale. Louis XVI accueille ce conseil et se remet en otage, livrant par sa faiblesse ses défenseurs à la mort et s'abandonnant lui-même à sa destinée.

Ici vient se rattacher un fait ignoré, révélé en 1818 par M. Pellenc, ami intime de Mirabeau, qui assurait le tenir de Rœderer lui-même.

Talleyrand, évêque d'Autun, était membre très influent du département de la Seine : il accompagna le procureur-syndic

aux Tuileries le matin du 10 août et entra dans la pièce où délibéraient les ministres ; il se tint dans un coin sans mot dire et fut plusieurs fois fixé par Louis XVI, dont les regards semblaient exprimer l'étonnement d'apercevoir ce renégat de la royauté à la suite de Rœderer. Lorsque ce dernier eut, pour ainsi dire contraint Louis XVI à évacuer les Tuileries, Talleyrand, toujours à la suite du procureur-syndic, entra avec lui dans la salle de l'Assemblée législative. La confusion et l'espèce de stupeur que la présence du roi et de la famille royale, ainsi décrétés de prise de corps, produisit parmi les membres de l'Assemblée et les nombreux étrangers qui y faisaient de toutes parts irruption, le trouble occasionné par un événement si imprévu et d'une importance aussi grave, séparèrent Rœderer et Talleyrand qui se trouva perdu dans un groupe. L'ex-évêque, pressé de tous côtés par la foule, ne put rejoindre son procureur-syndic ; il prit dans ses poches un carré de papier sur lequel il traça ces mots au crayon : « *Il faut le suspendre de toutes fonctions et l'envoyer à la tour du Temple.* » Talleyrand remit ce bout de papier, roulé en billet serré, à un des huissiers de la Chambre pour le donner à Rœderer, qui le fit passer au président après en avoir pris lecture. Vergniaud le communiqua aux membres qui assiégeaient la tribune, écrivit au bas : « *c'est chose convenue* » et le renvoya à Rœderer. Talleyrand sortit de la salle un quart d'heure après, lorsqu'il fut sûr de la remise de son billet et sur un signe que lui fit Rœderer ; il rentra chez lui, en sortit peu de temps après, n'y reparut pas de la journée et fut coucher chez M. de Sémonville, l'un de ses disciples politiques.

Voilà ce que racontait M. Pellenc. Ce grand avocat d'Aix, publiciste profond, homme d'esprit, de probité et doué d'un excellent jugement avait été mêlé à de nombreuses intrigues et savait beaucoup de choses. M. Pellenc avait eu des rapports intimes avec plusieurs des membres les plus influents de l'Assemblée constituante, et depuis son émigration, avec des personnages très importants en Angleterre et surtout en Autriche, où le principal ministre, le baron de Thugut, le retint près de lui, et d'où Napoléon le fit rentrer en France après la ba-

taille d'Austerlitz pour l'attacher secrètement à son cabinet.

« Rœderer m'a dit vrai, j'en suis persuadé et je rends ses « propres paroles, affirmait M. Pellenc ; Rœderer m'assurait avoir « soigneusement conservé l'écriture de l'évêque d'Autun, comme « petit parasol ou petit parapluie politique selon les circons- « tances : Rœderer est un vrai garde-notes, un vrai paperassier. »

L'ex-évêque d'Autun a toujours été un des partisans les plus dévoués de la branche cadette de la maison de France, et il a puissamment contribué à la perte de Louis XVI et de sa famille. Il est permis de dire qu'il a le premier proposé la tour du Temple pour prison de la famille royale : ce conseil, et des rapports très confidentiels avec Manuel, procureur-syndic de la commune du 10 août et premier agent des journées de septembre, ne suffiraient-ils pas pour prouver le cupide machiavélisme de cet homme et sa haine secrète contre Louis XVI, qui dans plusieurs circonstances n'avait pas su déguiser son mépris pour l'apostasie, les intrigues et les trahisons de ce prêtre à double et triple face qui recevait à la fois l'or du roi, celui du duc d'Orléans et... celui de Pitt...

A côté de la figure de Louis XVI, se présente celle de la reine. L'archiduchesse d'Autriche, Marie-Antoinette, était arrivée à Versailles, dans les dernières années du règne de Louis XV ; tous les vices étaient sur le trône de France. Cette princesse ne se défia point de sa jeunesse, de son inexpérience, et surtout de l'espèce d'idolâtrie publique dont elle devint bientôt l'objet : les louanges empoisonnées des courtisans lui décernèrent le sceptre de la beauté, c'était alors celui de la galanterie ; la reine s'en saisit avec empressement, et se montra plus jalouse de régner par son sexe que par son rang. Elle ne savait pas qu'en fait de coquetterie et de grâces, les danseuses de l'Opéra l'emporteront toujours sur les princesses ; il ne lui suffit pas d'être reine, elle voulut être aussi la femme la plus adulée du royaume.

La figure de Marie-Antoinette était remarquable par la régularité des traits et la blancheur du teint ; mais sa physionomie était insignifiante ; elle avait, la lippe autrichienne, c'est-à-dire

la lèvre inférieure très prononcée. Ses cheveux étaient d'un blond ardent, sa taille était bien prise, et d'une certaine élégance : l'ensemble de sa personne n'était point dépourvu de grâces, mais ces grâces avaient toujours l'air d'être fières, et affichaient souvent la hauteur. Marie-Antoinette était coquette par caractère, vaine, légère, naturellement dissipatrice, capricieuse au delà de toute expression. Son esprit était borné, son instruction presque nulle. Elle n'avait pas un mauvais cœur, elle était même bonne dans l'acception du mot, familière et libérale avec les personnes de son service ou de sa société privée, d'une prodigalité inouïe envers ses favoris, et surtout pour elle-même, esclave de ses goûts, ne refusant rien à ses passions ou à ses caprices, pas même une vengeance, après avoir accordé ses faveurs. Telle était la femme d'un roi monté à vingt ans sur le trône.

Mal élevée par sa mère, impératrice galante, dévote et hypocrite, Marie-Antoinette avait été dressée à l'intrigue, comme toutes les archiduchesses que la cour de Vienne destine à régner sur les princes auxquels elle en fait le présent. Reine de France, elle suivit aveuglément les instructions de l'impératrice sa mère, de l'empereur Joseph II son frère. On est forcé de croire à l'influence de l'intervention, et presque à la domination exclusive de l'Autriche dans le cabinet de Louis XVI, lorsque le baron de Thugut et le comte de Mercy-d'Argenteau en ont fait en quelque sorte l'aveu; lorsque le baron de Breteuil, initié dans toutes les intrigues de la cour de Vienne, a dit que cette intervention avait été l'une des grandes causes de la catastrophe du roi.

Marie-Antoinette avait acquis, à Versailles, toute la plénitude de cet incommensurable orgueil, de cette souplesse d'intrigues, de cette tenacité d'ambition de famille dont on dote les archiduchesses : elle domina constamment l'esprit de Louis XVI; l'État tomba tout entier dans ses mains; elle fit et défit les ministres, ou pour mieux dire, la cour de Vienne nomma et destitua les hauts conseillers du roi de France. Depuis la paix de 1783, les plus importantes résolutions politiques et administratives du gouvernement français furent dirigées d'après le système et la volonté du cabinet autrichien.

La conduite de Marie-Antoinette dans sa vie privée excita d'abord le blâme, ensuite une violente critique ; plus elle avait été aimée comme dauphine, plus elle fut haïe comme reine. Ses inconséquences furent portées à un tel excès et elles acquirent une si grande publicité, que la majesté royale en fut souillée et perdue. Dans les années qui précédèrent la convocation des États généraux, et surtout après l'affaire du Collier, à peine Marie-Antoinette osait-elle paraître en public; il n'y avait plus pour elle que des insultes, on la chansonnait à outrance, elle était diffamée dans l'opinion, la presse vomissait contre elle en Angleterre et en Hollande les plus odieux outrages, et, même en France, des pamphlets sanglants se répandaient jusque dans les provinces les plus reculées.

Ce qui rendit particulièrement difficile la situation de la reine, c'est qu'elle eut à lutter dans sa propre famille autant que contre ses ennemis. Environnée d'intrigues et d'embûches ourdies par les princes, frères du roi, elle sut montrer cependant dans les circonstances les plus graves de rares qualités d'énergie et défendit mieux que le roi lui-même les intérêts menacés de la monarchie.

Le 24 décembre 1789, Monsieur, comte de Provence, se rend auprès de Louis XVI; il demande un entretien particulier pour affaire de très haute importance et dit au roi : « la monarchie « est au moment de périr, Votre Majesté est perdue et l'anarchie « va tout dévorer si l'on ne prend de suite et sans hésitation les « mesures les plus rigoureuses ; encore quelques jours de per- « sévérance dans le système de concessions suivi depuis l'ou- « verture des États généraux, et il ne sera plus temps. Mal- « heureusement, sire, vous ne pouvez agir comme il convien- « drait de le faire pour sauver l'autel, le trône, la France ; vous « êtes lié par les événements antérieurs, par des concessions « que Votre Majesté ne pourrait révoquer sans danger pour sa « personne même, par la sanction donnée aux plus funestes prin- « cipes, sanction contre laquelle le clergé, la noblesse et tous « les fidèles sujets de Votre Majesté ne cesseront de s'élever « hautement, et s'il m'est permis de le dire, avec justice, car ces

« principes sont une atteinte directe aux lois fondamentales de « la monarchie; il s'agit aujourd'hui de la préserver de l'abîme « qui va l'engloutir. Je connais les moyens et je me sens la force « d'arrêter la révolution et de rendre à Votre Majesté toute « l'autorité dont l'Assemblée la dépouille pièce à pièce : investissez-moi des pouvoirs nécessaires, et Votre Majesté est sauvée, « et nous le sommes tous; nommez-moi lieutenant-général du « royaume; je réponds de tout. » — « Lieutenant-général! Mais, « vous serez roi. » — « Non, sire, je serai votre lieutenant-« général! »

Louis XVI est effrayé, il cède, prend une plume et nomme Monsieur, lieutenant-général du royaume, en lui disant: « après-« demain nous causerons des mesures à prendre : la solennité « de demain ne permet point de s'occuper d'affaires ».

M. Augeard, ancien fermier général, secrétaire des commandements de la reine, avait des espions affidés dans la domesticité du Luxembourg; il est bientôt informé de la joie où l'on est le soir au palais de Monsieur et il ne tarde pas à en pénétrer la cause; il en instruit la reine, le 25 au soir. — Marie-Antoinette entre chez le roi sur les huit heures du matin, le 26, et lui dit, sans préambule : « Comment, vous avez nommé Monsieur « lieutenant-général du royaume; vous avez donc abdiqué en sa « faveur, vous vous dépouillez du pouvoir! Monsieur est votre « ennemi, il est le mien, il est celui de vos enfants : vous les « deshéritez, et vous me déshonorez ».

Louis XVI est ébranlé, la reine persiste et éclate en récriminations sur la conduite suivie jusqu'à ce jour par Monsieur :

« Mais que voulez-vous que je fasse, dit le roi, dans la posi-« tion où je me vois réduit? Mon frère m'a représenté la né-« cessité de cette mesure pour assurer notre commun salut, que « voulez-vous donc que je fasse, encore une fois? — Ce que je « veux? faites appeler sur-le-champ Monsieur et annulez cet « écrit, ou nous sommes perdus ».

Monsieur est mandé aussitôt, il arrive à midi et demi : la reine ferme la porte à double tour, prend la clef et s'écrie : « Vous ne sortirez d'ici que vous n'ayez remis au roi la nomi-

« nation que vous lui avez surprise, et que vous n'ayez donné « votre parole de renoncer à toute démarche ou proposition de « ce genre. » Monsieur veut se justifier, il se rejette sur l'extrême difficulté des circonstances, il proteste que son dévouement au roi l'a seul déterminé à se sacrifier lui-même pour le salut du Trône et de la famille royale. La reine ne se paie point de semblables raisons, elle insiste avec force; Monsieur rend l'écrit, la reine le déchire et en jette les débris au feu (1).

La conduite politique de la reine dans ses relations avec sa famille excita, depuis le voyage de Joseph II en France jusqu'en 1789 une indignation qu'on pourrait appeler nationale ; et malheureusement tous les événements ultérieurs vinrent légitimer cette indignation, de telle sorte que dès les premiers jours de la révolution, Marie-Antoinette, exposée, livrée au courroux du peuple, devait nécessairement entraîner dans sa perte le vertueux, mais trop faible époux qui s'abandonnait à ses conseils, car elle possédait l'absolue confiance de Louis XVI dans un ordre de choses hors de sa sphère, et laissait beaucoup trop connaître l'irrésistible ascendant qu'elle exerçait sur lui. Marie-Antoinette s'avançait de plus en plus vers l'abîme qui devait l'engloutir et ne l'apercevait pas encore.

Mais si cette reine, plus infortunée cent fois qu'aucune princesse, commit de grandes fautes, à quels tourments ne fut-elle pas livrée avant de subir le dernier supplice; qu'ils furent infâmes les traitements, qu'elles furent horribles les tortures que les bourreaux accumulèrent sur sa tête ! Combien elle devint amère cette captivité, combien elle fut poignante cette agonie de tant de mois qui précédèrent la mort ! Tous les jours, toutes les heures, tous les instants de cette captivité, de cette agonie eurent leurs déchirements et leurs barbaries ! Non, rien

(1) M. Augeard racontait à Hambourg, cette anecdote écrite de sa main. M. Augeard avait tracé des mémoires curieux ; les intrigues de 1788 et 1789 y étaient dévoilées et prouvées par des lettres originales de plusieurs hauts personnages de la cour de Versailles : l'histoire doit vivement regretter que ces documents soient perdus : le gendre de M. Augeard, M... conseiller au parlement d'Aix les a brûlés. — (Cette assertion est inexacte, puisqu'une partie du moins de ces mémoires a été publiée.)

ne justifiera les comités de la Convention aux yeux de la postérité. Marie-Antoinette fut grande dans les cachots et devint héroïque aux derniers jours de l'infortune la plus écrasante qui puisse tomber sur une tête royale. Reine brillante, comblée des dons de la nature et des faveurs de la fortune, elle n'avait vécu, pendant vingt ans que pour les boudoirs, les salons et les gazettes; précipitée du premier trône de l'univers dans un gouffre de douleurs et de misères, elle réhabilite son nom et son rang. Courtisane sur le trône, elle devient reine dans les fers et sur l'échafaud.

V

LES PRINCES.

LE COMTE DE PROVENCE, LE COMTE D'ARTOIS, LE DUC D'ORLÉANS.

Les projets d'usurpation du comte de Provence ne faisaient doute pour personne. Dès les premiers jours de la Révolution, ce prince entrevit la possibilité de monter sur le trône. Après les journées des 5 et 6 octobre, il espéra que le roi, la reine et le dauphin seraient massacrés dans une de ces explosions révolutionnaires qu'il était alors si facile de provoquer.

Monsieur ne désignait la reine et le dauphin que sous des noms honteux... Il appelait Louis XVI, *le Soliveau*. En 1788, il avait fait, disait-on, déposer dans les archives secrètes du Parlement, par le duc de Fitz-James, une protestation en forme contre la légitimité des trois enfants de la reine, établissant que Louis XVI était impuissant. On allait jusqu'à dire dans certains cercles que Madame était fille du comte d'Artois, et que les deux dauphins étaient fils, le premier du duc de Coigny, le second du comte de Fersen. En 1794, le baron de Breteuil parlait de la bâtardise des enfants du roi, comme d'une chose avérée. En 1821, Louis XVIII, irrité de l'obstination, de la hauteur que la duchesse d'Angoulême mettait à exiger plusieurs nomina-

tions d'emplois, lui dit avec cette grossièreté dont il faisait usage dans ses accès de colère royale : « Sortez, Madame, de « ma présence ; je vous exilerais, à cent lieues de Paris, si je « n'avais égard pour la mémoire du roi Louis XVI, *votre oncle.* »

Monsieur se flattait que la conspiration Favras, bien qu'elle n'eût ostensiblement pour but que l'évasion de la famille royale, le débarrasserait des obstacles qui lui fermaient le chemin du Trône; car dans les affaires de cette nature, il y a toujours de nombreux incidents dont une main habile et un cœur pervers trouvent moyen de tirer parti. La conspiration Favras servait Monsieur et aussi la reine qui désirait par-dessus tout sortir de Paris, parce qu'elle espérait se rendre à Metz et se ressaisir sur la frontière allemande, de l'influence et du pouvoir dont l'Assemblée nationale avait dépouillé le roi et sa cour.

Monsieur avait conçu et organisé le complot ; Favras était son instrument: la tentative avortée, tout est mis en œuvre pour le briser. M. Champion de Cicé, ex-garde des sceaux, disait en 1794 : « M. Talon, père de Mme la comtesse de Cayla, avocat général « dans l'affaire Favras, enleva, lors du procès, les pièces qui « pouvaient compromettre Monsieur ». Le prince de Condé a répété en 1796 : « M. Talon a remis entre les mains du roi plu- « sieurs pièces majeures relatives au procès de Favras. Le « comte du Cayla m'en a donné l'assurance ainsi qu'à M. le duc « de Berry. » Il faut croire d'autant plus à la vérité de ces deux assertions qu'un grand prince d'Allemagne a dit à peu près dans le même temps : « On parle toujours des vertus, de la loyauté, « de la magnanimité des sentiments du comte de Lille; nous « avons la preuve matérielle qu'il a fait monter sur l'échafaud le « roi et la reine, le duc d'Orléans, etc. »

Quant à la protestation du comte de Provence contre la légitimité des enfants de la reine; elle est contenue dans la lettre suivante que ce prince écrivit au duc de Fitz-James (1) :

(1) L'assertion paraît si calomnieuse que Montgaillard lui-même croit devoir présenter des réserves au sujet de cette lettre et du dépôt qui en aurait été fait dans les archives secrètes du Parlement, quoiqu'il ait insinué d'autre part que Madame Royale était fille du comte d'Artois et que M. de Coigny était père du premier dauphin.

Lettre de S. A. R. Monsieur, comte de Provence, au duc de Fitz-James. — « Voici, mon cher duc, l'Assemblée des notables qui tire vers sa fin; et cependant vous n'avez pas abordé la grande question. Vous n'en pouvez douter, les notables n'hésiteront pas à croire, d'après les pièces que vous leur avez remises, il y a plus de six semaines, que les enfants du roi ne sont pas les siens. Ces pièces prouvent jusqu'à l'évidence la conduite coupable de la reine. Vous êtes sujet trop attaché au sang de vos maîtres, pour ne pas rougir de ployer devant ces fruits adultérins. Dès demain donc, et pas plus tard, proposez un rapport à mon bureau sur ce sujet. Je serai absent; mais, mon frère d'Artois, dont le bureau ne tient pas de séance, présidera à ma place. Le fait dont il s'agit une fois avéré, les conséquences sont faciles à tirer. Le Parlement, qui n'aime pas la reine, ne fera pas de grandes difficultés; mais s'il avait la fantaisie d'en élever, nous avons le moyen de le rendre raisonnable. Quant aux États généraux, j'espère bien qu'on en parlera longtemps avant d'y penser sérieusement. Enfin, il faut réussir : ce n'est qu'ainsi qu'il me sera facile d'oublier les sacrifices énormes qu'il m'a fallu faire pour acquérir cette conviction. Je sais qu'elle ne sera pas très agréable; mais entre nous, jouet comme il l'est de sa femme, mérite-t-il de régner?... Oui, mon cher Fitz-James, c'est un pauvre sire, *un soliveau!* Et la France est digne d'avoir un véritable roi.. »

« Signé : LOUIS-STANISLAS-XAVIER. »

A Roquencourt, 15 mai 1787.

Ce prince était dans l'habitude d'oublier partie de ses papiers; il en laissa d'importants au petit Luxembourg, lors de sa fuite (juin 1791). Il y a plus de trente ans que la lettre qui précède a été transcrite sur une copie originale avec l'autorisation de M. Courtois, ancien membre de la Convention nationale, membre du Conseil des Anciens et du Tribunat. Ce député fut chargé, par la Convention, de l'examen et du triage des papiers secrets de Robespierre, mit de côté les plus importants, les garda et déposa les autres au Comité de sûreté générale, d'où ils furent transportés plus tard au ministère de la police : on ne livra à l'impression et au public qu'une portion des papiers saisis, ceux qui tendaient plus particulièrement à incriminer Robespierre; les plus essentiels avaient disparu...

Un collègue et ami de Courtois, François Laprimaudière,

ancien homme d'affaires du marquis de Juigné et de l'Irlandais Canning, pour sa terre de la Roche Talbot dans le Maine, avait souvent parlé de cette lettre de Louis XVIII, et grâce à lui, M. Courtois se décida à en donner communication. Il existe beaucoup de ressemblance entre l'écriture de ce document et celle de Louis XVIII, mais on ne peut néanmoins la regarder comme authentique.

L'ex-conventionnel Courtois possédait encore, en 1805, plusieurs autres pièces, écrites de la main de Monsieur, qu'il assurait avoir été envoyées d'Outre-Rhin à Robespierre : divers membres influents de la Convention y étaient nommés ainsi que plusieurs hauts personnages de l'ancien régime : M. Courtois ne voulut jamais consentir à en laisser prendre copie, ni même simple note, sous prétexte que des personnes vivantes et en faveur à cette époque s'y trouvaient gravement compromises.

On ignore généralement qu'une partie des papiers trouvés aux Tuileries, après le 10 août 1792, dans l'armoire de fer, furent soustraits par Robespierre qui les garda en sa possession jusqu'au jour de son arrestation. Mme Campan a dit vrai dans ses Mémoires ; on trouva dans l'armoire de fer vingt-trois lettres de Monsieur, vingt et une du comte d'Artois, environ quarante de mesdames Adélaïde et Victoire, onze de M. de Malesherbes, plus de cinquante d'Alexandre Lameth, de Mallet du Pan, de Rivarol, et toute la correspondance de Mirabeau et de Louis XVI, avec des notes de ce prince en marge.

Tels sont les renseignements donnés par l'ex-conventionnel Courtois. Les papiers qu'il s'était appropriés après la mort de Robespierre, lui furent enlevés par violence sous la Restauration (1), envoyés par le préfet de la Meuse, qui avait donné les

(1) M. Benoist, lieutenant de gendarmerie, gendre de M. D'Ivry, maréchal de camp, député des Ardennes, fut chargé par M. Decazes, ministre de la police pendant la Restauration, de l'enlèvement des papiers de M. Courtois. Ce dernier, réfugié dans le département de la Meuse, malade et tremblant de la fièvre, gisait dans son lit. Après les plus sévères et les plus inutiles perquisitions, M. Benoist s'approche du malade, insiste, menace, annonce qu'il a la certitude que les papiers sont en sa possession ; d'après les dénégations réitérées de Courtois, il finit par lui déclarer qu'il va lui brûler la cervelle s'il ne lui remet à l'instant les documents soustraits et dont il est déposi-

ordres, à M. le duc Decazes, et remis par ce ministre à Louis XVIII. Quant aux papiers transportés du Comité de sûreté générale au ministère de la police, les plus importants furent mis en cartons, et M. Decazes vint les prendre dans sa voiture, à la porte cochère de l'hôtel où étaient les archives secrètes de la police, rue des Saints-Pères, n° 13 ; ce ministre les porta aux Tuileries. Il est certain que Monsieur était en 1793 et en 1794 en relations avec Robespierre ; la preuve irrécusable en a été acquise pendant l'émigration, et corroborée depuis 1799.

Le comte de Provence cherchait par tous les moyens à faire de la popularité au détriment du roi. Celui-ci est un jour informé, peu après le 5 octobre 1789, que son frère devait se rendre à l'Hôtel de Ville, pour faire hommage à la commune d'un drapeau tricolore brodé par Madame. En apprenant cette nouvelle Louis XVI s'écrie devant Mgr de Cicé : « Il sera donc toujours le « même ! il en veut à ma couronne et à ma vie ! Trouver son plus « cruel ennemi dans sa propre famille ! M'est-il donc réservé, « monsieur le garde des sceaux, d'être encore plus à plaindre « que Charles d'Angleterre et de périr par la main des miens !... » M. de Champion de Cicé a rapporté plusieurs fois ce fait qui a aussi été répété par M. Joly, médecin de M. de Cicé. M. Joly avait accompagné le prélat et se trouvait placé près de la porte que Louis XVI avait laissée entr'ouverte pendant son explication avec le garde des sceaux.

Jamais, dans tout le cours de son émigration et depuis sa rentrée en France, M. Joly ne prononçait le nom de Louis XVIII, sans dire aussitôt : « le scélérat, le monstre ! » Il a confirmé la plupart des faits attribués dans l'opinion publique à Monsieur, et cela d'après la connaissance particulière qu'il en avait acquise de l'archevêque de Bordeaux.

taire. Courtois effrayé, et tremblant plus que jamais, avoue, enfin, que ces pièces originales sont cachées sous lui, dans ses matelas ; elles sont enlevées de suite et remises à M. de Maussion, préfet de la Meuse, qui les envoie à M. Decazes. M. Benoist fut présenté à la duchesse d'Angoulême, elle exigea qu'il fût placé, d'une manière avantageuse dans l'administration forestière... Il y avait, dit-on, dans les papiers de Courtois, 8 à 9 lettres de Louis XVIII à Robespierre, et une correspondance (plus de 25 lettres) de plusieurs hauts personnages étrangers.

A l'inverse du comte de Provence qui affiche, avant 1789, des idées libérales, le comte d'Artois se montre adversaire de toute réforme, partisan de la cour et du favoritisme qui y règne. Louis XV avait témoigné à ce prince à peine adolescent, le peu de cas qu'il faisait de sa personne. Dès 1773, le comte d'Artois avait embrassé avec une sorte de fureur, les modes et les usages anglais ; le roi, allant à Marly, le rencontre près de Beauregard, le fait venir à sa portière, et lui dit avec le ton de l'indignation : « Ce n'est donc pas assez pour vous d'être Français ? » et faisant de la main un signe très expressif, il ajoute : « allez-vous en ! ». — Le comte d'Artois était en frac, spencer par dessus, chapeau rond...

L'anecdote suivante montre de quel œil le comte d'Artois était vu du public, avant la Révolution. En 1787, ce prince diffamé dans l'opinion, va de compagnie avec le duc d'Orléans, *faire des gausses*, comme il disait, dans un cabaret de la Courtille, chez le père Duchesne ; il y reçoit des marques frappantes de l'impatience et du dédain de ce cabaretier qui, las de ses goguenarderies, affecte de ne pas le connaître et le force brutalement à la retraite...

Quantité de vers furent jetés dans ses voitures ; ceux-ci circulèrent dans tout Paris :

> Votre énorme cocher, mon illustre seigneur,
> A le trou de son c., plus haut que votre cœur.

Le comte d'Artois se faisait gloire d'avoir des cochers à stature colossale, et les sièges des carrosses étaient alors plus élevés que l'impériale.

Au reste, il semblait, par sa folle conduite tenir à honneur de braver le mépris public. Remontant un jour la Seine en bateau, avec ses intimes de débauche (dont Archambaud de Périgord, frère de Talleyrand, évêque d'Autun, était l'un des principaux), il est reconnu au Pont-Royal ; une foule considérable se rassemble en un instant sur le quai ; le prince n'hésite pas, se déboutonne et tourne le derrière au peuple... Ainsi s'annonçait, dans les jeunes années, le petit-fils de Henri IV.

Ce prince que les Français chasseront du trône dans sa vieillesse, a fait plus tard cet aveu : « j'étais un bon faraud dans mon jeune temps »; il a dit vrai. Le comte d'Artois fut en effet un fanfaron de galanterie et de libertinage.

On connaît son aventure du bal de l'Opéra avec la duchesse de Bourbon. Cette princesse repoussait les avances du comte; celui-ci piqué au vif porta l'impudence au point de lui briser son masque sur le visage; il fit plus, il osa se vanter de cette royale insolence dans la société de Mme de Polignac. Le duc de Bourbon fit éclat, il s'en suivit un duel obligé dans lequel les témoins du combat intervinrent, par ordre du roi, aussitôt que les lames d'épée se furent croisées. Le fils du prince de Condé, grièvement offensé et très brave de sa personne, obtint dans cette circonstance l'intérêt et l'estime du public, tandis que le comte d'Artois, d'une lâcheté reconnue, fut généralement blâmé et bafoué.

La France entière a blâmé ses orgies avec Mlle Duthé, et avec Louise Contat, actrice du théâtre français. Le comte d'Artois arrive un soir chez Mlle Contat, haletant de désirs, et veut jouir à l'instant de ses droits : « C'est impossible, lui dit la double « sirène, il y a des obstacles dirimants, et votre Altesse ne me tou- « chera point aujourd'hui ». Aussitôt les larmes de couler, et le désespoir de Mlle Contat d'éclater en sanglots. « Qu'est-ce donc, « cher ange, qu'avez-vous, et quel malheur est arrivé? Calmez-« vous, je vous en conjure; vos peines sont les miennes, il « n'est rien au monde que je ne fasse pour votre bonheur... mais « aussi, pourquoi vous opposer, à mes empressements, lorsque « votre tendresse pour moi les cause et les excuse »; et en disant ces mots, le petit-fils de Henri IV redoublait d'efforts pour vaincre la résistance qu'on lui opposait. Enfin, après quelques minutes d'une attaque et d'une défense également vives, Mlle Contat relève ses cotillons et dit au prince, avec l'accent le plus théâtral: « Voilà, monseigneur, l'état où me réduisent mes créanciers; « délivrez les prisonniers, qu'ils soient satisfaits, et la place est « toute aux amours ». S. A. R. s'arme de ciseaux et fait tomber la fine enveloppe qui ferme le tendre asile des plaisirs; des bor-

dereaux s'en échappent et tombent sur le tapis, le comte y jette les yeux, et s'écrie : « Quoi, ce n'est que cela ? Soyez tranquille, « demain toutes vos inquiétudes auront cessé. »

Il y avait 80 000 francs de dettes sur les bordereaux enfermés dans ce secrétaire d'une nouvelle espèce, et pour les faire payer, la Contat s'était avisée d'un expédient qu'elle jugeait infaillible. Il ne fut plus question que des amours, tant le prince avait promis de les mettre à l'abri des créanciers ; effectivement, il envoya dans les vingt-quatre heures, à l'inimitable, à la fine courtisane... un arrêt de surséance dans la meilleure forme possible. Le fait est à citer car le comte d'Artois n'était pas généreux, il donnait par accès et par petites sommes, quoique d'une prodigalité inouïe à certains égards.

Mlle Contat se dégoûtait visiblement de son royal amant, lorsqu'il la surprit, au milieu d'une nuit qu'elle lui avait refusée, entre les bras d'un de ses valets de pied : « Vous n'êtes « qu'une c... dit le comte d'Artois à la « mère des amours » (sur- « nom dont il l'avait gratifiée) : on doit rougir de vous avoir « connue » ; toute liaison fut rompue et quant au valet de pied, on n'entendit plus parler de lui dans le monde. Dix ans après l'invention de ses *bordereaux d'en bas*, Mlle Contat ne se pardonnait point encore d'avoir été jouée de la sorte, mais cette aventure lui avait donné une prudence dont rien au monde n'était capable de la faire dévier.

Pendant la Terreur, cette actrice se rend au Comité de salut public pour déclarer qu'elle avait un fils dont le comte d'Artois était père et pour savoir en conséquence si le décret rendu contre tous les membres de la famille des Bourbons lui serait applicable, se trouvant alliée quoique très indirectement à cette famille. Il lui fut répondu fort plaisamment « qu'elle pouvait, ainsi que le petit prince son fils, résider en toute sûreté et liberté sur le territoire de la République, soit à Paris, soit à Quimper-Corentin, partout enfin où cela lui conviendrait ».

Mlle Contat était mère de quatre enfants, ayant tous un père différent; elle tenait à la haute aristocratie, en fait d'alliances semi-conjugales, et prétendait bien ne pas déroger, disait-elle.

Le duc de L..., le vicomte Louis de Narb...., le chevalier de Bar..., avaient successivement obtenu ses faveurs. Sa sœur Mlle Emilie Contat était dans les mêmes principes et possédait quatre enfants dont aucun n'était frère du côté paternel, mais elle n'avait pas eu d'alliance indirecte avec les Bourbons et se trouvait par conséquent en dehors de toute application si malveillante ou dérisoire qu'elle pût être du décret rendu contre la famille royale.

Le comte d'Artois tenait à grand honneur de passer pour un roué, et toutes les affaires de galanterie étaient pour lui affaires d'état, il les débitait avec une merveilleuse grâce.

L'évêque de Chartres, M. de Thémines, avait profité d'un voyage du prince, pour marivauder avec la femme de son intendant ; ce dernier, prévenu du rendez-vous, revint à toute bride pour interrompre la conversation. M. de Thémines racheta sa vie en souscrivant un billet de soixante mille francs avec la ferme résolution de ne pas le payer, et de faire claquemurer à la Bastille l'intendant comme escroc assassin. Instruit de cette rouerie le comte d'Artois envoie chercher l'évêque et lui dit : « Mon cher « abbé, il faut payer, vous avez forniqué, Dieu vous punit : déliez « les cordons de votre bourse, et liez ceux de vos chausses ; « gare à un séminaire en Auvergne si le roi est informé de cela ! « exécutez-vous de bonne grâce, et je vous réponds, qu'il n'en sera « pas autre chose pour vous. » L'évêque paya, les aimables de la cour rirent de l'aventure, et monseigneur fit de très beaux mandements dans son diocèse. M. de Breteuil racontait à La Haye cette anecdote avec sa malice et son esprit ordinaires.

Quelques années avant la Révolution, le comte d'Artois venait tous les soirs dans le jardin du Palais-Royal, où l'on donnait alors des concerts d'amateurs ; c'étaient de véritables saturnales où se rendaient vers minuit les plus célèbres courtisanes de Paris ; le prince s'y promenait avec la Duthé, et lorsqu'il manquait on était assuré de le trouver au Colysée, où les filles publiques avaient établi leur rendez-vous de choix.

Dans ce temps-là, on jouait au cercle de la reine, on y donnait le « Pharaon » ; le comte d'Artois se livrait avec fureur à ce jeu. Sa passion pour les courses de chevaux n'était pas moins

extrême; il hasardait les plus énormes paris. A l'une de ces courses, on vit la reine qui pariait pour S. A. R., caresser son cheval avec une complaisance remarquable. Le jockey du comte d'Artois fut battu, et le prince se livra contre lui à de tels emportements de colère que l'on crut un moment qu'il allait le tuer.

Le comte d'Artois fut le favori de Marie-Antoinette jusqu'à l'époque de la convocation des États généraux ; la reine crut alors qu'il cherchait à se faire un parti dans la noblesse et se brouilla avec lui, en adoptant néanmoins les mesures violentes qu'il proposait contre l'Assemblée et le peuple, ce qui lui permettait d'assister aux conciliabules tenus chez Mme de Polignac.

Le caractère distinctif du comte d'Artois est la vanité d'ostentation, de représentation; il fait le mal, le bien, avec une légèreté inconcevable ; il est faux avec toutes les apparences de la franchise et poltron sous le costume de chevalier français: c'est dans toute la vérité du mot un invalide du despotisme et du libertinage.

Dès que la Révolution s'affirme, les tendances réactionnaires du comte d'Artois deviennent telles qu'on a pu accuser ce prince, dans un écrit public, d'avoir menacé les jours de Louis XVI pour l'obliger à prendre des mesures contre l'Assemblée nationale. Cette brochure, signée Bergasse, fut mise en vente dans les derniers jours de juillet 1789 chez le libraire Marec, tenant boutique sous les arcades du Palais-Royal, qui aboutissent à la cour des Fontaines; à peine exposée, on la fit disparaître. Le fait dont elle dévoile les particularités a été certifié en 1794 par le baron de Breteuil à Bruxelles; M. Champion de Cicé, ancien garde des sceaux, admis dans la confiance de Louis XVI, l'a également attesté à Soignies (Belgique). Cette brochure est devenue infiniment rare; elle raconte que dans la nuit du 15 au 16 juillet, le comte d'Artois se présenta à la porte de la chambre à coucher de Louis XVI et que l'huissier de service refusa de le laisser entrer malgré ses vives instances pour parler au roi ; le prince voulant forcer la porte, Louis XVI l'ouvrit lui-même et dit à son frère : « Je connais les desseins qui vous

« amènent ici; je vous ordonne de quitter Versailles dans vingt-« quatre heures et le royaume sous huit jours ».

Louis XVI avait été prévenu de cette tentative par le comte d'Estaing qui avait été lui-même informé à dix heures du soir par un de ses serviteurs, d'après la révélation du premier valet de chambre du comte d'Artois, avec lequel celui du général était en liaison intime. Le comte d'Estaing avait pris de suite les précautions nécessaires, s'était rendu chez le roi qui était déjà couché, l'avait invité à se lever et à attendre sans mot dire l'arrivée de son frère en l'assurant que sous aucun rapport il n'y avait de danger à courir. Tel est le sens de la brochure de M. Bergasse. Cet avocat a souvent parlé de ces faits auxquels il faut opposer le caractère pusillanime et les sentiments chevaleresques du prince.

Le comte d'Artois ne pouvait avoir pour but, dans cette visite nocturne, d'attenter aux jours du roi, comme osait le dire la brochure de M. Bergasse, mais de l'intimider, de le menacer même d'être déposé s'il ne se déterminait à dissoudre de suite, à force armée, l'Assemblée nationale et à faire occuper militairement Versailles et Paris par les troupes mises sous le commandement général du duc de Broglie. On voulait vraisemblablement surprendre à Louis XVI un ordre d'agir ou des pleins pouvoirs pour exécuter pendant la nuit les mesures de violence projetées contre les représentants du tiers état; c'est ce que l'on peut dire de plus vraisemblable sur la conduite du comte d'Artois, qui, malgré toutes les imputations de M. Bergasse, était assurément incapable de commettre les attentats dont l'accusait, dans son libelle, l'avocat député aux États généraux.

On a vu précédemment la vie de débauche et de folles dépenses menée par ce prince; jusqu'à la mort de Mme de Polastron, son intime amie, ce fut en quelque sorte l'existence normale du royal exilé.

Le comte d'Artois était endetté, en 1789, d'environ 30 millions. Il avait acheté du prince de Nassau le magnifique château de Maisons pour le prix de 3 millions 600 mille livres, s'était bien gardé de payer le capital et devait trois ou quatre années d'inté-

rêts au moment de sa fuite de France. Il ne serait pas surprenant que, dans l'indemnité accordée aux émigrés, le comte d'Artois eût réclamé sa part pour la terre de Maisons, mais on sait qu'il a touché en 1814 vingt-cinq années d'arrérages pour les émoluments de sa charge de colonel-général des Suisses !

Les énormes dilapidations du comte en pays étranger surpassent toute croyance ; il empruntait de toutes mains et au taux le plus excessif. Les dettes se multipliaient à tel point que S. A. R., oubliait les noms de plusieurs de ses créanciers. « Est-ce que je dois à cet homme, je ne le connais pas,» disait-il un jour à M. de Calonne. Le gouvernement anglais n'ayant pas jugé à propos de répondre des créances de « ces gens-là », le comte d'Artois se vit menacé de perdre sa liberté ; il eût fait vraisemblablement long séjour en prison tant les intrigues politiques et sa conduite privée l'avaient déconsidéré, si le ministère anglais ne l'eût préservé de la rigueur des lois en lui accordant le château d'Edimbourg pour lieu d'asile. Le prince émigré y fut ce qu'il avait été à Versailles, il s'occupa d'intrigues galantes et de complots politiques : plus d'une fois des échelles de cordes furent appliquées aux royales croisées d'Holyrood, pour faciliter à des courtisanes, femmes ou filles d'émigrés, et même à des filles publiques, l'accès des petits appartements. Le samedi, après le coucher du soleil, don Juan sortait de sa captivité et allait chasser, faire la débauche avec les gentlemen les plus renommés des comtés ; le lundi, avant le lever du soleil, il rentrait furtivement à Holyrood.

On évaluait les dettes contractées, en émigration, par le comte d'Artois, à 51 millions de francs. La somme ne paraît pas exagérée. Le prince avait reçu en outre des fonds considérables de l'électeur de Trèves ; il avait épuisé l'électeur de Saxe, et l'impératrice de Russie Catherine II, lui avait donné près de 7 millions, tant en or qu'en pierreries ; le prince de Nassau, le comte de Lautrec et le comte de Vauban certifiaient ces détails.

Le ministère anglais donnait vingt mille livres sterling, cinq cent mille francs, par an au comte d'Artois. Ce ministère

avait alloué de très fortes sommes pour entretenir la guerre de Vendée, et le comte en avait eu très bonne part : tout ce qu'il avait pu prendre. Les émigrés français divisés en deux factions, celle du prince et celle de Louis XVIII, se faisaient un devoir de chevalerie d'éclairer et de publier la conduite respective des deux cours, en sorte que tous les actes des augustes exilés étaient au grand jour. Une violente rupture éclata en 1794 et se prolongea jusqu'en 1808 : la réconciliation définitive eut lieu au commencement de la guerre d'Espagne; elle parut sincère, mais les deux frères ne s'en aimèrent et ne s'en estimèrent pas davantage.

Il est juste d'accuser M. de Calonne d'une partie des dilapidations commises à l'étranger, par le comte d'Artois. L'ex-ministre parcourait en tout sens le continent pour trouver des conspirateurs et de l'argent; le prince laissait les conspirateurs s'exposer à tous les dangers et se tenait à l'écart, mais prenait l'argent et le dépensait avec une merveilleuse facilité : l'ancien contrôleur-général lui avait persuadé que, de manière ou d'autre, il en trouverait toujours, et le comte lui disait : « Mon cher ministre, vous êtes un homme divin »; mais ce qui n'est pas moins plaisant, c'est que celui-ci, à sa rentrée en France (1803), racontait toutes ces « bagatelles » avec une grâce, une légèreté admirables, comme s'il eût parlé des *Mille et une nuits*.

M. de Calonne n'était pas, il est vrai, aussi aimable pour le prince de Condé, dont il disait : « C'est un prince faux, égoïste, dissipa-« teur, avare et ambitieux par-dessus le marché : arrangez cela si « vous pouvez ». Quoiqu'il en soit, le prince de Condé en était à son dix-septième million lorsqu'il sortit de France (juillet 1789). Quelles sommes n'avait pas dévorées le petit-fils du grand Condé dans sa résidence de Chantilly? La Dubarry lui avait obtenu, dans l'espace de cinq années, près de cinq millions de livres en gratifications; il est vrai que le prince poussait la courtoisie jusqu'à chausser la royale courtisane et, ce qui paraît à peine croyable, jusqu'à lui présenter son vase de nuit. Sous le règne de Louis XVI, le prince de Condé commit l'une des plus grandes exactions attribuées au ministère de M. de Calonne; il en parlait

comme d'une des meilleures affaires qu'il eût « menées à bien » dans sa vie. Voici le fait :

Le prince de Condé voulait se débarrasser avantageusement pour lui et pour le roi, disait-il, de sa petite principauté du Clermontois, située en Champagne et Lorraine. Il négocia avec M. de Calonne l'échange des droits régaliens qu'il y possédait et en fit cession au roi moyennant sept millions, cinq cent mille livres comptant, et six cent mille livres de rente annuelle. Condé fit réserve expresse en sa faveur de tous les droits féodaux utiles et fonciers, du droit de nomination des officiers civils et militaires, des capitations et taxes personnelles et enfin des terres et seigneureries de Stenay, Jametz, Dien, Clermont, Varennes et Montignons. Au moyen de cet acte de cession, il garda la presque totalité des revenus du Clermontois et, en échange des droits régaliens qu'il abandonnait à la couronne, droits évalués à quatre-vingts et quelques mille livres de revenus, il reçut un capital de près de vingt millions. L'Assemblée nationale cassa l'échange, mais le prince n'en avait pas moins touché sept millions et demi comptant et plusieurs années de sa rente de six cent mille livres. Le duc de Bourbon son fils, a-t-il réclamé et reçu la juste indemnité (1825) des pertes que le décret de l'Assemblée nationale avait fait éprouver à sa maison ? on l'ignore. M. le prince de Condé réclamera et obtiendra, 1814, 1815, le payement des arrérages à lui dus, de 1789 à 1814, pour les appointements de ses gouvernements et places, et pour sa charge de colonel-général de l'infanterie. L'ex-centurion de Bonaparte, Clarke, titré de duc de Feltre, excellent royaliste et traître parfaitement loyal des deux Restaurations, occasionnera un déficit de plus de 50 millions dans son ministère de la guerre, tant il apportera de fidélité et de zèle à payer aux princes français de Coblentz et aux émigrés de marque les arrérages qu'ils revendiqueront.

Pour en revenir au prince de Condé, l'illustre émigré avait près de neuf millions en or lors du licenciement de sa petite armée. C'est avec cette somme qu'il partit pour la Russie, où il reçut de la couronne de très fortes gratifications et des dotations en terres d'environ trois cent mille livres de revenus. Il avait merveil-

leusement tiré parti pour ses intérêts personnels de sa négociation avec Pichegru; elle coûta 1200 mille livres sterling (environ 30 millions de francs) à l'Angleterre.

Le duc d'Orléans, alors duc de Chartres, avait servi avec distinction dans la marine et fait preuve d'une grande bravoure, d'un imperturbable sang-froid dans le combat d'Ouessant (27 juillet 1778). Il désirait naturellement obtenir le prix de sa conduite; la charge de grand-amiral dont était investi le duc de Penthièvre lui avait été montrée en perspective par Louis XVI. Le duc de Chartres en sollicita la survivance : mais la reine, fortement prévenue contre ce prince qu'elle accusait de s'être permis quelques plaisanteries sur ses charmes et même quelques dédains que les femmes et surtout les reines ne pardonnent jamais, s'attachait avec une infatigable persévérance à aigrir l'esprit du roi. Habile dans l'art de l'intrigue, et forte de la toute-puissance qu'elle exerçait, Marie-Antoinette fit circonvenir le duc de Penthièvre. Ses agents allèrent jusqu'à représenter à ce prince, homme vertueux mais d'un caractère excessivement faible et d'un esprit borné, que son gendre avait formé le projet, en demandant la survivance de la charge de grand amiral, de le dépouiller de ses fonctions, de s'en attribuer les émoluments et les honneurs en ne lui laissant que le vain titre de grand-amiral.

Le duc de Chartres, alarmé des machinations qui se tramaient contre lui, s'empressa de rassurer son beau-père, et pour lui donner sécurité complète, sollicita du roi la création d'un emploi supérieur dans l'armée de terre et sa nomination à cette place qui l'éloignerait à jamais de celle de grand-amiral dont la reine voulait se réserver la nomination pour satisfaire un de ses favoris. Le duc de Chartres fut pris au piège qui avait pour but de le perdre dans l'esprit du duc de Penthièvre à qui on avait persuadé que la demande faite par son gendre était une ruse tendant à masquer ses intrigues pour obtenir le titre de grand-maître de la marine. En même temps, la reine faisait calomnier et chansonner le duc de

Chartres, qu'une charge de colonel général de hussards, pour récompense de services dans l'armée navale, devait ridiculiser dans l'opinion publique. Le baron de Breteuil (nul des ministres de Louis XVI ne connaissait mieux les secrets de la cour) a positivement affirmé ce fait. Ce ministre assurait que le duc de Chartres avait une affection sincère pour le roi et qu'on devait attribuer aux intrigues de la reine et à sa haine personnelle contre le prince les écarts et les vengeances auxquels il se livra depuis, et en quelque façon bien malgré lui, ajoutait le baron de Breteuil. Au surplus, voici les témoignages qui donnent un grand poids aux assertions du ministre, tant sur la conduite du duc de Chartres au combat d'Ouessant que sur la satisfaction du roi à cet égard et sur les faits relatifs à la survivance de la charge de grand-amiral de France.

Versailles, 28 juin 1778.

« J'ai reçu, mon cousin la lettre que vous m'avez écrite. M. de Sartines m'a mis sous les yeux les détails de votre inspection; j'ai été touché de la manière dont vous vous êtes conduit et du bon exemple que vous avez donné. Je ne doute pas de la bonne volonté que vous avez pour mon service, et que je sois toujours satisfait de votre conduite. Vous allez avoir l'occasion de vous exercer : je suis assuré que tout se passera bien avec la volonté que montre la marine et les exemples que vous donnerez. Comptez toujours, mon cousin, sur mon amitié.

Signé. Louis ».

Cette lettre était écrite de la main du roi, qui avait mis la suscription : « A mon cousin, M. le duc de Chartres.

La lettre suivante du duc de Chartres au roi et la réponse de Louis XVI expliqueront ce qui a été dit plus haut.

Versailles, 27 août 1778.

« Sire, les bontés de Votre Majesté autorisent la confiance qui m'y fait recourir, et la situation où je me trouve les rend bien nécessaires. Je ne chercherai point à faire valoir auprès de Votre Majesté mon zèle et ma conduite; en sacrifiant ma vie entière à son service, je ne croirai jamais que remplir mon devoir. J'ai fait plusieurs campagnes;

je n'ai rien négligé pour m'instruire de tout ce qui était relatif à la marine. Dans l'inspection que Votre Majesté a daigné me confier, j'ose dire que je suis parvenu à établir la subordination qui était absolument détruite, Enfin par les lettres de M. de Sartines, par le témoignage des amiraux, j'ose croire que j'ai été assez heureux pour pouvoir me flatter de n'avoir pas été inutile au bien du service de Votre Majesté. Après ce court exposé de ma conduite, je supplie Votre Majesté de permettre que je lui confie les inquiétudes et les chagrins dont mon cœur est vivement affecté. Elle n'ignore pas que je suis le premier prince de son sang qui ait servi dans la marine. Cette circonstance contribua à m'y déterminer; c'était un moyen distingué de lui prouver mon zèle. Je ne vous dissimulerai pas, sire, que j'avais aussi en vue la charge de mon beau-père. Je la désirais, il est vrai, mais je m'étais surtout attaché à la mériter, et il m'avait été permis de l'espérer. Je m'aperçus aussitôt qu'il n'approuvait pas le parti que je prenais, et qu'il avait même quelque inquiétude que je n'obtinsse cette survivance sans sa participation. Je l'assurai que je n'avais jamais eu une pareille pensée, et pour ne lui laisser aucun doute, je lui promis de la refuser si Votre Majesté avait la bonté de me la donner Daignez, sire, réfléchir un moment sur la bizarrerie de ma situation. Je sers dans la marine depuis quatre ans et sans aucun motif d'intérêt. Mon ambition se bornait à prouver à Votre Majesté mon zèle et à mériter son estime et à me flatter enfin que le public me saurait gré des sacrifices que je faisais. On me suppose des vues basses, intéressées : on a la méchanceté de suggérer à mon beau-père que je remplis les fonctions de sa charge, que je ne lui en laisse que le titre et même que je fais des démarches et des intrigues pour le lui enlever. J'ai servi dans l'escadre sous les ordres d'un officier, mon cadet; on m'impute toutes les fautes comme général; on me rend responsable des événements, et pour accréditer ces noirceurs, on répand que Votre Majesté en a témoigné son mécontentement. D'après ce fidèle tableau, Votre Majesté peut juger si mon cœur est navré et s'il a sujet de l'être. L'estime de mon beau-père, le sort de mes enfants, le bonheur de ma femme, ma gloire, ma réputation, tout est compromis. Ces puissants motifs m'autorisent à avoir recours à Votre Majesté et à lui demander de créer pour moi la charge de colonel général des troupes légères. Cette grâce en imposerait à mes ennemis. Elle prouverait au public que Votre Majesté est satisfaite de ma conduite; elle dissuaderait entièrement mon beau-père et ferait enfin le bonheur de ma vie en me procurant les moyens d'être utile à Votre Majesté et de mériter les bontés dont elle aurait bien voulu m'honorer. Je suis, sire, de Votre Majesté, etc.

Signé : « L. Ph. J. de Chartres ».

Voici la réponse du roi :

« Le roi voulant donner à M. le duc de Chartres un témoignage distingué d'estime, et prouver qu'il est également satisfait de son zèle et de la capacité qu'il a montrée pour son service dans toutes les occasions et particulièrement au combat d'Ouessant, du 27 juillet dernier, vient de créer pour lui la charge de colonel général des hussards et troupes légères, avec un régiment colonel général pour lequel M. le duc de Chartres travaillera avec Sa Majesté. »

Louis XVI écrivit de sa main ces lignes sur la lettre même du duc de Chartres.

La reine, mécontente d'une grâce qui justifiait la conduite courageuse du prince au combat d'Ouessant, le poursuivit dans l'esprit de Louis XVI ; elle persuada au roi que le duc de Chartres annonçait l'intention d'aller faire de suite l'inspection générale de toutes les troupes légères, afin de se populariser dans l'armée, qu'il ne cherchait qu'à se former un parti et qu'il devait en résulter de graves dangers pour l'État. Elle envenima si bien les démarches et jusqu'aux plus simples paroles du duc de Chartres au sujet de la grâce que le roi venait de lui accorder à si juste titre, qu'elle fut autorisée par Louis XVI à écrire en son nom la lettre suivante :

« Le roi est informé et mécontent, Monsieur, de la disposition où vous êtes de vous joindre à son armée. Le refus constant qu'il a cru devoir faire aux instances les plus vives de ce qui le touche le plus près, les suites qu'aura votre exemple, ne me laissent que trop voir qu'il n'admettra ni excuse ni indulgence. La peine que j'en ai m'a déterminée à accepter la commission de vous faire connaître ses intentions qui sont très positives. Il a pensé qu'en vous épargnant la forme sévère d'un ordre, il diminuerait le chagrin de la contradiction sans retarder votre soumission. Le temps vous prouvera que je n'ai consulté que votre véritable intérêt, et qu'en cette occasion comme en toute autre, je chercherai toujours, Monsieur, à vous prouver mon sincère attachement.

Signé : « Marie-Antoinette ».

Il paraîtrait, d'après les explications ci-dessus, appuyées sur des pièces originales et authentiques, que les intrigues et les machi-

nations de la reine contre le duc d'Orléans auraient, en quelque sorte, forcé ce prince à entrer dans l'opposition qui se prononça dès l'ouverture des États généraux contre les vues et les desseins de la cour de Versailles. Les membres les plus influents de l'Assemblée nationale se seraient appuyés et servis du nom du duc d'Orléans et de la popularité dont il jouissait à cette époque pour susciter de grands embarras à la faction de la « Cabale », c'est-à-dire au parti de la reine, du comte d'Artois et de la famille Polignac : et en dernière analyse, il faudrait pour être juste, attribuer à cette cabale et principalement à la reine la première cause des écarts et des excès dans lesquels se plongea le duc d'Orléans dont l'attitude ne saurait d'ailleurs être justifiée par celle que l'on tint à son égard.

Le duc d'Orléans, gravement offensé par la reine, se lia secrètement avec les ennemis de la cour et devint par contre l'objet des injures, des outrages des courtisans. Plus tard, dans l'émigration, des gardes du corps, des gentilshommes, et bien mieux des ducs et pairs raconteront les insultes prodiguées à ce prince. Ils se glorifieront de ces prouesses comme de services rendus à la monarchie et les citeront comme des preuves de leur fidélité et de leur dévouement.

M. Augeard, ex-secrétaire des commandements de la reine, s'extasiait sur la présence d'esprit de Marie-Antoinette, lorsqu'elle apercevait, aux jours de grande réception, des personnes attachées à la maison d'Orléans : elle disait aussitôt : « prenez garde, il y a ici des gens qui appartiennent au duc Bourgeonné ». Le fait suivant donnera la mesure des outrages prodigués au prince, d'après l'instigation de la reine. Le duc d'Orléans arrive le second jour de Pâques au château, au moment où l'on sert le dîner de la famille royale : « Veillez sur les plats, voici le duc d'Orléans » crient hautement plusieurs personnes de la maison de la reine. Ces insolences furent continuées au retour à Paris du duc d'Orléans (1790), quoique ce prince, après huit mois d'exil diplomatique à Londres, se fût réconcilié avec le roi, quoique Louis XVI lui eût dit, en pressant ses mains : « tout ce qui est arrivé « jusqu'ici est totalement oublié, mon cousin ; soyez sûr que je re-

« çois avec autant de plaisir que de confiance l'attachement et le « dévouement que vous me témoignez si bien aujourd'hui ». Monsieur faisait ce récit en 1793.

Sans doute, le duc d'Orléans fut coupable, mais il le fut malgré lui, à forces d'injustices, d'intrigues et de diffamations; la reine et sa cabale le forcèrent à se jeter dans le parti révolutionnaire. Versailles fut implacable envers lui; Versailles transplanté à Coblentz et à Ham le fit monter sur l'échafaud.

Le départ pour Londres du duc d'Orléans eut lieu après les journées des 5 et 6 octobre. Il partit chargé des plus graves inculpations au sujet des troubles de Versailles et paraissant revêtu d'une mission de confiance, sous le nom de comte de Joinville, ainsi que l'explique la lettre suivante au roi :

« Sire, daignez agréer mes sincères et très respectueux remerciments pour la mission particulière dont Votre Majesté vient de me charger près du roi d'Angleterre. Cette marque de confiance est, dans les circonstances présentes, le témoignage le plus flatteur de ses bontés pour moi, en même temps qu'elle fait connaître à toute la France, la justice que Votre Majesté rend aux sentiments de zèle et de dévouement que je n'ai cessé un instant d'avoir pour la personne de Votre Majesté, sa gloire, ses véritables intérêts et ceux de la nation qui en sont inséparables. En exécutant ses ordres, je vais m'efforcer d'obtenir la continuation de la confiance dont Votre Majesté m'honore et de conserver l'estime de mes compatriotes. Je suis etc.

Signé : « L. Ph. J. d'Orléans ».

Toutes les feuilles publiques qui se sont prononcées contre la Révolution et en faveur de l'ancien régime ou du pouvoir absolu, retentissent d'insultes et d'imprécations contre le duc d'Orléans. Elles le signalent comme le principal moteur ou l'instrument le plus dégradé des forfaits des 5 et 6 octobre. S'il fallait croire les bruits généralement répandus dans le public, le duc aurait été forcé de quitter la France et son exil serait seulement déguisé sous les apparences d'une mission diplomatique tout à fait illusoire. Il serait inutile de discuter si dans cette conjoncture le prince cédait à la pusillanimité de son caractère, ou bien à des insinuations faites au nom du roi, dont il n'aurait encore

osé méconnaître l'autorité et qui lui auraient été intimées d'une manière très impérative par La Fayette. Nul doute que le roi et surtout la reine ne fussent désireux d'éloigner à tout prix le duc d'Orléans de Paris; mais nul doute aussi qu'il n'ait reçu en s'éloignant des preuves de bienveillance de la part de Louis XVI, à moins de supposer dans le monarque une perfidie dont il serait difficile d'absoudre sa mémoire.

En effet, le 13 octobre, le ministre des affaires étrangères, M. de Montmorin, remet au duc d'Orléans un mémoire pour lui servir d'instruction, mémoire rédigé avec soin par Louis XVI et signé de sa main. On remarque dans la partie de ces instructions relatives aux troubles et à l'insurrection qui avaient lieu dans la Belgique les passages suivants qui méritent la plus sérieuse attention :

« Le but de la cour de Londres doit être ou de réunir les Pays-Bas à la confédération des Provinces-Unies, ou d'en former une république indépendante ou enfin de les soumettre à un prince de la maison d'Autriche. Si les provinces belges doivent changer de domination, le roi aimera de préférence qu'elles aient un souverain particulier; mais la difficulté sera dans le choix. M. le duc d'Orléans concevra de lui-même que le roi doit désirer d'y influer et qu'il importe à Sa Majesté que le prince sur qui ce choix tombera lui soit agréable. M. le duc d'Orléans sentira sûrement qu'il est possible que le résultat tourne à son avantage personnel. »

C'était insinuer clairement au duc d'Orléans le désir d'être souverain de la Belgique. On ne peut qu'être frappé d'une pareille condescendance de la part de Louis XVI, au moment où le prince est représenté par la cour de Versailles et les journalistes de cette cour comme ayant voulu ravir au roi sa couronne et sa vie. Cette perspective du trône de la Belgique était-elle un leurre offert au duc d'Orléans, dans l'espérance qu'il consentirait à ce prix à se détacher de la faction qui se servait de son nom pour renverser l'ancienne monarchie, ou bien le cabinet de Versailles, c'est-à dire la reine, ne cherchait-il, par cette insidieuse bienveillance, qu'à compromettre la popularité du duc d'Orléans, pour le perdre avec plus de facilité dans

l'opinion. Sans émettre d'avis à cet égard, on peut observer seulement que la correspondance suivie entre le duc d'Orléans et M. de Montmorin, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de juillet suivant, établit que les conseils de Louis XVI s'attachèrent pendant tout cet espace de temps à rendre la position du duc de plus en plus ambiguë et par conséquent embarrassante; en un mot, que la mission donnée au prince avait pour unique motif de le tenir éloigné de Paris et d'user ainsi son influence personnelle et celle de ses partisans sur les délibérations de l'Assemblée nationale. Le duc d'Orléans en sera lui-même si persuadé qu'après avoir sollicité plusieurs fois son rappel et toujours inutilement, il refusera d'obéir plus longtemps aux désirs et même aux injonctions du roi et qu'il s'adressera à l'Assemblée nationale pour qu'elle autorise son retour à Paris.

Au sujet de la mission du duc on écrivait à cette époque de Londres :

« Le voyage extraordinaire de M. le comte de Joinville en Angleterre, son départ précipité de Paris dans une circonstance où tous les devoirs semblaient l'y retenir, le peu de vraisemblance d'une négociation politique qui pût lui être confiée d'après son peu de crédit et de considération en cette cour, tels ont été les objets de nos conversations depuis son arrivée. Personne ne croit à la réalité d'une mission, moins M. Pitt que tout autre, puisqu'il est à la campagne depuis trois semaines dans le voisinage de Londres et qu'il n'a pas cru devoir y venir faire une course. Anglais et Français ont été offensés qu'on ait pu les soupçonner d'avoir secondé les mauvais desseins de M. le comte de Joinville. Les Français refusent de le voir, en sorte, qu'il ne lui reste pour société que quelques intrigants de sa nation et M. le prince de Galles ou les affidées créatures de M. Fox.

« L'audience sollicitée depuis plusieurs jours a enfin été accordée hier par le roi ; le prétendu négociateur a été conduit par le ministre des affaires étrangères chez Sa Majesté qui l'a fait attendre plus de deux heures et demie ; enfin il a été introduit. Le roi lui a à peine donné trois minutes pour exposer l'objet de son voyage et sans y répondre il lui a parlé de la santé de Louis XVI, du courage qu'il a marqué en se dévouant lui-même pour prévenir toute effusion de sang ; il a célébré l'héroïsme de la reine qui faisait l'admiration de l'Europe, mais surtout des Anglais, peuple fier et généreux, passionné pour les grands caractères. Entrant dans les détails de la Révolution, il a dit que la

cause du roi de France était celle de tous les souverains ; il a qualifié d'attentat inouï le transport des Parisiens à Versailles, il a ajouté qu'au crime de lèse-majesté se trouvait uni celui contre le droit des gens puisque l'Assemblée de la nation avait été envahie. Il a parlé de l'horreur qu'avait l'Angleterre contre les auteurs de cette révolution qui compromettait la France et tous ceux qui y avaient coopéré, et a terminé en disant : « c'est avec une grande sensibilité, monsieur, que je vous rends le dépositaire de celle dont je suis penétré. Premier prince du sang de ce monarque malheureux, votre cœur est sans doute aussi douloureusement affecté que le mien, ainsi je vous prie de lui faire parvenir l'assurance de mon très vif intérêt. »

« Cette audience a duré vingt minutes pendant lesquelles le roi a presque toujours parlé, et en considérant entre deux yeux M. de Joinville, sur le visage duquel à sa sortie on a observé une grande pâleur. »

Cette lettre fut vraisemblablement écrite par un de ces grands seigneurs de Versailles qui fuirent en pays étranger après la prise de la Bastille. On en rapporte l'extrait parce que le départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre fit une grande sensation en France; l'opinion publique était persuadée que le prince avait été exilé par La Fayette et que la mission donnée par Louis XVI n'était qu'un prétexte dont le parti opposé au duc se servait pour l'éloigner du théâtre de la Révolution.

On a reproché au duc d'Orléans d'avoir méconnu les liens de famille, d'avoir voté et approuvé la mort de Louis XVI. On ne peut cependant admettre que le prince ait ainsi cherché la satisfaction de ses rancunes. Il poursuivait plutôt un but politique qui lui a échappé.

Dans cette séance mémorable de la condamnation du roi, le duc d'Orléans était placé à la droite de Mailly de Château-Renaud, député de Saône-et-Loire, parfait honnête homme et d'un républicanisme éprouvé. Mailly dit au prince : « Je félicite le citoyen « Égalité du vote qu'il vient de prononcer, c'est celui d'un vrai « patriote. — J'ai voté selon ma conscience et en ami de la « liberté, répondit d'Orléans; elle ne doit connaître ni exception, « ni ménagement. Mon fils aîné n'eût pas voté comme moi, il eût « suivi les Girondins, et cependant il partage toutes mes opi- « nions, et il désirait beaucoup être nommé député à la Conven-

« tion. Chartres est Girondin, quant à Montpensier, c'est une autre « affaire, il eût voté tout comme moi ». M. de Mailly Château-Renaud a rapporté cette conversation.

Mais quels que soient les gages donnés par le prince à la Révolution, il reste néanmoins suspect aux Jacobins. A la première nouvelle de la trahison de Dumouriez, il sera mis en état de surveillance sur la motion de Robespierre qui s'est montré depuis le 21 janvier son plus acharné persécuteur. Que le chef des Jacobins agît ainsi de son propre mouvement et pour son compte personnel, ou bien qu'il se déterminât d'après des instructions venues d'Outre-Rhin, peu importe au sort du duc d'Orléans. Le décret de la mise en surveillance de ce prince était en mars 1793 le précurseur du dernier terme de persécution ; l'accusation et la condamnation d'Égalité en devenaient les conséquences nécessaires. Mais, ce qui est d'une certaine importance politique, c'est que le duc eût dès les premiers instants des moyens sûrs de s'éloigner et de gagner la Suisse. Ces moyens lui furent offerts et avec désintéressement par un citoyen dévoué à sa personne que le commandant général Santerre avait choisi à dessein pour surveillant. Ce citoyen, M. Beaufort, appartenant en 1793 à la haute classe du commerce, s'offrit à tout abandonner pour partager le sort du prisonnier, mais le duc d'Orléans rejeta constamment les instances et même les prières du généreux citoyen ; rien ne put le déterminer à se mettre en sûreté : « En fuyant, je me déclarerais coupable ». Telles furent les raisons qu'il donna de son inflexible refus à toutes les propositions d'évasion : elles tendraient à faire croire qu'il n'avait pas les desseins ambitieux dont on l'accusait.

Pendant la séance de la Convention où se décida son sort, il se passait au Palais-Royal une scène qui peint les mœurs de cette époque. M. de Monville, homme d'esprit et de plaisir, vivait dans l'intimité du duc d'Orléans; cet épicurien de bon ton, renommé pour son amabilité, non moins que par les délices de son intérieur, aimait le jeu avec passion. Le duc d'Orléans le visitait souvent au Désert, maison de campagne dont M. de Monville avait fait une merveille de l'art et du goût. Ils jouaient

depuis longtemps en tête à tête, au Palais-Royal, lorsque M. de Monville observa que l'heure du dîner avait sonné. On le servit sur la table même du jeu; pendant ce repas, on discutait à la Convention sur le sort du prince. Merlin de Douai, allait et venait de la salle du Manège au Palais-Royal, pour rendre compte de la tournure que prenait la délibération. Merlin vient enfin apprendre au duc que son arrestation est décrétée et sa perte résolue : « Grand Dieu ! s'écrie Égalité en se frappant le front, « est-il possible ? Après toutes les preuves de patriotisme que j'ai « données, après tous les sacrifices que j'ai faits, me frapper « d'un pareil décret ! Quelle ingratitude, quelle horreur ! Qu'en « dites-vous, Monville ? » Celui-ci dépouillait et assaisonnait une sole ; il exprimait le jus d'un citron ; il répondit au prince sans se déranger : « C'est épouvantable, monseigneur, mais que « voulez-vous ? Ils ont eu de Votre Altesse tout ce qu'ils pouvaient « en avoir, elle ne peut plus leur servir à rien et ils en font ce que « je fais de ce citron dont tout le jus est exprimé ». M. de Monville jette dans la cheminée les deux moitiés du citron et observe au prince que la sole doit être mangée chaude. M. de Monville a conté le lendemain même, cette anecdote chez madame de Sainte-Amaranthe, née Saint-Simon (1).

(1) Montgaillard reproduit ici une anecdote qu'il a déjà publiée.

CHAPITRE DEUXIÈME

RÉVOLUTION

I. Fête de la Fédération. — Mirabeau. — Talleyrand célèbre au Champ de Mars la messe de la Fédération; parodie de la cérémonie. — Épigrammes sur Talleyrand. — Fêtes dans Paris. — Offres de la cour à Cazalès et à Mirabeau. — Mort de Mirabeau; il est empoisonné dans un dîner offert sur l'instigation de Talleyrand; son opinion sur Barnave; ses derniers moments; ses funérailles.

II. Fuite de Varennes. — Préparatifs. — Ruse de M. de Laporte. — Rôle de La Fayette. — Maladresses de l'entourage du roi. — Arrestation de la famille royale. — Pourparlers avec Sause, procureur de la commune. — Retour à Paris. — La Tour Maubourg, Barnave et Péthion. — Captivité.

III. Coblentz. L'émigration. — Agissements des princes; leur dédain pour certains émigrés. — L'hospitalité suisse; mot du duc de Choiseul. — Mme de Staël à Morat. — Société orléaniste. — Composition de l'armée de Condé.

IV. L'Autriche et la Prusse. — Déclaration de Pilnitz. — Protestation de l'empereur d'Autriche contre les décrets de l'Assemblée nationale. — Connivence de Louis XVI. — Mort de Léopold II. — Caractère de François II. — Déclaration de guerre. — Conférence de Francfort. — Mission secrète de Mallet du Pan.

V. Le duc de Brunswick et Dumouriez. — Défaite des Prussiens à Valmy. — Négociations de paix. — Motifs de la retraite de l'armée prussienne. — Influence secrète de l'Angleterre sur le duc de Brunswick. — La lieutenance générale du royaume est offerte au duc de Brunswick. — Trahison de Dumouriez. — Robespierre et Dumouriez. — Dumouriez espion politique; son caractère.

VI. La Terreur. — Thermidor. — Massacres de septembre. — Exécutions. — Courage des condamnés. — La princesse de Monaco, Sillery-Genlis, Champcenetz. — Robespierre; — Les cabinets de Vienne et de Londres sont secrètement disposés à reconnaître sa dictature. — La peur paralyse les Français. — Tallien.

I

LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION. — MIRABEAU.

Depuis un an la Bastille est prise. L'esprit révolutionnaire s'est installé en maître dans Paris et proclame l'anniversaire de sa conquête. La fête de la Fédération a lieu au Champ de Mars le 14 juillet 1790, au milieu de dix-huit mille gardes nationaux, de deux cents prêtres qui entourent l'autel de la Patrie. La messe est célébrée par l'évêque d'Autun, Charles-Maurice de Talleyrand, qui, dix ans plus tard, répudiera son caractère de prêtre et épousera la fille d'un matelot de Batavia, ancienne danseuse au théâtre de Calcutta, femme divorcée d'un Américain des États-Unis (1). En attendant qu'il abandonne l'état ecclésiastique, le prélat bénit l'oriflamme de la Révolution, et quatre-vingt-trois bannières départementales ; il entonne le *Te Deum*, et douze cents musiciens exécutent le cantique sacré...

La répétition de cette fameuse messe avait eu lieu l'avant-veille chez le docteur en médecine Cabanis, rue du Bac ; Mirabeau et Lafayette y avaient représenté le diacre et le sous-diacre dont les fonctions furent remplies, à la fête de la Fédération, par l'abbé Louis, conseiller-clerc, au parlement de Paris, et l'abbé Desrenaudes, qui deviendra plus tard le faiseur d'écritures politiques du citoyen Talleyrand dont il est le sacristain. Une autre particularité relative à l'évêque célébrant du 14 juillet montre le profond sentiment de piété dont l'illustre prélat était imbu. Au moment où La Fayette s'approcha de l'autel, Talley-

(1) Lorsque M. de Talleyrand épousera cette femme, l'épigramme suivante courra tout Paris :

Blanchette a quarante ans, le teint pâle et plombé,
Blanchette cependant épouse un noble abbé.
Pourquoi s'en étonner? quand chacun la délaisse,
Toute catin se range et devient mère abbesse.

rand, les yeux levés vers le ciel, les mains jointes, entièrement concentré en apparence dans un pieux recueillement, dit à voix basse au général : « Pour Dieu, ne me faites pas rire; nous gâterions tout ! » Ces paroles évangéliques furent répétées dans la journée par ce bon M. de La Fayette ; Mirabeau s'en amusa et elles devinrent publiques (1).

La Fayette, à la tête de l'état-major de la garde nationale et des députés de l'armée de terre et de mer, monte à l'autel et jure, au nom des troupes et des fédérés, d'être fidèle à la Nation, à la loi, au roi. Ce serment, l'illustre citoyen le tiendra; pendant quarante-cinq années, La Fayette ne déviera pas un seul instant de la ligne constitutionnelle qu'il a juré de suivre; et son dernier soupir s'exhalera en prononçant ce mot sacré : « Liberté! » Le président de l'Assemblée nationale jure ainsi que La Fayette d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi. Louis XVI prête serment et la reine prend le Dauphin dans ses bras, le présente au peuple et dit : « Voilà ! mon fils, il se réunit ainsi que moi dans ce même sentiment. »

Toutes ces journées furent remarquables par les fêtes que Paris donna aux fédérés. Les Champs-Élysées illuminés dans toute leur étendue et avec une magnificence vraiment féerique; des feux d'artifice, des joutes sur la Seine, des bals au Champ de Mars, sur l'emplacement de la Bastille, à la halle au blé ; des comestibles et des rafraîchissements distribués au peuple, en un mot, tout ce qui peut signaler la joie publique fut mis en œuvre et l'on peut dire que le peuple vécut de fêtes pendant la semaine

(1) On prétend que Talleyrand poussa plus loin la profanation, en assaisonnant une salade dans un dîner avec les huiles saintes.

L'épigramme suivante attribuée à Chamfort, mais que l'on croit lancée par Le Brun, suffirait pour prouver comment M. de Talleyrand était déjà connu et apprécié :

Rochette dans son temps, Talleyrand dans le nôtre
Furent tous deux prélats d'Autun.
Tartuffe est l'image de l'un,
Ah ! si Molière avait vu l'autre !

Vers cette époque, l'abbé Delille voyant passer M. de Talleyrand sur la terrasse des Feuillants dit à Rivarol : « *Il a l'air d'un vice !* — *Vous faites tort à tous les autres*, mon cher abbé », répondit le littérateur.

de la Fédération. La plus remarquable fût celle que la municipalité donna aux fédérés le dimanche 28 juillet. Rien n'y fût épargné ; le plus grand ordre régna parmi cette multitude immense qui inondait tous les lieux publics ; point de trouble, point d'embarras et partout l'image d'une véritable fraternité. Aucun accident fâcheux n'eût lieu, tant les dispositions de la municipalité avaient été bien ordonnées. Cette fête fût digne de la capitale et du peuple... Encore quelques mois et Paris ne sera plus qu'une vaste prison au milieu de laquelle s'élèveront les échafauds des vingt-deux mois de la terreur !

Pour arrêter le flot montant de la Révolution, la cour essaye de corrompre les hommes qui dirigent l'opinion publique ; elle s'adresse à Mirabeau. Une tentative infructueuse est faite aussi auprès de Cazalès. M. de Laporte, intendant de la liste civile, proposa à ce député une somme de cent mille écus pour arranger ses affaires ; Cazalès était peu fortuné et l'économie n'était pas une de ses vertus ; il rejeta avec une sorte d'indignation l'offre royale comme un outrage à son caractère : « Sa Majesté me « prendrait-elle par hasard pour un Mirabeau ? Je ne vends pas « ma conscience, mes opinions, mes paroles. Je défends la royauté « par sentiment et par conviction, je la défendrai contre elle-« même si elle s'abandonne et se trahit par faiblesse ou perfidie ; « je défends la nation contre ses propres erreurs ; ses droits sont « aussi sacrés que ceux du roi. Je méprise en général les ministres ; « les bons, je les soutiendrai de toutes mes forces, les mauvais, « je les combattrai, je les accuserai s'il le faut. Gardez votre « or ; je suis royaliste fidèle et bon Français : je ne suis pas à « acheter. »

Les projets de la cour trouvèrent dans Mirabeau une conscience moins incorruptible et il est certain que le célèbre orateur vendit de son influence tout ce qu'il en put donner. Ses prétentions et ses exigences occasionnèrent d'assez longues négociations et firent hésiter le roi. Les papiers découverts dans l'armoire de fer, déposés au comité de sûreté générale de la Convention, furent remis, après l'établissement du Directoire exécutif, au ministère de la police (vingt ans plus tard, on les livra à Louis XVIII). Les

renseignements fournis par les premiers détenteurs de ces papiers prouvent d'une manière positive que Louis XVI avait fini par trouver Mirabeau trop cher : « il se met à un prix beaucoup trop « élevé : et puis, peut-être voudrait-il me traiter comme un « Louis XIII. Attendre et le voir venir est plus sage et convenable. » Ces craintes de Louis XVI n'étaient pas sans fondement, car il est à peu près certain que Mirabeau avait demandé le titre et les pouvoirs de premier ministre avec la faculté de choisir les ministres chargés de travailler avec lui ; c'était exiger la dictature. Louis XVI ne s'y méprit pas, les lignes écrites de sa main sur un petit registre qui lui servait de mémorandum en font foi.

Le malheureux monarque avait une sorte de manie épistolaire et un goût prononcé pour les petites choses : il entrait, à cet égard, dans des détails indignes d'un roi. L'armoire de fer contenait plusieurs petits cahiers de papier dans lesquels Louis XVI avait inscrit les noms de chaque individu employé à son service personnel, le montant de ses gages, l'époque où il était entré ; à la fin de chaque trimestre, on lisait : « Payé aujourd'hui. Il ne lui est rien dû ». Louis XVI avait des fonds placés chez deux banquiers, le banquier de la cour, Laborde, et Durney qui les faisaient valoir. Au jour fixé, le *revenant* lui était remis, ou bien il ordonnait de le placer le plus tôt possible, « afin de ne pas le laisser chômer et pour qu'il portât intérêt ». Un bon bourgeois, père d'une nombreuse famille, n'aurait pas eu plus de soin de sa fortune.

On sent combien Louis XVI devait être peu disposé, malgré les nécessités politiques à s'acquérir un homme qui demandait des millions et un pouvoir dictatorial ; d'ailleurs, le roi ne pardonnait pas à Mirabeau sa violente sortie contre le grand-maître des cérémonies (juin 1789) et l'apostrophe non moins violente adressée au trône (juillet même année) dans le sein de l'Assemblée nationale, au sujet du renvoi des troupes qui cernaient la capitale.

Il n'est pas douteux que Mirabeau eut de fréquentes entrevues avec le roi et la reine. La preuve en a été donnée lors de la prise de Bamberg par Jourdan. On y saisit chez M. de Bombelles plusieurs lettres de Louis XVI et de Marie-Antoinette. M. de Bombelles avait été chargé de toutes les intrigues contre-révo-

lutionnaires des Tuileries auprès de diverses cours d'Allemagne. Le comte de Montgaillard a vu entre les mains du général Colaud la lettre écrite en 1790 par la reine à M. de Bombelles, après sa première entrevue secrète avec Mirabeau. La souveraine explique que ce gentilhomme qui la fit « frémir d'horreur » et qu'elle crut un « démon déchaîné par les enfers » lorsqu'elle le vit à Versailles en juillet 1789, lui parut dans l'entrevue nocturne des Tuileries, « un ange descendu du ciel » pour sauver la maison royale. La reine ajoutait que l'ange lui ayant demandé sa main à baiser, elle n'avait pas cru devoir refuser cette faveur et que M. de Mirabeau avait baisé la main royale avec des transports de joie et de fidélité.

Les intentions contre-révolutionnaires de Mirabeau n'auraient point tardé à se manifester; mais le poison ne lui en laissa pas le temps. Sa mort tragique ne saurait faire doute. Les trois médecins Dessault, Pelletan, Lacoste, opérateurs de la dissection, déclarèrent formellement en 1793 au Comité de salut public de la Convention, le premier, « que la trace du poi-« son était visible de l'œsophage à l'orifice de l'estomac; que « l'estomac et les intestins étaient corrodés par le poison »; le second, dans une leçon à l'amphithéâtre, fit les mêmes déclarations que Dessault et confirma celles faites devant le Comité de salut public; il dit devant les quatre à cinq cents élèves de l'amphithéâtre : « Il est certain pour moi et mes confrères que « Mirabeau a été empoisonné ». Le troisième, appelé de nouveau au Comité de salut public dit : « Je ne puis que confirmer ce que « j'ai déclaré en premier lieu; rien n'est plus avéré pour moi que « l'empoisonnement de Mirabeau ». Ces dernières particularités ont été certifiées par un des membres les plus influents du Comité de salut public.

Mirabeau fut empoisonné dans un dîner d'apparat que lui offrirent (au restaurant occupé depuis par le citoyen Rose, boulevard des Italiens, au rez-de-chaussée du théâtre de l'Opéra-comique), des députés influents du côté droit et du côté gauche de l'Assemblée, au nombre de trente-huit. Les portes avaient été fermées et la consigne portait de ne laisser entrer aucun étranger,

sous quelque prétexte que ce pût être, dans la salle du festin ; il eut lieu immédiatement après la séance de l'Assemblée nationale. L'évêque d'Autun donna la première idée de ce dîner ; il proposa de rendre cet *hommage patriotique* à Mirabeau pour relever disait-il, son influence et le dédommager du procès du Châtelet. Talleyrand était encore, dans le mois de mars 1791, un des personnages les plus importants de la faction dite d'Orléans, il entretenait avec ce prince des relations secrètes et en avait reçu depuis peu une somme considérable. — M. Pellenc a affirmé ce fait.

Soit pressentiments des dangers que pouvait courir Mirabeau, soit par suite d'indiscrétions particulières, le prince Charles de Hesse, qui lui était personnellement dévoué, accourut pour prévenir son ami de se tenir sur ses gardes ; mais malgré ses plus vives instances, le prince ne put franchir la porte de la salle, ni même faire remettre un billet à Mirabeau. Il l'attendit à sa sortie et lui fit part de ses craintes : « Mon ami, il est trop tard ! les scélérats ; ils en sont bien capables ». En quittant le prince de Hesse, après un quart d'heure d'entretien sur les boulevards, Mirabeau entra quelques instants chez lui, d'où il se rendit chez mademoiselle Coulon, actrice de l'Opéra. Le lendemain 27 mars, il tomba malade et son état prit aussitôt un caractère de gravité qui ne permit aucun espoir.

C'était par députations que les clubs de tous les partis, que les sociétés de toutes les opinions envoyaient savoir des nouvelles de sa santé.

Ferrières exprime en toute vérité la sensation produite par la maladie du grand orateur :

« Les groupes nombreux qui s'assemblaient dans tous les « lieux publics ne s'entretenaient que de Mirabeau, que des « espérances ou des craintes que donnaient les bulletins qu'on « envoyait d'heure en heure. La société des Jacobins, cédant au « torrent de l'opinion publique, députa plusieurs de ses membres. « Barnave se mit à leur tête. Mirabeau se montra sensible à cette « démarche réconciliatrice d'une société qui avait des reproches à « lui faire et dont l'influence était si puissante ; mais ayant appris

« que Charles Lameth avait refusé d'être de la députation : « Je le « croyais, dit-il, bien méchant, bien jaloux, bien ennemi de tout « mérite, mais je ne le croyais pas bête. Jugez-en, dit-il, en se « tournant vers son médecin, Cabanis : lors de son duel avec M. de « Castries et de la fameuse égratignure que vous savez, je n'ai pas « passé un seul jour sans envoyer savoir de ses nouvelles, ou sans « y aller moi-même ». Mirabeau n'appelait Charles Lameth que « le petit factieux » ; et en effet, ce n'était pas autre chose. Mirabeau avait un tact particulier pour connaître ou deviner les hommes. Dans les premiers mois de l'Assemblée nationale, Barnave lui avait témoigné beaucoup d'attachement et d'admiration ; le député de Provence dit un jour au député du Dauphiné dans une conversation qu'ils eurent, rue du Mont-Blanc sur la question du droit de guerre et de paix : « Votre regard est toujours « pâle, vos yeux sont toujours fixes, il n'y a pas là de la divinité ; « vous n'irez pas loin ! Croyez-moi, si vous déviez de la ligne que « vous vous traçâtes à Vizille, vous saurez comment est dressé en « révolution un échafaud, et au lieu d'une grande renommée, vous « ne laisserez à vos amis que de stériles regrets ».

Comme sa fin approchait, Mirabeau s'adressa d'une voix forte aux personnes qui entouraient son lit de mort : « J'emporte la « monarchie avec moi : des factieux s'en partageront les débris... « Les insolents ! Les misérables ! Ils appellent les vautours qui « mettront la liberté en lambeaux ». Le tribun ne se faisait pas illusion sur son état ; il voyait la mort face à face. « Tu es un « grand médecin, disait-il à Cabanis, mais il est un plus grand mé- « decin que toi, celui qui fit le vent qui renverse tout, l'eau qui « pénètre et féconde tout, le feu qui vivifie tout ». Il n'avait guère plus de confiance que Napoléon dans la médecine et les médecins, et l'on sait que Napoléon a dit, en forme de dogme : « l'art de « guérir n'est que celui d'endormir... les médecins amusent la « douleur, la mort la termine ».

Mirabeau éprouvait d'atroces souffrances et réclamait à grands cris de l'opium pour mettre fin à leur violence et achever promptement sa vie. Il demanda une plume et du papier et écrivit ces mots : « Il n'est pas si difficile de mourir ». Peu d'heures

avant d'expirer, il fit rouler son lit près des croisées, elles étaient ouvertes, le soleil, paré de tous ses rayons, redonnait ce jour-là le printemps et la vie à la nature; après avoir fixé, dans une sorte d'extase, l'astre adoré par les Perses, il s'écria : « Soleil, si tu n'es pas Dieu lui-même, tu es au moins son plus proche parent ». A l'instant où ses yeux se fermaient, sa main eut encore la force de tracer le mot *dormir*. Mirabeau se croyait le dieu de la Révolution.

Tous ses papiers furent enlevés, le cadavre encore chaud, par le comte de La Marche, plus tard prince Auguste d'Aremberg. Mirabeau, dans son testament, les donnait au comte qui les lui avait demandés avec une instance extrême.

Les obsèques de Mirabeau montrèrent la puissance et l'étendue des doctrines de liberté et d'égalité proclamées tant de fois et avec un si énorme talent par le député du Tiers-État de la ville d'Aix. Cinq cent mille personnes passèrent une partie de la journée sur les boulevards et dans les rues pour voir le convoi triomphal de l'homme dont le nom était dans toutes les bouches; les fenêtres, les arbres, les toits étaient garnis de monde. Douze mille gardes nationaux escortaient le char; il était suivi d'un aussi grand nombre de citoyens vêtus de deuil; le cortège tenait près d'une lieue. En arrivant au Panthéon, plus de trente mille individus suivaient encore le convoi, malgré l'heure avancée de la nuit, et cinq cents formaient comme la garde spéciale du corbillard. On remarquait parmi eux le duc de Chartres dont la douleur exprimait le noble patriotisme. Lorsque le corps fut entré dans l'église, ce prince réclama l'honneur d'être un des huit privilégiés auxquels était accordée la faveur d'aider à descendre le cercueil dans le caveau funéraire ; il l'obtint, et cette démarche fit présager qu'on trouverait peut-être en lui un ami sincère de la liberté constitutionnelle.

On ne saurait affirmer que l'évêque d'Autun ait participé à l'empoisonnement de Mirabeau, mais on peut dire qu'il le conseilla. Le prélat ne pardonna jamais au comte sa lettre du 28 avril 1787 à d'Antraigues ; une diffamation aussi publique ne s'oublie pas. M. de Talleyrand supportait avec une parfaite résignation et une

patience exemplaire, surtout avec la plus grande indifférence en apparence, les injures et les humiliations qu'il se trouvait forcé de subir, mais nul homme ne savait mieux dissimuler et n'était plus que lui orgueilleux et vindicatif.

II

FUITE DE VARENNES.

Le fossé est creusé entre la Révolution et la royauté. Les frères de Louis XVI agitent l'Europe ; l'émigration concentrée à Coblentz brave la France et la menace. Le roi accepte le projet de quitter Paris pour se réfugier à l'étranger. Le 20 juin 1791 il annonce qu'il ira à la procession de la Fête-Dieu, et veut faire les frais du reposoir. Il fait mettre une pierre de la Bastille sur la table du conseil, dit que l'on a très justement démoli cette prison d'État, et répète qu'il est sincèrement attaché à la constitution dont les principales bases sont posées.

De son côté Marie-Antoinette assiste à la messe, se promène comme d'habitude, et à minuit elle s'évade des Tuileries. Son dernier mot, avant de sortir du château, est celui-ci : « Les scélé-« rats de constitutionnels ! Mais ils me paieront cher cette nou-« velle nuit blanche ! » (Mme Campan l'a répété). Le roi et la reine protestent jusqu'au dernier instant, de leur amour pour le peuple, de leur attachement à la constitution ; et les femmes de la reine appellent le peuple « canaille », et les députés patriotes « infâmes brigands ». Dès le 1er juin, Louis XVI a envoyé M. Duverrier auprès du prince de Condé pour l'inviter (a dit le roi à l'Assemblée nationale) à rentrer en France, et il charge M. Duverrier d'assurer le prince « qu'il ira le rejoindre sous peu de jours ». Louis XVI va entendre la messe à Saint-Germain-l'Auxerrois, et ne touche pas au pain bénit, de crainte, d'être empoisonné par les niveleurs de l'Assemblée ; la marquise d'Ossun jette et foule aux pieds le pain bénit de madame Royale.

« On m'aurait plutôt tuée sur place, a-t-elle dit, que de m'en empêcher. »

La Fayette, qui était chargé de surveiller le château, connaissait les projets de la cour et les favorisa. Il savait d'ailleurs si bien l'immense responsabilité qui lui incombait, que le 21, de très bonne heure, et aussitôt que l'évasion du roi fut connue, il n'hésita pas à envoyer sur toutes les routes des courriers pour s'assurer de la direction prise et suivie par le roi, et pour arrêter sa marche : « Mais j'espérais bien, a dit, en 1830, M. de La Fayette à un confident intime, que le roi aurait dépassé Montmédy ». Si Louis XVI fut arrêté, ce fut donc en grande partie sa faute : on lui avait donné pour gagner son chemin, le plus de temps possible.

Le comte de Montgaillard était le 21 juin, à neuf heures du matin au Louvre, chez M. de Laporte, qui n'avait pas voulu s'éloigner : « Je retarde le plus que je peux, dit ce dernier, la « communication que je suis chargé de faire à l'Assemblée; j'ai « trouvé un bon expédient pour allonger le temps ; des deux frères « Beauharnais, l'un est logé à l'extrémité du Marais, l'autre dans « le haut du faubourg Saint-Honoré; je vais faire prévenir de « l'événement celui des deux qui n'est pas le président de l'Assem- « blée : on se sera trompé et cette erreur donnera deux bonnes « heures de répit. » Quelle mesquine combinaison ! Mais enfin M. de Laporte prenait la seule mesure dilatoire qu'il pût choisir dans sa position. Montgaillard lui conseilla de garder très secrètement la proclamation ou la déclaration laissée par Louis XVI et d'attendre l'issue du voyage : mais M. de Laporte avait reçu l'ordre précis de la remettre au président de l'Assemblée, et cet ordre était sacré pour lui. La publicité de la proclamation fit dans Paris le plus grand tort au roi ; plus tard, ce document lui sera imputé à crime.

M. de La Fayette, dans les événements du 20 juin, ne mérite aucun reproche ; malheureusement, il n'eut jamais les hautes qualités qui font l'homme d'État ; il se méprit sur les conséquences de toutes les mesures importantes auxquelles il participa plus ou moins directement, et croyant gouverner la Révolu-

tion, il se laissa constamment gouverner par elle. Les erreurs dans lesquelles il tombe ou se laisse entraîner dans les grandes crises qui agitent si vivement la France depuis l'ouverture des États généraux jusqu'à la chute de la royauté, ces erreurs déposent de la sincérité de son patriotisme et de son amour pour la liberté, mais elles constatent aussi, et avec non moins de force, la médiocrité de son génie et la faiblesse de son caractère politique. M. de La Fayette fut toujours dupe et victime des événements et des hommes; on fit alliance avec son nom et l'on pressura toujours sa popularité pour satisfaire des vues et des ambitions personnelles, et jamais en faveur de la liberté et des intérêts du peuple français. Après avoir été l'idole et le jouet du parti constitutionnel, ce grand citoyen, loué à l'excès et blâmé à outrance, se vit successivement délaissé par tous les partis : il n'est aucune participation au gouvernement de son pays, mais conserva toujours l'estime nationale.

Après la guerre de l'Indépendance de l'Amérique, le nom de La Fayette était dans toutes les bouches. Un ancien ministre de Louis XV fut jaloux de connaître le jeune général devenu si célèbre à un âge où l'on ne donne guère que des espérances. Le duc de Choiseul s'entretint dans son cabinet pendant près de trois heures avec l'ami de Washington et le reconduisit jusqu'à son carrosse. En rentrant dans son salon, le duc, pressé de questions sur ce qu'il pensait de M. de La Fayette, répondit : « Je viens de voir et d'entretenir Gilles le Grand ».

L'évasion de la famille royale échoue par une série de maladresses et d'imprudences imputables tant à Louis XVI et à son entourage qu'à ses serviteurs. A Sainte-Menehould, le roi se laisse voir, demande la route, et met plusieurs fois la tête à la portière : les gardes du corps, déguisés en courriers, pressent du ton le plus impératif l'attelage, ils ordonnent haut la main et toutes leurs manières font apercevoir qu'ils appartiennent à un très grand personnage. Le maître de poste, Drouet, a cru reconnaître le roi; les postillons qui viennent de conduire la berline à Sainte-Menehould disent à Drouet, en prenant congé de lui pour retourner à leurs relais, qu'on leur a

donné cinq louis d'or pour boire; toutes ces circonstances ne laissent plus de doute au maître de poste; son fils, occupé à jouer une partie de piquet, étonné du bruit que font si imprudemment les courriers dans la cour et aux écuries, non moins que de leur excessif empressement à hâter le départ, fait seller son meilleur bidet, et, après s'être concerté avec son père, part au galop et prend des chemins de traverse, afin de prévenir les autorités des lieux sur lesquels se dirige l'énorme voiture... Drouet père a rapporté ces particularités.

Sans nul doute, les imprudences et les fautes commises dans les préparatifs et la conduite du voyage de Varennes contribuèrent puissamment à sa malheureuse issue; sans nul doute aussi, le maître de poste Drouet fut la première cause de l'arrestation de la famille royale à Varennes; mais Louis XVI avait encore la possibilité de gagner la frontière, si le procureur de la commune eût consenti à lui prêter assistance; il s'y refusa, au contraire, et amusa longtemps le roi pour organiser des moyens de résistance qui, bientôt, devinrent assez formidables pour surmonter tous les efforts qu'on aurait pu tenter afin de délivrer la famille royale.

M. Sause, chandelier-épicier, était procureur de la commune de Varennes; sa probité et son civisme lui avaient mérité et acquis une grande influence. Prévenu, par Drouet, de la prochaine arrivée du roi et de sa famille, il se présente aux voitures et demande, conformément à la loi, l'exhibition des passeports, refuse de les viser sans examen préalable des personnes y désignées et engage les voyageurs à descendre. Le roi et surtout la reine répondent qu'ils sont très pressés et n'ont pas un moment à perdre... Sause, raconte M. de Ferrières, insiste ; il offre sa maison. Les courriers ordonnent aux postillons de marcher, et frappent les chevaux pour faire partir. Les frères Le Blanc (tenant l'auberge du Bras d'Or, où étaient descendus Drouet et le commis du district, Guillaume, qui s'était mis avec le maître de poste à la poursuite des voitures au moment de leur départ de Sainte-Menehould), assurent que si l'on tente de forcer le passage, ils feront feu. A cette menace, le roi ordonne

d'arrêter, descend le premier; la reine et Mme Élisabeth acceptent le bras de Sause. Le roi prend ses enfants par la main ; ils s'acheminent vers la maison du procureur de la commune, traversent la boutique, et montent par un mauvais escalier dans une petite chambre. Le roi, d'un air satisfait, et affectant une tranquillité qu'il était loin de ressentir, demande à boire. Sause apporte une bouteille de vin de Bourgogne et un morceau de fromage: le roi assure qu'il n'a jamais bu d'aussi bon vin, et engage Sause à lui faire raison : il l'interroge sur son état, sur ses fonctions, sur les prêtres ; il s'informe où est le maire de la ville. Sause répond qu'il est à l'Assemblée nationale. A ce nom le roi laisse apercevoir un mouvement d'embarras: « Avez-vous un club? — Non, monsieur. — Tant mieux, ils ont perdu la France! »

Pendant cette conversation, le roi semblait prêter beaucoup d'attention au bruit qu'il entendait dans la rue. La reine, assise au fond de la chambre, une coiffe sur le visage, qui empêchait qu'on reconnût ses traits, ne prononçait que quelques mots insignifiants. Sause allait et venait, sous prétexte d'apaiser le tumulte et d'annoncer au peuple, à la prière du roi, que ce n'était qu'un voyageur ordinaire. Chaque fois que Sause sortait, le roi lui disait: « Hâtez-vous de revenir, j'ai besoin de vous, votre conversation « me plaît... Ah çà! vous avez un pont ici? — Oui, monsieur, « mais il est embarrassé de charrettes, de meubles. — Je passerai « le gué. — Ah! le gué est bien pire; nous craignons les Autri- « chiens; je me suis avisé d'y faire mettre des grippe-loups, des « piquets; il n'est pas possible de le traverser. — Eh bien, faites « donc débarrasser le pont. — Je vais, monsieur, en donner l'or- « dre... » — Sause sort et écrit à la municipalité de Clermont : « Vite, partez avec armes et canons; envoyez la garde na- « tionale : vite, le roi est ici avec la famille royale, vite, vite! »

Pendant que le roi converse avec le procureur de la commune, on prend en toute hâte dans la petite ville tous les moyens dont on peut disposer pour en fortifier et défendre les approches. Un détachement de hussards de Lauzun paraît et s'avance le sabre à la main. L'officier qui le commande dit qu'il veut parler au roi, qu'il veut garder le roi. On lui répond qu'il ne parlera point

au roi, qu'il ne gardera point le roi, que la garde nationale est là, que le roi n'a pas besoin de son service. L'officier ordonne à ses hussards de forcer le passage. Drouet jure que si l'on tente d'enlever le roi par la force, on ne l'aura que mort. Les hussards s'arrêtent et se forment en bataille devant la maison du procureur de la commune. La garde nationale de Varennes arrive : le commandant fait avancer deux pièces de canon. Sause dit aux hussards que c'est le roi qui est arrêté; qu'il les croit trop bons citoyens pour favoriser son évasion. M. de Goguelat, aide de camp du général de Bouillé, demande à parler au roi; le major de la garde nationale l'introduit. Louis XVI, apercevant Goguelat, croit que le détachement qu'il commande est maître de Varennes, et dans cette persuasion, il lui dit : « Quand part-on? — J'attends « vos ordres, répond Goguelat. — Je ne veux, continue-t-il, que « cinquante ou cent gardes nationaux pour m'accompagner. »

Mais Louis XVI est bientôt désabusé; on lui fait comprendre qu'il est réellement prisonnier. Il se jette dans les bras de Sause : « Oui, je suis votre roi; placé dans la capitale au milieu des « poignards et des baïonnettes, je viens chercher en province, « parmi mes fidèles sujets, la liberté, la paix dont vous jouissez « tous; je ne peux plus rester à Paris sans y mourir, ma famille « et moi. » Il embrasse ceux qui l'environnent, et revenant à Sause : « Oui, mon ami, c'est ton roi qui est en ton pouvoir, c'est « ton roi qui t'implore : veux-tu le trahir, le livrer à ses plus cruels « ennemis? Sauve ma femme, sauve mes enfants; accompagne-moi, « garde-moi; je te promets une fortune immense à toi et aux « tiens; j'élèverai ta ville au-dessus de toutes les villes du « royaume. » La reine prend le dauphin dans ses bras, se met presque à genoux, et conjure Sause, par ce qu'il a de plus cher, de la sauver, de sauver le dauphin. « Non, répond Sause; ce que « vous me demandez est impossible. J'ai deux choses particulières « à conserver : ma vie et mon honneur. Disposez de ma vie; elle « est à vous; n'espérez rien obtenir de moi, contraire aux lois de « l'honneur. J'ai juré d'être fidèle à la nation, à la loi et à vous. « Je vous trahirais également tous les trois en cédant à vos de- « mandes; je trahirais la constitution que vous avez juré de dé-

« fendre; je manquerais aux décrets que vous avez vous-même « sanctionnés. »

Sause représente alors avec chaleur au roi l'état dans lequel il va plonger le royaume ; lui parle de la liberté qu'il a accordée à son peuple. Louis XVI ému, s'écrie : « Mes amis, conseillez-« moi, que faut-il que je fasse? — Prendre un parti violent! » répond M. de Damas. Le roi rappelle qu'il existe un décret qui lui permet de voyager dans tout le royaume; qu'il veut aller à Montmédy. On lui représente le décret qui l'oblige à ne pas s'éloigner de plus de vingt lieues du Corps législatif. Le roi le lit attentivement, et le rejetant avec indignation : « Je n'ai jamais sanctionné cela. » On le presse de retourner dans la capitale... Il persiste à se rendre à Montmédy... Le roi espérait toujours que les hussards de Lauzun réussiraient à favoriser son évasion de Varennes, que le général de Bouillé arriverait à son secours avec des forces suffisantes pour le protéger.

Tandis que l'on délibère, Romeuf, aide de camp de Lafayette, entre dans la chambre ; Louis XVI le reconnaît: il s'écrie : « Voilà « donc M. de La Fayette qui me fait arrêter une seconde fois pour « établir sa république ! » Romeuf était porteur d'ordres de l'Assemblée nationale ; il les présente au roi, lui exprime la douleur que son évasion va causer à la France, le danger de prolonger son séjour dans une ville si peu éloignée des frontières ; qu'il expose sa personne, celle de tous les citoyens qui l'environnent. Le roi insiste pour continuer son voyage ; son intention n'a jamais été de quitter le royaume ; il veut aller à Montmédy...

La municipalité et la garde nationale de Varennes, que viennent renforcer d'heure en heure les secours qui arrivent de toutes parts, la masse si nombreuse et si imposante des citoyens qui exigeaient que le roi partît sur-le-champ pour retourner dans la capitale, décident enfin Louis XVI à rentrer à Paris.

Que d'indécisions, de faiblesses dans ce séjour du roi à Varennes !

Il ne convient pas d'examiner ici si le procureur de la commune de Varennes eût bien fait, soit dans l'intérêt public, soit dans son intérêt personnel de condescendre aux désirs, aux prières

du roi, il faut considérer M. Sause, comme fonctionnaire public, et sous ce rapport M. Sause a rempli son devoir. Sa conduite est donc digne d'éloges, à moins qu'on ne prétende qu'un fonctionnaire est libre d'enfreindre la loi et de lui désobéir, s'il en juge l'exécution contraire à l'intérêt public, maxime qui serait le bouleversement de l'ordre social. Le fonctionnaire n'a pas le droit de juger les lois, son devoir est de les exécuter. M. Sause était chargé de faire respecter la loi ; il a pensé qu'aucune considération ne lui permettait de l'enfreindre : il a résisté aux grandes séductions, comme aux imminents dangers ; la probité politique de ce fonctionnaire, quelque fatales qu'aient été les suites de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, cette probité reçoit un nouveau lustre du désintéressement personnel de M. Sause... A une telle époque, il pouvait prétendre à de hauts ou lucratifs emplois ; il ne demande rien et disparaît de la scène publique.

Louis XVI remonte paisiblement dans sa voiture et retourne à Paris où l'attendent les dernières humiliations, la captivité et la mort... Dans sa marche rétrograde, pendant ces quatre jours, qu'il lui faut subir avant de rentrer dans sa prison, le monarque s'occupe uniquement des localités, consulte la carte, indique les divers lieux des départements qu'il traverse, et ne paraît pas faire attention à son sort. Il a témoigné de vives craintes, en arrivant à Châlons, mais le maire les dissipe en répondant sur sa tête de la sûreté de la famille royale, en offrant de l'accompagner jusqu'à Paris. L'arrivée des trois commissaires envoyés par l'Assemblée nationale, qui joignent Louis XVI en deçà de Châlons, ne lui laisse plus d'inquiétudes. Il couche le dernier jour à Meaux, mange très copieusement comme à son ordinaire, et ne témoigne d'autre regret que d'avoir été logé chez un évêque constitutionnel.

L'Assemblée avait envoyé au-devant du roi, Latour-Maubourg, Barnave et Pétion. Le roi invita Latour-Maubourg à entrer dans son carrosse. Celui-ci s'y refusa, soit par crainte de faire naître des soupçons, soit par embarras, honte du rôle qu'il jouait en ce moment auprès d'un roi et d'une reine auxquels il devait son état et sa fortune. Le roi démêla facilement

ce dernier motif, et dit avec bonté : « M. de Latour-Maubourg, nos « opinions ne sont pas les mêmes, mais j'ai toujours eu pour vous « la plus grande estime ». La reine, peut-être plus offensée, ne partagea point cette indulgence : elle reprocha durement à Latour-Maubourg ce qu'elle avait fait pour lui. « Vous n'êtes qu'un factieux ! » ajouta-t-elle d'un ton de colère.

Cette princesse altière avait peine à plier, sous la loi de la nécessité. Elle mit dans sa conduite avec les commissaires une hauteur déplacée. Barnave ayant laissé sur le lit du Dauphin le décret de l'Assemblée, la reine le prit, et le jetant d'un air de dédain, assura qu'elle ne voulait pas que le lit de son fils en fût souillé ; elle sentit enfin le besoin de se soumettre aux circonstances, et fut plus polie avec les commissaires ; elle chercha surtout à gagner Barnave, dont la jeunesse lui laissait espérer plus de sensibilité que de l'austère et rude Pétion. Le roi voulut faire manger les trois commissaires à sa table : déjà Pétion s'était placé entre Barnave et le roi, Barnave s'en défendit d'un air modeste, protestant qu'il se tiendrait derrière la chaise du roi.

Entré dans son appartement, Louis XVI ne laisse apercevoir aucun mécontentement, mais la faim l'aiguillonne : « Qu'on m'envoie chercher une volaille, j'ai besoin de manger ! »

Le peuple a forcé la petite grille de fer qui ferme l'entrée de la galerie du rez-de-chaussée, du côté de la terrasse du jardin, une foule considérable a pénétré jusqu'à l'appartement du roi ; un homme de haute stature lui lance d'une voix forte ces paroles : « Eh bien, Louis Capet, tu as voulu f.... le camp, te voilà bien attrapé ! » Louis XVI, prenant l'accent et imitant le jargon populaire, répond en ricanant sur le même ton. On ne peut douter de la vérité de ces faits : ils ont été attestés par plusieurs témoins auriculaires dignes de foi, et notamment par un des membres de l'Assemblée constituante, M. Augier de la Saussaye, qui se trouvait très près de la personne du roi... La foule évacue enfin les appartements, et on ferme les portes ; un petit couvert est dressé, le roi se met à table, et mange avec grand appétit ; de ce moment date sa captivité.

III

COBLENTZ. — L'ÉMIGRATION.

Plus heureux et surtout plus rusé que Louis XVI, son frère le comte de Provence, a pu gagner la frontière en compagnie du comte d'Avaray. Il va grouper les émigrés à Coblentz et aggraver par ses excitations la situation des prisonniers des Tuileries.

La conquête de la France était aux yeux des émigrés une bagatelle, la chose du monde la plus aisée ; l'homme raisonnable qui n'abondait pas dans ce sens était un révolutionnaire, un jacobin, un espion. On ne vit jamais un si grand nombre de fugitifs, d'une classe riche et généralement instruite, se livrer en masse à une fatuité aussi insolente, à un esprit de vengeance si prononcé, à des prétentions si folles. Les princes français, Monsieur, le comte d'Artois, le prince de Condé, fomentaient par leurs discours ce délire de l'aristocratie fugitive.

Pour bien connaître l'égarement des émigrés, il faut avoir assisté aux conciliabules de Coblentz, entendu les opinions qu'on y professait, et vu les grands seigneurs de Versailles dans les paroxysmes de leur fièvre contre-révolutionnaire. Là, toutes les vanités, tous les vices, toutes les ambitions, tous les crimes avaient pris place aux conseils des princes ; Louis XVI y était traité de lâche, d'imbécile, d'homme à déposer; la nation d'un ramas de scélérats, d'une horde d'assassins ; l'Assemblée nationale d'une caverne de gens à pendre, à rouer : « Il faut fusiller « tous les monarchiens qui nous tomberont sous la main, « pendre aux arbres des boulevards quelques centaines de révo- « lutionnaires, fouetter en place publique leurs femmes et leurs « filles, et tout rentrera bientôt dans l'ordre ». Ainsi parlait à ses intimes le comte d'Artois. De pareilles extravagances sont à peine croyables; mais ce qu'il y a de plus surprenant encore, c'est de voir des personnages investis de la confiance des sou-

verains et réputés hommes prudents, sages, expérimentés, se livrer aux mêmes égarements : « N'achetez pas trop de chevaux, « disait M. de Bischoffsverder à quelques officiers de marque ; « la comédie ne durera pas longtemps. Les fumées de la liberté « se dissipent déjà à Paris; l'armée des avocats sera bientôt « anéantie en Belgique, et nous serons de retour dans nos foyers « vers l'automne. » Le maréchal de Bender disait à Bruxelles : « Pendre et fusiller, voilà tout le plan de campagne à faire contre « la France! »

Les émigrés étaient parvenus à fasciner entièrement les yeux des souverains étrangers et à leur persuader qu'ils avaient en France un parti nombreux; la présence d'une armée prussienne suffirait, disaient-ils, pour rallier à la cause royale tous les mécontents, c'est-à-dire la masse de la nation; en un mot on décidait à Coblentz de l'infaillible succès de la coalition. On ne saurait trop insister sur cette cour de Coblentz; elle a été pour l'Europe la boîte de Pandore. Tous les désastres qui ont accablé la France y ont été provoqués par Monsieur, par le comte d'Artois, et le supplice de Louis XVI n'a été en réalité que la conséquence de leurs intrigues.

Pour pénétrer dans ce milieu contre-révolutionnaire, le bon vouloir, l'honnêteté personnelle sont des références secondaires. L'illusion des princes est si grande qu'ils émettent la prétention de réduire la France avec le secours de la seule noblesse et n'accueillent tout d'abord auprès d'eux que les gens de marque, courtisans de Versailles déjà enrôlés dans les rangs de leur société frivole.

Un jour, l'évêque d'Arras, Conzié, présente au comte d'Artois cinq jeunes gens de cette ville (fils d'épiciers ou de marchands de draps); ils brûlent du désir de combattre sous les ordres du prince, ils ont abandonné leur famille et leur patrie pour défendre la bonne cause; ils sont personnellement connus du prélat, et l'un d'eux est fils du premier de ses receveurs épiscopaux. Le prince les passe en revue dans la galerie du château. La première question qu'il leur adresse est celle-ci : « Je « vous vois, messieurs, avec grand plaisir; êtes-vous gentils-

« hommes? — Non, monseigneur, nous sommes fils de bourgeois.
« — Quel dommage, dit le comte d'Artois à l'évêque, que de si
« beaux hommes, de si braves gens soient des gens de rien! Mais
« comment les mêler avec des gentilshommes? » Ces cinq émigrés quittèrent Coblentz, dès le lendemain. La noblesse ancienne ou nouvelle, n'est guère mieux traitée, lorsqu'elle arrive tard au chef-lieu de l'émigration, et surtout lorsqu'elle s'y trouve sans argent. Si malheureusement un gentilhomme venant à Coblentz est dénoncé par un émigré qui a fait séjour dans cette ville, s'il est accusé d'être fayettiste, constitutionnel, monarchique, il n'y a pas de rémission pour lui, il est exclu de toute faveur, de tout grade, heureux s'il ne reçoit pas, au lieu d'un permis de séjour, un ordre de renvoi. Madame de Polastron, madame de Balby, gouvernent Monsieur et le comte d'Artois; faveurs, grâces, promotions, tout, jusqu'aux arrêts exécutoires de la police, est décidé dans leurs appartements, et tout s'y vend.

De Coblentz, l'émigration se répand le long du Rhin et jusqu'en Suisse, où l'hospitalité est pourtant incertaine et surtout hors de prix. Le désir de s'approprier les dépouilles des proscrits se manifesta d'une manière scandaleuse, principalement à Bâle. On se ferait difficilement une idée de l'excès d'avidité, d'agiotage et d'usure dont cette ville fut le théâtre de 1789 à 1798. Bâle était en réalité le Club contre-révolutionnaire des Bourbons de Coblentz, et le Mont-de-Piété de l'émigration française. Les princes, les émigrés et le cabinet anglais y avaient établi leurs ateliers d'intrigues, de machinations, de massacres à opérer dans l'intérieur de la France; les émigrés y vendaient ce qu'ils avaient pu sauver de bijoux, d'objets précieux en tous genres, et Dieu sait à quel prix les négociants bâlois les achetaient. Le duc de Choiseul disait: « Il faut trois Juifs pour faire un Hambourgeois,
« et trois Hambourgeois pour faire un Bâlois ». Ce ministre de Louis XV disait aussi, dans ses conversations récréatives: « Si
« vous voyez un Genevois se jeter par la fenêtre d'un cinquième
« étage vous pouvez le suivre en toute assurance: il y a cinquante
« pour cent à gagner ». En général, les Suisses ont fait preuve à cette époque, d'une cupidité effrénée.

Mais si Coblentz et le Rhin étaient le centre des émigrés royalistes, la Suisse était plutôt le rendez-vous du parti orléaniste. Mme de Staël notamment tenait ses assises sur les bords du lac de Morat, où elle occupait, avec MMmes de Laval-Montmorency et de La Châtre, une maison charmante, centre des plaisirs et asile des amours. Le vicomte Mathieu de Montmorency, le vicomte Louis de Narbonne, M. de Gaucourt et M. de Brémont formaient la société intime de ces dames : ce double quatuor tenait un bon état de maison; il était en quelque sorte l'expression des gens de qualité ou d'esprit de l'ancien régime; il se distinguait du reste de l'émigration par sa galanterie et sa politesse de cour. Quant aux princes, on n'en parlait que pour les critiquer, les déchirer à outrance et ouvertement; on travaillait en faveur de la maison d'Orléans et Mme de Staël lui cherchait partout des partisans. Si les correspondances que ces émigrés de haut parage entretenaient alors à Lyon et à Paris voyaient le jour, on serait très étonné des principes qu'ils professaient et plus encore scandalisé des intrigues et des orgies auxquelles ils s'abandonnaient.

Rentrée en France, Mme de Staël contracta des liaisons intimes avec MMmes Bonaparte, Tallien, Récamier et plusieurs autres qui jouissaient comme elle d'un grand crédit auprès de hauts fonctionnaires civils et militaires; elle fut alors dans son élément. Dévorée du désir d'exercer une grande influence dans les affaires publiques, elle avait par-dessus tout la passion de la renommée. Tels ont été, depuis son entrée en 1789 sur la scène politique, jusqu'à sa mort, les mobiles de ses opinions, de ses écrits et de sa conduite. On la verra au 18 Fructidor, au 18 Brumaire, au 31 mars 1814, applaudir avec éclat les hommes qui foulent aux pieds la liberté et la représentation nationale, ces deux objets de son culte et poursuivre toujours de son génie et de sa plume le parti vaincu, pour assurer le triomphe de ses vanités politiques et de sa réputation littéraire. Mme de Staël ne cachait pas ses projets ultérieurs et ne parlait alors qu'avec indignation et effroi de la contre-révolution, c'est-à-dire des Bourbons de Coblentz, de leur retour en France, des vengeances des émigrés, de la perte de la liberté; dévouée à la maison d'Orléans, ses

intrigues avaient pour but de la placer à tout prix sur le trône.

L'émigration fut un élan fastueusement chevaleresque, faussement patriotique et peu raisonné, qui fut funeste à Louis XVI, à la royauté et au royaume. Mais au moins les grands seigneurs, les hommes de cour qui faisaient sonner si haut cette fidélité, ce dévouement si absolu et si pur conservé à la maison de Bourbon, ont-ils combattu pour le roi, dans cette armée de Condé à laquelle ils ont voulu rattacher leur gloire? Non, presque tous les anciens courtisans, faisaient dans l'émigration société à part; ils montraient la morgue et les prétentions affichées autrefois à Versailles et à Paris, vivaient dans les villes à l'abri de tous les dangers et n'étaient, en général, occupés qu'à se créer une existence agréable, à emprunter de tous côtés, à intriguer pour de l'argent, à censurer tous les actes des frères de Louis XVI ou des puissances étrangères, lorsque ces actes n'étaient point dans leurs intérêts et leurs vues d'ambition personnelle.

L'histoire le remarquera, on ne vit à l'armée de Condé presque aucun de ces noms de l'ancienne monarchie qu'on trouve au contraire en si grand nombre dans ces intrigues, dans ces conjurations qui ont si longtemps agité et ensanglanté la patrie; Se battre pour la défense de l'autel et du trône n'était pas l'affaire des gens de qualité; ce dévouement était bon pour les petits émigrés. C'est exactement la conduite de cette grande dame de la cour de Versailles disant à son directeur : « Les devoirs de ma « charge ne me permettent aucune mortification : mais je ferai « jeûner mes gens. »

Les anoblis, se disant nobles, composaient en grande partie l'armée de Condé; l'honneur les y avait conduits, disaient-ils, mais le besoin les y retenait. Cette armée était l'auberge de l'émigration, le refuge des émigrés sans ressources, ne sachant plus que devenir.

Ces chevaliers du droit divin, trouvaient-ils à se procurer une existence plus lucrative, ou recevaient-ils de France quelques secours inespérés, on les voyait aussitôt se rendre dans les villes, loin du théâtre de la guerre; retombaient-ils dans le dénuement

ils revenaient au drapeau blanc. En un mot l'armée de Condé était devenue, à la fin de 1795, le pis-aller des émigrés.

La plupart, grands seigneurs ignorants et futiles, éprouvèrent pour vivre les plus grandes difficultés, étant hors d'état de se procurer des ressources par leur intelligence ou leur industrie. Tel ce Laval-Montmorency, dont la bêtise était devenue proverbiale. Il lui arriva un jour, au jeu, d'en appeler sur un cas contesté, aux personnes qui faisaient *galerie*, en disant : « J'en ap-« pelle à tous les *galériens* qui sont ici. » Il disait, de la meilleure foi du monde : « J'ai reçu une lettre *anonyme*, signée de tous les « officiers de mon régiment. » Rivarol, dissertant avec lui sur la Révolution, se prit à dire : « Ces forfaits, nos neveux ne le croi-« ront pas; les contemporains, vous et moi qui en sommes « témoins, à peine pouvons-nous en admettre la réalité. — C'est « juste, reprend le vicomte, cependant il y a dans votre discours « une chose que je ne comprends pas; vous dites, les contempo-« rains, vous et moi, je n'y suis plus. — Mais, réplique le litté-« rateur, Apelle et Zeuxis, par exemple, étaient deux célèbres « peintres de l'antiquité, ils étaient contemporains, c'est-à-dire « qu'ils vivaient dans le même temps; vous et moi, nous vivons « aussi à la même époque, nous sommes contemporains. — Ah! « je comprends, dit le Laval-Montmorency, il n'y a plus qu'une « petite difficulté, *je ne suis pas peintre.* »

Le marquis d'Aligre fut aussi un des types légendaires de l'émigration, mais celui-là ne resta pas à court de ressources, il se distingua surtout par son avarice; s'il eût vécu du temps de Molière, l'avare ne se serait pas appelé Harpagon, mais d'Aligre. Riche de plus de six cent mille livres de rente, il prêtait à usure et faisait acheter et revendre, par des gens à lui, les mobiliers en place publique. Il avait émigré en 1789, après avoir déclaré à Louis XVI que, « puisqu'il ne voulait pas employer les voies « de rigueur et la force armée contre la rébellion de ses sujets, « il allait se mettre à l'abri et quitter le royaume sans perdre de « temps ». C'était un homme fin, délié, à double face, vil courtisan à Versailles, ayant l'air de soutenir à Paris les droits du

parlement, trompant le parlement et le roi, caractère sans principes, vendu à l'intérêt pécuniaire. Il émigra, emportant plus de trois millions, en or ou en bonnes traites sur l'étranger, plaça cette somme dans les banques de Londres, de Venise et en Danemark et se fixa d'abord à Bruxelles; ce cordon bleu y vivait chichement, faisant lui-même son marché. Lorsque ses affaires l'appelaient à Londres, il se jetait dans le fond du paquebot, se faisant passer pour domestique, afin de ne payer que demi-passage.

Quand les armées étrangères évacuèrent la Belgique en 1794, le marquis d'Aligre sollicita et obtint d'être placé dans une charrette de convoi, comme étant sans moyens de transport. Mais des émigrés l'aperçurent et le firent connaître au chef d'escorte qui lui ordonna immédiatement de vider la place. Un de ses neveux vint des bords du Rhin à Londres lui demander quelques secours : après trois heures de supplications, il reçut un billet de parterre à l'Opéra avec cette allocution : « Il faut, mon « cher neveu, que je vous aime tendrement pour me priver de « ce billet qui me ferait vivre quinze jours, car c'est une demi-« guinée que je vous donne; retournez à l'armée de Condé ».

Les princes français ayant demandé au marquis d'Aligre un prêt de deux cent mille livres, n'en obtinrent que des protestations de dévouement à la cause royale, accompagnées des plus vifs regrets sur la perte de sa fortune et sur son dénuement absolu. Il mourut à Brunswick d'une fluxion de poitrine, ayant beaucoup couru par un temps très froid, privé de feu et se refusant le moindre cordial; il fut saisi d'une fièvre violente, renvoya le médecin et rendit sa maladie mortelle. Harpagon laissa près de six millions.

Le marquis d'Aligre ne fut dupé (il l'a dit) qu'une fois. S'étant adressé à un dentiste de Londres, il prétexta sa pauvreté d'émigré pour obtenir un râtelier au plus bas prix possible. Le dentiste réduisit de cent guinées à vingt-cinq; mais, informé bientôt de la qualité et de la fortune de l'édenté cordon bleu, le dentiste ne dit mot, mit bas tous les débris de dents, fit place nette dans la bouche et signifia au marquis qu'il n'aurait pas de mâchoire s'il ne payait, et d'avance, cent guinées. Force fut de s'acquitter.

M. d'Aligre ne pouvait se consoler de cette supercherie, qu'il qualifiait de « vol atroce »; il en parla longtemps comme d'une des plus grandes pertes qu'il eût essuyées dans sa vie.

IV

L'AUTRICHE ET LA PRUSSE.

Les intrigues du comte de Provence ne tardent pas à produire leur effet. Dès le 27 août 1791 Léopold II, empereur d'Allemagne, et Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, ont une entrevue à Pilnitz. Le marquis de Bouillé et Calonne sont auprès d'eux, ainsi que le général baron de Roll, le général Bailly, de Flachslanden, le duc de Polignac et le prince de Nassau-Singen, invoquant tous à grands cris une croisade contre la France. Il fut convenu que le baron de Spielmann, ministre d'Autriche, le baron de Bischoffsverder, ministre de Prusse, et M. de Calonne, ministre des princes français, dresseraient de concert la déclaration qui serait promulguée au nom de l'empereur et du roi de Prusse. Les deux souverains donnèrent leur sanction à la déclaration connue sous le nom de déclaration de Pilnitz qui solidarisait les gouvernements de l'Europe au roi de France, en vue du rétablissement de la monarchie.

Il n'a pas tenu à M. de Calonne et surtout à Monsieur et au comte d'Artois, frères de Louis XVI, que cette proclamation n'ait été rédigée en termes plus énergiques et plus menaçants; ils avaient réussi à persuader au roi de Prusse la nécessité d'opérer la contre-révolution le plus promptement possible par la voie des armes; mais toutes les instances du marquis de Bouillé, de M. de Calonne, de Monsieur et du comte d'Artois échouèrent contre la circonspection et le système de temporisation de Léopold, à qui Louis XVI envoya secrètement le comte de Fersen pour l'informer que la nouvelle constitution allait lui être présentée incessamment, et pour lui faire part des motifs

qui le décidaient à l'accepter purement et simplement. En conséquence, Louis XVI priait l'empereur de tenter la voie des négociations avant de recourir à celle des armes, préférant dans tous les cas un arrangement avec les chefs du parti constitutionnel, La Fayette, Beauharnais, Alexandre et Charles Lameth, Adrien Duport, Thouvet, Talleyrand-Périgord, d'André, Beaumetz, Desmeunier, Chapelier, etc., qui avaient obtenu, par l'adjonction des principaux feuillants, la majorité dans l'Assemblée nationale, depuis le retour du roi de Varennes.

Ce système de temporisation et de mesures dilatoires entrait parfaitement dans le caractère et les vues politiques de l'empereur. Aussi le traité de Pilnitz ne fut-il, en quelque sorte, qu'une déclaration plus explicite des propositions adoptées à Mantoue et à Padoue. Quant au marquis de Bouillé, c'est tout uniment l'ancien pouvoir absolu de la couronne qu'il préconise à Pilnitz, et l'exécution militaire de la France qu'il y demande à cor et à cri. Ses opinions décidées lui ont mérité la confiance entière du roi de Prusse et du roi de Suède. Ces deux monarques, véritables Don Quichotte de la contre-révolution à opérer en France, sont les instruments dont se servent d'une part l'impératrice de Russie pour assurer ses envahissements en Turquie et en Pologne, et d'autre part les princes français, Monsieur, le comte d'Artois et le prince de Condé, pour accomplir leurs projets de vengeance contre ce qu'ils appellent les révoltés, les révolutionnaires et les constitutionnels. On s'afflige de voir un homme d'un caractère aussi élevé que le marquis de Bouillé embrasser avec une sorte de fureur les projets politiques, les machinations, les attentats de Monsieur et du comte d'Artois contre la patrie ; mais, on ne saurait trop le dire, ce général éminemment recommandable sous plusieurs rapports essentiels, est imbu des maximes de l'ancien régime, et ne voit dans la France qu'une nation en révolte, et dans l'Assemblée nationale qu'une bande de factieux coupables de lèse-majesté.

L'asservissement et le démembrement de la France sont préparés, médités et résolus à Pilnitz, au milieu des fêtes les plus

somptueuses : banquets royaux, représentations théâtrales, débauches éclatantes, cercles brillants, illuminations, jeux, soupers splendides, c'est ainsi que les souverains alliés et le comte d'Artois préludent à une guerre qui doit ébranler le monde. Et la reine de France écrira à sa sœur Marie-Christine, gouvernante des Pays-Bas : « Le comte d'Artois a fait merveilles à Pilnitz ; le « roi de Prusse s'y est montré en roi : nul doute que notre frère « ne sente la nécessité de recourir aux armes et de venir étouffer « dans son sein cette révolte de trois ans, appelée révolution. » Un diplomate secret, en mission à Bruxelles, a eu communication de ces lignes tracées de la main de Marie-Antoinette.

Par suite des engagements pris à Pilnitz et pour trouver des motifs d'intervention dans les affaires de France, Léopold envoie le 3 décembre à Louis XVI une protestation solennelle en faveur des princes possessionnés en Alsace et en Lorraine et, « manifeste la résolution invariable et formelle de leur porter tous les secours qu'exigeraient la dignité de la couronne impériale et le maintien des constitutions publiques de l'Empire, s'ils n'obtenaient pas réintégration plénière et conforme aux dispositions des traités. » En prenant connaissance de cette adresse, la reine s'écria : « L'empereur mon frère a raison; il faut le satisfaire ». La lettre de l'empereur renfermait copie des décrets de commission et de ratification du dernier *conclusum* de la Diète germanique ; la ratification impériale portait : « que l'empereur n'aurait aucun égard aux soumissions qu'auraient pu faire quelques États aux indemnités proposées par la France, attendu que l'exécution illimitée des décrets de l'Assemblée rendus depuis le 4 août 1789 était une usurpation arbitraire, une infraction, une violation de la souveraineté territoriale de l'Empire et de l'empereur. »

Léopold voulait éviter la guerre et il la rendait inévitable, en exigeant que l'Assemblée nationale révoquât ses décrets et reconnût aux princes possessionnés dans deux provinces de France des droits de souveraineté et de féodalité. Léopold ajoutait : « Que Sa Majesté Impériale avait vu avec peine que la lettre du roi Très Chrétien (Louis XVI ne portait plus d'autre titre offi-

ciel que celui de roi des Français), n'avait, ni quant à la formes (elle était écrite en français et non en latin comme avant 1789), ni quant à son contenu, répondu à l'attente générale sur son caractère reconnu de justice et de loyauté ; qu'elle y remarquait la prétention erronée de croire les terres des princes lésés tellement soumises à la souveraineté du roi, que sauf une indemnité, il pouvait en disposer librement ; que Sa Majesté Impériale protestait solennellement en son nom et au nom de l'Empire, contre toutes les mesures prises depuis le mois d'août 1789, qui seraient contraires aux traités ; qu'elle se serait déjà empressée de donner aux princes lésés tous les secours qui dépendaient d'elle, conformément à la dignité impériale et aux lois de l'Empire, si elle n'avait pas espéré terminer amiablement cette affaire. » C'était s'abuser soi-même, ou se flatter d'abuser l'Assemblée nationale, sans l'assentiment de laquelle Louis XVI ne pouvait constitutionnellement déférer aux injonctions de la Diète germanique. La lettre de l'empereur fut bientôt connue du public ; le ministre de la guerre, Louis de Narbonne, et Mme de Staël, son amie, se hâtèrent d'en informer leurs amis les plus influents ; dès ce moment il fut évident pour toutes les personnes au fait de l'état de choses que la guerre était imminente.

Le 14 décembre, Louis XVI se rend à l'Assemblée nationale accompagné de tous ses ministres ; le roi annonce qu'il a écrit à l'empereur pour l'engager à déployer s'il le faut son autorité comme chef de l'Empire, afin d'éloigner les malheurs que ne manquerait pas d'entraîner une plus longue obstination de quelques membres du corps germanique ; qu'il prend en même temps les mesures militaires les plus propres à faire respecter ses déclarations : « Si elles ne sont pas écoutées, alors, Messieurs, il ne me restera plus qu'à proposer la guerre. » L'Assemblée montre par son attitude le peu de confiance qu'elle attache aux déclarations énergiques de Louis XVI. Sa sincérité est même révoquée en doute, et à peine est-il sorti de la salle que plusieurs députés disent à haute voix : « C'est un jeu concerté avec la cour de Vienne, une comédie que l'on joue aux Tuileries. »

En effet toutes les intrigues pratiquées aux Tuileries sont

connues; on n'ignore pas que dès le lendemain du jour où Louis XVI a informé l'Assemblée des nouvelles démarches qu'il tentera auprès de l'empereur, la reine, du consentement formel du roi, a écrit à l'empereur afin de l'engager à déclarer *sans délai* la guerre à la France. Il est impossible de douter de ce fait : le comte de Mercy-d'Argenteau, le marquis de Bouillé, le baron de Breteuil l'avouaient publiquement en 1794.

Le mécontentement populaire augmente lorsque quelques mois plus tard est signée à Vienne une convention entre la Prusse et l'Autriche qui fait connaître leur intention formelle d'intervenir dans les affaires de France. Ce manifeste, adressé par le chancelier de cour et d'État, prince de Kaunitz, à l'ambassadeur de la cour de Vienne à Paris, excite une irritation générale, et ajoute encore à la défiance qu'inspire Louis XVI; plusieurs journaux ne balanceront pas à affirmer que cet insolent manifeste a été dicté par le roi; l'opinion publique s'indignera de voir l'empereur s'immiscer dans la politique intérieure, juger les partis qui agitent l'Assemblée, intimer aux Français des conseils ou plutôt des ordres menaçants et disposer en quelque sorte des destinées constitutionelles du pays. Ce manifeste révolte la fierté nationale, accroît l'effervescence populaire et aggrave les dangers qui environnent Louis XVI, en mettant à découvert ses intelligences avec les puissances coalisées.

Sur ces entrefaites Léopold II, empereur d'Allemagne, meurt le 1er mars d'une indisposition subite. Il expire dans une crise de vomissements convulsifs et non interrompus, n'ayant autour de lui que deux valets de chambre. Les ennemis publics ou secrets de l'ordre de choses établi en France, les émigrés particulièrement, répandent le bruit que Léopold a été empoisonné, parce qu'il allait enfin se mettre en campagne contre les révolutionnaires. Tel est l'aveuglement ou l'injustice de l'esprit de parti, que longtemps après cette mort, lorsque les causes et les circonstances en auront été parfaitement jugées et démontrées, des personnages connus par la loyauté de leur caractère s'obstineront encore à accuser les jacobins de l'empoisonnement de Léopold : le marquis de Bouillé l'affirmait en 1814.

Néanmoins, au moment même, tous les gens de l'art avaient dit : « Ou la gangrène était déjà dans les intestins, ou le monarque a été frappé d'une attaque d'apoplexie séreuse ». L'ouverture du cadavre vérifia complètement ces prévisions. Il est avéré que Léopold mourut des suites de sa lubricité; il aimait passionnément les femmes et se livrait aux derniers excès ; on trouva dans son cabinet une collection, de bagues, d'éventails, et même jusqu'à cent livres de fard superfin. Léopold fut victime de ses débauches : « Ce prince, dit M. de Hardenberg, avait fait un usage immodéré d'excitants connus en Italie sous le nom de *Diavolini* et préparés dans son propre laboratoire, car il aimait à s'occuper de chimie. »

François II succède à son père dans ses États héréditaires. Le caractère de ce prince était timide et rien n'annonçait en lui un homme d'action. Joseph II, l'ayant appelé auprès de sa personne, avait mis tous ses soins à le rendre propre au gouvernement d'une grande monarchie; mais le fils de Marie-Thérèse était mort avec la persuasion que le prince son neveu était dépourvu des qualités qui constituent le chef d'un gouvernement. L'archiduc François se complaisait dans la vie domestique, il en avait les paisibles vertus, et ses goûts étaient d'une extrême simplicité. Il employait une partie de ses loisirs à faire des petits pâtés, à fabriquer des bâtons de cire d'Espagne avec les cachets des dépêches arrivant aux chancelleries, qu'il recueillait soigneusement; il se livrait à d'autres petites occupations aussi innocentes.

Au demeurant, de semblables goûts ne doivent pas surprendre : Louis XV faisait lui-même son café et aimait par-dessus toutes choses à préparer des omelettes, talent dans lequel il excellait, selon les courtisans, quoique ses omelettes fussent toujours brûlées (1). Le roi de Naples faisait du macaroni, pêchait des journées entières avec le tablier des lazzaroni, et vendait lui-

(1) Ces mêmes courtisans ne disaient-ils pas au sigisbée de la Dubarry qui se plaignait de la carie, de la chute de ses dents : « Mais, sire, qui a des dents aujourd'hui ? » C'est le mot du duc d'Ayen. — Ne disait-il pas à Louis XIV qui daignait s'apercevoir que les gentilshommes à justaucorps verts étaient ruisselants sous une pluie battante à Marly : « Sire, la pluie de Marly ne mouille pas. »

même son poisson. Louis XVI s'occupait de travaux de serrurerie et de menuiserie; le vertueux dauphin son père ne s'était-il pas fait une étude sérieuse d'élever des cochons d'Inde dans ses appartements, et ne travaillait-il pas avec la plus édifiante assiduité à faire de la tapisserie ? Louis XVIII endossera, après sa restauration, le bonnet de coton et le tablier de cuisine, et préparera de ses royales mains les mets recherchés que sa gourmandise lui fera composer.

L'archiduc François passait généralement pour un prince vertueux, d'un caractère faible, d'un esprit médiocre et d'une entière inexpérience des affaires publiques : à tout prendre, c'était un pauvre sire. Aussi, dès la mort de l'empereur Léopold, l'impératrice de Russie, Catherine II, s'emparera de la politique européenne qu'elle prétendra diriger par ses monitoires politiques.

Cet événement fit aussitôt cesser tout rapport entre le cabinet de Vienne et l'ambassadeur de France, marquis de Noailles. François II se hâta d'assurer les princes français « qu'il resterait fidèle au système de son père ». Le système de Léopold était de négocier et de temporiser jusqu'à ce qu'il se vît contraint de recourir aux armes; mais en persistant à rester sur la défensive, le nouvel empereur annonçait l'intention « d'opposer beaucoup de fermeté et d'énergie aux exigences de l'Assemblée nationale », et comme les cours de Vienne et de Berlin étaient liées par un traité, et subissaient toutes deux l'influence de la Russie qui les provoquait à la guerre, il devenait impossible que la paix pût être maintenue plus longtemps entre la France et les puissances coalisées. La note du prince de Kaunitz (18 mars) ne laissera plus aucune espérance à cet égard.

La guerre ne tarde pas en effet à être déclarée; la première coalition continentale se forme contre la France et il est hors de doute que si l'Autriche et la Prusse prétendent garantir les droits des princes allemands en Alsace et en Lorraine, si d'autre part elles consentent à aider l'émigration et à secourir Louis XVI, elles ont le secret dessein de démembrer le royaume et de revendiquer des dédommagements territoriaux pour prix de leur concours.

Le 17 juillet 1792 a lieu à Francfort une conférence entre les ministres d'Autriche et de Prusse, comte de Cobentzel, comte d'Haugwitz d'une part, et l'agent secret de Louis XVI, Mallet-du-Pan, d'autre part. Les puissances alliées ont rassemblé leurs forces sur les frontières de France et sont au moment de commencer les hostilités. Louis XVI a invoqué leur assistance et le comité secret dirigé par un de ses ex-ministres, Bertrand de Molleville, intrigue à Paris et dans l'intérieur du royaume à l'effet d'opérer la contre-révolution; les émigrés la proclament au dehors et leurs menaces ont exaspéré les esprits contre le roi dont la bonne foi constitutionelle devient plus suspecte que jamais.

Dans cette situation, Louis XVI voit avec effroi les conséquences funestes que la guerre étrangère et la guerre civile doivent nécessairement entraîner contre sa personne et sa famille, contre les nobles et les prêtres restés en France; il craint une Jacquerie, « si les émigrés prennent une part active et offensive dans les hostilités ». Ce sont les termes dont il s'est servi en exprimant ses terreurs à Malouet, l'un des membres de son conseil secret; il désire que l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse n'agissent offensivement qu'à la dernière extrémité et qu'un manifeste sage et mesuré précède l'entrée de leurs armées en France. Il jette les yeux sur Mallet-du-Pan pour le représenter auprès des deux monarques, lui fait transmettre ses instructions par M. Bertrand de Molleville, et lui envoie les mots suivants écrits de sa main sur une bande de papier de six pouces de long sur deux de large : « La personne qui présentera ce billet connaît mes intentions; on peut croire ce qu'elle dira. »

Mallet-du-Pan était connu comme rédacteur de la partie politique du *Mercure de France*; il exhalait dans cette feuille, une haine profonde contre la Révolution. Forcé de quitter Paris quelque temps après l'arrestation du roi à Varennes, il n'avait cessé en pays étranger d'exciter les puissances à intervenir dans les affaires de France et à les armer contre elle. Ce Genevois voulait, disait-il, une monarchie tempérée; cependant on lit dans le mémoire qu'il remit aux ministres d'Autriche et de Prusse les réflexions suivantes :

« Que les émigrés consultent les intérêts du roi, l'état de leurs propriétés, de tous les royalistes de l'intérieur, plutôt que de trop légitimes ressentiments, afin qu'après avoir désarmé le crime par des victoires et dissous une ligue frénétique d'usurpateurs sortis du néant, en les réduisant à l'impuissance de résister, on puisse par une révolution salutaire préparer les voies à un traité de paix dans lequel les puissances étrangères et le roi seront arbitres des destinées de la nation et de nos lois. »

Ce sont exactement les intentions que manifestera et la conduite que tiendra la Sainte-Alliance en 1814. Le mémoire de Mallet-du-Pan est d'autant plus remarquable que ce publiciste l'avait rédigé d'après les bases arrêtées par Louis XVI.

Voici les instructions données par Louis XVI, et remises par Mallet-du-Pan au congrès de Francfort. Elles sont d'une haute importance historique :

1° Le roi joint ses prières et ses exhortations pour engager les princes et les Français émigrés à ne point faire perdre à la guerre actuelle, par un concours hostile et offensif de leur part, le caractère de guerre étrangère de puissance à puissance.

2° Il leur recommande expressément de s'en remettre à lui et aux cours intervenantes de la discussion et de la sûreté de leurs intérêts, lorsque le moment d'en traiter sera venu.

3° Il faut qu'ils paraissent seulement parties et non arbitres dans le différend, cet arbitrage devant être réservé à Sa Majesté lorsque la liberté lui sera rendue et aux puissances qui l'exigeront.

4° Toute autre conduite produirait une guerre civile dans l'intérieur, mettrait en danger les jours du roi et de sa famille, renverserait le trône, ferait égorger les royalistes, rallierait aux jacobins tous les révolutionnaires qui s'en sont détachés et qui s'en détachent chaque jour (c'est-à-dire les monarchiens ou constitutionnels), ranimerait une exaltation qui tend à s'éteindre et rendrait plus opiniâtre une résistance qui fléchira devant les premiers succès, lorsque le sort de la Révolution ne paraîtra pas exclusivement remis à ceux contre lesquels elle a été dirigée, et qui en ont été les victimes.

5° Représenter aux cours de Vienne et de Berlin l'utilité d'un manifeste qui leur serait commun avec les autres États qui ont formé le concert, et l'importance de rédiger ce manifeste de manière à séparer les jacobins du reste de la nation, à rassurer tous ceux qui sont susceptibles de revenir de leur égarement, ou qui, sans vouloir la constitution actuelle, désirent la suppression des abus et le règne de la liberté

modérée sous un monarque à l'autorité duquel la loi mette des limites.

6° Faire entrer dans cette rédaction la vérité fondamentale qu'on fait la guerre à une faction anti-sociale, et non pas à la nation française; que l'on prend la défense des gouvernements légitimes et des peuples contre une anarchie furieuse qui brise parmi les hommes tous les liens de la sociabilité, toutes les conventions à l'abri desquelles reposent la liberté, la paix, la sûreté publique au dedans et au dehors; rassurer contre toute crainte de démembrement, ne point imposer de lois, mais déclarer énergiquement à l'Assemblée, aux corps administratifs, aux municipalités, aux ministres, qu'on les rendra personnellement et individuellement responsables dans leurs corps et biens de tous attentats contre la personne sacrée du roi, contre celle de la reine et de leur famille, contre les personnes et propriétés de tous citoyens quelconques.

7° Exprimer le vœu du roi qu'en entrant dans le royaume les puissances déclarent qu'elles sont prêtes à donner la paix, mais qu'elles ne traiteront ni ne peuvent traiter qu'avec le roi ; qu'en conséquence elles requièrent que la plus entière liberté lui soit rendue et qu'ensuite on assemble un congrès, où les divers intérêts seront discutés sur les bases déjà arrêtées, où les émigrés seront admis comme parties plaignantes et où le plan général de réclamation sera négocié sous les auspices et sous la garantie des puissances.

Ces instructions méritent une grande attention; on y lit la pensée tout entière de Louis XVI. Il reste démontré que le roi plaçait la France sous la volonté et la dépendance des puissances coalisées et leur attribuait le droit de décider de l'organisation de son gouvernement et des lois qui devaient régir les Français: la nation était mise en quelque sorte de côté, et les émigrés qui armaient l'Europe contre elle devenaient l'objet d'un intérêt tout à fait particulier. La noblesse et le clergé, parties plaignantes, étaient admis à faire valoir toutes leurs prétentions; ainsi le retour à l'ancien régime était la conséquence forcée de cet ordre de choses.

Que les conseils de Louis XVI aient cru au succès d'une pareille démarche, l'on ne doit pas s'en étonner; mais qu'un publiciste aussi profond que Mallet-du-Pan se soit persuadé que des instructions si évidemment opposées à l'opinion nationale seraient admises par les puissances alliées et recevraient une facile exécution, en supposant même de leur part une franche coopé-

ration aux désirs exprimés par Louis XVI, c'est ce qu'il serait impossible d'expliquer si on ne connaissait pas l'aversion de Mallet-du-Pan pour la Révolution ; il l'avait néanmoins suivie et étudiée à Paris pendant trois ans, et on ne saurait refuser à ce publiciste des talents et des connaissances politiques d'un ordre très élevé ; mais l'air de la cour avait dénaturé ce tempérament républicain ; ses liaisons intimes avec M. de Mercy-d'Argenteau, ambassadeur d'Autriche, et avec M. de Laporte, intendant de la liste civile, lui faisaient voir les choses sous un aspect différent de ce qu'elles étaient en réalité : flatté, caressé par quelques grands seigneurs, Mallet-du-Pan, dont l'amour-propre était excessif, avait épousé sans s'en douter leurs préjugés politiques et, comme eux, il croyait facile ce qui était d'une difficulté presque insurmontable ; il disait volontiers : « Oui, je voudrais une monarchie tempérée, mais *serrée.* » Ce dernier mot explique tout.

Les ministres d'Autriche et de Prusse questionnèrent l'agent secret de Louis XVI relativement à l'ancien régime, aux parlements, à la noblesse ; ils parlèrent avec humeur et prévention des princes français auxquels ils prêtaient des intentions entièrement opposées à celles du roi, et notamment celle de se rendre indépendants et de créer une régence. Mallet-du-Pan défendit le mieux qu'il lui fut possible Monsieur et le comte d'Artois, qui avaient réellement formé les projets dont parlaient les ministres de la coalition ; il fit dans cette négociation preuve d'habileté et de sagesse, mais tous ses efforts échouèrent contre la résolution bien arrêtée entre les deux cours de Vienne et de Berlin, d'envahir la France et de la démembrer si les événements de la guerre leur étaient favorables, et ils n'en doutaient pas.

En rendant à la probité et aux talents de Mallet-du-Pan la justice qu'ils méritent, il faut avouer avec la même franchise qu'il devint l'un des plus violents ennemis de la France, du moment où il se voua au service du cabinet anglais ; il épousa le système de guerre perpétuelle adopté par Pitt et Burke, et ne cessa jusqu'à sa mort de calomnier, non seulement les principes de la Révolution et les améliorations qui en étaient les résultats,

mais les institutions nationales et jusqu'aux hommes qui défendaient avec le plus de patriotisme et de gloire l'indépendance de la patrie et la cause de la liberté constitutionnelle.

V

LE DUC DE BRUNSWICK ET DUMOURIEZ.

Le 25 juillet le duc de Brunswick, généralissime des cours alliées de Prusse et d'Autriche, lance de Coblentz son manifeste. La France est envahie. L'insurrection du 10 août éclate et consacre la déchéance de Louis XVI.

Le roi de Prusse prend aussitôt l'initiative des hostilités, il entre en Lorraine et s'empare le 2 septembre de Verdun, mais quelques jours après, son armée est arrêtée à Valmy et obligée de se replier. Des négociations sont aussitôt engagées entre le duc de Brunswick et Dumouriez, commandant l'armée du Nord. Les conférences qui ont lieu à ce sujet montrent l'état de la situation militaire et politique où se trouvent à cette époque la République française et les puissances coalisées contre elle.

Le généralissime des armées combinées ne peut plus se faire illusion depuis le combat de Valmy ; la campagne est manquée, et l'insolent manifeste qu'il a publié en entrant en France n'est plus que ridicule et méprisable. Le général Dumouriez a formé depuis le commencement des hostilités, le projet d'envahir les Pays-Bas, il désire vivement que les Prussiens évacuent le territoire français et lui laissent par cette retraite la facilité de se porter en Flandre avec la plus grande partie de ses forces : enfin le conseil exécutif, créé après la journée du 10 août et sur lequel Danton exerce une influence prépondérante depuis les massacres de septembre, juge avec raison que la retraite des armées alliées et la délivrance du territoire porteront l'enthousiasme national au dernier degré d'exaltation révolutionnaire, et

que les Français ne reculeront désormais devant aucun des sacrifices qui leur seront imposés par les jacobins. Dumouriez est autorisé à entrer en négociation et le roi de Prusse, cédant aux conseils du duc de Brunswick, charge le secrétaire de son cabinet, Lombard, de s'aboucher avec le général français.

Lombard se fait prendre prisonnier pour sauver les apparences; il a, de nuit, une conférence avec Dumouriez qui le renvoie dès le lendemain, au quartier général prussien, sous prétexte de proposer son échange avec un membre de l'Assemblée constituante, arrêté et conduit comme otage dans les prisons de Verdun : un cartel d'échange général est mis en avant, Frédéric-Guillaume autorise l'envoi de parlementaires pour en traiter et désigne le général Heymann, émigré français (ci-devant commandant à Metz sous le marquis de Bouillé), et le colonel Mausteim, son premier aide de camp: ils ont le 23, à Dampierre, une conférence avec Dumouriez et, le soir même, une suspension d'armes est consentie sur le front des deux armées.

Les princes français font les plus grands efforts pour déterminer le roi de Prusse à continuer les hostilités et à livrer bataille sans perte de temps; mais le duc de Brunswick réussit à déjouer leurs intrigues, et décide Frédéric-Guillaume à traiter définitivement de l'évacuation du territoire. Les maréchaux de Broglie et de Castries et, principalement, le marquis de Bouillé usent de toute leur influence pour faire rompre les négociations, ils en ont pénétré le véritable but: « on ne conçoit rien, disent les émigrés dans leur camp, aux conférences du roi de Prusse avec Dumouriez, à moins que l'on n'ait le projet de sauver les jours du roi et *de nous sacrifier.* »

C'est un ministre du roi de Prusse qui a dévoilé les secrets d'une négociation dont les résultats auront sur les destinées des rois et des peuples une influence si prodigieuse; les documents que M. de Hardenberg a livrés à l'histoire sont officiels et irréfutables. Il est inutile de rapporter, quelle que soit leur importance, les détails dans lesquels entre à cet égard l'homme d'État qui a joué un si grand rôle dans le cabinet de Berlin : les personnes curieuses de s'instruire de cette partie des affaires du

temps, les trouveront dans ses Mémoires, ils peignent les choses et les hommes, et expliquent bien des événements dont on aurait, sans cela, beaucoup de peine à se rendre compte.

Le colonel Thouvenot, premier aide de camp de Dumouriez et son confident intime, est envoyé au quartier général prussien; il confère en tête-à-tête avec le duc de Brunswick, déjà décidé aux plus grands sacrifices pour obtenir sa libre retraite, et sauver Louis XVI s'il était possible. Le duc rejeta sur les princes français et les émigrés toute la responsabilité de la guerre et des intentions politiques qui avaient dirigé le roi de Prusse dans son invasion, et il n'insista nullement pour les faire comprendre dans le cartel d'échange. Ce prince s'en expliquait ainsi :

« Nous savons que nous n'avons pas le droit d'empêcher une « nation de se donner des lois, de tracer son régime intérieur; « nous ne le voulons pas (voilà déjà la République française « implicitement reconnue); le sort du roi seul nous occupe, nous « savons qu'il est traité avec la dernière barbarie par la commune « de Paris, et ceci affecte particulièrement Sa Majesté le roi de « Prusse, car il est de l'humanité des souverains, autant qu'il « importe à leur honneur, de s'opposer à de tels excès. Que « deviendra ce malheureux roi? Qu'on nous donne sur lui des « assurances; qu'on lui assigne une place dans le nouvel ordre « de choses; qu'on lui confère le titre de stathouder ou tout « autre titre équivalent, et Sa Majesté le roi de Prusse, dont « l'âme bonne et généreuse compatit aux maux de la guerre, ren- « trera dans ses États et deviendra votre allié.

« Je n'entrevois, monsieur le duc, répondit Thouvenot, qu'un « seul moyen d'arrangement, celui de traiter directement avec « la Convention nationale ou ses délégués.

« Mais ne serait-il pas possible de traiter avec l'armée?

« L'armée, dit Thouvenot, ne traite pas de politique; encore « une fois, ces sortes d'affaires ne peuvent être portées que devant « la nation elle-même ou ses délégués. »

Dans la conférence qui eut lieu entre le duc de Brunswick, M. de Kalkreuth, et les deux généraux républicains, Galbaud

et Labarolière, ceux-ci déployèrent une telle fierté, que le duc de Brunswick s'écria :

« Nation étonnante ! à peine s'est-elle déclarée république « qu'elle en adopte déjà le langage. Je suis fâché, ajouta le duc, « que Dumouriez ait pris la mouche au sujet de mon dernier « manifeste, sur quelques paroles insignifiantes qui s'y trouvent; « ces expressions se jettent dans le peuple, mais les personnes « instruites savent les apprécier. »

Le général Galbaud ayant parlé des droits du peuple français devenu libre et de la souveraineté nationale :

« Je ne conteste nullement à votre pays le droit de régler son « gouvernement, dit le duc; mais a-t-il choisi la forme qui con- « vient le mieux à son caractère? Voilà ce dont on doute généra- « lement en Europe; et certes quand je suis venu en France, je « n'avais d'autre but que de concourir à rétablir l'ordre.

« La meilleure preuve que puisse donner le duc de Bruns- « wick, répliqua le général Labarolière, de ses heureuses dis- « positions à notre égard, est d'évacuer le territoire français, « avant que nos armées qui se grossissent chaque jour ne l'y for- « cent; si vous voulez traiter pour la reddition de Verdun, je « ne doute pas que la nation n'accorde aux Prussiens toutes les « facilités qui peuvent se concilier avec ses intérêts et la ven- « geance qu'elle doit tirer de l'invasion de ses frontières. »

En quittant les deux généraux, le duc leur dit :

« Continuez l'un et l'autre à bien servir votre patrie, et croyez « que malgré la terreur des manifestes, on ne peut s'empêcher « d'estimer ceux qui travaillent avec loyauté à assurer l'indé- « pendance de leur patrie. »

Pendant cette conférence tenue en plein champ et devant les deux armées, les soldats des deux partis buvaient et fumaient ensemble.

Une autre entrevue eut encore lieu entre le duc de Brunswick et le général Kellermann (24 octobre), au château de Daubrouge, entre Luxembourg et Longwy; le prince avait fait proposer cette rencontre au vainqueur de Valmy, en le prévenant qu'il serait question de propositions de paix. Kellermann s'y rendit et

trouva réunis le duc de Brunswick, le prince héréditaire de Hohenlohe, le prince de Reuss, ambassadeur de l'empereur, et le marquis de Lucchesini.

Le duc prenant la parole : « Général, dit-il, nous vous avons « prié de venir à ce rendez-vous pour parler de paix, » et en même temps, il l'engage à en poser lui-même les bases. « Cela « ne sera pas difficile, répond Kellermann, qui avait ses instruc- « tions. Reconnaissez la République française le plus authen- « tiquement possible, et ne vous mêlez jamais directement ni « indirectement du roi, ni des émigrés ; les autres difficultés pour- « ront facilement s'aplanir. » Il demande alors au duc de vouloir bien s'expliquer à son tour : « Eh bien ! répond le duc, « nous retournerons chacun chez nous comme des gens de noces. » Kellermann s'adressant à l'ambassadeur impérial lui demande alors qui paiera les frais des noces. « Quant à moi, ajoute-t-il, « je pense que l'empereur ayant été l'agresseur, les Pays-Bas « doivent être donnés à la France en dédommagement. » A ces mots, le prince de Reuss ayant montré de l'humeur, le duc feignit de ne pas le remarquer, et dit à Kellermann : « Général, « rendez compte à la Convention nationale que nous sommes tous « disposés à la paix ; et pour vous le prouver, la Convention « n'a qu'à nommer des plénipotentiaires et désigner un lieu « pour les conférences, nous nous y rendrons. En attendant, nous « nous tiendrons soit à Luxembourg, soit dans les Pays-Bas, où « l'on pourra nous avertir. »

Ici les réflexions viennent en foule : que de chapitres de haute politique dans ces aveux du duc de Brunswick. Ce généralissime des armées alliées entre sur le territoire français pour mettre la France à la raison, et, après six semaines, il désavoue ses manifestes et se trouve réduit à demander, la prière à la bouche, qu'on laisse sortir tranquillement les soldats qu'il a si mal commandés. Le roi de Prusse a dit : « J'exterminerai les scélérats du 10 août et des journées de septembre », et il négocie avec ces scélérats, et il reconnaît la République et il traite avec elle de puissance à puissance ! Le généralissime fait amende honorable, il admet de la meilleure grâce du monde le principe de la sou-

veraineté nationale et déclare qu'il ne se mêlera plus des affaires du roi ni des émigrés; Frédéric-Guillaume II, qui a solennellement promis de sauver Louis XVI et de ramener les princes français à Paris, abandonne l'infortuné monarque aux fureurs de ses ennemis, et les princes à toutes les misères, à toutes les humiliations de l'exil et de la proscription !... Après de tels exemples, que le despotisme et ses courtisans appellent l'étranger à leur secours !

Mais, il reste au roi de Prusse et au duc de Brunswick un dernier avilissement à subir ; ils le subiront. La Convention a délégué trois de ses membres (Prieur de la Marne, Carra, Sillery), et les a revêtus du titre de commissaires à l'effet de surveiller les négociations, de régler les stipulations et d'en assurer l'exécution : une polémique s'engage entre eux et les plénipotentiaires prussiens, elle a pour objet de justifier la Révolution. Les commissaires de la Convention auront tout l'avantage de cette lutte politique, ils parleront avec hauteur et insulteront même à la dignité des couronnes ; le duc de Brunswick répondra avec humilité, procédera d'excuses en excuses, enfin, il ne renoncera à cette honteuse correspondance que lorsque la Convention aura donné à ses commissaires l'ordre de la faire cesser.

Le temps dévoile tous les mystères des cabinets et explique les causes des plus grands événements, il fera connaître les motifs qui rendaient nécessaire la retraite des Prussiens. Le ministre qui dirigera plus tard le cabinet de Berlin s'exprimera ainsi dans ses *Mémoires :* « Le parti prussien poussait aux négociations et aux moyens termes, et le parti russe, émigré et autrichien, sans aucune confiance dans les négociations, ne cessait d'insister auprès du roi pour marcher en avant et combattre. Frédéric-Guillaume manifestant lui-même le désir de pénétrer plus avant, les princes français firent proposer de marcher sur Châlons, sans plus de délai : « C'est sur Paris qu'il faut marcher, dirent Monsieur et le comte d'Artois ; c'est à Paris qu'il faut arriver comme la foudre pour ne pas donner aux factieux le temps de se reconnaître. »

Le duc de Brunswick s'y opposa fortement : « Déjà, dit-il, les

« armées alliées se trouvent trop éloignées de Verdun dont la « communication devient tous les jours plus difficile : elle le « serait bien davantage par le mouvement qu'on propose, et qui « nous séparerait de notre base d'opérations. Dans une marche « aussi hasardée, le général Dumouriez ne manquerait pas d'atta- « quer notre arrière-garde, et de couper entièrement nos maga- « sins. Qu'on observe aussi le mauvais état où se trouvent les « armées prussienne et autrichienne ; la première est réduite à « trente-quatre mille combattants et celle du général Clairfayt à « dix-sept mille; enfin celle du prince Hohenlohe-Kirchberg et « des Hessois à treize mille ; en tout soixante-dix mille hommes « contre soixante-seize mille à la disposition du général français. « Si nous nous déterminions à combattre, avant de marcher sur « Châlons, rien de plus incertain que la victoire; elle n'empêche- « rait même pas Dumouriez de se retirer sur Vitry, où il serait « bientôt renforcé par de nouvelles troupes. Nous, au contraire, « affaiblis par des combats sanglants, par les maladies et par « les détachements nombreux qui assurent nos subsistances, « nous ne pourrions plus rien entreprendre. Exposés à voir ces « détachements battus en détail, nous nous consumerions, faute « de ressources, dans un pays stérile et dévasté. Si malheureuse- « ment nous étions battus, notre défaite nous exposerait à être « taillés en pièces dans les défilés de Grandpré, n'ayant plus « d'autre retraite que derrière Longwy et Luxembourg, si on « nous y laissait arriver. Selon moi, le seul parti raisonnable « serait de nous retirer par Grandpré avant le moment où la « saison étant plus avancée, les chemins deviendront plus mau- « vais et les maladies plus destructives. Dans ce cas nos armées, « toujours maîtresses des défilés et rapprochées de nos magasins, « pourraient assiéger tranquillement sur leurs derrières, soit « Sedan, soit Montmédy et prendre avec sûreté des quartiers « d'hiver en France. Mais ces opérations doivent être combi- « nées avec la division du duc de Saxe-Teschen en Flandre. Je « conclus donc à ce qu'il ne soit pris aucun parti hasardé, et à « ce que nous attendions avant de rien décider où nous mènera « une négociation qui peut nous être favorable. »

Le duc eut pour lui le cabinet et la majorité du conseil (1).

Voilà un document précis, officiel, dont l'authenticité est irréfutable. Dumouriez lui-même expliquera les causes de la retraite du duc de Brunswick par les règles les plus simples de l'art militaire et du bon sens. Le caractère personnel et la situation politique du commandant en chef des armées prussienne et autrichienne contribuèrent pour beaucoup à l'insuccès de la campagne. En faisant même abstraction des circonstances accessoires, le caractère incertain du duc de Brunswick n'était propre qu'à s'anéantir devant des opinions armées et en présence d'une crise aussi terrible que celle de 1792. On peut affirmer que le souvenir de cette triste et pénible campagne a empoisonné le reste de la vie de ce prince et que sans cesse il cherchait à en pallier les fautes militaires, sans pouvoir alléguer les vrais motifs qui la firent échouer : le plus déterminant tenait à des combinaisons diplomatiques inaperçues.

Il est avéré que le duc de Brunswick ne montra de volonté et de fermeté que pour éluder de marcher en avant et de livrer bataille. Or, on sait maintenant qu'il n'entrait pas dans la politique du cabinet de Londres, que l'Autriche et la Prusse pussent régler, sans le concours de ce cabinet, les destinées de la France. Jamais les hommes d'État d'Angleterre qui veillent à sa puissance, ne permettront qu'une coalition ou un dominateur dispose des affaires vitales de l'Europe sans leur participation. Telle était déjà la politique de Pitt en 1792. Pitt savait que le duc de Brunswick aimait la France, mais qu'il serait porté néanmoins à ménager les intérêts de l'Angleterre. Il jugea finement qu'il ne résisterait point à l'ascendant d'une maison royale puissante avec laquelle il avait déjà d'étroites affinités (par son mariage avec la sœur du roi d'Angleterre) et qui lui présentait la brillante perspective du mariage de l'héritier des trois royaumes avec sa propre fille.

Telles furent les vraies causes des temporisations au moyen desquelles le duc de Brunswick paralysa l'expédition de Cham-

(1) *Mémoires d'un homme d'État.*

pagne. Voilà le mobile secret le plus puissant qui ait agi sur l'indécision naturelle de ce prince. La postérité en appréciera les motifs et en jugera les effets. C'est ainsi que des circonstances personnelles ont presque toujours maîtrisé le monde. Ces réflexions sont particulièrement applicables à la France, dont les destinées seront presque toujours entravées de 1789 à 1830 par des intérêts individuels. Quant au duc de Brunswick, sa réputation militaire sera très diminuée par la campagne de 1792; elle sera perdue par celle de 1806.

La retraite des armées combinées a exercé une influence décisive sur l'avenir de la République. Les princes, Monsieur et le comte d'Artois n'avaient d'abord pu croire que le duc de Brunswick fût en pleine retraite. Mandés par Frédéric-Guillaume, ils essuyèrent de la part du monarque prussien de vifs reproches au sujet des fausses espérances dont on l'avait bercé et qui avaient servi de base au plan de campagne. Ils rentrèrent dans leur camp en témoignant une affliction profonde. « La postérité, « s'écria Monsieur, s'étonnera quand elle lira dans l'histoire qu'un « grand roi accompagné des plus fameux généraux et des meilleures « troupes de l'Europe a abandonné son plan à la vue d'un général « *sans nom*, chef d'une armée indisciplinée. » Ces faits ont été rapportés par M. de Hardenberg, et le ministre prussien a dû, mieux que personne, en être parfaitement instruit.

On a prétendu qu'à la suite de ces événements, Custine avait proposé au duc de Brunswick la lieutenance générale du royaume. Des personnages qui ont participé aux affaires du temps, ont été jusqu'à affirmer que le duc de Brunswick dit à Custine, dans la dernière audience qu'il lui accorda : « Cadet de ma maison, j'accepterais; aîné, je ne puis. » M. de Narbonne a certifié, en 1796 (sur le territoire de Bienne, en Suisse, où il s'était réfugié), que le duc avait prononcé ces propres paroles. Mme de Staël, son amie, a donné la même assurance, mais ces témoignages sont plus que suspects. La coterie de M. de Narbonne et de Mme de Staël avait conçu le ridicule projet de placer le duc de Brunswick à la tête du gouvernement, sous le nom de lieutenant général du royaume et, ce qui est remarquable, c'est que Louis XVI s'était

prêté à une pareille intrigue. Le roi avait écrit au prince une lettre très flatteuse dans laquelle il le pressait d'accepter la lieutenance générale, et Custine fils avait été choisi pour suivre la négociation. Quelques intimes ont lu la dépêche autographe qu'il adressa à M. de Narbonne; le brouillon, écrit de la main de M. de Custine, est entre les mains du comte de Montgaillard. Custine y rend un compte détaillé de toutes ses démarches depuis son arrivée à Brunswick, de ses trois conversations avec le prince, de la réserve presque glaciale avec laquelle sa proposition fut acceptée, de la circonspection extrême dans laquelle se tint constamment renfermé le duc, et de l'intérêt qu'il témoignait pour les affaires des princes et de la noblesse française :

« Le duc, écrit-il, me fit à phrases coupées, et dont chacune paraissait préparée, des questions et des interpellations sur les affaires de France. Il me parla avec affectation de M. de Belsunce et de la nuit du 5 octobre, me dit qu'il avait particulièrement connu M. Foulon, qu'il lui était pénible de fixer sa pensée sur cette fin tragique. Il m'interrogea sur MM. de Castries, de Broglie, de Guines et autres émigrés qu'il avait connus, mêlant à ces propos des réflexions propres à me faire craindre que son horreur pour les excès qui souillaient la Révolution ne l'emportât de beaucoup en lui sur la froide contemplation des principes et des choses. Il m'assura qu'il ne pensait pas que l'on dût, ni que l'on voulût intervenir dans nos affaires intérieures; qu'au surplus, il ne pouvait guère influer que par ses vœux; que l'union des puissances n'avait plus rien d'alarmant d'après la situation et les dispositions du roi, puisqu'elle n'avait jamais eu que sa sûreté et sa satisfaction pour objet. »

Tout le rapport de Custine établit d'une manière incontestable que le duc de Brunswick a reçu avec froideur, avec une circonspection et une réserve soutenues, les propositions qui lui étaient faites. Ce prince, quoi qu'on ait pu dire, avait en horreur les principes de liberté et d'égalité proclamés par la Révolution; le jeune Custine s'en est bien convaincu : « N'aurait-on pas lieu de craindre, d'après la conduite trop connue que le duc a tenue en Hollande, que le système de ses idées ne pût s'accorder avec

les nôtres et que cette politique vantée par Mirabeau ne fût plutôt d'un ambitieux que d'un administrateur philanthrope? »

Indépendamment de ces observations d'une grande justesse, un fait suffit pour démontrer l'absurdité des intentions qu'on prêtait au duc de Brunswick : le traité de Pilnitz était signé depuis plusieurs mois, et le duc avait dit assez publiquement : « Ce traité mettra la France à la raison ! » Son manifeste avait suffisamment prouvé combien le prince avait peu de propension pour la Révolution.

Dumouriez, l'heureux adversaire du généralissime prussien dont il a si brillamment arrêté les efforts, ne conservera pas longtemps la gloire qu'il vient de conquérir; dès l'année suivante il traitera secrètement avec les ennemis de la nation. Ce général voulait le rétablissement de la royauté et toute sa conduite tend à démontrer que son intention était de placer sur le trône la maison d'Orléans.

Le marquis de Bouillé, poussant jusqu'à la témérité l'application de ses principes de pouvoir absolu, d'aristocratie et de féodalité, voulait simplement rétablir la royauté de droit divin; le général La Fayette, imbu des idées de liberté qui avaient triomphé dans la Révolution de l'Amérique du Nord, travaillait à établir la démocratie royale ou monarchie républicaine; Dumouriez, tout en s'accommodant de la constitution de 1791, désirait un roi sous lequel il aurait pu diriger l'administration de l'État; il s'était dévoué à la maison d'Orléans et se tenait pour assuré de la confiance exclusive du jeune duc de Chartres.

Il est infiniment remarquable que les trois généraux choisirent pour l'exécution de leurs projets, les conjonctures les plus contraires; tous les trois furent forcés de quitter leur armée et leur patrie, mais les deux premiers avec une sorte de facilité, tandis que Dumouriez fut sur le point d'être pris et livré à l'échafaud. Poursuivi par ses propres soldats, il dut son salut à un hussard qui lui donna son cheval au moment où celui du général s'abattit : le duc de Chartres, montant un cheval vigoureux, franchit le fossé qui le séparait des impériaux; ce prince et son frère, Thouvenot et environ quatre-vingt-dix hussards de Bercheny arrivè-

rent avec Dumouriez aux premiers avant-postes de l'ennemi.

Dumouriez n'avait d'ailleurs jamais inspiré de sympathie aux jacobins : Robespierre l'avait surtout en aversion. Pendant son ministère, le général monte un jour à la tribune, proteste avec la plus grande exaltation de son dévouement à la liberté, de son amour pour la patrie, ôte son bonnet rouge et l'agite avec enthousiasme. Robespierre, les yeux fixés sur lui, l'écoute froidement, ne paraît pas convaincu par cette harangue patriotique, et demande la parole aussitôt que le général est descendu de la tribune. Un ami de Dumouriez s'empresse de se saisir du bonnet rouge qu'il a déposé près de lui et le place sur la tête de Robespierre : celui-ci l'ôte avec indignation, le jette à terre et le foule aux pieds, ce dont Dumouriez ne témoigne aucun mécontentement.

Les bonnets rouges de Dumouriez et de Pichegru auront couvert la tête de deux soldats vendus plus tard aux ennemis de la nation. On verra dans la suite le premier de ces généraux se mettre au rang des espions de police pour obtenir du Directoire la faveur de rentrer en France (1). Quant au second, il abaissera sa gloire au point de devenir un vulgaire conspirateur.

Lancé dans les intrigues politiques dès sa première jeunesse, Dumouriez ne cessa de cabaler pendant tout le cours de sa car-

(1) *Lettre de Dumouriez à M. Frédéric Westphalen, Hoxter-Strasse, n° 98, à Hambourg :*

« Je commence à me remettre un peu de mon mal de jambe, mon bon ami, mais je ne me hasarde pas encore à de grandes marches. Je vous prie de faire porter à la poste les deux incluses. Je vous remercie des services que vous avez rendus à ma recommandation au chasseur de l'armée d'Italie. Cette occasion m'a fait connaître l'honnêteté de M. Le Maistre (membre de la légation de la République française à Hambourg), et elle m'attache à lui. Avertissez-le qu'il est arrivé ici de Londres un comte de Botterel chargé de la part de Pitt, avec deux autres dont j'ignore le nom, de recruter quelques officiers pour un nouveau projet d'insurrection en Bretagne, formé au château d'Édimbourg, et communiqué à Blankembourg. Dites à Le Maistre, en l'embrassant de ma part, de suivre cette affaire de près et de ne pas parler de moi. »

22 mai 1797, village de Bilwerde (près Hambourg).

Cette lettre a été copiée sur l'original même écrit en entier de la main du général traître à son pays.

Dumouriez dénonce au gouvernement les agents du comte de Lille et de Monsieur, et plus tard il servira le comte de Lille et Monsieur et deviendra un de leurs partisans chargés de renverser la République.

rière. Il voulait jouer un rôle et arriver à la célébrité et au pouvoir : il jouit quelques instants de l'une et de l'autre et termina ses jours dans l'obscurité et l'isolement. La vanité était le trait dominant de son caractère, il ne manquait ni d'esprit, ni d'astuce; il avait des talents militaires, mais de second ordre. Ce n'était ni un grand capitaine, ni un homme à vastes résolutions; il n'était habile que pour les coups de main : vrai cosaque en intrigues, dépourvu de sagesse, de prudence, de probité politiques, il finit comme tous les intrigants d'un certain renom. Après avoir échangé le bonnet jacobin contre le portefeuille ministériel en 1792, il troqua son chapeau de général contre l'habit d'émigré, trahit sa patrie, lui suscita partout des ennemis et mourut méprisé par les étrangers et par ses compatriotes.

VI

LA TERREUR. — THERMIDOR.

Les événements militaires de la frontière ont eu leur retentissement dans Paris qui est ensanglanté par les massacres de septembre. Le règne de la Terreur commence et va ternir d'une ombre sinistre l'éclat de la Révolution.

Danton a été l'ordonnateur en chef des massacres. Tallien l'a secondé avec une imperturbable scélératesse et Fabre d'Églantine a dressé les listes des victimes.

Il est singulier de remarquer que les exécuteurs de ces meurtres étaient presque tous des Auvergnats; on les avait choisis, de préférence aux Marseillais; on leur avait promis un fort salaire et ils avaient accepté les fonctions d'assassins. Tallien et Méhée ont fait tous deux l'aveu de cette particularité. On n'en peut cependant conclure que les Auvergnats soient plus enclins au crime que les habitants des autres provinces de la France; mais voici une circonstance qui prouve la grossière brutalité et l'exces-

sive cupidité de la plupart de ces hommes à demi sauvages qui sortaient des montagnes de l'Auvergne pour venir chercher à Paris des moyens d'existence; elle peut donner lieu à bien des conjectures. Pendant les massacres, un Anglais versait du vin aux égorgeurs en leur disant : « Prenez des forces et bon courage! »

Ce fait a été constaté par un procès-verbal du juge de paix de la section des Carmes.

Mme David, femme du célèbre peintre, avait pris un appartement près des Carmes, dans une maison voisine de l'abbaye. Étonnée de voir conduire à la prison une grande quantité de prêtres, elle témoignait ses craintes à une ancienne religieuse logée sur le même palier, celle-ci lui répondit : « Je connais plusieurs « de ces ecclésiastiques; ils portent sur eux un petit scapulaire « de la forme d'un sacré-cœur de couleur rouge, ils ne témoignent « aucune inquiétude sur leur sort. » En effet les égorgeurs découvraient la poitrine de chaque prisonnier, et celui qui était revêtu du scapulaire passait dans une chambre voisine, et était mis en liberté; les autres étaient aussitôt exécutés. Quel était l'ordonnateur, le distributeur de cette distinction, de ce signe de salut? on l'a complètement ignoré et aucun indice n'est venu fournir le moindre renseignement à ce sujet.

Le 3 septembre, Tallien, l'un des principaux instigateurs des massacres, paraît à l'Assemblée avec deux commissaires de la Commune, Guiraud et Truchon. Ce dernier prononce, à la barre, un discours dans lequel il déclare : « qu'on a fait sortir des prisons de la Force et de Sainte-Pélagie tous les prisonniers qu'on a voulu sauver »; il termine par ces mots : « et nous nous sommes retirés pour notre propre sûreté ». C'était laisser les coudées franches aux égorgeurs.

Malgré leur obscurité, les noms de quelques-uns des assassins de septembre n'ont pu se dérober à l'histoire; on peut citer entre autres : Monneuse, officier municipal et juge à la Force, Parcin, l'un des juges, présidant aux massacres (1). L'Huillier, juge à

(1) Il fut, depuis, président de la commission révolutionnaire de Lyon sous Collot d'Herbois; c'était l'ami, le confident intime de Fouché, et c'est de la maison de Parcin à Ecouen que Fouché, duc d'Otrante, se rendra dé-

la Force, livrait les victimes aux bourreaux ; c'est lui qui leur abandonna la princesse de Lamballe, et leur dit : « Élargissez madame »; Mamin, juge à la Force, Lubin, officier municipal, Dangers, Fieffé, greffier de la Force. Les nommés : L'Enfant, membre de la Commune du 10 août, Laloue, Fini, comte de Cham...., évadé de Bicêtre, Letellier, Le Grand Nicolas, Rotundo, étaient chefs des massacres. Panis, membre de la municipalité, et depuis membre de la Convention, se signala particulièrement dans les meurtres des prisons ; il signa, ainsi que son collègue L'Enfant, la circulaire envoyée à toutes les communes de France, pour les inviter à suivre l'exemple donné par celle de Paris.

Aux massacres succèdent les exécutions. Le règne du sang triomphe. Louis XVI, la reine, les princesses sont montés à l'échafaud. Nobles, bourgeois, artisans, quiconque est convaincu de tiédeur révolutionnaire ou simplement dénoncé, suspecté, est aussitôt saisi, condamné, exécuté. Dans ce déchaînement de passions le beau rôle est aux victimes. De jeunes femmes montrent une si noble fermeté devant les juges que Fouquier-Tinville en est frappé : « Les effrontées, dit-il ; dussé-je me passer de dîner, il faut que j'aille les voir sur l'échafaud pour m'assurer si elles conserveront leur caractère jusqu'à la fin. »

Cette atroce saillie fut proférée au sujet de la princesse de Monaco. « La rusée, dit-il ; mais elle a beau faire, elle ne m'échappera pas. » La princesse, condamnée à avoir la tête tranchée, s'était déclarée enceinte. Sur ce motif l'exécution est suspendue ; reconduite en prison, elle coupe ses beaux cheveux, et écrit la lettre suivante :

Je serais obligée au citoyen Fouquier de Tinville s'il voulait bien venir un instant ici, pour m'accorder un moment d'audience ; je lui demande instamment de ne pas me refuser ma demande.

Signé : Grimaldi-Monaco.

Fouquier-Tinville ne vient pas, ne répond pas ; la princesse écrit une seconde lettre ; elle est cachetée de noir ; un de ses

guisé et de nuit pour échapper aux assassins de 1815 et gagner en toute sûreté Amiens, où se trouve un fort détachement de troupes anglaises.

doigts, dont on aperçoit l'empreinte, lui a servi de cachet; l'adresse porte : Au C. Fouquet. *Très pressée...*

Je vous préviens, citoyen, que je ne suis pas grosse; je voulais vous le dire; n'espérant pas que vous veniez, je vous le mande. Je n'ai point sali ma bouche de ce mensonge dans la crainte de la mort, ni pour l'éviter, mais pour gagner un jour de plus, afin de couper moi-même mes cheveux, et ne pas les donner coupés de la main du bourreau. C'est le seul legs que je puisse laisser à mes enfants, au moins faut-il qu'il soit pur.

Signé : CHOISEUL-STAINVILLE, JOSEPH GRIMALDI-MONACO,
princesse étrangère, mourant de l'injustice des juges français.

Fouquier-Tinville, après un moment de silence, rugit de fureur et s'écrie : « La drôlesse, elle a trompé mon humanité ! j'aurai l'œil à l'avenir sur les femmes enceintes. »

La princesse de Monaco fut exécutée le jour même.

Sillery-Genlis meurt en homme de bon ton; les mains liées derrière le dos, il s'est avancé, grâce que le bourreau lui a accordée, aux quatre coins de l'échafaud, a salué d'une manière polie et en s'inclinant profondément, la multitude qui l'a remercié en quelque sorte par son silence, et avec cette gentillesse le petit grand seigneur a porté sa tête au fer de la guillotine.

Champcenetz, poudré à la maréchale, meurt aussi en plaisantant, comme il a plaisanté toute sa vie. Monté sur l'échafaud il dit à l'exécuteur : « Dépêche-toi, je vais te donner pour boire. » Il avait été arrêté pour un calembour.

A la première représentation au Théâtre Français, nommé alors Théâtre de la République, d'une pièce sans-culottide intitulée « *la Constitution à Constantinople*, le soi-disant marquis de Champcenetz se place à l'orchestre et demande à un bonnet rouge assis devant lui, le titre de la comédie qu'on joue. Le jacobin lui répond : « *La Constitution à Constantinople.* — Quoi, citoyen, réplique Champcenetz, déjà la Constitution à la porte ! » — C'est ce même Champcenetz dont Rivarol disait : « Je le bourre d'esprit, mais il n'est que mon clair de lune. » — Ces deux littérateurs avaient la manie de vouloir passer pour gens de

qualité. Voici l'épigramme qui courut sur leur compte dans toute la France :

Au noble hôtel de la Vermine
On loge ici très proprement ;
Rivarol y fait la cuisine,
Et Champcenetz l'appartement (1)

Robespierre est le grand organisateur de la Terreur, le coryphée de la guillotine, comme Barrère en est l'Anacréon. Il s'élève au-dessus de ses rivaux et semble incarner la Révolution. Il grandit dans une influence redoutable et finit par en imposer aux cabinets étrangers qui se seraient accommodés, croit-on, de son avénement définitif au pouvoir, si la journée de thermidor ne l'avait abattu.

D'après les informations secrètes que l'on recevait à Vienne, de Paris, on s'attendait à un nouvel ordre de choses en France, c'est-à-dire que le pouvoir divisé y tomberait dans une seule main. Robespierre était ce prochain dictateur se montrant disposé à mettre un terme aux excès révolutionnaires et au règne de la Terreur; il était aux yeux des cabinets de Vienne et de Londres le seul avec lequel il fût possible de traiter (2). Ne s'était-il pas opposé à la guerre dès son origine, et depuis, n'avait-il pas anéanti la faction de Brissot qui, en l'allumant, avait lancé contre l'Europe la propagande révolutionnaire? N'avait-il pas abattu plus récemment les factions anarchiques qui prêchaient le nivellement de tous les rangs et de toutes les fortunes, et qui, en abolissant le culte chrétien, avaient nationalisé l'athéisme? Dans un rapport sur la morale publique, il avait tonné lui-même contre l'athéisme et les profanations. Il venait de faire plus : nommé président de la Convention, il avait fait proclamer l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme (8 juin 1794).

(1) Le premier était, dit-on, fils d'un cuisinier tenant auberge, le second d'un frotteur-tapissier.

(2) Si l'on rapproche ces informations de l'opinion exprimée par Barthélemy (v. note page 26), on pourrait admettre que Montgaillard a réellement servi d'intermédiaire entre Robespierre et la Cour de Vienne, dont il avait sondé les intentions.

Le gouvernement de Robespierre commençait, pour ainsi dire, sous les auspices de cette déclaration religieuse, comme étant la source de la morale publique et le premier principe des lois. Il promettait aussi la liberté à tous les cultes. N'était-il pas évident qu'il aspirait à ramener les choses à un état d'ordre qu'on pût supporter et qui pût être durable? Telle était l'idée qu'on s'était formée de ce chef de la Révolution, non seulement à Vienne et à Londres, mais encore à Rome, à Turin, à Madrid, où l'on pensait, avec raison, que le pouvoir finirait par appartenir à celui au nom duquel l'ordre public pourrait se rétablir en France. Encore d'autres indices semblaient justifier les prévisions des deux principaux cabinets confédérés. On savait par exemple à Vienne et à Londres que c'était le frère de Robespierre qui avait fait suspendre l'invasion du Piémont et de la Lombardie, prête à s'effectuer par les Alpes-Maritimes; on n'ignorait pas non plus que, dans le comité de salut public, Robespierre lui-même ralentissait l'exécution des plans de campagne proposés par Carnot, comme menaçant l'Europe d'un débordement militaire. Il se servait de Saint-Just aux armées pour y balancer ou y détruire l'influence de Carnot, et il soutenait Pichegru qui lui était personnellement dévoué. Plus restreint dans ses vues, il ne voulait que l'affranchissement de la Belgique, et recouvrer tous les pays réunis par la Convention à la France. On n'ignorait pas non plus qu'au fond il redoutait la guerre et l'ambition des généraux. Enfin, on le croyait tout-puissant, parce qu'on le supposait maître du comité de salut public par les jacobins, par la Convention et par la Commune. Du reste, les cabinets n'étaient point en mesure d'avoir sur l'intérieur du comité et sur l'état réel de la France, des données assez précises pour appuyer d'une manière certaine leurs prévisions; ils étaient alors absorbés par leurs propres intérêts. Telle était à cette époque l'opinion de M. de Hardenberg; le ministre de Prusse ne pouvait pas ignorer et connaissait très bien les dispositions politiques des cabinets de Vienne et de Londres dans les mois de mai et de juin 1794; il donnait la plus sérieuse attention à leurs affaires, dont les moindres détails intéressaient de si près son pays :

enfin, M. de Hardenberg avait une entière connaissance des projets militaires et des intrigues diplomatiques qui pouvaient se tramer soit au quartier général des armées alliées à Tournay, soit à Londres.

Les faits suivants servent à confirmer l'opinion déjà si positive du premier ministre de Prusse relativement à Robespierre.

Un émigré qui eut l'honneur d'être admis (mai 1794) auprès de l'empereur d'Allemagne, François II, et du duc d'York, à Bruxelles et à Tournay (1), fut accablé de questions sur l'état où se trouvaient Paris et la France; les ministres autrichiens et anglais ne tarissaient pas sur ce sujet. Ces entretiens démontraient que les cabinets n'avaient pas des données précises sur la situation des esprits et des choses en France; bien mieux, ils n'avaient à cet égard que des notions fausses ou très erronées, et la frayeur que leur inspirait le comité de salut public égalait leur ignorance de ce qu'on y discutait.

Le comte de Mercy-d'Argenteau dit alors en présence de l'empereur : « Mais enfin, ce monsieur Robespierre est un homme bien puissant, tout le monde tremble devant lui. C'est un homme extraordinaire. Il y a six semaines qu'il m'empêche de dormir. »

L'abbé de Pradt a également cité les paroles qui furent prononcées plus tard, par le comte de Mercy-d'Argenteau : « Quel malheur que M. Robespierre n'ait pas vécu quelques « semaines de plus, il aurait été le maître de la France ; l'empe- « reur mon maître l'eût reconnu comme chef du gouvernement, « et nous aurions tous la paix à l'heure qu'il est. C'est une grande « perte que l'Angleterre et l'Autriche ont faite là. »

Le duc d'York, tout en réprouvant les cruautés de Robespierre, avouait sans détour « qu'il était bien fâcheux pour les alliés que cet homme n'ait pas eu le dessus sur la Convention ». Il n'était bruit au quartier général anglais que de l'humeur et du mécontentement qu'avait montrés Pitt, en apprenant sa chute.

Dans des entretiens qu'eut ce ministre avec l'émigré dont il s'agit, en juin et août 1794, il s'était exprimé sur le compte

(1) On ne peut douter qu'il ne s'agisse de Montgaillard. V. page 27.

de Robespierre avec beaucoup de modération, et accueillit tr
froidement les accusations portées contre le sanguinaire tyra
« La mort de Robespierre, dit-il, est un grand événement po
« la France, et pour tout le monde : il dérange beaucoup
« choses. Il faut voir ce qui va se passer; je ne crois pas que....
Pitt s'arrêta court et se refusa à ramener la conversation sur
terrain du 9 thermidor. En rapprochant ces faits, il était démont
que le chef des jacobins entretenait des intelligences secrè
avec les cabinets de Vienne et de Londres, et avec Louis XV
à Ham.

Un poète ancien a dit que « la peur créa les Dieux! » C'est
peur qui prosterna les Français aux pieds de Pétion, de Mar
de Robespierre. C'est encore la peur qui, se mêlant à la forfa
terie, à la vanité publiques, contribua à amener la plus humbl
la plus docile soumission à Bonaparte, après que la nation se
déçue dans son espoir de conserver sous la domination de
chef la liberté conquise au prix de tant de calamités. Le pa
trompé n'hésita pas cependant à se courber sous le scept
impérial, et ce fut bien alors qu'on put se rappeler avec am
tume ce mot du ministre anglais : « Qu'espérer d'une nati
qui franchit les intermédiaires avec cette fougueuse rapidité
car tel personnage qu'on vit en 1789 s'élever violemment cont
l'esprit de réformation, sera successivement ardent fauteur de
Convention, du Directoire, du régime consulaire, de la Rép
blique impériale et de l'Empire. Dans les grandes circonstanc
l'intérêt ne fut, quoi qu'on en puisse dire, qu'un mobile seco
daire pour les individus; le premier mobile fut toujours
égoïsme, effet de la crainte, de la peur : à aucune époque, on
sut résister à l'oppression avec énergie, avec persévéranc
L'oppresseur se nommât-il représentant du peuple, directe
consul, empereur, commissaire extraordinaire, ministre, ch
de police, préfet de département, accusateur public, géné
ou gendarme! Jamais l'axiome : « Ce sont les esclaves qui fo
les tyrans », ne fut si bien justifié qu'en France, depuis 17
jusqu'en 1830.

A la journée de Thermidor est attaché le nom de Tallien q

évoque le souvenir des plus sanglantes époques de la Révolution. La Commune du 10 août 1792, les massacres des 2 et 3 septembre, l'égorgement des émigrés de Quiberon (1795), déposeront éternellement contre lui ; mais il fut l'un des principaux auteurs du 9 thermidor, journée qui sauva des milliers de personnes, et il mérite, dira-t-on, sous ce rapport, de la reconnaissance publique ? Non, le féroce proconsul dont tous les actes pendant le règne de la Terreur, signalèrent la cruauté, les rapines, la débauche, Tallien, ne s'éleva contre Robespierre le 9 thermidor, que pour sauver sa tête et celle de sa maîtresse, Mlle Cabarrus (femme divorcée de M. de Fontenay, depuis Mme de Caraman, princesse de Chimay), que le dictateur avait résolu de faire tomber sur l'échafaud ; l'humanité, la justice n'eurent aucune part à ce grand acte de conservation nationale. Le vertueux et patriote Carnot fut le véritable auteur de la chute de Robespierre. Tallien était un homme sans générosité, sans vertus, sans principes, livré aux plus basses passions, incapable d'énergie, de courage ou de dévouement.

CHAPITRE TROISIÈME

DIRECTOIRE. — EMPIRE

I. **Louis XVIII pendant l'émigration.** — Le comte de Lille prend le nom de Louis XVIII. — Il est expulsé des États vénitiens ; mort du bailli de Crussol. — Projet de descente en Poitou. — Louis XVII à l'armée de Condé ; il passe en revue les émigrés ; banquet de Riegel. — Le prétendant est expulsé par l'Autriche ; attentat de Dillingen. — Séjour à Blankembourg. — Lettres de grâce accordées aux conventionnels régicides. — Opinion de Louis XVIII sur Robespierre.

II. **Hoche, Barras Talleyrand.** — Caractère de Hoche, sa liaison avec Joséphine ; il est envoyé en Irlande. — Barras est accusé de l'avoir fait empoisonner. — Circulaire de Talleyrand aux agents diplomatiques. — Influence de Mme de Staël. — Épigramme de Lebrun sur Talleyrand. — Lettre de Talleyrand à Bonaparte. — Connivence de Talleyrand avec Louis XVI ; son départ pour Londres.

III. **Le 18 fructidor et le 18 brumaire. — Moreau. — Mort du duc d'Enghien.** — Augereau. — Le peuple de Paris au 18 fructidor. — Bonaparte revient d'Égypte. — Le Directoire lui offre un banquet. — Fouché au 18 brumaire ; ses précautions en cas d'échec. — Bonaparte manque d'argent ; Fouché lui en procure. — Moreau au Luxembourg ; son caractère ; ses projets ambitieux. — Appréhensions de Bonaparte. — Arrestation du duc d'Enghien. — Opinion de Cambacérès sur l'attentat de Vincennes. — Duplicité de Talleyrand ; il conseille l'exécution.

IV. **Bonaparte aux Tuileries.** — Bonaparte conserve ses sympathies aux jacobins. — Il recrute les préfets parmi les conventionnels. — Apostrophe de Bonaparte à Sieyès. — Les inscriptions républicaines disparaissent des monuments publics. — Fêtes données par Joseph et Lucien Bonaparte. — Cérémonie du sacre. — Circulaires envoyées aux fonctionnaires à cette occasion.

V. **Cambacérès, Lannes, Soult, Junot, Masséna.** — Origines de Cambacérès ; sa carrière, son égoïsme ; il exerce une grande influence sur Napoléon ; il fait nommer M. Pasquier, préfet de police. — Le cardinal Maury, le plus grand athée de l'Empire. — Rapacité et orgueil de Cambacérès. — Lannes en Espagne ; originalité de caractère ;

anecdote. — Lannes et Talleyrand. — Soult et les oranges de Portugal. — Junot. — Patriotisme et vertus de Masséna.

VI. Chute de l'Empire.— Tentative d'assassinat contre Napoléon.— Cambacérès spécule sur les fonds publics. — Fuite de Marie-Louise. — Trahison des généraux. — La cour à Blois. — La statue de la place Vendôme est renversée. — Napoléon à Fontainebleau. — Entrée de Louis XVIII à Paris; retour aux Tuileries. — Mort de l'impératrice Joséphine ; sa jeunesse; sa vie. — Motifs qui ont fait croire à son empoisonnement. — Confidences de Louis XVIII et de Talleyrand.

I

LOUIS XVIII PENDANT L'ÉMIGRATION.

Si la Révolution a causé d'immenses infortunes, si elle a bouleversé l'État, provoqué des guerres, ruiné des provinces, sacrifié des existences, elle a réalisé les ambitions de quelques hommes, et parmi eux il faut citer Monsieur, comte de Lille. Dès l'exécution de Louis XVI, ce prince prend le titre de régent et aussitôt qu'il connaît la mort de Louis XVII, il se proclame roi de France et de Navarre sous le nom de Louis XVIII, dans un message daté de Vérone :

23 juin 1795.

Français, dit-il, votre roi va vous parler avec toute la sincérité de son cœur; écoutez sa voix : c'est celle d'un père à ses enfants. Français, vous fûtes infidèles au Dieu de vos pères, et ce Dieu justement irrité vous a fait subir tout le poids de sa colère. Vous fûtes rebelles à l'autorité qu'il avait établie pour vous gouverner, et un despotisme sanglant, une anarchie non moins cruelle et la plus épouvantable des servitudes se succédant tour à tour, vous ont sans cesse déchirés avec une fureur toujours croissante : mon cœur a profondément gémi sur vous, pour vous! Français, il faut revenir à cette religion sainte qui avait attiré sur la France les bénédictions du ciel. Il faut rétablir ce gouvernement qui fut, pendant quatorze siècles la gloire de la France; gouvernement qui avait fait de votre patrie le plus florissant des États, et de vous le plus heureux des peuples. Tous les Français qui, abju-

rant leurs opinions funestes, viendront se jeter aux pieds du trône, y seront reçus; ceux qui, dominés encore par un cruel entêtement, se hâteront de revenir à la raison et au devoir, seront aussi nos enfants. Il est cependant des forfaits (que ne peuvent-ils s'effacer de notre souvenir et de la mémoire des hommes !), il est des forfaits dont l'atrocité passe les bornes de la clémence : les régicides sont des monstres abominables que la postérité ne nommera qu'avec horreur; la France entière appelle sur leur tête le glaive de la justice... Français, séparez votre cause de la leur; que la vertu se sépare du crime, que l'honneur se sépare de l'infamie ! Le repentir est une vertu; embrassez-le et jetez-vous aux pieds du trône. Votre père vous pardonne, car il vous porte dans son cœur; votre roi vous en assure, et c'est au nom de son aïeul Henri IV qu'il vous le promet. Français, levez-vous contre vos tyrans et Dieu secondera vos efforts.

Signé : Louis, et *contresigné :* Flachslanden.

Le prétendant écrit en même temps au prince de Condé :

Mon cousin, je suis touché, comme je dois l'être, des sentiments que vous m'exprimez au sujet de la perte irréparable que je viens de faire en la personne du roi, mon seigneur et neveu. Si quelque chose peut adoucir ma juste douleur c'est de la voir partagée par ceux qui me sont chers à tant de titres, par ces héros qui défendent, sous vos lauriers la cause sacrée de l'autel et du trône... La France perd un prince dont les heureuses qualités que j'avais vues se développer dès la plus tendre enfance, annonçaient qu'il serait le digne successeur du meilleur des rois. Il ne me reste plus qu'à implorer le secours de la divine Providence, pour qu'elle me rende digne de dédommager mes sujets d'un si grand malheur; leur amour est le premier objet de mes désirs, et j'espère qu'un jour viendra où, après avoir, comme Henri IV, reconquis mon royaume, je pourrai comme Louis XII, mériter le titre de père de mon peuple. Dites aux braves gentilshommes et aux fidèles troupes dont je vous ai confié le commandement, que l'attachement qu'ils m'expriment par votre organe, est déjà pour moi l'aurore de ce beau jour et que je compte principalement sur vous et sur eux pour le faire éclore.

Les intrigues, les machinations de Louis XVIII pour exciter les cabinets étrangers contre la France inquiètent la République de Venise, dont le prince reçoit à Vérone l'hospitalité. Subitement le sénat vénitien donne au prétendant l'ordre de quitter les États de la République. Le comte de Lille répond par une lettre cheva-

leresque : « Je partirai, dit-il, mais j'exige deux conditions : la « première, qu'on me présente le livre d'or où ma famille est ins- « crite, afin que j'en raye son nom de ma main ; la seconde, qu'on « me remette l'armure dont l'amitié de mon aïeul Henri IV fit pré- « sent à la République. » On signifia au prince qu'on effacerait volontiers le nom de sa famille du livre d'or, mais qu'on ne lui rendrait pas l'armure qu'il réclamait, parce qu'elle ne lui appartenait point; Monsieur fut d'ailleurs invité à vider sans délai le territoire vénitien. Il n'avait guère besoin de cette épée dont il ne sut jamais se servir, quoiqu'il ait manifesté à cette époque l'intention d'aller combattre en Vendée.

Dans le conseil tenu à Vérone relativement à ce projet, d'après l'invitation du roi d'Espagne et les secours fournis à cet effet par le cabinet de Madrid, un des ministres de Louis XVIII ayant cité l'exemple de Charles VII, qui avait reconquis son royaume, à la tête d'une poignée de braves et avec infiniment moins de ressources que n'en offraient les armées royales de la Vendée et de la Bretagne, M. d'Avaray s'empressa de dire : « Oui, mais le roi « avait près de sa personne une Pucelle qui inspirait aux troupes « un enthousiasme invincible. » Un des assistants, le bailli de Crussol, lui répondit sur le ton de la plaisanterie : « S'il ne s'agit « que d'une pucelle nous sommes sûrs de la victoire ; j'en connais « deux : la femme du roi et son épée (1) ». Louis XVIII ne pardonna jamais au comte d'Antraigues d'avoir répandu cette anecdote en Italie et en Angleterre.

Louis XVIII avait montré le plus vif désir d'être transporté sur les côtes du Poitou ; il avait annoncé solennellement et à plusieurs reprises, aux généraux vendéens, qu'il allait se mettre à leur tête, il avait en conséquence demandé au cabinet de Madrid, les secours nécessaires. Le roi d'Espagne lui envoya deux cent mille piastres et des lettres de change pour une somme de quatre cent mille francs. Deux frégates espagnoles, sur lesquelles on avait embarqué vingt-cinq pièces de canon, dix mille fusils, et deux cent mille livres de poudre, avaient ordre d'atten-

(1) On sait que Louis XVIII était impuissant et sans courage physique.

dre S. A. R. à la hauteur de Barcelone et d'escorter jusqu'en vue des côtes de la Vendée le bâtiment marchand acheté à Livourne pour son transport. Louis XVIII fit vendre le navire et escompter les traites. M. d'Avaray fut chargé d'annoncer au cabinet de Madrid, que le roi ne pouvait compromettre sa dignité au point de s'embarquer sur un simple bâtiment de commerce, qu'il devait compte de ses jours à ses fidèles sujets, et qu'en conséquence il ne les exposerait pas aux hasards d'une longue traversée sans le secours d'une escadre. Le comte d'Antraigues montrait à Venise des lettres relatives à cette négociation. Cet agent secret assurait que le prince était décidé à chercher un asile en Angleterre, mais « je lui ai dit et écrit, ajoutait-il, que s'il effec- « tuait jamais un tel dessein, je le dénoncerais à l'Europe entière, « et l'abandonnerais à son sort; aller se jeter dans la gueule du « loup! se mettre en otage chez le plus implacable ennemi de la « France, conçoit-on cela? » — Le comte de Lille et d'Antraigues se retireront cependant en Angleterre et y seront plus tard pensionnés par le gouvernement.

Louis XVIII renonçant à la Vendée, commence alors cette vie errante qu'il a supportée, il faut le reconnaître, avec un courage et une énergie indomptables, et prend le parti de rejoindre à Rastadt l'armée de Condé. Cette armée composée d'émigrés, est échelonnée sur le Rhin, à la solde de l'Autriche qui la suspecte. Son chef, désespérant de combattre utilement, a noué avec Pichegru, et par l'intermédiaire de Montgaillard, une intrigue dont il veut tenir les fils, espérant tout de la trahison prochaine du général français, le passage du Rhin, le rétablissement de la royauté, les hautes récompenses dues à son initiative.

Aussitôt que le prince de Condé reçoit la nouvelle de la prochaine arrivée de Louis XVIII, il fait appeler son principal agent dans les négociations ouvertes avec Pichegru. Il exprime au comte de Montgaillard ses intentions de la manière suivante :

« Le roi s'est décidé à nous rejoindre, il arrivera sous quatre « à cinq jours. Vous serez vraisemblablement mandé pour rendre « compte de la situation des affaires; voici la conduite à « suivre : Le salut de la France est dans mon armée, et le roi la

« compromet par sa démarche intempestive. Il a tort de venir, « l'Angleterre et surtout l'Autriche ne le voulaient pas ; que fera- « t-il ici ? De beaux discours ; il assistera aux parades et pas- « sera des revues ; il voudra agir en roi, comme s'il était à « Versailles, et à quoi tout cela aboutira-t-il ? A ce que la cour « de Vienne, maîtresse absolue en Allemagne et notamment sur « les bords du Rhin, exigera impérieusement qu'il s'éloigne. « Déjà M. de Thugut s'est prononcé d'une manière formelle à cet « égard... Vous sentez de quelle importance il est aujourd'hui, « pour le salut de l'État, que je reste seul et véritable chef de « mes soldats... Tâchez d'en faire sentir la nécessité dans vos « conférences avec le roi, ou avec d'Avaray, ce qui est la même « chose. Les négociations avec Pichegru vous appartiennent ; vous « en avez la clef, plus que personne ; réglez toutes vos réponses, « toutes vos observations sur ce texte : surtout n'abondez pas « dans le sens de son conseil, de ses ministres de papier qui en- « tendent gouverner mon armée comme si elle était dans leur « département. Tenez-vous en garde contre les belles paroles du « roi ; songez bien qu'on ne conquiert pas un royaume avec des « phrases, mais avec l'épée du grand Condé... Pichegru et ses « soldats désirent un roi qui sache les conduire à la victoire, et « assurément ils ne voudront pas d'un prince qui ne saurait « combattre que la plume à la main. »

Le premier soin du comte de Lille à son arrivée à Riegel, (quartier général de l'armée de Condé) est de se faire rendre compte de l'état des négociations suivies avec Pichegru. Il approuve les stipulations convenues et les promesses faites en son nom au général républicain ; il en excepte l'article relatif à l'amnistie. Le comte de Lille écrit le 1er mai au feld-maréchal Wurmser la lettre suivante :

« Je vous donne avis que je suis arrivé à l'armée des émigrés français, résolu de combattre avec eux et à leurs côtés pour la plus juste des causes qu'il plaise à Dieu de favoriser. Que Votre Excellence ne pense pas que mon intention soit de faire le moindre changement dans le commandement, ni de l'ôter au prince de Condé et au général de Latour qui s'en acquittent avec tant de courage, de bravoure et

de réputation. Non, je veux partager avec ce brave corps les dangers et les fatigues de la guerre, et, sous les ordres de Votre Excellence, comme ces deux généraux, faire la campagne sans autre qualité que celle de simple soldat.

Le corps de Condé était au service de l'Autriche et sous les ordres du général en chef de l'armée autrichienne, dont il faisait partie. Le comte de Lille n'avait ni le droit, ni le pouvoir de disposer du commandement à son gré, et quant à la qualité de simple soldat, à laquelle il déclare se borner pour son compte personnel, il s'en dépouillera bientôt, pour reprendre son rôle de roi fugitif.

Louis XVIII s'était établi au château de Riegel, appartenant au prince de Schwartzemberg; le village de Riegel est situé à une petite distance du Rhin, et le fleuve n'est pas très large dans cette partie de son cours. Pour fêter le prétendant, une revue des troupes fut décidée et cinq à six cents hommes furent chargés de reproduire et représenter fidèlement tous les régiments français tels qu'ils existaient en 1788. Ces régiments étaient forts de 4, 6, 8 hommes; le plus complet n'en comptait que 11; ils furent placés en ligne devant le corps de Condé; les soldats attribués à ces régiments en portaient l'uniforme, les numéros et les autres marques distinctives. Le roi se présenta à la tête de cette ligne, on battit aux champs et le prince de Condé s'acquitta de ses fonctions de colonel général de l'infanterie avec une précision et une ponctualité admirables. Le prince nommait chaque régiment au roi et disait : « Sire, voilà votre régiment d'Auvergne, vos régiments de Navarre, de Champagne, de Flandre, de Royal-Roussillon; sire, voilà votre beau régiment du roi, etc. » et successivement jusqu'au 109e ou 110e régiment de l'ancien régime. Les soldats criaient à tue-tête : « Vive le roi ! » Les tambours battaient sans relâche, les trompettes sonnaient, et l'artillerie faisait des décharges continuelles...

Cette grande revue, annoncée depuis plusieurs jours, avait attiré l'attention des troupes républicaines cantonnées sur la rive gauche en face du corps de Condé. D'une rive à l'autre, on pouvait entendre distinctement les acclamations des émigrés : « Fran-

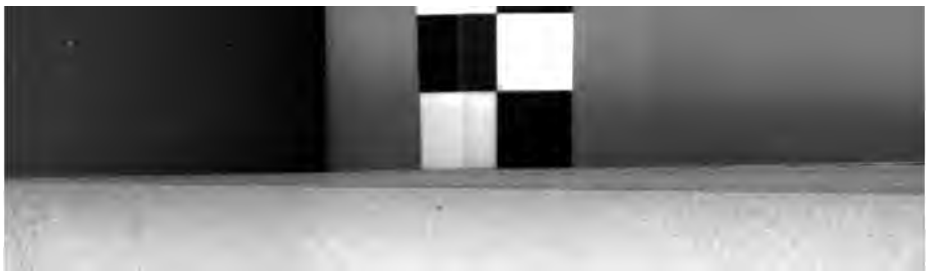

« çais, voilà votre roi, votre père, qui ne veut vivre que pour « vous rendre heureux; criez : Vive le roi! C'est bien lui, nous « avons le roi avec nous ! » Ainsi criaient les condéens aux républicains qui bordaient la rive gauche. Ceux-ci répondaient : « Vous avez le roi, eh bien ! gardez-le ; vous avez le roi, « nous avons le royaume, et le garderons malgré lui. »

Après la Restauration, les écrivains de l'ancien régime ont répété que Louis XVIII avait été salué de nombreuses acclamations par les soldats de la République, qu'il s'était avancé vers eux jusqu'au milieu du fleuve, monté sur un cheval blanc, et que dans cette circonstance il avait déployé une majesté et fait preuve d'une intrépidité vraiment royales. Rien de plus faux : Louis XVIII parut, au contraire, très mortifié du peu de sensation que sa présence à l'armée de Condé produisait sur la rive gauche. Il put très bien juger que l'armée républicaine n'était pas pour lui, et que les soldats qui la composaient faisaient très peu de cas de la royauté. Aussi le roi ne fut pas tenté de recommencer cette promenade militaire.

D'ailleurs, il n'eût pu passer de nouvelles revues, quand la fantaisie lui en serait revenue. Dès le lendemain, un ordre formel du quartier général autrichien vint défendre tout spectacle de ce genre. Les décharges de l'artillerie royale avaient donné l'éveil sur toute la ligne, et les corps autrichiens avaient pris les armes, crainte de surprise. Ainsi finit cette comédie guerrière, dans les entr'actes de laquelle Louis XVIII distribua force croix de Saint-Louis et fit de nombreuses promotions. Il donna même des lettres de noblesse à plusieurs gentilshommes condéens qui lui en demandèrent.

Si les revues de Riegel étaient curieuses pour un observateur, les banquets royaux n'étaient pas moins amusants : Louis XVIII était vraiment roi à table, fourchette en main. Le monarque exilé y tenait cour plénière, et tout, jusqu'à la manière de servir et de découper, tenait de la souveraineté. On offrit au roi, dans le banquet qui suivit la revue, une hure de sanglier de sa province d'Alsace, des petits pois, des fraises, des vins, des liqueurs de ses provinces de Lorraine, de Guyenne, de

Champagne, de Bourgogne, de Roussillon. Le maître d'hôtel spécifiait scrupuleusement les plats comme le prince de Condé les régiments. Entre plusieurs scènes comiques, celle-ci mérite d'être citée :

Le roi fit passer au prince de Condé, placé en face de lui, un verre de champagne et porta sa santé en ces termes : « Au digne descendant du vainqueur de Rocroy, *Nihil desperandum Teucro duce.* » Le prince n'était pas homme à demeurer en arrière de courtoisie ; il demanda la permission de présenter son toast, se leva et prononça ces mots en s'inclinant profondément : « Au digne petit-fils de Henri IV, *Nihil desperandum auspice Teucro.* » Ainsi fut complété le vers d'Horace, qui ne s'était jamais trouvé à semblable fête, même du temps d'Auguste. Le prince de Condé ne savait pas le latin (1), la petite galanterie du dîner avait été concertée le matin avec le comte de Lille ; elle fit du reste un merveilleux effet, l'ambassadeur et le commissaire anglais, Wickham et Crawfurd, et les trente-cinq convives galonnés ou titrés de ce banquet royal firent retentir la salle de cris : « Vive le roi ! Vive le prince de Condé ! » Pour le coup on se crut en France.

Mais la présence de Louis XVIII inquiète aussi l'Autriche, jalouse de diriger sans contrôle son action contre la France. D'ailleurs, on est mécontent à Vienne du refus opposé au projet de mariage de Madame, fille de Louis XVI, avec un prince autrichien. Le cabinet de Vienne notifie au comte de Lille (seul titre que la chancellerie aulique donne à Louis XVIII) son désir de le voir s'éloigner du Rhin. Des négociations sont engagées à ce sujet, mais à l'approche de l'armée française, le prince est contraint de se retirer dans la Forêt-Noire et il est blessé la nuit à Dillingen d'un coup de feu tiré contre la fenêtre de son appartement. On a prétendu que cette tentative, méditée par Pitt, aurait été commise par un émigré, aux gages de l'Angleterre, Colleville, ancien garde du corps du comte d'Artois ; rien ne peut cependant confirmer cette supposition.

(1) Dans ses négociations avec Pichegru, le prince de Condé exigeait qu'on lui livrât Huningue ; il en faisait, disait-il, une condition « sine *quo* non ».

La blessure du comte de Lille était très légère; le prince y attacha néanmoins une grande importance et saisit cette occasion pour écrire au comte de la Châtre : « Dites à vos braves compagnons d'armes, à ces héros couverts de cicatrices plus nobles que la mienne, que j'ai répandu mon sang comme eux, et me sens plus digne qu'auparavant d'être leur roi. » C'est sans doute pour répondre à ce sentiment que, deux mois après le coup de fusil de Dillingen, on répandit à l'armée de Condé ce beau mot du roi, sur l'extrême frayeur témoignée par le comte d'Avaray en voyant quelques gouttes de sang couler de l'égratignure faite au front royal : « Ah! mon Dieu, quelques lignes « plus bas, quel malheur!... — Eh bien ! cher d'Avaray, le roi de « France se serait appelé Charles X. » — Louis XVIII au moment où il se sentit frappé, s'écria : « Ah ! Dieu, je suis assassiné. » Le domestique de service dans ce moment auprès de lui, le soutint dans ses bras, en appelant à grands cris du secours. Ce domestique, appelé Jolivet, l'a raconté lui-même, et quant au mot héroïque dont on a tant parlé depuis la Restauration, il n'en fut question à l'armée de Condé que longtemps après l'événement de Dillingen.

Le comte de Lille se réfugie d'abord à Blanckembourg (duché de Brunswick); il n'y résidera pas longtemps, et sera bientôt obligé de fuir en Russie et en Angleterre. Pendant son séjour à Blanckembourg, il ne s'occupe que d'intrigues politiques et de conspirations contre le pays dont il se dit roi. Ses correspondances remplissent une partie de ses jours et de ses nuits ; il prépare des proclamations, des ordonnances, des édits, et tranche du souverain comme Louis XIV à Versailles. Le prince habite la chétive maison d'un épicier, dont la façade est toute en vitrages et dont les chambres sont à peine logeables. A cinq cents pas du bourg, on remarque sur la hauteur qui le domine, un joli château moderne. Le roi de Prusse n'a pas jugé à propos d'y installer le prétendant; tous les appartements en sont étiquetés et marqués pour le maréchal de Broglie et sa suite. Vers midi, l'auguste banni monte dans une voiture traînée par deux chevaux, attelés avec des cordes ; il se promène pendant une ou deux heures, rentre

dans la chambre du conseil, et donne le reste du jour aux soins de son royaume. Il tient audience, nomme des ambassadeurs et des ministres, fait de nombreuses promotions dans ses armées de terre et de mer, quoiqu'il n'ait pas un soldat, une barque, un écu.

Louis XVIII entretenait une immense correspondance, ourdissait à distance maintes conspirations, et, en attendant leur succès, organisait l'administration de la France à peu près sur le pied où elle sera réglée après la Restauration.

Le 21 janvier 1797, date anniversaire de la mort de Louis XVI, le prétendant tient conseil depuis neuf heures du soir jusqu'à une heure du matin. La question des lettres de grâce à accorder à dix-neuf régicides y est agitée ; MM. de Flaschlanden et de La Vauguyon, combattent vivement cette mesure ; le roi dit à M. de Flaschlanden :

« Monsieur le garde des sceaux, scellez toujours ces lettres. « J'empiète, comme le dit très doctement M. de La Vauguyon, sur « les droits de la puissance royale, mais lorsque je serai sur mon « trône, mon parlement de Paris saura bien me prouver que j'ai « outrepassé mes droits, et les gens auxquels je fais grâce aujour- « d'hui seront rompus en place de Grève, avec mes lettres paten- « tes au col. »

Les dix-neuf régicides auxquels on accordait si précieuse faveur étaient : Barras, Cambacérès, Fouché (de Nantes), Lequinio, Dubois-Crancé, Jean Debry, Courtois, Julien (de la Drôme), Châteauneuf-Randon, Sergent, Richard (de la Sarthe), Cochon-Lapparent, Bentabolle, Ricord (du Var), André Dumont, François la Primaudière, Panis, Robert Lindet, La Réveillère-Lepeaux. On ignore si ces lettres patentes parvinrent toutes à leur adresse ; mais elles furent envoyées à Berne, d'où elles devaient être expédiées à Lyon.

Le lendemain de ce conseil, Louis XVIII fit appeler par le duc de La Vauguyon, le comte de Montgaillard, et lui dit :

« Savez-vous bien que vos principes constitutionnels visent au « jacobinisme, rien moins que cela ; mais *aliquando bonus dor-* « *mitat Homerus !* La liberté de la presse ! la liberté de la presse !

« en parlant ainsi oubliez-vous que c'est à la liberté de la presse « qu'il faut attribuer les progrès et tous les attentats de la Révo- « lution ! M. de Rivarol a dit avec grande raison de l'imprimerie : « *seule plaie dont Moïse oublia de frapper l'Égypte.* La presse a « seule provoqué notre Révolution ; la presse est le philoso- « phisme, l'irréligion, la corruption, et la révolte mises en « action ; elle dénature et soulève le peuple. Mais j'y mettrai bon « ordre en entrant dans mon royaume et messieurs les écrivains « peuvent compter sur une chambre syndicale et sur une belle « et bonne censure. Il ne faut pas laisser parler une nation, et le « Français moins que tout autre peuple... Votre opinion sur « Robespierre est au moins fort hasardée, si elle n'est pas fausse ; « les hommes d'État ne doivent pas être jugés d'après les règles « ordinaires de morale. En 1793 et 1794, il s'agissait de sauver le « corps social et s'il était prouvé que le chef des jacobins n'eût « fait dresser les échafauds de la Terreur que pour abattre les « factions et rétablir ensuite ce gouvernement royal que la France « entière désirait, il serait injuste de regarder Robespierre « comme un homme cruel et de l'appeler tyran ; il faudrait au « contraire voir en lui, comme dans Sylla, une forte tête, un « grand homme d'État. Richelieu aurait fait plus que Robes- « pierre s'il se fût trouvé dans une position semblable (1). »

Il fut beaucoup question dans cette séance des succès des armées républicaines et principalement de Bonaparte. On avait été jusqu'à proposer à Louis XVIII d'attacher ce général à la cause royale en lui accordant la main de Madame, fille de Louis XVI. Le prince s'exprima ainsi à son sujet :

« Et ce sont pourtant des brigands, des sujets révoltés, des « scélérats qui ont de tels avantages militaires ! Il faut rougir « lorsqu'on est Français de ce qu'ils appellent honneur et cou- « rage ! Croyez-vous que Bonaparte soit réellement gentilhomme ? « Pour Français, il ne l'est pas, il est né Corse... Au surplus,

(1) Louis XVIII exprimera de nouveau ces sentiments en 1814 ; il parlera de Robespierre avec une sorte d'approbation, et ordonnera de continuer à sa sœur, ainsi qu'au régicide Panis, la pension que Bonaparte leur avait accordée.

« Masséna, Kléber, Jourdan, Bernadotte, etc., et autres gens de « cette espèce, *ejusdem farinæ*, sont sortis de la boue. Je ne veux « rien tenter auprès d'eux. »

II

HOCHE. — BARRAS. — TALLEYRAND.

Hoche était un des généraux de la Révolution les plus fortement imbus d'idées républicaines: il leur fut constamment fidèle. La patrie et la liberté étaient les deux objets de son culte. Né à Versailles, dans la dernière classe du peuple, il se donna lui-même les premiers éléments d'une éducation que l'extrême indigence de ses parents ne leur permettait pas de lui procurer. Engagé à seize ans dans les gardes françaises, il adopta avec enthousiasme, en 1789, la cause nationale. D'une bravoure et d'un sang-froid à toute épreuve, il ne tarda pas à se distinguer parmi cette foule de braves qui surgirent, comme par enchantement, de la terre française dans les premiers combats de 1792. Sa carrière militaire fut une suite continuelle de beaux faits d'armes et de nobles actions guerrières; les lignes de Wissembourg et le débloquement de Landau témoignent de sa valeur stratégique; ainsi que le passage du Rhin et la bataille de Neuwied. La pacification de la Vendée est la preuve de son patriotisme et de ses vertus civiques.

Hoche fut un grand citoyen, dans la véritable acception de ce titre; on a dit de lui : « De tous nos généraux, c'est celui qui a le sabre le plus long et la parole la plus courte. »

Hoche eût été un des hommes illustres dont Plutarque se serait honoré de transmettre la vie à la postérité. Doué des formes les plus aimables, il avait inspiré de vifs désirs à Mme Bonaparte, avec laquelle il était en relations intimes. Mais peu de temps avant sa mort, il ne cachait pas la répugnance qu'une sem-

blable liaison lui inspirait, car Joséphine ne cessait de lui demander de l'argent.

Cette créole était fort dissipatrice et sa conduite l'obligeait à recourir à tous les expédients de la galanterie. Elle envoya un jour Mme X..., son intime amie, au Luxembourg, battre monnaie. Barras refuse de payer et prétexte que sa bourse est vide. La dame, qui est aussi une des favorites du dictateur, aperçoit la clef du secrétaire, l'ouvre et y prend tout ce qu'elle trouve : « Il faut, mon cher, dit-elle, que vos maîtresses ne manquent de rien : ne vous servent-elles pas suivant vos goûts ? » Et Barras de rire aux éclats.

Le Directoire se débarrassa de Hoche en le mettant à la tête d'une expédition contre l'Irlande, expédition organisée dans des conditions insuffisantes et qui échoua pour des motifs d'ordre divers. Barras donna, dit-on, connaissance au cabinet anglais, moyennant 100 mille livres sterling du plan et des moyens d'exécution adoptés pour l'invasion et la conquête de l'Irlande. On ne hasarderait pas une si grave accusation contre Barras, si la preuve n'en avait, en quelque sorte, été donnée par des hommes politiques anglais. Un ministre prussien parfaitement au fait des intrigues du cabinet de Londres, le baron de Hardenberg, a de plus fourni à Anspach, sur les intrigues diplomatiques de Barras, des indications si positives, qu'elles équivalent à une entière évidence. Il est très possible que Barras, redoutant les révélations que le général Hoche pourrait faire, au sujet de l'expédition d'Irlande, ait fait empoisonner le général.

Après la campagne d'Italie, la paix étant signée avec l'Autriche, une nouvelle campagne est dirigée contre l'Angleterre, et le 5 janvier 1798 une loi ordonne l'ouverture d'un emprunt de 80 millions, pour subvenir aux frais d'une descente en Irlande (1).

A cette occasion, Talleyrand. ministre des relations extérieures, envoie la circulaire suivante à tous les agents diplomatiques et consulaires de la République française :

(1) Il s'agit de l'expédition du 22 août 1798, dirigée par le général Humbert, et qui aura le sort de la tentative de Hoche.

« Des puissances coalisées contre la liberté, l'Angleterre est la seule qui nous reste à combattre, c'est notre éternelle ennemie. Une grande expédition se prépare contre l'Irlande, le vœu national presse cet armement... Mettez votre conduite en opposition directe avec celle des envoyés de Londres. La cause qu'ils défendent est celle de la tyrannie, de l'avidité mercantile, d'un machiavélisme honteux et criminel. Toutes leurs actions, tous leurs vœux portent l'empreinte nécessaire de leur vicieuse origine. A quoi tient-il que l'Angleterre n'ait imité Carthage qui, pour rendre plus dépendants les peuples qui l'environnaient, leur défendit sous peine de la vie, de semer, de planter, de cultiver, de trafiquer, défense dont le souvenir excite l'exécration. N'est-ce pas le but auquel tend indirectement le despotisme maritime de la Grande-Bretagne? Ne prétend-elle pas s'arroger exclusivement le commerce du monde entier? Et quel cabinet de l'Europe serait assez aveugle pour ne pas sentir l'intérêt de toutes les puissances, à combattre, à extirper un si horrible monopole, et à réléguer dans leur île ces prétendus despotes qui ne devraient pas se mêler des affaires du continent?... L'Europe sait assez, et il est inutile de vous rappeler à vous-même, que vous représentez une nation composée de trente millions d'hommes à qui sur le continent rien n'a pu résister.

« Comment donc l'Angleterre, puissance inférieure en moyens et en force même au temps de la monarchie, a-t-elle depuis plus d'un siècle contrarié en tout et même humilié la France? Sa position insulaire et l'idée de la liberté dont elle se vantait n'ont pas seules contribué à cet étonnant résultat. Il a été surtout l'effet du système diplomatique suivi par les Anglais; mais cette force même, est factice chez elle comme tout son pouvoir. Il est facile de s'en convaincre pour peu qu'on veuille suivre l'histoire des Anglais, depuis qu'ils se sont immiscés dans les affaires de l'Europe.

« Ce fut leur Protecteur Cromwell qui, le premier, donna le ton à leur diplomatie, appelant à son aide la plume vigoureuse et ci-devant républicaine du célèbre Milton. Cromwell osa parler à tous les cabinets ce langage hautain que, depuis cette époque, le ministère de Saint-James a toujours soutenu, et qui n'étant dans son origine que l'insolente marque d'un trop heureux usurpateur, ne parut être dans la suite que l'accent énergique et fier d'un peuple qui se disait libre. Engagés dans les guerres dont la longue série commença et finit le règne de Louis XIV, les gouvernements de l'Europe crurent extrêmement puissants ceux qui s'annonçaient comme tels. Ils se laissèrent étonner et cédèrent sans examen aux prétentions d'une cour qui exigeait avec menaces. Bientôt après, la France livrée à un prince apathique, à des ministres corrompus, affaiblie à la fois par des victoires inutiles et par des alliances contraires à ses intérêts, réduite à la plus déplorable im-

impuissance, la France se vit dégradée au point de trembler elle-même devant le prétendu génie du cabinet de Londres. Forte de cette illusion bien plus que d'un pouvoir réel, l'Angleterre, à la fin de chaque grande guerre, a figuré avec éclat dans les pacifications de Nimègue, Utrecht, Aix-la-Chapelle, au traité de Paris, aux conférences de Pilnitz et dans les crises subséquentes de notre Révolution. C'est ce prestige, citoyens, qu'il s'agit de détruire, c'est ce colosse aux pieds d'argile qu'il faut aujourd'hui renverser. Il faut donc, que de votre côté, vous attaquiez avec courage la puissance de l'Angleterre dans sa force fédérative. Tandis que du leur, nos armées s'élançant sur son territoire, dévoileront aux yeux des gouvernements de l'Europe auxquels sa jactance en impose, le vrai secret de sa faiblesse.

Voici quelle est la marche que vous devez suivre. La cause que vous défendez est celle de la liberté, de la philanthropie, de la gloire et de la vertu. L'éclat d'une si belle cause doit rejaillir sur vous et sur vos actions. La France a combattu sur terre pour son indépendance et ses limites naturelles; elle va combattre sur mer, non pas pour elle seule, mais pour affranchir l'Océan et pour émanciper tous les peuples qui sont également victimes de l'avidité des Anglais. Répondez, citoyens, répondez dignement à votre auguste mission; que la plume et la voix des négociateurs secondent le courage et l'épée de nos défenseurs; plus les agents de l'Angleterre seront impérieux, fourbes et remuants, plus vous devez montrer de droiture, de loyauté, de cette modération qui, bien plus que la morgue, est le trait caractéristique de la véritable puissance... Épiez toutes leurs démarches, empêchez qu'ils ne puissent ourdir contre la République quelque nouvelle trame; qu'ils vous trouvent sans cesse sur leur chemin; suivez-les sans relâche au sein même des cabinets. Sachez les aborder dans leurs derniers retranchements. Soyez ardents à découvrir, et soigneux à déconcerter les menées souterraines, les calomnies et les intrigues, les séductions perfides et les projets affreux que veut en vain cacher leur agence secrète. Celle-ci se trouve partout : chez nos ennemis découverts, nos alliés, affidés en Italie et en Espagne, dans la république Batave, peut-être encore plus qu'ailleurs, dans le sein de la France... C'est à vous qu'il siéra de faire entendre quelquefois aux ministres des cours le langage républicain dans sa mâle fierté, mais sans prodiguer ce moyen qui doit être toujours frappant et décisif. Tenez-moi surtout au courant de tout ce que machine le génie infernal du cabinet de Londres... Ne heurtez pas les mœurs, les usages, les préjugés des pays où vous êtes: mais en gardant les convenances, conservez aussi les usages et les mœurs des républicains; aux démonstrations d'une étiquette vague, substituez l'aménité, la politesse franche qui part d'une âme vertueuse et du sentiment de grandeur que la liberté donne... Mesurez toutes

vos démarches, et n'oubliez jamais que la fougue n'est pas la force... Faites bien connaître partout que le cabinet anglais mérite peu de confiance. Tel est en ce moment votre principal but. Évertuez-vous, citoyens, dans vos travaux ; pour vous aplanir les obstacles, comptez sur l'armée d'Angleterre.

A Paris, le 16 nivôse an VI (5 janvier 1798).

Salut et fraternité.

Le ministre des relations extérieures :
Signé : TALLEYRAND-PÉRIGORD.

Voilà des instructions ministérielles qui dévoilent la faiblesse de la puissance anglaise, et ne laissent rien à désirer pour l'enseignement et la conduite des agents diplomatiques et consulaires de France. Comment ne pas être pénétré à la lecture de ce mandement diplomatique? Malheureusement, l'agent intime de M. de Talleyrand, celui de ses employés qui possède ses plus secrètes pensées, M.R... L..., livrera les secrets du ministère à l'Angleterre, à l'Autriche, et malheureusement encore, M. de Talleyrand sera en correspondance secrète avec le baron de Lherbach, ministre plénipotentiaire de la cour de Vienne, et le congrès de Rastadt se terminera par l'assassinat des ministres plénipotentiaires français.

Par une fatalité encore plus déplorable, il sera réservé à M. de Talleyrand d'appeler les armées étrangères en France, de guider en quelque sorte leur marche et de légitimer leur entrée à Paris. Mais la France ne sera pas dégradée au point de trembler elle-même devant le prétendu génie du cabinet anglais. L'astuce de M. de Talleyrand y mettra bon ordre ; il honorera, il légitimera, il légalisera diplomatiquement les prospérités et les nouvelles gloires nationales ; il déploiera envers les puissances étrangères *cette aménité, cette droiture, cette loyauté et surtout cette modération, qui bien plus que la morgue est le trait caractéristique de la véritable puissance.* Que de modération et de grandeur manifestera M. de Talleyrand au congrès de Vienne ; et comme il y soutiendra l'honneur et les intérêts de la patrie! Enfin avec quelle sincérité politique et quelle profondeur de vue, l'ex-évêque d'Autun, prince de Talleyrand, se réconciliera plus tard avec

l'éternelle ennemie de la France et l'infernal génie de la puissance anglaise ! Après avoir vendu en détail son pays à toutes les puissances de l'Europe, il le vendra en gros au cabinet de Londres.

La mémoire du citoyen, ex-prêtre, prince de Bénévent, prince de Talleyrand, traversera les siècles, elle est impérissable !...

Talleyrand devait à Mme de Staël son élévation au ministère des relations extérieures ; il partageait alors ses sentiments et ses opinions politiques : en voici une preuve sans réplique. Le 17 fructidor, ce ministre envoie chercher à six heures du matin, M. Paganel, secrétaire général des relations extérieures.

« Vous avez, lui dit-il, du talent, et votre patriotisme m'est « connu. Vous pouvez rendre un grand service à l'État, et je suis « persuadé que vous ne vous y refuserez pas. — De quoi s'agit-il, « citoyen ministre? — Nous touchons à une grande crise, le Direc- « toire s'enfonce comme un vieux tonneau. Les conseils inclinent « visiblement pour le rétablissement de la royauté ; il s'agit d'un « projet dont Pichegru est un des principaux chefs et qui doit « s'exécuter dans vingt-quatre heures ; on veut rétablir Louis XVIII ; « s'il est rappelé, il arrive ayant derrière lui Coblentz, l'émigration, « la Vendée, les royalistes du Midi ; il en résulterait de grands « malheurs. Vous êtes conventionnel, ce seul titre serait votre sen- « tence ; vous avez de l'influence, beaucoup d'amis dans les con- « seils ; voyez vos connaissances, conseillez-leur, proposez-leur « d'appeler au trône le duc d'Orléans. Ce prince sera aisé à gou- « verner et la France aura avec lui autant de liberté que pos- « sible. Je ne vous parle pas de votre intérêt particulier, mais « votre mérite et vos talents doivent vous répondre des avantages « que vous trouverez dans cet ordre politique de choses. — Ci- « toyen ministre, répondit Paganel, j'ai voté la mort de Louis XVI « et l'expulsion perpétuelle de tous les Bourbons ; je n'ai pas « changé et je ne changerai jamais de principes, rien au monde « ne saurait me porter à faire la proposition de rappeler un Bour- « bon. Je m'y opposerai au contraire de toutes mes forces. Je ne « puis, ni ne veux me mêler en rien d'un tel projet. »

D'après ce fait, il est permis de croire que le citoyen Talleyrand,

jugeant le péril qu'il pourrait courir en s'opposant aux projets du Directoire, les favorisera ostensiblement de tout son pouvoir et se dévouera dans son intérêt personnel au gouvernement directorial, jusqu'à ce que le moment de le renverser sans danger pour sa fortune et sa sûreté lui paraisse propice et assuré (9, 10 novembre 1799). Et certes, en fait de révolution politique on ne saurait sans injustice, refuser à M. de Talleyrand l'instinct, le talent et le tact nécessaires pour juger parfaitement les conjonctures, les saisir et en profiter. Personne n'a su voir et attendre mieux que lui l'instant précis où il fallait virer de bord, changer de route, trahir son gouvernement et vendre sa patrie.

Le poète Lebrun publia dans le temps une épigramme que l'on citait dans tous les salons, mais une épigramme ne prouve rien, car le citoyen Talleyrand a été, par sa noble conduite pendant le cours de sa vie politique, au-dessus et au-dessous de la satire!

L'adroit Maurice, en boitant avec grâce,
Aux plus dispos peut donner des leçons ;
Au front d'airain, au cœur pétri de glace,
Toujours il fait son thème en deux façons :
Dans le parti qui lui paye un salaire,
Avec effort il porte un pied douteux,
L'autre est fixé dans le parti contraire,
Mais c'est le pied dont Maurice est boiteux.

Ce ministre était à l'époque du 18 fructidor un des républicains les plus purs qu'il y eût en France ! Sa lettre à Bonaparte ne saurait laisser le moindre doute à cet égard ; Bourienne, secrétaire particulier du général, en a donné communication :

Je m'empresse de vous faire connaître les grands événements qui ont eu lieu et les sages et énergiques mesures que le gouvernement vient de prendre : elles sauvent la République. Vous lirez dans les proclamations, qu'une conspiration véritable et toute au profit de la royauté se tramait depuis longtemps contre la Constitution; déjà même elle ne se déguisait plus, elle était visible aux yeux des plus indifférents, le mot patriote était devenu une injure. Toutes les institutions républicaines étaient avilies; les ennemis les plus irrécon-

ciliables de la France, les émigrés, accouraient en foule dans son sein, y étaient accueillis, honorés. Un fanatisme hypocrite nous avait transportés tout à coup au XVIe siècle. La division était au Directoire; dans le Corps législatif siégeaient des hommes véritablement élus d'après les instructions du prétendant, et dont toutes les motions respiraient le royalisme. Le Directoire, fort de ces circonstances, a fait saisir les conjurés. Pour confondre à la fois les espérances et les calomnies de ceux qui auraient tant désiré ou qui méditaient encore la ruine de cette Constitution, une mort prompte a été prononcée, dès le premier jour, contre quiconque rappellerait la royauté, la Constitution de 1793 ou d'Orléans. Le Directoire a véritablement sauvé la République, la Constitution de l'an III, la liberté, cette liberté que vous couvrez, général, de lauriers et qui vous doit ses plus beaux triomphes. Que de titres de gloire n'avez-vous pas déjà acquis en France et en Italie, et quelle reconnaissance respectueuse n'inspirez-vous pas à tous les patriotes, à tous les républicains !

Cette lettre porte la date du 22 fructidor an V. Elle atteste d'une manière irrécusable, à quel point le citoyen Talleyrand était chaud partisan de la Constitution de l'an III et avec quelle sincérité il professait les doctrines républicaines. Le 18 fructidor n'a pas eu de plus ardent, de plus illustre panégyriste que Maurice de Talleyrand, et rien ne prouve mieux la loyauté et le patriotisme de cet ex-prêtre que l'empressement avec lequel il a trahi tous les gouvernements qui l'ont employé. Le 18 fructidor commença sa fortune, la prise de Paris par les Cosaques y mettra le comble (1).

(1) Montgaillard a toujours témoigné contre Talleyrand une rancune tenace qui remonte aux premières années de la Révolution. Il a souvent accusé ce ministre de vénalité, d'hypocrisie et d'entente secrète avec les contre-révolutionnaires.

En décembre 1792, au moment où allait commencer le procès de Louis XVI, Talleyrand était à Londres (il s'y était, dit-on, réfugié); il fut décrété d'accusation pour avoir offert ses services au roi dans une lettre du 21 avril 1791, remise par M. de Laporte. Montgaillard a prétendu que la défense présentée aussitôt à la Convention par l'évêque d'Autun, était un mensonge, qu'il y avait réelle connivence entre Louis XVI, Talleyrand et M. de Laporte. Talleyrand voyait fréquemment, mais toujours en secret, l'intendant de la liste civile, dont il recevait des sommes considérables; il quitta Paris le 30 août, et non au milieu de septembre comme il l'a affirmé. Montgaillard était à Boulogne-sur-Mer depuis le 9 septembre; il trouva Talleyrand établi de l'avant-veille à l'hôtel Britannique; il y séjourna jusqu'au 22, jour où les vents permirent aux bateaux de mettre à la voile. Tous deux s'embarquèrent sur le même

III

LE 18 FRUCTIDOR ET LE 18 BRUMAIRE. — MOREAU. MORT DU DUC D'ENGHIEN.

Vers cette époque les affaires du Directoire sont si compromises que la République semble perdue. Un coup de force est devenu nécessaire pour anéantir la faction de Clichy et la réaction royaliste. Barras s'en charge avec l'aide de Bonaparte qui surveille d'Italie le mouvement dont il va profiter prochainement.

Le coup d'État du 18 fructidor, qui fut un attentat contre la représentation nationale et eut pour résultat l'exil, la déportation à la Guyane des députés de l'opposition, laisse Paris indifférent. Les habitants ne tentent aucune résistance. Barras triomphe sans peine et Augereau, envoyé particulier de Bonaparte, peut rêver sans inquiétude à ses exploits d'Italie.

Ce général a déployé dans le cours de la dernière campagne une bravoure et une activité remarquables ; il a fait aussi preuve d'une rapacité et d'un brigandage excessifs ; son impudeur en fait de pillage était devenue légendaire.

navire, l'un en fraude, l'autre avec le permis et le visa du commissaire préposé aux départs. Pendant ce séjour à Boulogne, Talleyrand jouait régulièrement au billard. La partie se trouvait un soir très animée, et Talleyrand poussait sa bille dans un coup décisif, lorsqu'un coq de la basse-cour de l'hôtel se mit à chanter : « *Gallus cantat!* Et du diable ! » dit l'évêque d'Autun, qui, par parenthèse manqua son coup. Montgaillard se hasarda à répliquer : « *Utinam ad galli cantum Petrus resipisceret* ». Le pieux évêque regarda l'indiscret avec étonnement et quitta la salle.

Pour sortir de France, Talleyrand avait obtenu un passeport par l'entremise de Manuel (procureur syndic de la commune de Paris), à qui le duc d'Orléans l'avait recommandé ; il le paya douze mille livres. Le jour de son départ, il fut rencontré chez Danton par le docteur Souberbielle. — « Eh ! quoi, vous ici, et dans ce costume, où allez-vous donc ? — Je m'en vais, je file. — Vous avez donc votre passeport ? — Il est là, dit Talleyrand, en mettant la main sur le gousset de sa culotte. Je viens dire adieu à Danton. » — L'évêque d'Autun portait ce jour-là habit vert, gilet de piqué blanc, culotte de peau de daim, bottes à l'écuyère, cravache à la main, cravatte de soie noire, chapeau à trois cornes, orné d'une énorme cocarde tricolore qu'il jeta à la mer après être sorti du canal de Boulogne.

Il fut chargé de prendre Vérone et y vola beaucoup. Comme dans cette ville, les Italiens assassinaient librement, Bonaparte crut devoir agir avec prudence et envoya à Augereau un de ses aides de camp porteur d'une lettre dans laquelle il lui reprochait de trop voler. « Votre général croit-il que je suis venu dans ce « pays pour changer d'air ? » dit Augereau pour toute réponse, et il renvoya l'officier.

Chargé d'appuyer à Paris la politique du Directoire, Augereau ne put qu'assister à la servilité des habitants.

Voici comment un journaliste peignait en mauvais vers les Parisiens au lendemain du 18 fructidor :

C'est un être bien étrange
Que ce peuple de Paris !
Il a la douceur d'un ange
Aussitôt qu'il se voit pris.
Quand on le lâche, il se venge,
Et lorsqu'il se voit repris,
Il se tait, il est soumis.

Bon, méchant, simple et volage,
Ne fixant aucun objet,
Tout en sortant de sa cage
Il court vite au trébuchet :
Rien ne peut le rendre sage,
Le malheur l'abasourdit,
Et le bonheur l'éblouit.

Toujours franc, toujours novice,
Aveugle en sa volonté,
Il commande son supplice
Pour voir de la nouveauté.
Ne suivant que son caprice,
Ou celui de ses bourreaux,
Il applaudit à ses maux.

Il ne peut rien entreprendre
Il ne peut rien achever,
On sait toujours le surprendre,
On sait toujours le tromper,
Tout en le faisant dépendre,

On lui dit, pour le flatter,
Qu'il est fait pour commander.

Tantôt il est catholique,
Tantôt il est musulman,
Tantôt pour la République,
Et tantôt pour le Tyran.
Quand il est trop pacifique
On le tourmente, et soudain
Il a soif du sang humain.

Quand la misère l'accable,
On cherche à le récréer
Par un spectacle agréable,
Où chacun va figurer.
C'est une chose admirable
De voir traîner dans Paris
Trente ou quarante proscrits.

La journée de fructidor rend quelque autorité au Directoire, mais la nation attend néanmoins avec impatience la chute de ce gouvernement, jouet de tous les partis. Dès que Bonaparte revient d'Égypte, chacun sent en lui le maître, on interroge l'expression de son regard, on attend le signal que donnera sa main.

Le Directoire que sa présence inquiète, que l'enthousiasme des Parisiens pour le revenant d'Égypte alarme de plus en plus, le Directoire a mis tous ses espions en campagne afin de pénétrer les vues du général, mais sans oser témoigner ses craintes, ses méfiances. Il donne, au contraire, au vainqueur des Pyramides une fête publique et l'invite à un banquet qu'on peut appeler banquet d'État.

La réception a lieu dans la nef de l'église Saint-Sulpice. Les deux conseils législatifs, les ministres, les généraux, tous les fonctionnaires publics y sont invités. Bonaparte s'y rend, accompagné du seul général Duroc; il affecte une simplicité, une modestie qui font encore plus ressortir la pompe théâtrale des directeurs. Le président du Directoire le place à sa droite et lui déterne tous les honneurs.

Bonaparte a fait mettre dans sa voiture un pain et une demi-bouteille de vin qui lui sont apportés par Duroc. Le dîner est

triste, lugubre; tout le monde s'observe, on ne veut pas garder le silence et on craint de parler. La gaieté et la confiance semblent bannies de cette réunion, où tant de sentiments et d'intérêts divers sont en présence. Le service à peine terminé, le héros de la fête se lève, se promène lentement le long des tables, dit quelques mots aux personnages qui lui adressent leurs compliments, et sort par une porte latérale, sans que personne s'aperçoive de sa disparition. Il est de retour dans sa maison, rue de la Victoire, que les directeurs savent à peine qu'il a quitté Saint-Sulpice. Il est inutile de dire que la plupart des convives et tous les généraux ramenés d'Égypte étaient dans le secret du coup d'État médité par Bonaparte dès l'instant de son arrivée à Paris.

Fouché surtout a donné le 17, de grand matin, sa parole d'honneur de servir Bonaparte sans réserve. Mais prêt à trahir et considérant avant tout sa sûreté et ses intérêts personnels, Fouché charge un de ses principaux employés au ministère de la police, homme d'esprit et de tact, de se rendre à Saint-Cloud, pour assister au coup d'État et l'informer à l'instant des événements. L'ancien proconsul de Lyon et de Nevers avait pris ses mesures, et si Bonaparte eût échoué, si le conseil l'eût mis hors la loi, Fouché avait tout disposé pour le faire arrêter et fusiller ainsi que les chefs de cette conspiration. L'espion de Fouché n'eût pas été lui-même épargné.

Après son avènement à l'empire, Napoléon connut ces particularités; il en parla à Fouché sans y attacher d'importance, il fut même jusqu'à plaisanter sur cet épisode du 18 brumaire avec Decrès et Cambacérès. D'après certains aveux échappés à un confident intime de Bonaparte, on peut affirmer que le général devenu premier consul et empereur, eut toujours un profond mépris pour Fouché, mais il le craignait. Pendant le cours de son règne, notamment depuis son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, Napoléon se méfiera de Fouché, et cependant le laissera aller; c'est une de ses plus grandes fautes politiques. En réalité on peut dire de Fouché, que depuis le 18 brumaire, il se sera constitué le représentant de l'aristocratie révolutionnaire et le protecteur de l'ancien régime.

Au moment de saisir le pouvoir, l'argent manquait à Bonaparte qui n'avait pas les moyens matériels de payer ses complices. Talleyrand intriguait en sa faveur et ne pouvait mieux seconder la révolution qui se préparait. A cette époque les ressources pécuniaires de Talleyrand étaient encore très bornées, quoiqu'il fût, depuis plus de deux ans ministre des relations extérieures ; les pots-de-vin ou présents diplomatiques n'étaient ni nombreux ni aussi considérables qu'ils le devinrent depuis, et le directeur Barras en prenait, d'ailleurs, sa bonne part. En réalité, Talleyrand se serait trouvé dans le dénûment (eu égard à sa position politique et à ses goûts dispendieux), sans l'assistance de Mme de Staël. Elle lui donna cinquante mille écus, sous condition que, sur cette somme, il prêterait en son nom personnel quatre mille francs à Benjamin Constant. Talleyrand obéit, mais à l'époque fixée pour ce remboursement, il menaça de poursuites judiciaires le secrétaire de Mme de Staël, s'il différait à s'acquitter envers lui. De 1799 à 1808, Talleyrand réalisera une fortune prodigieuse, que l'on peut porter à cinquante et quelques millions. Quelque désastres qui accablent la France de 1814 à 1815, Talleyrand trouvera dans la vente du duché de Bénévent, dans les négociations diplomatiques, etc., de nouveaux millions pour remplacer ceux que lui aura coûté sa fastueuse représentation.

Fouché, ministre de la police, a promis à Bonaparte tous les fonds dont il lui sera possible de disposer dans son ministère, *mais il ne peut les livrer que le 19*. Il faut de suite de l'argent pour assurer la partie militaire de la conjuration, car tout dépend des soldats, et il n'y a pas un moment à perdre. Dans cette perplexité, on parvient difficilement à se procurer 500000 francs, et c'est avec le secours de ce demi-million que Bonaparte est mis à même de marcher sur Saint-Cloud.

La bagarre terminée, il fallait pourvoir de suite à des dépenses qui ne souffraient pas de délai. Le 19, Fouché livra 900000 francs tirés des caisses de la police. On eut recours aux fournisseurs, et plusieurs d'entre eux, parmi lesquels on distinguait Récamier, Vanderberghe, Ouvrard, Collot, Launoy, Armand, Seguin, prêtèrent une somme de 2300000 francs. Ces ressources ne s'éle-

vant pas en totalité à 4 millions, permirent à Bonaparte de renverser le gouvernement directorial, d'assurer dans le premier moment le succès de Saint-Cloud, et de s'emparer pour son propre compte du gouvernement de l'État.

Il est singulier que dans cette aventure Bonaparte ait été fidèlement servi par son rival de la veille, son ennemi de demain, par Moreau. Moreau a été patriote, républicain, jacobin, tout ce qu'on a voulu qu'il fût ou parût être. En réalité, ce général était sans système, sans volonté politiques. Il craint un instant de se compromettre en se rangeant du parti de Bonaparte, mais à peine le coup d'État aura-t-il été frappé au conseil des Cinq-Cents, à peine ces législateurs seront-ils chassés de leur salle, que Moreau recevra sans observation les ordres de Bonaparte et les exécutera avec autant de ponctualité et de servilité que l'agent de police le plus dévoué.

Le Luxembourg est livré à la force armée, investi par elle et transformé en prison d'État dont le général Moreau est constitué geôlier, car Moreau a eu la lâcheté d'accepter ce poste. Bonaparte le lui assigne pour réduire un rival de sa gloire à ne plus être désormais qu'un instrument de sa puissance. Moreau remplit avec docilité ses humiliantes fonctions; il a annoncé lui-même à Moulins l'ordre qu'il a reçu de le garder à vue dans ses appartements. Moulins lui a répondu avec l'accent du dédain : « Quoi, c'est vous, général, qui faites les fonctions d'un gendarme? » Moulins lui indique de la main son antichambre, et ajoute en le toisant de haut en bas: « Restez là ! » Moreau ne réplique pas et obéit.

Gohier traite le général avec encore plus de mépris et refuse de le voir. Quelques jours après, l'ex-directeur rencontre dans un cercle le général Moreau et ne lui épargne ni sarcasmes, ni outrages; il s'approche de lui et, en touchant du doigt le pommeau de son épée, il dit devant quinze personnes : « Général Moreau, il manque là un trousseau de clefs ! »

Qui eût soupçonné à cette époque que Moreau, séide de Bonaparte et remplissant par son ordre les fonctions de sbire au Luxembourg, entrerait plus tard, avec Pichegru, Cadoudal,

Polignac, etc, dans la bande des assassins chargés par les agents du comte d'Artois et de Monsieur, d'égorger le premier consul? Mais il faut l'avouer, Moreau était d'un caractère si infirme, d'une médiocrité politique si extrême, qu'il ne savait se refuser à aucune versatilité d'opinion et de conduite. Bonaparte l'avait parfaitement jugé, en disant, peu de mois avant son avènement à la dignité impériale : «Moreau est toujours le même, toujours à la « merci de qui veut bien le mener. A présent, c'est une vieille femme « méchante qui le tient en laisse. Il est heureux que sa pipe ne parle « pas, elle le mènerait aussi. » Dans une autre occasion, Bonaparte dit de Moreau : « Son caporal de belle-mère et sa *casse-noisette* « de femme sont méchantes comme des pestes, je ne veux pas de « cela ici » (1).

Il est douloureux de voir un général, illustré par de beaux faits d'armes, s'avilir au point de remplir les fonctions d'un concierge, d'un guichetier de Bicêtre ! Si Moreau avait tenu au 18 bru-

(1) Plus tard, la haine de Bonaparte rendra Moreau plus ambitieux, mais non moins irrésolu. Il s'abouchera avec Pichegru et Cadoudal, se compromettra avec eux sans oser rien tenter. Pour qui agira-t-il d'ailleurs? Est-ce pour Louis XVIII? On pourrait en douter.

Un des principaux accusés dans le procès de Moreau (juin 1804) a fait une déclaration écrasante sur le compte de ce général. Bouvet de Lozier s'est suicidé dans sa prison. Rappelé à la vie au moment où son dernier souffle allait s'éteindre, il a déclaré au Grand Juge, ministre de la police générale, les faits suivants :

« C'est un homme qui sort des portes du tombeau, encore couvert des « ombres de la mort, qui demande vengeance de ceux qui, par leur perfidie, « l'ont jeté dans l'abîme où il est plongé. Envoyé pour soutenir la cause des « Bourbons, je me suis vu obligé ou de combattre pour Moreau ou de renoncer « à une entreprise qui était l'unique objet de ma mission. Le comte d'Artois « devait passer en France pour se mettre à la tête des royalistes. Moreau « promit de se réunir à la cause des Bourbons. Les royalistes rendus en « France, Moreau se rétracte, il leur propose de travailler pour lui et de se « faire nommer dictateur. Dans des conférences qui ont lieu à Paris entre « Moreau, Pichegru et Georges, le premier, manifeste ses intentions et déclare « ne pouvoir agir que pour un dictateur et non pour un roi. De là, l'hésitation, « la dissension et la perte presque totale du parti royaliste. Il y eut en- « core une conférence, le 26 janvier entre Moreau, Pichegru et Georges. « J'étais présent; elle nous fit préjuger ce que, plus tard, Moreau proposa « ouvertement à Pichegru tout seul : Savoir, qu'il n'était pas possible de réta- « blir le roi ; il proposa d'être mis à la tête du gouvernement comme dicta- « teur, ne laissant aux royalistes que la chance d'être ses collaborateurs ou « ses soldats. Je ne sais de quel poids sera auprès de vous l'assertion d'un « condamné arraché depuis une heure à la mort, mais je ne puis retenir le « cri du désespoir, et ne pas attaquer un homme qui m'y réduit. »

maire une conduite différente, le Directoire et les conseils auraient triomphé dans la journée du 19, et très vraisemblablement, Bonaparte, ses frères et leurs principaux adhérents allaient à l'échafaud. Fouché avait tout disposé pour faire volte-face contre Bonaparte s'il échouait dans l'exécution du coup d'État.

Quant à Sieyès, le plus habile des meneurs, il avait pris de son côté ses précautions, et au bas de Saint-Cloud une voiture attelée de quatre chevaux se tenait prête à l'enlever, si la conjuration avortait.

A cette époque le premier consul n'était pas sans inquiétude pour ses jours et l'on pourrait même dire qu'il avait été frappé de terreur. Les conspirations tramées contre sa personne depuis son avènement au Consulat se présentaient à son esprit. Il voyait les royalistes et les républicains également conjurés contre son autorité, mais plein de confiance dans la force militaire dont il était maître absolu, il s'embarrassait peu, disait-il, de toutes leurs intrigues. Il croyait d'ailleurs au dogme de la fatalité, et son séjour en Égypte avait contribué à l'affermir dans l'idée « que la Providence lui réservait une destinée particulière ». Ce sont les expressions dont s'est servi un de ses confidents intimes.

L'anecdote suivante est une nouvelle preuve de ce système de fatalité auquel se confiait Bonaparte.

Un très jeune homme, séide de Robespierre en 1793, et déjà fameux dans l'Est et le Midi par les excès de son fanatisme révolutionnaire, s'était entièrement lié avec Bonaparte dans le temps où ce général commandait l'armée d'Italie ; il conservait encore un libre accès auprès du premier consul. Dans une de ces visites du matin que le chef du gouvernement permettait à des personnes familières avec lesquelles il avait eu autrefois des relations suivies, ce jeune homme parlait de la fermentation des esprits, et ne cachait pas les craintes que la conjuration de Georges, Pichegru et Moreau lui inspirait. Bonaparte l'interrompt : « Les « royalistes, dit-il, ne savent qu'intriguer, ce sont des conspirateurs « de mélodrame et des voleurs de grand chemin ; c'est l'affaire de « la police et de la gendarmerie. » Après un instant de silence : « Que disent donc vos républicains de ce qui se passe, de tout ce

« qu'on débite? — Mais, ils ne sont pas satisfaits, ils pensent que « votre intention est d'abolir la Constitution, la République et de « vous élever au trône; ils sont dans l'irritation, ils travaillent à « vous renverser et peut-être... » Bonaparte avec vivacité : « Je « m'en inquiète peu, *je ne suis pas mûr pour ma chute.* » C'est le mot le plus prophétique qu'ait jamais dit Napoléon.

Mais comment l'homme qui entrevoyait alors et déjà la possibilité, la probabilité de sa chute dans un temps donné, comment cet homme n'a-t-il pas suivi une conduite différente et adopté un meilleur système de gouvernement? Comment n'a-t-il pas pris les seules mesures propres à affermir son pouvoir?

La disposition qui lui paraît alors la plus politique est un assassinat dont la lâcheté révolte l'Europe.

Le 21 mars 1804, le duc d'Enghien est arrêté au château d'Etteinheim, sur le territoire badois, conduit à Vincennes, traduit, pour la forme, devant un conseil de guerre, sous l'inculpation de conspiration, et exécuté séance tenante. Le conseil de guerre était composé ainsi qu'il suit :

Hullin (1), général de brigade, commandant les grenadiers à pied de la garde, président;

Guiton, colonel, commandant le 1er régiment de cuirassiers;

Bazancourt, colonel, commandant le 4e régiment d'infanterie légère;

Ravier, colonel, commandant le 18e régiment d'infanterie légère;

Barrois, colonel, commandant le 96e régiment d'infanterie de ligne;

Rabbe, commandant le 2e régiment de la garde municipale de Paris;

(1) Au mois de juin suivant, le général Hullin écrivit à Montgaillard pour lui témoigner le désir de le voir. Le général félicita le diplomate du récent mémoire sur les négociations de Pichegru et lui dit : « Comme vous con- « naissez bien ces gens-là! Moi je les travaille comme vous les écrivez; « celui qui m'est tombé sous la main ne reviendra pas. Que l'Empereur m'en « envoie d'autres à juger, et vous verrez si je saurai les expédier. » Tel était le dévouement des gens de guerre de Napoléon; celui de ses gens de police n'était ni moins entier, ni moins expéditif.

D'Autancourt, capitaine-major de la gendarmerie d'élite, faisant les fonctions de capitaine rapporteur;

Mollin, capitaine au 18e régiment de ligne, greffier;

Tous nommés par le général en chef, Murat, gouverneur de Paris et commandant la 1re division militaire.

La nouvelle de l'attentat jette Paris dans la consternation. Autour de Bonaparte on la commente défavorablement : « C'est plus qu'un crime, c'est une faute, » a dit quelqu'un, mais personne n'ose ouvertement blâmer.

Cependant, comme Cambacérès, second consul, se permettait de désapprouver avec une certaine réserve et en se rejetant sur les conséquences politiques à redouter : « Et depuis quand, citoyen « Cambacérès, répliqua vivement le premier consul, êtes-vous « devenu si avare du sang des Bourbons? Avez-vous oublié le « 21 janvier 1793, et pouvez-vous penser qu'ils vous pardonne- « raient votre motion de prompte exécution s'ils rentraient en « France? Mais rassurez-vous à cet égard, j'y mettrai bon ordre. « Mon pauvre Cambacérès, vous croyez toujours voir l'ombre d'un « Bourbon s'approcher de vous et étendre la main sur votre tête « lorsqu'il est question de ces princes. Dans le conseil, on dirait « qu'il y a un Bourbon derrière votre fauteuil; vous êtes encore « plus faible que je ne pensais. Regardez-moi et n'ayez plus de « ces cauchemars bourboniens. » M. de Villevieille a certifié avoir reçu cette confidence de l'archichancelier lui-même; (le prince était quelquefois d'une naïveté rare).

Duroc a prétendu que le duc d'Enghien écrivit à Bonaparte une lettre que Talleyrand aurait conservée et n'aurait remise au premier consul que plusieurs heures après l'exécution. Il est permis de douter que ce ministre ait osé encourir une aussi grande responsabilité, mais on peut rapporter l'anecdote suivante, généralement répandue dans Paris à cette époque :

D'après les bruits accrédités au château, Talleyrand se serait exprimé sans ambiguïté sur le sort réservé au duc d'Enghien. Le soir de l'arrrivée de ce prince au donjon de Vincennes, le ministre faisait une partie de reversi aux Tuileries ; il avait pour partenaire une sœur du premier consul (Caroline, princesse

Murat, depuis reine de Naples). Une dame de l'ancienne cour se serait approchée de Talleyrand et lui aurait dit à l'oreille : « Ah! mon Dieu, monseigneur, on assure que le duc d'Enghien « a été arrêté, et qu'il vient d'être enfermé à Vincennes, cela « est-il vrai? — Oui, et le ministre de dire : « Je joue carreau ». « — Mais, monseigneur, est-ce qu'on veut le faire juger, qu'a-t-il « à craindre? — La mort! et le ministre d'ajouter : « On joue « du cœur, j'en ai. » Telles sont les deux réponses que l'on attribuait, dans les hauts cercles, à M. de Talleyrand.

L'on ne prête qu'aux riches, dit un vieux proverbe de tous les pays, mais proverbe n'est pas une preuve en fait d'imputations graves. Il est vrai que Talleyrand a hautement approuvé la journée du 10 août et qu'il a été le premier à suggérer l'idée d'enfermer Louis XVI dans la prison du Temple. Le grand-maréchal du palais, Duroc, duc de Frioul, a dit et répété : « Le « prince de Bénévent a donné à l'empereur le conseil de faire « enlever et juger le duc d'Enghien; il lui a donné, également, « celui de détrôner Charles IV et sa dynastie. La guerre d'Espa- « gne a été conseillée par le prince de Bénévent, il est bon d'en « informer confidentiellement les personnes qui travaillent avec « l'empereur. » L'assertion du grand-maréchal était positive sur ces deux points et il n'a jamais varié de langage à cet égard.

L'ambassadeur de Naples, M. le duc de Montdragone, homme infiniment aimable, racontait en 1808 : « Un jour de réception à « Saint-Cloud, l'empereur voyant entrer le prince de Bénévent, « fixa sur lui des yeux flamboyants et le faisant reculer vers une « croisée lui dit : « C'est donc vous qui allez débiter partout dans « votre faubourg Saint-Germain que j'ai entrepris la guerre d'Es- « pagne malgré votre avis, malgré vos vives instances pour « m'éloigner d'un tel dessein? Malheureux, c'est vous qui m'avez « donné le conseil de faire arrêter et exécuter le duc d'Enghien, « et c'est vous qui m'avez représenté à outrance la nécessité d'ex- « pulser à tout prix les Bourbons d'Espagne, et vous avez l'audace « de blâmer, de contrôler ma conduite politique? Prenez garde, « Monsieur d'Autun; si j'entends dire encore que vous continuez » à débiter un pareil orviétan, j'y mettrai bon ordre. »

IV

BONAPARTE AUX TUILERIES.

En sacrifiant le duc d'Enghien à sa sécurité, Bonaparte espère satisfaire en même temps le parti jacobin qu'anime la haine des Bourbons. Il cherche là des auxilliaires et ne manifeste d'ailleurs aucune répugnance pour les révolutionnaires les plus exaltés de la Convention. Ne s'est-il pas entouré, dès son avènement au pouvoir, de Fouché, de Cambacérès, de Merlin et de tant d'autres conventionnels? Longtemps après son élévation au trône, il est échappé à Napoléon de dire : « La Convention nationale a sauvé « la France. Il y avait dans les deux comités de fortes têtes, de « grands citoyens ; on a beau crier contre le Comité de salut « public, il savait gouverner, il gouvernait!! »

A son retour à Paris, Jean-Bon-Saint-André, dont les opinions révolutionnaires avaient été si tranchées, se présente chez le premier consul qui s'entretient pendant plus d'une heure avec lui. Après avoir jugé le caractère et les moyens de l'ex-représentant du peuple, Bonaparte lui demande s'il serait dans l'intention de rentrer aux affaires. Jean-Bon-Saint-André répond affirmativement : « Je servirais avec zèle, avec fidélité mon pays et le gou- « vernement et vous pourriez compter sur mon dévouement. » Le lendemain, Bonaparte fait part au conseil consulaire de l'intention où il est de donner une préfecture au citoyen Jean-Bon-Saint-André. Le troisième consul, Le Brun, fait les observations suivantes : « Vous nommez toujours des conventionnels qui ont « condamné Louis XVI, il n'y en a déjà que trop dans les emplois « et l'opinion publique n'est pas en leur faveur ». — « Vous ne « savez pas ce vous dites, réplique vivement Bonaparte, il n'y a que « les lâches qui ne l'ont pas condamné ; je nomme le citoyen « Jean-Bon-Saint-André, préfet du Mont-Tonnerre. »

Ce fait s'est passé en 1800 : Bonaparte conservait encore à

cette époque des idées républicaines, et n'avait pas oublié que, dès son apparition sur la scène publique, il s'était affilié aux jacobins et avait pleinement adhéré aux principes ultra-révolutionnaires professés par la Montagne.

Presque tous les conventionnels nommés préfets par le gouvernement de Bonaparte exigèrent d'ailleurs plus d'hommages, firent observer une étiquette plus rigoureuse dans leurs salons, que ceux de ces magistrats qui n'avaient pas eu l'honneur de décimer la France. Étrange contraste avec la simplicité républicaine que ces Brutus avaient tant prêchée! L'un d'eux ordonna que les maires de son département ne paraîtraient devant lui qu'avec des bas de soie et des souliers à boucles. Un de ces derniers s'étant présenté en bottes, le matin, dans le cabinet du préfet, celui-ci regarda sa chaussure avec une affectation si marquée, que le maire prévint une impertinence, en lui disant : « Monsieur le « Préfet s'étonne sans doute qu'un campagnard comme moi ne soit « pas en sabots! »

Avec la restauration du pouvoir personnel, une réaction s'opère contre la simplicité des habitudes qui règne depuis la chute de la royauté. Bonaparte s'est installé aux Tuileries, il a pris possession du palais des rois de France : rien de plus logique, ne s'est-il pas assis sur leur trône? Ne dira-t-il pas à Sieyès : « Si j'avais été à la place de Louis XVI, je serais en- « core dans ce palais, et vous, monsieur l'abbé, vous m'y diriez « la messe. »

Dès le lendemain de la prise de possession des Tuileries, disparaissent les mots : « République — 10 Août », qu'on lisait sur l'entrée principale du pavillon de l'Horloge, du côté de la cour et du côté de la terrasse. L'inscription est déposée dans un grenier. Cependant le premier consul ne proscrira pas encore la dénomination : « République ». Il se contentera de l'interpréter dans l'intérêt de son pouvoir. Il dit à sa femme : « Je laisserai le « mot République sur les murs du château, comme on mettrait « au bas d'un portrait qui n'est pas ressemblant le nom de la « personne qu'il est censé représenter. » On lira même sur les monnaies d'or et d'argent frappées à l'effigie de Bonaparte :

« République française ». En tête des actes du gouvernement, on placera d'abord, comme nouvelle sarmoiries de l'État, une femme assise tenant un gouvernail d'une main et une couronne de l'autre, avec cette inscription : « République française, Souverai- « neté du peuple, Liberté, Égalité, Bonaparte, premier consul ». Quelques mois après, on y substituera l'inscription suivante : « Au « nom du peuple français, Gouvernement français, Souveraineté « du peuple ». Les mots « Liberté, Égalité », auront disparu.

Bonaparte laisse encore quelques voiles sur son ambition, mais si transparents qu'il est impossible de se tromper sur ses desseins ultérieurs. Il s'installe dans le palais des rois de France, mais ne prend pas encore possession des diverses résidences royales ; le moment n'est pas venu, il fait preuve de désintéressement et de modestie ; ses courtisans se chargeront de préparer les voies et de lever tous ses scrupules.

Les habitants de Saint-Cloud seront en effet invités à présenter au Tribunat une pétition, pour que le palais soit mis à la disposition du premier consul : la commission chargée de faire un rapport à ce sujet se rendra chez Bonaparte pour le prier d'accepter le don gracieux de cette résidence, il le refusera et dira : « Je « n'accepterai rien de la part du peuple pendant la durée de ma « magistrature. Si, plus tard, il croit devoir m'appliquer l'article « de la Constitution qui décerne des récompenses à ceux qui ont « rendu quelques services à la République, alors je recevrai « avec reconnaissance les bienfaits du peuple. D'ailleurs j'ai le « projet de proposer moi-même au Corps législatif de décerner « des récompenses aux guerriers qui se sont distingués par leurs « hauts faits et leur désintéressement : c'est un moyen sûr « d'étouffer les germes de corruption, de maintenir l'honneur de « la patrie et de régénérer la morale publique. »

Quelques mois plus tard, de sa seule et propre autorité, Bonaparte, plus désintéressé que jamais, s'emparera du château de Saint-Cloud et de toutes les maisons royales : quant à la régénération de la morale publique, il s'attachera pendant le cours de sa domination consulaire et impériale à corrompre à force de gloire militaire, d'argent et de titres honorifiques les esprits,

les consciences et les cœurs; c'est ainsi qu'il établira sa tyrannie.

Le ton que donne le premier consul sera suivi par toute sa famille. Lors du traité signé entre la France et les États-Unis pour la cession de la Louisiane, Joseph Bonaparte offre à Mortfontaine une fête véritablement orientale qui coûte quatorze cent mille francs! Depuis les fastes de Louis XIV, on n'avait pas vu un spectacle et des dissipations semblables : tous les prodiges que les arts, l'industrie et les richesses peuvent enfanter sont prodigués dans ce domaine : comédies, bals, illuminations, palais enchantés, tables pour douze cents personnes. Les membres de la famille Bonaparte affichent déjà des allures princières.

Dans son ambassade à Madrid, Lucien Bonaparte reçoit avant son départ, la famille royale; d'après son aveu, il dépense à cette occasion cent mille piastres, plus de cinq cent mille francs, mais Lucien en est généreusement récompensé par Charles IV. Le républicain français avait admiré un superbe tableau du Titien, et témoigné au roi d'Espagne, combien cette œuvre lui plaisait. Charles IV envoya à l'ambassadeur, l'avant-veille de son départ de Madrid, une caisse renfermant une grande toile. Lucien ne doute pas que ce ne soit celle pour laquelle il a témoigné tant de convoitise, il fait ouvrir la caisse, on découvre le tableau; c'était le portrait du roi, de grandeur naturelle. Le cadre avait été garni de diamants. Lucien les vendit à Paris, et en retira quatre millions six cent mille francs. Cet ex-ministre de l'intérieur, ex-ambassadeur dans la péninsule, donnera dans sa résidence de Plessis-Chamand, près Senlis, des fêtes aussi splendides que celles de son frère Joseph.

Rien n'arrête l'ambition et la fortune croissante de Bonaparte. Le 4 mai 1804, le Tribunat adopte la proposition de lui conférer le titre d'Empereur. Carnot proteste courageusement, mais ses efforts pour sauver la liberté sont impuissants contre une majorité qui demande le joug. Poussé par tous les grands corps de l'État, complices de son ambition, Bonaparte ceint la couronne impériale.

Lors de la cérémonie du sacre, Cambacérès, en sa qualité de

chancelier du Sénat, part du Luxembourg, le matin à 8 heures, et proclame dans Paris la nomination de Napoléon à la dignité impériale; il remplit les fonctions de héraut d'armes du nouveau monarque. Un cortège nombreux l'accompagne : le gouverneur de Paris, l'inspecteur général de la gendarmerie, le président du Tribunat, le président du Corps législatif, les maires des douze arrondissements, le Préfet de la Seine, le Préfet de police, une foule de généraux et d'officiers supérieurs, suivent le grand proclamateur. Ce cortège pompeux se rend sur les principales places publiques, parcourt les grandes rues, les boulevards et les lieux les plus fréquentés de la ville, et le glorieux avènement de Napoléon à la couronne y est proclamé à son de trompes et de timbales. Mais peu de cris : « Vive l'Empereur! » se font entendre pendant cette espèce de comédie. Cambacérès, rayonnant de joie, s'admire avec délices dans la pompe de ce sublime spectacle.

Les lettres suivantes sont adressées aux fonctionnaires civils et militaires.

« La divine Providence et les constitutions de l'Empire ayant placé la dignité impériale héréditaire dans notre famille, nous avons désigné le onzième jour du mois de frimaire prochain (2 décembre) pour la cérémonie de notre sacre et de notre couronnement. Nous aurions voulu pouvoir, dans cette auguste circonstance, rassembler sur un seul point l'universalité des citoyens qui composent la nation française. Toutefois et dans l'impossibilité de réaliser une chose qui aurait eu tant de prix pour notre cœur, désirant que ces solennités reçoivent leur principal éclat de la réunion d'un grand nombre de citoyens distingués par leur dévouement à l'État et à notre personne, nous vous faisons cette lettre pour que vous ayez à vous trouver à Paris avant le sept du mois prochain et de faire connaître votre arrivée à notre grand-maître des cérémonies. Sur ce, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. »

Ecrit à Saint-Cloud, le 4 brumaire an XIII.

Signé : NAPOLÉON. Le secrétaire d'État : H.-B. MARET.

Il n'est pas inutile de remarquer les ménagements dont use Napoléon dans cette circulaire, il n'ose pas encore se servir du mot « sujets » ; il dit : « Citoyens ». En prenant la forme épisto-

laire des rois de France, il dit : « Sainte garde », et supprime les mots : « Et digne »... On observe qu'il ne parle nullement du sacre et couronnement de l'impératrice. Il est expédié vingt mille lettres de convocation.

Seconde circulaire impériale, datée du même jour, 4 brumaire an XIII.

« La divine Providence et les constitutions de l'Empire ayant placé la dignité impériale dans notre famille, nous avons désigné le onzième jour du mois de frimaire prochain pour la cérémonie de notre sacre et de notre couronnement. Nous vous en donnons avis par cette lettre, désirant qu'aucun empêchement légitime ne s'oppose à ce que nous soyons accompagné par vous dans cette solennité, ainsi qu'il est établi par l'article 52, titre VII, de l'acte des constitutions en date du 28 floréal, an XII. Sur ce, je prie Dieu, etc...

Signé : NAPOLÉON. »

Cettre lettre était adressée aux grands officiers de l'Empire.

Dès que Napoléon affirme sa puissance, on le voit désireux de former une cour, de grouper autour de lui des courtisans. Jaloux d'avoir dans ses antichambres tous les grands noms de France, il jette les charges et les emplois de ses palais à la tête de tous les émigrés qui portent un nom autrefois connu à Versailles. Les brevets sont reçus à baise-mains. C'est ainsi que l'on a vu les Rohan, les Mortemart, les La Roche-Aimon, les La Rochefoucauld, les Rochechouart, les Bouillon, ou soi-disant tels, les Montmorency, les Talleyrand, les Cossé-Brissac, les d'Uzès, les Clermont-Tonnerre, les Gontaut-Biron, Breteuil, Noailles, Boufflers, La Feuillade, Brancas, Levis, Montesquiou, Canisy, Molé, Séguier, d'Aguesseau, etc., en un mot tout ce qu'on appelait, on ne sait pourquoi, « les gens de qualité », se heurter dans le palais de l'empereur, implorer un regard, ramasser un titre, solliciter un brevet, une faveur avec la dernière humilité.

Seul, La Fayette donne l'exemple d'un homme inaccessible à tous les genres de séduction ; les menaces ou les faveurs impériales sont également venues mourir à ses pieds. Il n'a pas changé un instant de conduite, de langage, d'attitude, lorsque tout changeait, pliait et se prostituait autour de lui.

Masséna manifeste aussi son indépendance : un de ses enfants est mis au rang des pages sans que son père en soit informé, il en reçoit la nouvelle comme un outrage, ne permet pas à son fils d'aller au palais, demande pour lui un brevet de sous-lieutenant et l'envoie à l'armée. Le maréchal disait à qui voulait l'entendre : « Je n'ai pu empêcher l'empereur de nommer « mon fils page, puisqu'il ne m'a point consulté, mais jamais « le fils de Masséna n'en fera le service et ne sera le valet de « personne ».

Un autre exemple de fière dignité vient d'une femme. Après la guerre de 1808, la reine d'Espagne fut mise en surveillance à Compiègne. Napoléon voulut placer auprès de cette souveraine, la duchesse de Chevreuse, dame du palais de l'impératrice. La duchesse s'y refusa avec une inflexible opiniâtreté et dit hautement : « On a bien pu faire de moi une esclave, mais on n'en « fera pas une geôlière. » Elle fut exilée. La duchesse avait été vivement offensée dans son amour-propre par Napoléon qui lançait d'ordinaire de sanglantes épigrammes contre les femmes rebelles à ses volontés. La duchesse de Chevreuse avait les cheveux d'un blond ardent. Napoléon, la fixant un jour de grande réception, laisse tomber ces paroles : « On dit, madame la du- « chesse, que vous êtes rousse, je l'ignorais. — Sire, répondit-elle « avec fierté, Votre Majesté est le premier homme qui ait osé le « remarquer ! »

V

Cambacérès. — Lannes. — Soult. — Junot. — Masséna.

Cambacérès avait joué un rôle important pendant le Consulat. Les plus hautes destinées lui sont réservées sous l'Empire et il va réaliser le type des parvenus de cette époque.

Le nom de Cambacérès était ignoré en France, lorsque le département de l'Hérault (Montpellier, où il était né) le nomma

(septembre 1792) l'un de ses représentants à la Convention. A l'époque du procès de Louis XVI, ce nom sortit de la poussière des bureaux et acquit tout à coup une rapide notoriété. Révolutionnaire exalté et jacobin de premier rang, Cambacérès poursuivit avec violence la famille royale, les nobles, les émigrés, les prêtres; il demanda et fit adopter l'exécution, dans les vingt-quatre heures, du monarque qui avait accordé à son père, pour cause d'indigence, une pension dont il toucha encore un semestre en août 1792. Cambacérès se livra, dès ce moment, à la législation révolutionnaire. On a fait à ce personnage une réputation de profond jurisconsulte. Merlin (de Douai) et lui ont été incontestablement les deux premiers légistes de l'époque, et ces deux noms ne seront pas séparés dans l'histoire, des décrets rendus, presque tous, sur leur proposition et rédaction, par la Convention.

Terroriste tremblant, de 1793 à 1795, le fidèle collègue de Robespierre, de Saint-Just, de Billaud-Varennes, de Merlin, de Couthon, de Barrère, etc., se montra, sous le Directoire, patriote et républicain modéré. Mais dès le mois d'avril 1795, Cambacérès a pris la précaution d'offrir ses services au frère de Louis XVI, Monsieur, se disant régent du royaume, alors résidant à Vérone; en octobre 1796, il renouvelle ses offres de service et demande sa grâce au prétendant, Louis XVIII, alors réfugié à Blankembourg. (Le roi *in partibus*, a révélé ces faits en janvier 1797.)

Nommé membre du conseil des Cinq-Cents, l'avocat révolutionnaire et contre-révolutionnaire, en sortit en mai 1797, après avoir inutilement demandé au Directoire un emploi judiciaire ou administratif. Il vécut dans l'obscurité et exerça, dans son cabinet, la profession de juriste jusqu'à la journée de prairial an VII (18 juin 1799).

Les directeurs Merlin (de Douai), La Réveillère-Lépaux et Treilhard ayant été remplacés, Cambacérès obtint de la nouvelle majorité, le portefeuille du ministère de la justice, trahit le gouvernement du Directoire au 18 brumaire, contribua par toutes ses intrigues souterraines au succès de cette journée, et mit son cupide dévouement aux pieds du général Bonaparte,

qui le choisit pour son premier commis sous le titre de second consul de la République.

Écarté de tout partage de l'autorité, mais admis à celui de la représentation consulaire, Cambacérès déploya un luxe, prit des manières et affecta un ton de grandeur qui prêtèrent bientôt au plus grand ridicule et donnèrent lieu à une foule d'épigrammes et de caricatures. Il ne s'en inquiéta pas. Aveuglément soumis à tous les caprices et à tous les actes despotiques de Bonaparte, il ne songea qu'à bâtir sa fortune, se fit intéresser dans plusieurs maisons de banque ou de fournisseurs, notamment dans celle des frères Michel. Jouissant d'un grand crédit dont il usait avec générosité, Cambacérès accorda toute sa protection à M. Michel dans les affaires si graves qui exposèrent la réputation, la fortune et même la vie de ce banquier, au sujet de l'accusation intentée injustement contre lui, lors de l'assassinat de la famille Petitval à Vitry.

L'ex-collègue et ami de Robespierre et de Merlin cuvait avec délices son élévation et se préparait, par degrés, à jouer plus tard le rôle de prince, mais pour en être décoré, il fallait que Bonaparte fût nommé empereur. Cambacérès usa de toute son influence dans le Tribunat et le Sénat afin de décider ces corps à offrir la couronne impériale et héréditaire au premier consul. Il y réussit et eut l'honneur de saluer avant tous, Napoléon du titre d'empereur. A compter de ce jour, la carrière politique de Cambacérès ne fut plus qu'une suite continuelle de grâces, de dignités, de titres et de dons.

Cambacérès fût successivement nommé archichancelier de l'Empire, prince, grand officier de la Légion d'honneur, duc de Parme, président du Sénat, chef du conseil de régence, etc., etc. Il fût bardé de toutes les croix et de presque tous les ordres de l'Europe : Aigle Noir, Aigle Rouge, Toison d'Or, Couronne de Fer, etc., etc. Il en comptait jusqu'à quatorze, et tous enrichis de pierreries...

Cette brillante prospérité de quatorze années n'éprouva que deux contretemps.

Dans un bal masqué donné par le prince archichancelier à

l'empereur et à l'impératrice (janvier 1812), un masque se présente à l'Altesse Sérénissime à un détour d'appartement, avec le costume et la tête de Louis XVI..... Le prince est sur le point de s'évanouir, le bal est interrompu, et le masque indiscret disparaît, ayant éveillé le remords au cœur du régicide.

La conspiration du général Mallet (octobre 1812) vint frapper Cambacérès d'une si grande frayeur qu'on craignit pour lui l'apoplexie.

A ces petits accidents près, la carrière du prince fut filée d'or et de soie. Mais lorsque Napoléon eut réussi à consommer l'entreprise la plus difficile de sa vie, celle de se détrôner; lorsqu'il fut parvenu à perdre toutes les conquêtes faites par la République, avant son avènement à la couronne, et à mener toutes les puissances de l'Europe aux barrières de Paris, Cambacérès renia l'empereur et s'empressa d'adhérer aux actes du Sénat qui le déclaraient déchu du trône. Il se hâta d'entrer en pourparlers d'arrangements personnels, avec le comte de Schowalow, aide de camp général de l'empereur Alexandre, et ne craignit pas d'entamer ces négociations à Blois, en présence de l'impératrice Marie-Louise. Il ne perd plus alors un moment pour ramper, avant le traité du 11 avril, dans les antichambres du prince de Metternich, de M. de Nesselrode, du général Sacken.

Méprisé par la Restauration, descendu au titre de duc, Cambacérès demeure paisiblement à Paris, dans la vie privée dont il n'eût jamais dû sortir.

Cependant l'ex-empereur des Français reprend possession du château des Tuileries (20 mars 1815). Aussitôt Cambacérès revendique ses honneurs et dignités, redevient prince, archichancelier de l'Empire, réclame et touche son indemnité d'un an. Mais, hélas! nouvelle et définitive déconvenue. La journée de Waterloo précipite Napoléon de son trône. Cambacérès, président de la Chambre des pairs, lève indéfiniment la séance et retourne en simple particulier à son hôtel. Compris dans la loi dite d'amnistie (janvier 1816) comme régicide ayant accepté des fonctions publiques pendant les Cent Jours, Cambacérès est banni, se retire à Bruxelles, se fait naturaliser citoyen du royaume des Pays-Bas,

revêt la cocarde orange, se fixe à Amsterdam, et réussit enfin à force de services secrets rendus au gouvernement de Louis XVIII, à obtenir la faveur de rentrer en France. Il revient habiter Paris, affiche une dévotion poussée jusqu'au bigotisme, et meurt dans l'obscurité.

Cambacérès n'était rien moins qu'un homme d'État, son mérite et ses talents se réduisaient à ceux d'un avocat instruit, d'un légiste versé dans la pratique de la jurisprudence. Devenu prince et archichancelier de l'Empire, il réprouva les mesures révolutionnaires et les actes de persécution qui pouvaient mettre en péril la paix de l'État. Une servitude paisible et brillante était, à ses yeux, infiniment préférable à ce qu'on appelle, disait-il, des libertés nationales ou constitutionnelles. Cambacérès jouissait des prodigieux avantages que la Révolution lui avait procurés, il voulait en jouir sans inquiétude. Tels furent les motifs qui dictèrent ses principes et sa conduite depuis le 18 brumaire jusqu'au 31 mars 1814.

Ce grand parvenu était d'une figure ignoble; la nature ne s'était pas doutée, à Montpellier, qu'il serait un jour prince à Paris. Il n'avait nulle grandeur dans les manières, nulle dignité dans la conduite, sa familiarité était de mauvais ton. Il était sale, cupide, économe jusqu'à l'avarice, égoïste avant tout, pusillanime par caractère, lâche de cœur, et obséquieux jusqu'à la bassesse. On a beaucoup parlé de la bonté d'âme, de l'obligeance du prince, des innombrables services qu'il a rendus au temps de sa prodigieuse fortune. Il daigna, il est vrai, accorder des places, des distinctions à des favoris qui lui faisaient une cour assidue ; mais il n'obligea personne, il se donnait des créatures, il vendait les charges d'avoué, d'huissier, d'agent de change, dont le premier consul lui avait accordé un certain nombre de nominations.

Cambacérès redoutait par-dessus toutes choses de compromettre son crédit ; il se bouchait les oreilles lorsqu'on lui demandait de s'intéresser à des individus sur le compte desquels l'empereur pouvait avoir conçu des soupçons ou seulement des préventions. « Je ne réponds que de moi-même, » disait-il à ses plus

affidés serviteurs. Très prudent, toujours réservé, il cherchait à se ménager, en tout temps, une excuse en cas de changements politiques, et un refuge contre tous les événements possibles. Il fut heureux pour les ennemis de la France, pour les dévastateurs de 1814, que le conseil de régence fût présidé, dominé, par un homme aussi faible, aussi inhabile, aussi méprisable, aussi dépourvu de talents, aussi corrompu que le prince archichancelier.

Son influence sur Napoléon était considérable, car sa finesse était aussi grande que son habileté pour imposer ses choix. Lors de la destitution de Dubois, il fallait trouver un préfet de police dévoué à toutes les mesures inquisitoriales ordonnées par Napoléon. L'archichancelier Cambacérès jeta les yeux sur un de ses amis et le proposa à l'empereur. Le protégé était un homme tout à fait inconnu, M. Pasquier. « M'en répondez-vous? dit l'empereur.— « Sire, je ne réponds que de moi-même, mais je dirai que M. Pas- « quier a beaucoup d'esprit, qu'il est plein de talent et profondé- « ment dévoué à Votre Majesté. Personne au reste n'est plus en état « que Votre Majesté de juger M. Pasquier, si elle daigne l'admettre « en sa présence. » M. Pasquier est mandé aussitôt. Napoléon l'interroge sur diverses parties de l'administration publique, lui fait des questions sur la Révolution, sur les émigrés, sur ses opinions politiques. M. Pasquier y répond en courtisan habile. « Que feriez-vous, lui dit Napoléon, en l'interrompant, si vous « étiez magistrat civil, et si un Bourbon était à Paris? — Sire, je « le ferais arrêter aussitôt et j'exécuterais contre lui les lois « de l'Empire. — M. Pasquier, vous êtes préfet de police, allez « prendre possession de l'hôtel de la préfecture, et servez-moi « comme je veux être servi, » dit Napoléon.

Cambacérès a décidé la plupart des nominations faites par l'empereur, il a peuplé de ses créatures les tribunaux et toutes les branches de l'administration intérieure, mais son plus grand talent, comme son premier soin en toutes choses, était de ne pas se compromettre. Il se bornait à indiquer les hommes dignes de servir; c'était son mot favori. Il avait dit au cardinal Maury : « Il convient qu'un homme comme vous occupe l'archevêché de

Paris. » L'archichancelier proposa cette nomination et le cardinal fut nommé archevêque de Paris.

L'abbé Maury ne croyait pas en Dieu. Napoléon dit un jour à M. de Pommereuil, directeur général de l'imprimerie et de la librairie : « On prétend, monsieur, que vous êtes le premier athée « de l'empire? — Sire, l'on me fait trop d'honneur, c'est M. le « cardinal Maury, je ne viens qu'en second », répondit M. de « Pommereuil qui prenait vis-à-vis de l'empereur, une sorte de franchise dont celui-ci ne se fâcha jamais.

Puisqu'il est question de Maury, deux mots suffiront pour le peindre. Sortant de l'Assemblée après une discussion très orageuse où il s'était vivement prononcé contre la Révolution, il est entouré par des patriotes qui le menacent et crient : « A la lan- « terne ! à la lanterne, le gueux d'abbé ! — Eh bien ! y verrez-vous « plus clair quand vous m'y aurez pendu ? » — Au sortir de la séance où le clergé fut dépouillé de ses biens, un groupe de femmes se jette devant lui, l'accable d'outrages et ne cesse de lui crier : « L'abbé ! te voilà f... — « Qu'importe, mesdames, « répondit-il, vous savez mieux que moi qu'on n'en meurt pas ! »

Pour revenir à Cambacérès et donner une idée de sa rapacité et de sa dégradation morale, il faut placer ici deux faits qui peignent la plupart des grands parvenus de la Révolution ou de l'Empire.

Obligé d'évacuer l'hôtel de Longueville (place du Carroussel), destiné à la secrétairerie d'État, Cambacérès va faire enlever les glaces dont tous les appartements sont décorés, pour les transporter à l'hôtel Molé dont il vient de faire l'acquisition. Le duc de Bassano se hâte de prévenir l'empereur de ce projet et fait observer la nécessité où l'on sera de faire remeubler l'hôtel, si le prince en enlève tous les meubles. Ordre est donné à Cambacérès de laisser glaces, bronzes, etc., mais il obtient de Napoléon une somme de cent cinquante mille francs, en considération des immenses frais qu'il est tenu de faire pour rendre l'hôtel Molé habitable.

Napoléon avait attribué à Cambacérès la jouissance à vie du parc de Monceau (Folies de Chartres), comme maison de plaisance,

de santé et de repos. Que fait le duc de Parme ? Les pavillons sont dégradés, il n'aura pas la sottise de se mettre en dépense pour la réparation d'une propriété qui ne lui appartient pas. Il se cantonne à l'entrée du parc, se borne à une réserve de douze arpents qu'il fait enclore de treillages en bois et cultiver par les jardiniers de la couronne, il abandonne le reste aux ronces et au chiendent. — L'empereur conduit un jour l'impératrice à Monceau et témoigne son mécontentement de l'état où se trouve cette délicieuse promenade. En parcourant les allées de la réserve garnie de treillages, l'impératrice, vêtue d'une robe de dentelle, s'accroche à des pointes saillantes, qui la déchirent. Napoléon furieux dit au concierge : « Qui a fait poser ces treillages et rétrécir les allées? — Mon-« seigneur l'archichancelier. — Faites abattre sur-le-champ « ces entourages de guinguette et que le parc soit nettoyé et cul-« tivé en son entier; vous direz à Cambacérès que je l'ordonne « ainsi.»

Un des familiers du prince est rencontré par d'Aigrefeuille dans la rue de Grenelle-Saint-Germain, près de l'hôtel Molé; il allait féliciter Cambacérès sur sa nomination de duc de Parme. « Gardez-vous en bien, lui dit vivement le commensal de S. A. S., « vous mettriez le prince en colère et vous vous nuiriez infini-« ment dans son esprit. Voici ce qui est arrivé, il n'y a pas une « heure : M. S..., qui est intime de S. A. et qui de plus lui est allié, « comme vous savez, par sa femme, est venu lui faire un pompeux « compliment sur sa nouvelle dignité. — Monsieur, lui a répondu « le prince d'un ton courroucé, je reçois avec autant de recon-« naissance que de respect toutes les bontés qu'il plaît à S. M. « de m'accorder; mais le rang que j'occupe est bien au-dessus « du titre de duc de Parme. Je n'ai nul besoin de ce titre et suis « plus qu'un duc de ce nom. » Le délire d'un parvenu ne saurait aller plus loin.

Un cousin germain de Cambacérès, homme d'une loyauté et d'une inflexibilité de principes à toute épreuve, ancien capitaine de grenadiers au régiment de Touraine et chevalier de Saint-Louis, le chevalier de Montlaur, se permet, avec une franchise respectueuse, de soumettre à S. A. S. quelques observations sur

l'opinion que le public émet sur son compte au sujet de ses promenades, dans les galeries du Palais-Royal, et surtout de ses assiduités au théâtre des Variétés et des œillades dont une actrice rend le public témoin : « Monsieur, « lui répond l'Altesse, « quand un homme de ma qualité a traversé d'une manière aussi « illustre toutes les époques de notre Révolution, il s'inquiète « peu de l'opinion publique. Tout ce que l'on peut dire m'est indif- « férent et ne saurait atteindre ma dignité; vos observations sont « pour le moins très déplacées. » — « C'est mon attachement et « mon respect pour vous, reprend le chevalier de Montlaur, qui « peuvent seuls me porter à vous parler avec cette franchise. Et « que voulez-vous que l'histoire dise de vous, lorsque vos liai- « sons avec Mlle C... et vos séances au théâtre de Brunet et de « Jocrisse deviennent l'objet des plus sanglantes épigrammes ? » — « Monsieur, je me f... de l'histoire, et quant à vos remon- « trances, n'y revenez plus; je n'ai besoin des leçons de per- « sonne, j'en donne et n'en reçois pas. »

Pour bien entendre le point sur lequel portaient les observations du cousin de Cambacérès, il faut dire que celui-ci avait pris un goût décidé pour l'actrice C..., dont la complaisance se prêtait à tous ses désirs. Aussi passait-il tous les soirs deux à trois heures dans une baignoire, à se donner en spectacle au public, pour qui la pièce qui se jouait dans la baignoire était souvent plus curieuse et plus piquante que celle qu'on représentait sur le théâtre. C'est là que le prince, gouvernant l'Empire pendant les absences de Napoléon, recevait les courriers porteurs de dépêches de la Grande Armée.

Au moment de la bataille d'Austerlitz, les bulletins manquèrent pendant deux jours de suite. La maison de Cambacérès était dans les transes. D'Aigrefeuille aborde, tout effaré, un de ses amis au foyer du théâtre de Tortoni : « Ah! mon Dieu, point « de nouvelles encore! Le prince est dans les plus vives alarmes. « Où est-il (l'empereur) enfin? Personne n'en peut rien dire; en « Transylvanie, en Moravie, que sais-je! — Soyez tranquille, il « sait ce qu'il fait, son génie est connu, il répond de tout. — J'en « conviens, mais le génie se perd comme la sottise, à force de

« vouloir aller toujours en avant. Je tremble, mon cher, vous « verrez que cet homme (Napoléon) finira par perdre Monsei- « gneur (Cambacérès). »

Napoléon ayant représenté au duc de Parme qu'il ne devait pas se donner en spectacle dans les galeries du Palais-Royal, revêtu de tous ses ordres, Cambacérès eut l'orgueilleuse vanité de répondre : « Sire, les Français aiment à voir leurs princes; « cela leur plaît et fait respecter le pouvoir. »

Cambacérès avait reçu des gratifications immenses : 400 000 fr. en janvier 1800, pour son installation au fauteuil de second consul ; 800 000 francs à l'époque du consulat à vie ; 1 000 000 à l'avènement du premier consul au trône ; 500 000 francs au retour de Tilsitt ; 360 000 francs au retour de Moscou, etc. Il touchait 300 000 francs comme archichancelier, 200 000 francs comme duc de Parme, 36 000 francs comme sénateur, 100 000 francs comme président du Sénat, 25 000 francs comme conseiller d'État, 20 000 francs comme grand officier de la Légion d'honneur, 50 000 francs comme président de la haute cour nationale, 1500 francs comme membre de l'Institut ; il lui était attribué annuellement 270 000 francs pour frais de table. En totalité plus d'un million. Napoléon lui avait donné des actions sur les canaux d'Orléans et du Languedoc portant environ 100 000 francs de revenu, 200 000 francs pour l'acquisition de l'hôtel Molé, et 100 000 francs pour l'ameublement. Il avait reçu au mariage de l'Empereur 100 000 francs pour renouveler sa vaisselle. Il jouissait d'environ 500 000 francs de rente, de sa fortune privée. La dépense de sa maison, table, écuries, domestiques, etc., était fixée à 200 000 francs par an ; 500 francs par jour.

Cambacérès mettait le plus grand ordre dans ses affaires domestiques. Tous les débris de table de quelque importance étaient réservés et resservis deux et même trois fois. L'insolence de sa malpropreté était révoltante. Le prince prenait des poudres en se mettant à table, se gargarisait et expectorait dans une cuvette que lui tenaient deux laquais. Les convives attendaient, la serviette déployée, la fin de ces ablutions; avant de quitter la table, S. A. S. rejetait également dans un vase tenu devant lui, les

débris restés entre ses dents, se rinçait à l'aise et faisait signe aux convives qu'ils pouvaient se lever. Lorsqu'il ne dînait pas dans son palais, ses gens avaient 1 fr. 50 pour leur dépense. Et ce même Cambacérès, et non un autre, avait obtenu de Louis XVI une pension pour cause d'indigence comme fils de l'ancien maire de Montpellier!

Certes parmi les hommes qui, en cette époque étonnante, s'enrichirent et obtinrent jusqu'à des royaumes, il en est qui ont du moins conquis la fortune l'épée à la main. Combien d'exploits et de talents ne leur a-t-il pas fallu pour arriver aux plus hautes dignités militaires! La noblesse d'un Masséna, d'un Lannes, d'un Murat, d'un Ney, apparaît alors avec une origine éclatante qui fait excuser certains reproches dont la mémoire de ces héros pourrait être altérée. Dans les nombreuses guerres de l'Empire, il est certain que ces généraux commirent des concussions et des cruautés dont les peuples ont gardé le souvenir. Les noms de Murat, Augereau, Suchet, Soult, Lannes, ont été maudits dans toute l'Espagne.

Ce dernier maréchal, après la prise de Saragosse, fit mettre dans des sacs les moines faits prisonniers et ordonna de les jeter dans l'Èbre, ce qui fut exécuté. Les chanoines de Saragosse vinrent offrir au maréchal Lannes le tiers du trésor de Notre-Dame del Pilar; il envoya un de ses officiers demander la totalité et l'emporta. D'après l'inventaire dressé par le chapelain, le prix s'élevait à la somme de 4687949 francs. Ledit inventaire constatait la quantité, la qualité, le poids et le prix des pierres précieuses et des matières d'or et d'argent.

Lannes était aussi cupide qu'il était brave. Il effraya et circonvint de tant de manières le riche fournisseur Lanchève, qu'il le força de lui vendre le domaine de Maisons et des terres en Champagne, en Bourgogne à un prix au-dessous de la valeur réelle. Lannes était naturellement vain, despote et très intéressé; quant à la franchise de ses discours, il la poussait aux extrêmes limites. Voici un acte qui le caractérise :

L'empereur devait se rendre en Espagne; les ordres les plus précis avaient été donnés pour surveiller la route de Paris à

Bayonne, principalement les bords de la Loire, et l'exhibition de tout passeport était expressément recommandée. Lannes avait précédé Napoléon ; arrivé au relai d'Amboise, le maire, qui s'était rendu à la station de poste, demande aux voyageurs leurs passeports. Lannes regarde comme une insulte d'être tenu d'obéir à la loi commune : « Que le maire prenne la peine de monter dans ma voiture, je les lui montrerai. » Le fonctionnaire municipal, en écharpe, est honoré de cette prévenance, il monte. La portière est aussitôt refermée et le maréchal ordonne à ses aides de camp de faire partir sans délai et grand train. « Ah ! gredin, dit-il au « maire, demander des passeports à Lannes, à Lannes ! tu ne con- « nais donc pas Lannes ! Eh bien ! tu auras, pékin, le temps de faire « connaissance avec lui ; tu viendras avec moi en Espagne, inso- « lent .... » Le maire se répand en excuses, prétexte la rigueur des ordres, se confond en soumissions, parle des vives inquiétudes de sa femme et de sa famille : tout est inutile. Le magistrat d'Amboise est mené battant et transi de frayeur pendant dix-huit lieues de poste ; au bout de cette course, le maréchal lui rend sa liberté : « Va-t'en maintenant, pékin, dans ton taudis. » Le maire adresse de suite ses vives plaintes au préfet et au ministre de la police. Fouché court chez l'empereur et lui représente qu'il est impossible de gouverner si ses généraux se mettent ainsi au-dessus des lois, etc. « Lannes est un peu trop vif, dit Napoléon, mais je lui laverai la tête de la bonne manière. » Et tout finit là.

Lannes ne souffrait ni contradiction, ni réplique : on l'a vu recevoir à coups de cravache à l'hôtel de Noailles, qu'il occupait comme commandant de la place de Paris, les marchands et fournisseurs qui lui présentaient leurs comptes et insistaient sur le payement.

Le propriétaire de l'hôtel réclamait son loyer après quinze à dix-huit mois de délais. Il était revenu plusieurs fois à la charge. Lannes le fait enfermer dans un coin des écuries et ordonne de l'y retenir jusqu'à son retour : il allait à la parade. « Je te ferai « plus tard ton compte, en attendant reste ici. » Le maréchal ne rentre qu'à six heures et ne se rappelle que pendant le diner son prisonnier de l'écurie. Il donne ordre de le mettre en liberté.

Le malheureux propriétaire avait été saisi d'une telle frayeur à l'idée des cravaches qui lui étaient réservées, qu'il s'était décidé à passer par les petites lucarnes pour s'évader. Leur étroite ouverture et son embonpoint l'avaient obligé à se déshabiller complètement ; il réussit enfin à sortir en chemise et à moitié écorché. Le maréchal rit à gorge déployée lorsqu'on lui annonça qu'il n'y avait personne. « Le pauvre diable, dit-il, doit avoir eu « bien peur, j'en suis fâché, mais je ne lui aurais pas fait de mal, « je ne voulais que lui donner une leçon de savoir-vivre, etc. » Plainte fut portée à l'empereur, qui ordonna au maréchal d'aller sur-le-champ faire des excuses au propriétaire et lui porter le prix du loyer. Lannes fut vivement réprimandé et on lui assigna le jour même un autre logement.

En revanche, la franchise du maréchal était proverbiale, même vis-à-vis de Bonaparte. Un jour il ouvre la porte du cabinet du premier consul sans se faire annoncer par l'huissier, comme cela lui arrivait souvent: « Ton pied bot de Talleyrand est là, dit-il, je « bronche toujours sur lui ; je l'ai regardé de travers et ne m'a- « t-il pas salué jusqu'à terre ? Cet homme te jouera quelque « mauvais tour, prends-y garde. Il est impassible, et on ne sait « jamais, avec lui, si on a gagné ou perdu. Tiens, je lui donne- « rais tout à l'heure de ma botte, au milieu du derrière, et le « ferais sauter à dix pas qu'il n'en paraîtrait pas ému. Cœur « pourri et figure de fer-blanc, rien de plus. » Bonaparte gronda le gouverneur de Paris : « Allons, allons, Lannes, pas tant de « franchise et un peu plus de respect pour mes hauts fonction- « naires, je t'en prie et je le veux. — Comme tu voudras, mais tu « en seras dupe. » Lannes rapportait cette anecdote à l'hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré, qu'il occupait alors.

Au surplus, Napoléon, lui-même, ne ménageait pas son ministre Talleyrand, et l'on sait qu'en parlant de lui, il est arrivé plusieurs fois à l'empereur de dire : « Talleyrand, cul de poule au pot. » Il répétait plus tard, à Sainte-Hélène : « Fouché est le Talleyrand des clubs, Talleyrand est le Fouché des salons. » Mirabeau avait voulu aussi ridiculiser le diplomate en l'appelant « l'éponge des salons ». Quant à Carnot, on connaît son mot sur

l'évêque d'Autun : « C'est de la m.... dans un bas de soie. »

Le nom de Soult cité plus haut rappelle l'anecdote suivante. Lors de la deuxième expédition de Portugal, Napoléon, donnant ses dernières instructions au maréchal Soult, lui aurait dit : « M. le maréchal, Junot, duc d'Abrantès, a déclaré par mon ordre « que la maison de Bragance avait cessé de régner. Annoncez-le « de nouveau, et si, pour conserver le Portugal, il était néces- « saire de lui donner une nouvelle dynastie, j'y verrais la vôtre « avec plaisir ». Le maréchal Soult avait fait en conséquence une proclamation un peu trop précipitée pour sa future dynastie royale, et le général Loison en ayant donné connaissance à l'empereur au palais de Schœnbrun, celui-ci en montra un mécontentement extrême. D'après des informations exactes, Napoléon dit le soir même à son cercle et d'un ton de raillerie despotique : « Ah! ah! le maréchal Soult, roi de Portugal; oui, roi de Portu- « gal! et vraiment oui, Nicolas Ier, roi de Portugal! N'est-ce pas « Nicolas qu'il se nomme, Nicolas? Et à quand l'intronisation? « C'est pourtant nécessaire à savoir, pour la direction des opé- « rations. » Le duc de Frioul gardait le silence sur cette anecdote, mais il citait un mot de la princesse Borghèse, qui pouvait passer pour une réponse détournée : « Les oranges de Portugal « doivent être réservées pour la famille impériale, elles sont si « bonnes! »

Sur le compte de Junot, duc d'Abrantès, les critiques abondent. Il eut ce bonheur de bénéficier de l'amitié et des bienfaits des dieux. Au combat du mont Thabor, Kléber s'était particulièrement distingué, mais Bonaparte voulut que le général Junot, son aide de camp, partageât sa gloire. Junot y avait peu de droit, voici la vérité, elle est due à l'histoire :

Dénoyer, chef de la 32e demi-brigade légère, s'étant porté en avant avec 300 grenadiers pour reconnaître l'ennemi, est entouré à l'improviste par 5 à 6 mille Arabes placés en embuscade qui fondent de toutes parts sur lui. Dénoyer forme aussitôt ses hommes en bataillon carré et se tient au milieu d'eux. Ces braves font des prodiges de valeur et contiennent d'abord l'ennemi. Junot accourt pour savoir ce qui se passe, descend de

cheval, dit à Dénoyer qu'il veut partager le danger, pénètre dans le bataillon, ôte son plumet rouge et se confond au milieu des soldats. Un sergent, témoin de l'action de Junot, lui crie : « Gé-« néral, passez-moi le plumet rouge, je l'arborerai sur mon « shako, et soyez sûr que je ne l'ôterai pas ». L'alarme avait été donnée, Kléber se précipite, dégage les grenadiers et Dénoyer qui résistaient avec la plus héroïque intrépidité, et donne le temps à Bonaparte d'arriver, de culbuter et d'écraser l'ennemi.

Un tableau, fait sous l'Empire et représentant ce combat semble avoir été commandé pour immortaliser le général Junot, bien plus que le général Kléber. Junot occupait presque la première place, quoiqu'elle fût due à Kléber, ou plutôt au chef de brigade Dénoyer, qui fût tué six mois plus tard.

Junot n'avait pas l'estime de l'armée, bien qu'il jouît de la faveur de Bonaparte. Il fut traité avec un profond mépris dans une partie de jeu, en présence de Lannes, Murat et plusieurs autres officiers supérieurs, par le brave général Lanusse, fut obligé de se battre et reçut un coup de sabre à la cuisse. Le général Lanusse, qui boitait par suite d'une ancienne blessure, eût la générosité de laisser, malgré cette infirmité, le choix du sabre à Junot, qui était de première force à cette arme. Junot était, du reste, souvent exposé à recevoir des insultes. Peu de temps après le 18 brumaire, il se permit au jeu, dans les salons du glacier Garchi à Frascati, quelques mouvements qui parurent équivoques aux banquiers, et tint des propos d'une certaine insolence; il reçut plusieurs coups des râteaux dont on se sert pour retirer l'argent du tapis, et fut obligé de rendre celui qu'il assurait avoir gagné sur la couleur où il l'avait placé. Cette aventure fit grand bruit; Bonaparte en fût très scandalisé et Junot eut ordre de ne pas paraître dans les jeux publics, à Frascati et au Palais-Royal.

Une des plus pures gloires de ces temps héroïques appartient à Masséna, duc de Rivoli, prince d'Essling. Ce grand capitaine avait perdu un œil par suite d'un coup de fusil tiré par Napoléon, à la chasse, dans le parc même du maréchal, à Rueil. Bertier, excellent courtisan, prit sur lui le coup de feu impérial.

L'histoire honorera la mémoire de Masséna; il vivra jusqu'à la fin des siècles le nom du capitaine, du citoyen qui sauva la France sur les champs de bataille et l'aima plus encore que la gloire ! Masséna fût, après Bonaparte, le plus grand capitaine de la Révolution, et le sergent-major de 1789 est, comme citoyen, au-dessus du lieutenant d'artillerie.

Masséna, patriote par excellence, défendit toujours la liberté; Bonaparte, despote par essence, ne cessa jamais de l'opprimer. Masséna joignit aux plus grands talents militaires, toutes les vertus civiques; ses actions publiques et privées déposent de son profond dévouement à la patrie, à la liberté. Ces mots électrisaient son âme, il disait : « Celui qui a fait la *Marseil-* « *laise* a fait une œuvre sublime. La *Marseillaise*, c'est la nation ! « La *Marseillaise*, c'est la liberté ! Rouget de Lille a été un grand « guerrier pour elle. Cet hymne ne périra pas, il fera toujours « des prodiges en France, et dans tous les pays quand il faudra « combattre le despotisme ».

Masséna s'estimait ce qu'il valait, il avait le sentiment de sa grandeur, mais sans orgueil, quoique ayant le droit d'en avoir. Fier avec ses supérieurs, timide, modeste, sans prétentions avec ses égaux; juste, doux et humain envers ses inférieurs; il n'attachait aucun prix aux dignités, aux distinctions honoriques. Peut-être en attachait-il trop à la fortune, car il était seul auteur de son élévation, de celle de sa famille. Dans le cours de sa carrière militaire, il exigea des contributions dont il fit son profit personnel; mais des personnes jalouses de sa gloire ont exagéré ses torts. Masséna usa peut-être trop fréquemment des droits que donne, qu'autorise ou que permet la guerre. Mais les capitaines des règnes de Louis XIV et de Louis XV, entre lesquels on peut citer les maréchaux de Luxembourg, de Tallard, de Villars, de Richelieu (1), de Broglie, de Conflans, de Turpin, de Soubise, tous ces généraux de l'ancien régime n'exigèrent-ils pas d'énormes contributions, qu'on pourrait sans injustice qualifier de concussions ?

(1) Les soldats ne l'appelaient que le père La Maraude et le public le désignait sous le nom de maréchal Mandrin.

La fortune de Masséna fût bien modique si on la compare à sa gloire. Le héros de Rivoli, de Zurich, de Gênes, de Wagram, etc., ne laissa en mourant que cent quatre-vingt mille francs de rentes, et Masséna était avare! Plusieurs de ses compagnons d'armes ont amassé des huit, dix, douze millions, et par quels moyens! Le maréchal Davoust a possédé jusqu'à deux millions de rente en propriétés personnelles ou en dotations; le maréchal Suchet, plus de sept cent mille francs de revenus; le maréchal Soult plus de dix-huit cent mille francs de rente en propriétés personnelles; c'est le Rothschild des maréchaux de Napoléon.

Masséna est du très petit nombre de généraux, de princes ou grands fonctionnaires du régime impérial qui ont soutenu la dignité du nom français et l'honneur de l'armée après la Restauration. Masséna n'a pas fait la cour aux Bourbons de Coblentz, aux souverains qui humiliaient et asservissaient son pays; Masséna ne s'est pas avili, il s'est montré digne de lui-même à son lit de mort, et son dernier vœu a été pour la France.

Louis XVIII ne pardonna pas son indépendance au grand vainqueur qui avait été surnommé « l'*Enfant chéri* de la Victoire ». Quand il apprit la mort du maréchal, il crut faire de l'esprit en disant : « Oh! maintenant ce n'est plus que l'*Enfant pourri* de la Victoire. »

VI

CHUTE DE L'EMPIRE.

Depuis plusieurs mois, Napoléon lutte contre l'adversité. Les alliés ont envahi la France. L'empereur se débat au milieu d'eux et la crainte qu'il inspire encore suscite contre lui d'autres armes que celles de la guerre.

Le 19 mars, on arrête à Douai un individu soupçonné et bientôt convaincu d'avoir été chargé par les agents du comte d'Artois, d'assassiner l'usurpateur. On instruit son procès, mais la marche

des événements militaires et politiques est si prompte que cet individu est encore détenu lorsque la Restauration surprend Paris. La justice suspendra son cours, l'accusé se réclamera de Monsieur, comte d'Artois, et le prince enverra M. l'abbé de Latil, depuis cardinal et archevêque de Reims, pour arranger cette affaire. L'abbé y mettra un ton d'autorité, c'est-à-dire beaucoup de maladresse, quoiqu'il soit homme d'esprit, et fera élargir l'assassin, mais non sans compromettre le comte d'Artois (1).

En mars 1815, un sieur B... fut aussi envoyé de Bordeaux à Paris, par Madame, duchesse d'Angoulême, pour attenter à la vie de Napoléon. Ce complot était approuvé par Louis XVIII. Le misérable reçut, le 16 mars, au milieu de la nuit, ses instructions, et partit pour aller au-devant de l'empereur qu'il joi-

(1) Sous le Consulat, Bonaparte avait failli être victime de l'attentat du 3 nivôse, conseillé, dit-on, par Conzié, évêque d'Arras, et par le comte de Vaudreuil. Le comte de Vaudreuil avait assisté à plusieurs expériences incendiaires faites à Wolwich par le fameux Congrève; il lui demanda des détails sur la machine infernale dont les Anglais se servirent contre la ville de Saint-Malo, dans la guerre de 1756. Congrève les donna et fournit la preuve qu'une machine semblable devait faire sauter huit à dix maisons et tout ce qui se trouverait de passage dans la ligne de destruction. Le comte de Vaudreuil fit part à l'évêque d'Arras des observations de Congrève et les deux émigrés conçurent le plan d'une machine destinée à faire sauter le premier consul. Le général Danican et Hyde de Neuville ne niaient pas en 1814 cette participation. Hyde de Neuville revendiquait même sa part de gloire dans l'exécution de l'attentat, si bien qu'on l'appela un jour *Hyde de Nivôse*.

Le comte de Vaudreuil aurait, dit-on, aussi conseillé en 1807 une tentative du même genre. Admis dans l'intimité du prince de Galles, il lui aurait communiqué un projet d'assassinat dont il garantissait le succès; le prince écouta la proposition assez froidement, sans l'accepter, ni la rejeter, comme s'il s'agissait d'une chose intempestive. M. Macpherson, ancien gouverneur du Bengale, ami du prince, qui ne passait pas un jour sans le voir, en fut instruit avant l'heure où il avait l'habitude de se rendre auprès de lui à Carlton-House. Il s'abstint d'aller au palais : Le prince, étonné de cette absence, dépêcha Lord Moira pour en savoir la cause. « Je viens d'ap-« prendre dit Macpherson, que M. de Vaudreuil a eu la lâcheté de proposer « au prince de Galles de faire assassiner Bonaparte et le prince n'a pas té-« moigné son indignation d'un pareil outrage ! Il devait faire jeter le comte de « Vaudreuil par les fenêtres. Je hais de tout mon cœur Bonaparte, mais le « faire assassiner !... Si un Anglais proposait à Bonaparte de tuer le prince « de Galles, l'usurpateur du trône de France, puisqu'on l'appelle ainsi, se « ferait un devoir d'honneur de le prévenir, et lui, dans un cas semblable « ne témoigne aucune répugnance et semble par son silence autoriser le « crime ! Dites au prince que je ne veux plus le voir. » Lord Moira revint « deux fois chez M. Macpherson sans pouvoir le décider à se rendre à Carlton.

gnit au delà d'Auxerre ; il fût arrêté au moment où il allait commettre son crime, lié et garrotté, jeté dans un bateau et amené à Paris, où le duc d'Otrante (Fouché) reçut, dès le 21, l'ordre de le faire juger et exécuter. Le ministre de la police le fit enfermer à Vincennes et différa si bien, sous divers prétextes, de le livrer aux tribunaux qu'il sortit sain et sauf de Vincennes, le 7 juillet. Cet agent, nommé sous-préfet après la Restauration, fût arrêté pour dettes et demanda impérieusement à Madame, duchesse d'Angoulême, l'exécution des promesses qui lui avaient été faites. M. Mathieu de Montmorency fut chargé de négocier avec lui à Sainte-Pélagie et il fut rendu à la liberté.

Mais bientôt Paris même est menacé et Napoléon est obligé de confier la régence à l'impératrice Marie-Louise.

A la tête du conseil se trouve Cambacérès qui ne s'occupe au moment de la dissolution de l'Empire, qu'à faire un trafic sur les espèces d'or et d'argent qu'il vend aux changeurs du Palais-Royal. Voici de quelle manière procède le prince archichancelier, duc de Parme.

Les billets de banque perdaient chez les changeurs 15 et jusqu'à 20 pour cent contre écus. L'or et l'argent se resserraient de toutes parts.

Afin d'entretenir quelques signes de vie dans la circulation monétaire, la Banque s'était décidée à escompter contre espèces, 200 mille francs de billets par jour. Les maires des 12 arrondissements faisaient, de leur côté, escompter journellement pour six mille francs par arrondissement. L'avocat Jaubert, créature de Cambacérès, avait été nommé gouverneur de la Banque, et n'avait rien à refuser au prince. Pendant cinq jours celui-ci envoie des billets, reçoit des écus en échange, prend, en place de ces écus, des napoléons chez le changeur Bonnet, au Palais-Royal et fait pour environ neuf cent mille francs de revirements qui lui procurent un bénéfice de plus de deux cent mille francs en faisant, pour son compte, l'agio des écus contre billets. M. Bonnet a certifié ces faits, qui ont été aussi révélés par MM. d'Aigrefeuille et de Villevieille qui furent occupés jusqu'à deux heures du matin, la veille du départ du prince, à faire

pour 500 000 francs de rouleaux de napoléons. Barris, président de la cour de cassation, suivit cet exemple et fit un bénéfice de vingt à vingt-cinq mille francs par le ministère du changeur Bonnet.

A peine Marie-Louise est-elle hors de Paris que Talleyrand fait prévenir l'empereur Alexandre et le roi de Prusse de faire marcher en toute hâte leurs troupes et de ne pas perdre un instant pour s'emparer de la ville. Le baron de Vitrolles se charge du message et parvient sans obstacle jusqu'aux généraux russes et prussiens.

Marie-Louise ne montre en cette circonstance aucune énergie; elle n'avait pas cependant de danger à courir. La garde nationale avait témoigné un enthousiasme, un dévouement pour sa personne et pour son fils qui répondaient de leur sûreté. Marie-Louise était même dispensée de se mettre à la tête ou dans les rangs de ses défenseurs; il lui suffisait de se montrer au peuple, de parcourir, dans une voiture découverte, les grandes rues, les boulevards et les faubourgs.

En un instant des barricades se seraient élevées sur tous les points de la ville et le peuple se fût enflammé d'héroïsme. La France, la patrie et la liberté étaient sauvées. Ou les alliés auraient tenté de forcer l'entrée de Paris, et nul doute qu'ils n'eussent été repoussés; ou ils auraient redouté d'affronter cette immense population armée contre eux et auraient attendu, ne fût-ce que deux fois vingt-quatre heures, pour combiner et réunir les moyens nécessaires pour attaquer avec succès. Dans les deux cas, Napoléon avait le temps d'arriver aux barrières et très certainement leur armée eût été exterminée. L'empereur de Russie et le roi de Prusse auraient trouvé leur tombeau dans la plaine de Saint-Denis. L'extrême pusillanimité de Marie-Louise et la trahison des hauts fonctionnaires de l'Empire les préservèrent de cette destruction.

Le fait suivant prouve, d'une manière incontestable, que le ministre de la guerre, Clarke, a résolu de livrer Paris.

Le maréchal Brune, sorti de son hôtel, vers sept heures du matin, en redingote bleue, suit les boulevards jusqu'au faubourg Saint-

Martin. Il est bientôt reconnu par le peuple; une foule immense se presse autour de lui : « Général, lui crie-t-on de toutes parts, « mettez-vous à notre tête; des armes et de la poudre, et il n'en- « trera pas un Prussien à Paris. Nous sommes cent mille hommes « prêts à vaincre ou à mourir. » Le maréchal court chez le duc de Rovigo, où il apprend que ce ministre est allé chez celui de la guerre; il se rend chez le général Clarke et le trouve seul. « Il « y a, lui dit-il, unanimité dans la population pour résister à « l'ennemi, la masse du peuple ne demande qu'à combattre, « vous avez aux Invalides un parc de cent pièces, une grande « quantité de fusils, beaucoup de munitions; livrez-les-nous, et « je ne crains pas de vous en répondre, l'ennemi n'entrera pas. « — Tout cela est bel et bon, répond le ministre de la guerre, « mais je ne puis y consentir, je n'ai pas d'ordres à cet effet, je « ne puis agir sans instructions; je ne prendrai pas sur moi une « telle responsabilité. »

Le maréchal retourne chez le duc de Rovigo et lui fait part de la démarche qu'il vient de tenter auprès du ministre de la guerre. Il l'exhorte, il le presse, il le conjure de seconder l'enthousiasme et le patriotisme du peuple, de lui faire donner des armes, de mettre à profit l'élan national : « Vous avez « cinq cent mille francs dans votre caisse, donnez-en les deux « tiers pour servir à armer les faubourgs. — Que me proposez- « vous là? répond Rovigo. Je n'ai pas d'ordres, je ne puis ni ne « veux décider de mon chef une mesure de cette importance. « Napoléon ne veut pas qu'on arme le peuple, je ne prendrai « aucune résolution sans un avis formel de sa part, et puis, à « quoi tout cela aboutirait-il? A faire tuer inutilement beaucoup « de monde, les ennemis sont en forces tellement supérieures que « la résistance serait inutile. Encore une fois, je n'ai pas d'ordres « et je ne ferai rien. » (1)

Le ministre de la guerre, Clarke, et le ministre de la police, Rovigo, quittent le même jour Paris et vont rejoindre la ré-

(1) L'abbé de Pradt était-il présent à cet entretien et serait-ce du maréchal Brune qu'il voulait parler dans son récit historique lorsqu'il cite l'altercation très vive qu'il eut avec un général, chez le duc de Rovigo ?

gence à Blois (1). La capitale est sans défense, sans organisation militaire, sans moyen d'action ou de répression de la part de l'autorité administrative. Et néanmoins cet abandon, ces lâchetés, cette trahison ne découragent pas encore le peuple, qui prend l'offensive sans compter le nombre des ennemis, et assiste malgré lui à la capitulation (31 mars 1814).

Le 1er avril, l'impératrice régente et le roi de Rome, son fils, arrivent à Blois et occupent l'hôtel de la Préfecture, ci-devant Évêché. Les membres du conseil de régence, les ministres et les personnes attachées au service du Palais, ont manifesté pendant le voyage, ou plutôt la fuite de Paris à Blois, un abattement, un découragement profonds; on eût dit qu'ils étaient chargés de répandre la terreur dans l'esprit des populations afin de les préparer à recevoir les ennemis en libérateurs. Ce qu'on appelle encore la cour, présente le spectacle le plus pitoyable; aucun sentiment patriotique, nulle énergie, le plus vil égoïsme, une lâcheté et une cupidité presque sans voiles, tous les symptômes enfin d'une trahison ou d'une défection calculées : on est consterné, prêt à se vendre. Le ministre de la police, Savary, duc de Rovigo, Desmarest, chef de division de ce ministère, l'archichancelier de l'Empire, Cambacérès, etc., n'ont pas même la pudeur de déguiser leurs craintes; ils avouent publiquement et jusque dans les rues que tout est perdu, qu'il faut se résigner, se soumettre au vainqueur.

Enfermée dans son appartement, l'impératrice ne sait que trembler; incapable d'un sentiment généreux, d'une résolution forte, elle laisse faire selon les vues et l'esprit de conseillers perfides, dont l'âme est pleine de continuelles terreurs. En moins de huit jours, on est descendu aux lâchetés, aux corruptions du Bas-Empire! Qu'allons-nous devenir? dit-on partout. La chose publique, la nation! qu'importe! on ne s'inquiète que de soi-même. Il n'y a déjà plus pour l'impératrice, d'empereur et d'époux! Elle s'occupe beaucoup moins de lui que de son père,

(1) C'est vraisemblablement à cette circonstance qu'il faut rapporter le refus de Napoléon, lorsque Savary lui demanda, en 1815, la permission de le suivre dans son exil.

elle songe plus à Vienne qu'à Paris. Avant de quitter pour jamais le trône et la France, elle donnera tous ses soins aux pierreries et aux diamants dont elle est amplement pourvue ; elle se couvrira des précieux cachemires dont la Turquie et la Perse lui ont fait hommage. Quant à la double couronne que Napoléon a posée sur sa tête, elle la laissera tomber ou plutôt la livrera à Blois, et le commissaire russe envoyé près d'elle par l'empereur Alexandre aura la satisfaction de voir la femme de Napoléon se découronner de ses propres mains !

Dès que la capitulation de Paris est signée, des royalistes ultra forment le projet de briser la statue placée au sommet de la colonne de la place Vendôme. On distingue parmi eux MM. Sosthène de la Rochefoucauld, de Vitrolles, de Sémalé, le marquis de Maubreuil, Colleville, un sieur Lacombe (dit Montbadon), etc. Ce dernier se montre le plus fougueux, le plus acharné des ennemis du grand homme, quoiqu'il ait joui, pendant deux ou trois ans, auprès du général Nansouty, du titre d'aide de camp, qu'il ait été comblé de faveurs et de grâces par Joseph Napoléon, roi de Naples et bien que pendant la campagne de Wagram, il ait appartenu à l'administration civile de la Grande Armée où il a fait d'immenses bénéfices sur les fournitures, bénéfices presque aussitôt dissipés.

Le 31 mars, peu d'heures après l'entrée de l'empereur Alexandre à Paris, des cordes pour le trait de vingt-quatre chevaux, sont attachées à la statue afin de la renverser. On essaye d'en scier les jambes, pour la détacher de la coupole qui la supporte, mais ces moyens sont insuffisants, et on a recours au fondeur qui avait concouru à la fonte et à l'exécution des bronzes de la colonne. En conséquence, le sieur Montbadon sollicite et obtient du commandant de Paris l'ordre suivant :

En exécution de l'autorisation donnée par nous à M. Montbadon, de faire descendre à ses frais la statue de Bonaparte, et sur la déclaration de M. Montbadon que M. Laurent (fondeur), demeurant à Paris, n° 6, place Saint-Laurent, faubourg Saint-Denis, et auteur de la fonte des bronzes du monument de la colonne, est seul capable de faire réussir la descente de cette statue, nous ordonnons audit

M. Laurent, sous peine d'exécution militaire, de procéder sur-le-champ à ladite opération qui devra être terminée, mercredi 6 avril, à minuit.

Au quartier général de la place, ce 4 avril 1814.

Le colonel aide de camp de S. M. l'empereur de Russie, commandant la place.

Signé : Le comte DE ROCHECHOUART.

Au haut de cet ordre, est écrit :

A exécuter sur-le-champ.

Signé : PASQUIER.

Le même comte de Rochechouart dans l'année suivante posera, dit-on, les pieds sur le cadavre du maréchal Ney pour s'assurer de sa mort.

On est humilié de voir des hommes revêtus du nom de La Rochefoucault, de Rochechouart, s'abandonner à un tel acharnement contre celui qui a élevé la nation à un si haut degré de gloire militaire. Ils font à la France la plus sanglante injure, et attentent à l'honneur comme à la bravoure de ces armées qui protégèrent pendant vingt ans l'indépendance de la patrie ! Talleyrand et l'abbé de Pradt ont donné leur assentiment à la dégradation du monument de la Colonne ; ils l'auraient même provoquée, au dire de certaines gens. Si le premier de ces personnages devait à la confiance dont Napoléon l'avait honoré, une fortune immense et le titre de prince, le second avait été tiré de l'obscurité par l'empereur, et dès l'entrée des étrangers, il lui prodigue les outrages dans un libelle (31 mars 1814) après avoir rampé pendant dix ans à ses pieds.

Napoléon voulait marcher sur Paris, l'armée le désirait, mais il fut deviné par les maréchaux et ne trouva sous les dehors de la prudence que la lassitude et le secret désir de l'abandonner.

En général, les maréchaux et officiers-généraux se conduisirent avec beaucoup de déloyauté : ils ne considéraient que leur fortune, leurs titres, leurs distinctions ; les agents des Bourbons et des puissances alliées leur promettaient tout et ils espéraient rester grands seigneurs sous le nouveau régime, mais ils ne tarderont pas à être cruellement désabusés ; la Restauration accomplie et la France désarmée, ils seront abreuvés d'humiliations et d'outrages qu'ils auront mérités.

Parmi les maréchaux qui s'opposèrent à toute résistance, le maréchal Lefèbvre et le maréchal Ney surtout se distinguent par leur opiniâtreté à exiger l'abdication de Napoléon; Ney va jusqu'à la menace. Il fait plus, il a l'audace de poser ses mains sur les épaulettes de l'empereur, de les y appuyer fortement en s'exprimant avec violence pour le contraindre à renoncer à toute tentative hostile.

Et à peine un mois sera écoulé que les plus grandes illustrations militaires seront méprisées, insultées jusque dans le palais du roi! On entendra dans la salle même des Maréchaux, aux Tuileries, ces paroles : « La maréchale Lefebvre, une servante d'hôtel garni, de cabaret, vous appelez cela une duchesse, fi donc! « Cela est bon au Gros-Caillou. » Masséna sera désigné dans le cercle intime de Louis XVIII, sous ce nom : « Le voleur de l'Italie et de la Suisse », et le général Brune sera appelé par les courtisans du roi de Blankembourg, « l'égorgeur, l'assassin du 2 septembre ». Le maréchal Ney aura déployé, à Compiègne, un enthousiasme frénétique au moment de l'entrée de Louis XVIII : l'épée à la main, en avant de la voiture du roi, il aura ordonné au peuple de crier : « Vive le roi! » il aura proclamé sa venue en ces termes : « Français, voilà le véritable souverain, le souverain légitime. » Et Ney, lui-même, sera traité avec le plus profond mépris.

Voici ce que dit à ce sujet le comte de Lavalette :

« Je viens de rencontrer ici, le maréchal Ney; je n'ai pas encore vu d'homme plus exaspéré contre le gouvernement.

La maréchale a été si gravement insultée hier aux Tuileries qu'elle est rentrée chez elle fondant en larmes. Les vieilles duchesses l'ont appelée « fille de femme de chambre » (Mme Auguis, sa mère, était femme de chambre de la reine). Sa tante (Mme Campan) vient de perdre sa place de surintendante de la maison d'Ecouen, malgré les sollicitations du maréchal. Les formes sèches et insolentes du comte de Blacas, auprès duquel le roi l'avait renvoyé, ajoutent encore à son exaspération. »

Après avoir rapporté ce qu'il vient d'apprendre d'un de ses amis, M. de Lavalette ajoute qu'ayant rencontré le même jour le maréchal Ney, ce dernier lui dit : « Eh bien! vous vous êtes mis

« à l'écart, vous voilà bien tranquille, loin de ce gâchis. Que « vous êtes heureux de n'avoir à essuyer ni insultes, ni injustices! « Ces gens-ci ne connaissent rien ; ils ne savent pas ce que c'est « qu'un maréchal Ney, faudra-t-il le leur apprendre ? » Et le maréchal offrira à Louis XVIII, en mars 1815, de marcher contre Napoléon et de le lui amener mort ou vif. Il faut avoir bien peu d'esprit et de sens politique pour se conduire aussi étourdiment que le fera le *Brave des Braves* en avril 1814, en mars et en juin 1815, pour se confier aux promesses et à la clémence des princes de Coblentz.

Pour l'instant, les alliés ne songent qu'à se défaire de Napoléon. Dans l'audience qu'il obtint à Troyes (8 février 1814) le général Reynier, fait prisonnier à Leipsick et échangé depuis quelques jours, offrit à l'empereur Alexandre ses hommages et ses remerciments de l'avoir rendu à la liberté. Ce général témoignait son attachement et sa fidélité à Napoléon, plaidait sa cause et observait qu'il était reconnu par tous les traités comme souverain de la France. Alexandre lui répondit sans détour :

« Les souverains alliés ne veulent plus avoir affaire à lui, ils « n'ont l'intention d'imposer personne à votre pays, mais ils ne « reconnaîtront plus l'Empereur. Quoique j'aie personnellement « à m'en plaindre, je ne lui veux pas de mal, mais il m'a trompé, « et je ne puis désormais avoir confiance en lui. — Si les alliés « forcent Napoléon à descendre du trône, qui mettra-t-on à sa « place? répliqua le général. — Les Français ne l'ont-ils pas « nommé premier consul, et puis empereur? Pourquoi ne feraient-« ils pas aujourd'hui un autre choix pour gouverner la France? « Nous ne voulons de lui, à quelque prix ou condition que ce « soit, mais je le répète, nous ne prétendons vous imposer per-« sonne. Tout dépend de vous, désignez le chef qui vous con-« viendra, pourvu qu'on excepte Napoléon et les membres de sa « famille. »

Le général Reynier rapportait ces paroles en présence du général Férino, du maréchal Masséna et de plusieurs officiers, en juin 1814.

Au surplus, tous ces maréchaux qui abandonnent l'empe-

reur sous les murs de Paris et qui achèvent à Fontainebleau, de livrer la France à l'étranger, seront bientôt honteux du rôle qu'ils ont joué et seront méprisés de l'armée. Enfin on les verra devant leur ancien maître, au 20 mars 1815, détestant les Bourbons et craignant leur retour, mais redoutant par-dessus tout de recommencer la guerre qu'ils sentaient bien ne pouvoir plus faire avec les avantages qui leur avaient procuré tant de gloire et de fortune.

Ces détails servent à expliquer en quelque sorte la catastrophe du 31 mars 1814 et celle du 8 juillet 1815.

Mais si la plupart des maréchaux ou des commandants de corps d'armée ont abandonné Napoléon et la patrie, Napoléon s'est manqué à lui-même et a livré la France à Fontainebleau. Il adresse aux troupes qui sont autour de lui cette allocution :

« Officiers, sous-officiers et soldats de ma vieille garde, l'ennemi nous « a dérobé trois marches, il est arrivé à Paris avant nous ; quelques « factieux, restes d'émigrés à qui j'avais pardonné, ont entouré l'em- « pereur de Russie, ont arboré la cocarde blanche et veulent nous « forcer à la prendre ! Dans peu, j'attaquerai l'ennemi et le forcerai « à quitter notre capitale, j'ai compté sur vous ; ai-je eu raison ?... — Oui, oui, vive l'empereur ! Comptez sur nous, à la vie et à la mort ! s'écrient tous ces braves...

Mais l'empereur est mis hors d'état de marcher sur Paris : Marmont l'a trahi à Paris, il le trahit à Essonnes et ses maréchaux le trahissent à Fontainebleau, en lui refusant leur appui : ils veulent le forcer à abdiquer. Le maréchal Macdonald fut le seul qui se conduisit loyalement, il conserva jusqu'au dernier moment son respect et son dévouement. Il céda enfin aux suggestions de ses collègues qui trouvèrent le moyen d'abuser de sa loyauté même. Mais Macdonald eût du moins le courage et la gloire de ne pas livrer Napoléon à ses ennemis. L'histoire consacrera les paroles qu'il adressa à l'empereur de Russie : « Sire, « ce serait pour nous une lâcheté d'abandonner celui qui nous « conduisit si souvent à la victoire. Votre Majesté doit des ména- « gements à sa vieille amitié pour Napoléon. »

Le 3 mai Louis XVIII fait son entrée solennelle dans Paris.

La marche est ouverte par de forts détachements de gendarmes; viennent ensuite de nombreux officiers généraux à cheval. Ils sont suivis par deux compagnies de la garde impériale. Le roi est dans une calèche découverte, coiffé d'un chapeau garni et ombragé de plumes blanches, il porte un habit bleu surmonté de deux énormes épaulettes d'or, et sur lequel sont étalés les grands cordons de l'ordre du Saint-Esprit, de Saint-Louis et les crachats ou croix de ces ordres et de ceux de Saint-Maurice, du Mont-Carmel, etc. Ses chausses en drap bleu montent si haut et sont si larges qu'elles font l'effet d'un ample jupon de femme, elles retombent sur des bottines de velours, d'une extrême largeur. Toute la partie inférieure de son habillement annonce que le roi a perdu l'usage de ses jambes; il est en outre d'une obésité excessive.

Le regard de Louis XVIII est froid et même dur, sa physionomie est sévère, on dirait un juge qui va au tribunal, plutôt qu'un père revenant à ses enfants; nulle émotion, nul sentiment d'amour pour son peuple ou de contentement ne trouble un instant la gravité réfléchie et étudiée de sa physionomie. Il faisait mal à voir. Telle est l'impression qu'éprouvèrent les curieux qui se trouvaient à la barrière de La-Chapelle, à l'extrémité du faubonrg Saint-Denis, pour juger de l'effet que vingt-trois années d'exil, d'humiliations et de misères auraient produit sur le cœur d'un homme que des conjonctures aussi surprenantes qu'elles étaient naguères invraisemblables, venaient placer tout à coup et au grand étonnement de la nation française, sur le trône dont Napoléon descendait.

Louis XVIII s'arrêta un quart d'heure pour entendre la harangue du curé de La-Chapelle auquel il répondit quelques mots insignifiants. Il avait à sa droite, Madame, duchesse d'Angoulême; cette princesse tenait une ombrelle pour se garantir des rayons du soleil; son visage était guindé, presque dédaigneux, elle paraissait de mauvaise humeur; sa vue excita peu d'intérêt: bien évidemment, elle ne cherchait pas à l'inspirer, et d'après l'expression de sa physionomie, elle semblait plutôt le repousser. Et cependant les personnes de toutes classes qui se pressaient

autour de la voiture royale étaient favorablement disposées pour une femme dont les plus extrêmes calamités avaient bouleversé la jeunesse, pour une victime de cette révolution qui avait conduit à l'échafaud le roi son père, la reine sa mère, pour une exilée innocente de toutes les fautes qu'on avait reprochées à sa famille. Madame, entrant à Paris, pouvait gagner tous les cœurs; ils allaient au-devant d'elle, elle les glaça par son froid dédain. Dès ce moment, il devint facile de prévoir que cette princesse, qui se montrait presque haineuse et vindicative le jour de son retour, s'aliénerait bientôt et pour toujours l'affection et même le respect de la nation.

Le roi, Madame, le prince de Condé, n'adressèrent pas un salut à la foule qui les environnait; pas un signe de tête pour lui exprimer satisfaction des hommages prodigués à la famille royale. Le prince de Condé, cloué sur le devant du carrosse, avait un air froid, sérieux; sa figure n'exprimait ni étonnement, ni joie; on eût dit qu'il assistait à la cérémonie d'un lit de justice, tant sa contenance paraissait insignifiante. Dans cette voiture qui portait alors les destinées de la France, on ne sentait ni patriotisme, ni sentiment national, rien de français. Ah! quelle distance entre le retour de Louis XVIII et l'entrée de Henri IV à Paris! Et néanmoins le roi a été reçu à la barrière et dans la rue Saint-Denis, aux acclamations des habitants, généralement satisfaits par sa déclaration de la veille! L'arrivée de leurs anciens princes semble leur promettre le terme des calamités publiques: moins ce retour fut attendu, plus l'avenir semble plein d'espérance et de tranquilité.

En sortant de Notre-Dame, où il vient rendre grâce à Dieu, Louis XVIII se rend au château des Tuileries par la rue Saint-Honoré; il s'arrête quelques instants sur la place du Palais-Royal: sa figure est plus ouverte et on peut facilement juger qu'il est remis de la frayeur dont il n'a pu se défendre aux barrières de la ville : aucun danger n'est plus à craindre pour lui, il touche aux portes de son palais.

Vers huit heures du soir, le roi se montre au balcon de l'Horloge à la foule qui remplit la terrasse du château. Le faubourg

Saint-Germain s'y est rendu avec le ban et l'arrière-ban des privilégiés: les cris de: Vive le roi! retentissent sans discontinuité. Louis XVIII sourit avec un air d'extrême bonté et se dandine avec la plus gracieuse complaisance; il envoie de ses doigts baisers sur baisers à son bon peuple. Après avoir joué quelques minutes ce rôle paternel, il serre sur son cœur, en le montrant avec affectation à la foule, son auguste frère Monsieur, et nouveaux baisers envoyés dans l'air. Puis vient le tour de Mme la duchesse d'Angoulême, du prince de Condé, etc., également pressés sur le cœur royal et paternel. Mais ces baisers de commande n'étaient pas sans correctifs. Dans ses expansions Louis XVIII était toujours prince de Coblentz : « Les scélérats, les jacobins, les monstres! » ces épithètes s'échappaient à voix basse des augustes lèvres du roi restauré et le dédommageaient sans doute de la familiarité royale dont il se croyait obligé de subir la nécessité. Quelque peu croyable que puisse paraître cet incident de loyauté et de bonté légitimes, il n'en est pas moins d'une parfaite authenticité: ce fait fut révélé et attesté pas un garde du corps de service, qui se trouvait derrière le roi le jour de l'intronisation et qui l'entendit prononcer ces compliments au peuple à mesure qu'il lui envoyait des volées de baisers.

Sur ces entrefaites, l'impératrice Joséphine, femme divorcée de Napoléon, meurt subitement à la Malmaison.

Joséphine Tascher de la Pagerie était née en 1763 à la Martinique. Son père exerçait dans la ville commerçante de l'île, à Saint-Pierre, les fonctions de capitaine de port, aux appointements de trois mille livres. Sa famille avait peu de fortune, elle se disait noble, mais toutes les familles créoles ont cette prétention qui est, du reste, sans conséquence dans les Antilles où la fortune obtient seule considération.

L'éducation de Mlle de la Pagerie fut celle de toutes les créoles : elle apprit à lire, à écrire, à chanter et à danser. L'instruction publique était à peu près nulle dans les colonies; on n'y trouvait à cette époque aucune des ressources qu'offrent en abondance les villes de France; point de collèges, de pensionnats, pas même d'instituteurs : aussi l'ignorance des créoles était passée en pro-

verbe. Mais si Joséphine de La Pagerie se trouvait dépourvue d'instruction et de connaissances solides, elle possédait à un haut degré ces avantages extérieurs et ces arts d'agrément qui captivent les hommages, qui séduisent les esprits et font trébucher les cœurs; la nature l'avait douée de beaucoup d'attraits. Sans être belle, sans être même ce qu'on appelle jolie, Mlle de La Pagerie se faisait remarquer par un charme, par une expression de physionomie dont il devenait difficile de se défendre. Il y avait de la volupté et une grâce indéfinissable dans son regard, il caressait, il allait à l'âme, il parlait surtout aux sens. Sa taille était celle des nymphes; toute sa personne portait l'empreinte d'une vivacité, d'une mollesse, d'un abandon qu'il n'appartient qu'aux créoles de réunir dans leur démarche, leurs manières, l'accent de leur voix et jusque dans leur silence. Joséphine était naturellement bonne, étourdie, inconsidérée, d'une coquetterie surprenante, d'une légèreté de goûts et de sentiments qui ne souffrait pas de contradiction.

Elle épousa, à quatorze ans, le comte de Beauharnais. Son mari, admis aux bals de la cour, y était appelé « le beau danseur »; ses talents dans ce genre, son ton et ses manières évoquaient les seigneurs de la cour de Louis XIV. Il plut à la reine qui le traita, dit-on, avec une bonté particulière. Mme de Beauharnais parut souvent à Versailles et fit sensation dans le public des courtisans, mais les galanteries qu'on lui attribuait, décidèrent le comte à se séparer d'elle, sans bruit, d'un commun accord, à la suite de quelques poursuites judiciaires. Devenue en quelque sorte maîtresse de ses actions, Joséphine fréquenta sans pudeur, avec une sorte d'ivresse, la société où elle avait contracté le besoin de dissipations excessives. La Révolution arriva et Joséphine se vit bientôt réduite à un isolement, à un état de médiocrité et à des craintes personnelles qui s'aggravaient de jour en jour. Son mari s'était rapproché d'elle dans les jours de danger; il périt sur l'échafaud ; elle fut même au moment d'y monter : le 9 thermidor lui sauva la vie. Elle se trouvait alors sans ressources. Elle avait contracté des relations intimes avec divers membres de la Convention, surtout avec Barras qui avait acquis une in-

fluence prépondérante dans les affaires publiques. Barras fit donner le commandement militaire de Paris à Bonaparte, jeune officier d'artillerie dont l'énergie et les talents avaient été remarqués à l'époque du siège de Toulon; mais, si ce général décida le succès du 13 vendémiaire, cette journée décida aussi de l'incroyable élévation de fortune à laquelle parvint le sauveur de la Convention. Barras avait admis Mme de Beauharnais dans son sérail, il la maria avec Bonaparte, à qui le tout-puissant directeur conféra le commandement en chef de l'armée d'Italie. Dès ce moment, Joséphine obtint dans le monde une importance que les continuels succès de son mari vinrent consolider de jour en jour : elle en profita admirablement pour ses plaisirs. Femme d'un général qui ne marchait plus que de victoires en victoires, elle jouit d'un grand crédit dans l'opinion publique, et vécut au milieu des fêtes, des hommages et des adorations.

Bonaparte s'étant emparé à main armée, le 18 brumaire an VIII du gouvernement de l'État, et s'étant nommé lui-même premier consul de la République, c'est-à-dire protecteur et maître de la France, Joséphine, parvenue en si haut rang de fortune et de grandeur eut une cour et devint par sa position l'objet du respect et par son affabilité l'objet de l'amour des Français. Le premier consul ayant été porté définitivement au pouvoir suprême, sous le titre d'empereur, la veuve du comte de Beauharnais fût couronnée impératrice des Français et reine d'Italie.

Les histoires offrent peu d'exemples d'une si prodigieuse élévation. Joséphine est montée plus haut, elle a été bien autrement honorée, bien autrement reine que la veuve du cul-de-jatte Scarron, devenue femme de Louis XIV. Élevée comme elle à deux mille lieues de France, dans la même île, dans une condition médiocre, obscure, Joséphine Tascher de la Pagerie s'est assise et a dignement figuré sur le premier trône du monde; elle a savouré pendant dix années toutes les faveurs de la fortune; les empereurs et les rois ont brigué un de ses regards, sollicité une de ses paroles; les potentats si fiers, si vains, se sont empressés de lui prodiguer les hommages réservés jusqu'alors

à leurs personnes, ils ont imploré sa protection auprès de l'homme qui disposait de leurs couronnes, du sort de leurs royales maisons.

Joséphine était la femme de Napoléon, mais le double diadème qui ceignait son front lui a été conservé dans l'opinion publique lorsqu'elle a perdu le titre d'épouse du plus grand homme et de l'ambitieux le plus insensé qu'aient offert quarante siècles. Le divorce de Napoléon n'a fait qu'enrichir la gloire et le nom de Joséphine; il lui a donné de nouveaux droits à l'amour des Français. Victime de la vanité et de l'ambition également insatiables du maître de l'Europe, Joséphine a subi, sans murmurer, sa destinée, cette inflexible destinée qui lui ravissait tant d'honneurs et d'hommages; elle a conservé le sentiment et toute la dignité de sa grandeur. Elle a su être impératrice et reine jusqu'à son dernier soupir. Les Bourbons de Coblentz n'ont pas vu au château des Tuileries la femme de Napoléon!

Une mort si prompte, si inopinée, donna lieu à bien des conjectures; elle fut attribuée à un refroidissement occasionné par une promenade du soir dans les bosquets de la Malmaison avec l'empereur Alexandre. Ce souverain avait une grande affection pour l'impératrice; il prenait le plus vif intérêt à son sort, à celui de ses enfants. Alexandre avait dit à Joséphine qui l'implorait pour le prince Eugène : « Qu'il se fasse roi et je vous promets « de le reconnaître dans la position où il se trouvera, où il se « placera. » Joséphine était assurée de l'appui d'Alexandre : elle exerçait un empire absolu sur ce puissant monarque. On craignait infiniment cette influence aux Tuileries, et on n'ignorait pas dans ce palais la tendresse que Joséphine conservait pour Napoléon dont l'avenir l'inquiétait bien plus que le sien propre.

Le comte de Lavalette rapportait à ce propos l'anecdote suivante : Le 22 mai, M. de Talleyrand eut avec Louis XVIII une conférence particulière; elle dura près d'une heure. Après avoir présenté la situation des affaires sous le jour le plus favorable, le ministre s'attacha particulièrement, en homme expert dans l'art de tromper avec finesse et avec grâce, à féliciter le roi sur l'esprit général des provinces et la satisfaction que leur inspirait le retour si désiré de la famille royale : « Votre Majesté a pu voir com-

« bien son auguste présence a excité d'enthousiasme dans sa « capitale, et cet enthousiasme était sincère, il partait du cœur; les « Parisiens étaient transportés de joie à l'aspect de Votre Majesté « elle était pour eux le gage le plus sûr d'une paix longue et « glorieuse après laquelle soupirait la France entière. Les accla- « mations libres et spontanées dont le retour de Votre Majesté a « été salué, voilà le plus sûr augure d'un règne tranquille et pros- « père, etc. » Louis XVIII témoigna sa haute satisfaction à M. de Talleyrand des services signalés qu'il avait rendus à la couronne et à la France en entretenant des communications secrètes avec les puissances alliées et en assurant ainsi leur entrée à Paris : « Vous avez été dans des conjonctures si importantes le plus « fidèle de nos sujets et le plus habile homme d'État, dit le « roi, mais quelle est votre opinion sur le caractère personnel « de ces monarques, sur leurs desseins, les vues ultérieures « de leurs cabinets d'après la situation où les événements « les placent aujourd'hui? Expliquez-vous en toute liberté, je « vous en saurai gré. — Quant à l'Angleterre, le Régent et « le cabinet me sont connus, j'ai eu le temps de les étu- « dier et n'ai pas besoin de renseignements à cet égard. Que « pensez-vous de l'empereur d'Autriche et de ses ministres? « — Ce souverain est un honnête homme et, s'il peut m'être « permis de le dire, un pauvre homme; il est enchanté d'être « sorti sain et sauf des filets de Bonaparte; il ne voit et ne rêve « que son Italie, Schœnbrun et Milan; il a peu de lumières, « encore moins de talents; son gendre n'est plus rien pour lui. « Quant à son ministère, toujours le même système depuis trois « siècles : ambition et perfidie, prudence, ruse, habileté diplo- « matique et persistance invariable dans son système politique. « — C'est bien cela, je n'ai jamais eu à me louer de ce Lorrain « couronné. Que me direz-vous de l'empereur de Russie et par « conséquent du roi de Prusse? — Sire, j'admire le *par consé-* « *quent*, c'est le mot profond d'un homme d'État. Le roi Frédéric- « Guillaume est un illuminé, mais sans illuminations, et il est « feudataire obligé pendant longues années encore de l'empereur « Alexandre. Quant au cabinet de Berlin, boutique de flibustiers,

« il sera toujours pour la cause qui lui offrira profits et avantages
« quelconques. L'empereur de Russie est un prince beaucoup
« plus fin qu'on ne le pense généralement ; il est philanthrope,
« mais à la russe et dans l'esprit de son aïeule Catherine II. J'ai
« su du prince Kurakin bien des particularités qui m'autorisent
« à penser que S. M. Alexandre Ier n'est pas sans inquiétude pour
« ses jours : les circonstances actuelles le servent merveilleuse-
« ment auprès de ses sujets, il n'est pas néanmoins aussi *déna-*
« *poléonisé* que ses ministres, et ses principes en fait de légitimité
« et d'usurpation n'ont pas de fixité, peut-être même de sincé-
« rité. L'espèce de séduction et d'empire que la première
« femme de Bonaparte exerce sur ce monarque pourrait, *certains*
« *événements survenant*, présenter quelques dangers. Il peut croire
« faire acte de magnanimité en protégeant Mme de Beauharnais
« et son fils, en tendant sa main impériale à leurs infortunes ;
« mais le génie, la haute sagesse et le caractère vraiment royal de
« Votre Majesté prédomineront sur toutes les conjonctures qui ten-
« draient à infirmer les droits sacrés de la couronne ; il y a d'ail-
« leurs remède à tout, et *l'on peut prendre des mesures qui....*
« — Bien, très bien, monsieur de Talleyrand, la véritable poli-
« tique ne s'arrête pas aux considérations vulgaires. Le roi de
« France avisera, il se confie entièrement à vos talents, à votre
« dévouement et à votre expérience des grandes affaires d'État.... »

Telles furent les paroles du comte de Lavalette, et cette confidence d'un homme aussi loyal, aussi parfaitement honorable fit naître cette opinion que M. de Talleyrand avait très bien pu donner le conseil d'empoisonner l'Impératrice Joséphine et le prince Eugène, et se charger même de trouver les moyens nécessaires pour commettre le crime. Cette certitude s'est fortifiée de plus en plus pour quiconque a étudié et connu la vie de l'ex-évêque d'Autun. N'a-t-il pas eu la pensée du dîner où le poison fut donné à Mirabeau? N'avait-il pas conseillé l'arrestation, le jugement et le meurtre du duc d'Enghien, l'enlèvement et la captivité des deux rois d'Espagne, Charles IV et Ferdinand VII? N'avait-il pas conseillé l'assassinat de Napoléon, de Marie-Louise, du roi de Rome, et ses accointances à cet effet avec le marquis

de Maubreuil ne sont-elles pas claires comme le jour? Et depuis que fût-il advenu si la fortune eût failli au roi de 1830? Le prince de Talleyrand eût signé la déchéance, l'exil et la mort de Louis-Philippe et de sa famille avec le même sang-froid qu'il signait un traité de paix ou de guerre, un bordereau d'agent de change ou de banquier d'une puissance étrangère.

CHAPITRE QUATRIÈME

CENT JOURS. — RESTAURATION

I. **La Charte.** — Considérations de politique générale. — Critique de la Charte.

II. **Retour de l'île d'Elbe.** — Louis XVIII quitte les Tuileries; son séjour à Lille; épisodes. — Arrivée de Napoléon à Paris. — Louis XVIII à Gand. — *Moniteur* de Gand. — MM. Pasquier, Desèze, Lainé, Chateaubriand. — Waterloo; responsabilité de Grouchy.

III. **Deuxième Restauration.** — Le drapeau national et le portrait de Napoléon sont brûlés sur la place publique d'Orléans, — Zèle des préfets de la Restauration. — Mot du duc d'Ayen. — Rapport confidentiel du comte Pozzo di Borgo, ministre de la cour de Russie sur la situation politique de la France.

IV. **Mort du prince de Condé et du duc de Berry.** — Caractère du prince de Condé; ses funérailles. — Assassinat du duc de Berry. — On cherche à compromettre le duc Decazes, ministre de l'Intérieur. — La police était impuissante pour protéger le duc de Berry. — Naissance du duc de Bordeaux. — Récit attribué au maréchal Suchet. — Doutes sur la grossesse de la duchesse de Berry. — Récit attribué à M. du Cayla. — Prétendue protestation du duc d'Orléans contre la légitimité du duc de Bordeaux.

V. **Mort de Louis XVIII.** — Portrait de Louis XVIII. — Défauts, qualités et habitudes. — Le duc Decazes. — La comtesse du Cayla. — Derniers moments.

I

LA CHARTE.

Après une Révolution qui a transformé la société et les conditions du gouvernement, Louis XVIII est contraint de renoncer aux traditions d'ancien régime, d'accepter une Constitution, et

il consacre par une Charte les nouvelles conquêtes politiques auxquelles il est forcé de se soumettre.

Avant de se permettre quelques observations sur les dispositions fondamentales de ce pacte social, il convient d'établir les principes et les maximes qui doivent constituer une bonne, une sage et forte Constitution.

Chaque État renferme nécessairement trois pouvoirs : celui de faire des lois qu'on appelle la puissance législative ; celui de faire exécuter les lois qui se rapportent au droit des gens ou au droit politique des nations, qu'on appelle la puissance exécutive ; celui de faire exécuter les lois qui se rapportent au droit civil c'est-à-dire à la jouissance individuelle de la liberté et de la propriété, qu'on appelle la puissance judiciaire.

Le chef, le corps ou l'assemblée qui réunit ces trois pouvoirs est maître de la vie et de la fortune des citoyens ; il est despote et règne sur des esclaves.

La division de ces pouvoirs, sagement établie et fortement protégée, assure la liberté et la propriété de chaque citoyen et garantit l'indépendance politique de l'État.

C'est donc dans la division et la protection de ces pouvoirs que consiste le grand art de la législation, cet art si neuf encore dans tous les gouvernements de l'Europe, excepté en Angleterre, où les rois ont fini par succomber sous les efforts de la nation qu'animait l'esprit de liberté. Dans ce pays, la raison et la liberté ont posé les fondements d'une constitution qui a suffisamment résisté à toutes les causes extérieures et intérieures qui pouvaient l'altérer d'une manière notable, pour faire espérer aux peuples qui ont le bonheur de la posséder, la continuation de ce premier de tous les biens.

La liberté du citoyen se compose de sa liberté politique et de sa liberté civile.

La liberté politique consiste à n'avoir rien à craindre des dépositaires de l'autorité, lorsqu'on ne fait rien de contraire aux lois de l'État. La liberté civile consiste à n'avoir rien à redouter des entreprises d'autrui, pour la sûreté et la propriété personnelles de l'individu.

Il résulte de cet exposé qu'un homme peut être politiquement dans l'esclavage et être libre civilement, quoique, à vrai dire, il soit difficile que la tyrannie politique ne s'étende pas dans son exercice et ne restreigne pas au moins indirectement les droits civils. La plupart des monarchies offrent l'exemple de cette espèce de liberté et de cette sorte d'esclavage, qui se rencontrent surtout sous un gouvernement militaire ou conquérant et dans les nations dont les chefs ont arbitrairement augmenté leurs pouvoirs.

La pire de toutes les servitudes, est celle d'un État dont les lois ne peuvent être invoquées sans danger contre l'oppression, et tels sont plusieurs peuples de l'Asie et même de l'Europe, où la volonté du prince fait les lois, les interprète et les exécute.

Ces principes sont d'une incontestable justesse ; la Révolution ne l'a que trop prouvé. En effet, la Convention s'empara du pouvoir de faire les lois et de celui de les exécuter ; elle y joignit le pouvoir de juger. Elle imposa ainsi la servitude la plus entière et la plus absolue, comme la plus sanglante, sans qu'il y ait lieu d'examiner ici si le salut de la France fit à la Convention une inévitable nécessité de cette usurpation de tous les pouvoirs.

Après cette sanguinaire tyrannie, après le despotisme vil et honteux du Directoire, un homme arrive et s'empare de l'autorité, il dicte comme lois de l'État ses propres volontés par l'organe d'un corps dont il nomme les membres et qu'il peut diriger selon ses caprices. Cet homme exerce la plénitude de la puissance exécutive, en retenant entre ses mains toute la force publique de l'État ; il s'investit de la puissance judiciaire en disposant d'après son bon plaisir de la liberté et de la fortune de chaque citoyen. Cette époque fût celle de l'esclavage le plus complet, comme le plus militaire et le plus brillant dont il soit fait mention dans l'histoire. Napoléon se perd par son ambition, il s'ensevelit dans sa propre gloire, et l'ancienne famille des rois reparaît en France, à la suite d'un million de soldats armés contre elle. L'autorité royale est rétablie, elle donne aux Français une Charte constitutionnelle, nouveau pacte d'alliance entre le roi et le peuple.

D'après cette loi fondamentale, la puissance législative appartient collectivement au roi, à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés; ces trois éléments politiques réunis font les lois; le roi n'a pas le droit de les édicter ; il a seulement celui de préparer « les règlements et ordonnances nécessaires pour leur exécution et la sûreté de l'État ». Il résulte textuellement de cette disposition que la sûreté de l'État est liée à cette exécution, qu'elle en dépend tout entière, ou, autrement dit, que le roi ne peut constitutionnellement faire aucun règlement, aucune ordonnance qui soient contraires à la loi. D'après l'énonciation si positivement fixée par le monarque lui-même, par le législateur qui impose la charte à la France, l'exécution des lois est inséparablement attachée à la sûreté de l'État, et celle-ci ne peut être invoquée pour violer celle-là.

Il résulte donc, incontestablement, de cet état de choses que le roi n'ayant pas le droit de faire des lois, les règlements et ordonnances promulgués par lui ne sont pas et ne sauraient être des lois, et en effet, si les règlements et ordonnances avaient ce caractère, le roi serait maître absolu et la Charte ne serait plus qu'un mot, car le roi s'est réservé la plénitude de la puissance exécutive, sans être tenu de rendre compte aux Chambres, c'est-à-dire à la Nation, de l'usage, de l'exercice de cette puissance. De plus, il a retenu une grande partie de la puissance judiciaire, en faisant administrer la justice en son nom, par des juges qu'il nomme et qu'il institue, et quoique les juges soient inamovibles, la couronne n'en exerce pas moins une grande, une constante influence sur les tribunaux. La couronne s'est adjugé de très grandes prérogatives, elle s'est attribué presque toute l'autorité publique; ainsi la Charte est une Constitution royale, beaucoup plus qu'une Constitution nationale. Louis XVIII, a fait dans sa Charte, au despotisme royal une part bien plus large qu'à la liberté.

La Charte, par l'ambiguïté et le vague de plusieurs de ses articles et encore et surtout par le silence qu'elle garde sur plusieurs points de haut intérêt, pouvait devenir entre les mains d'un roi, ou de ministres pervers une arme fatale aux libertés publiques.

Il faut regretter, en effet, de ne trouver dans cette déclaration de principes et de droits, aucune stipulation, ni même aucune indication relatives aux cas d'imbécillité, de démence, de minorité, de régence, de mariages de membres de la famille royale, d'aggrégations ou de concessions de territoires, de naturalisation, etc. Elle renferme plusieurs irrégularités, et même de graves imperfections.

Et d'abord : en promulgant sa Charte constitutionnelle comme pacte d'alliance entre la Nation et le trône, Louis XVIII a parlé et agi en monarque de droit divin ; il s'est gardé de dire : « La « souveraineté appartient à la Nation. » Le Bourbon de Coblentz n'a même pas supposé que la Nation eût le droit d'intervenir comme partie, dans cet acte fondamental. Au contraire, d'après le discours solennel prononcé le 4 juin, il *octroie*, c'est-à-dire accorde la Charte, à certaines conditions dictées par lui seul en vertu de son autorité royale. D'après les déclarations officielles du chancelier d'Ambray, en présentant, par ordre du roi, aux deux Chambres cette ordonnance de réformation, les droits imprescriptibles des citoyens sont méconnus, formellement déniés. Cependant les rois de France ne règnent qu'en vertu du choix, du consentement du peuple. La souveraineté de la Nation est un axiome primordial, accepté, proclamé par les rois eux-mêmes, depuis Charlemagne et Hugues Capet jusqu'à Louis XVI : leur sacre en offrait la preuve, indépendamment de la déclaration explicite de Philippe-Auguste, de saint Louis et de presque tous leurs successeurs. Le plus orgueilleux le plus absolu des rois, Louis XIV, l'a reconnu, dans l'écrit intitulé : « Des Droits de la Reine. » Ce n'est pas, en effet, le prétendu droit divin, ce n'est pas l'onction ecclésiastique qui fait les rois, c'est la volonté nationale.

Louis XVIII a donc commis une grande faute et de cette faute adviendra la ruine de sa famille. En évitant de recourir au consentement, à la reconnaissance de la Nation, il s'est dérobé à lui-même, et il a enlevé aux siens une consécration qui eût offert une garantie pour le trône comme pour le pays ; il a privé son avènement à la couronne de toute popularité, et a décliné

l'amour et la soumission des Français. En datant de la dix-neuvième année de son règne le premier jour de ce règne inespéré, il a outrageusement insulté aux droits du peuple; il a voulu en quelque sorte annuler toutes les lois rendues de 1795 à 1814.

L'auguste législateur fait, il est vrai, preuve de sentiments généreux et paternels en faveur des libertés publiques; mais s'il les proclame avec emphase, il place explicitement un correctif, un *retentum* en faveur de l'autorité royale dans chacun des articles qui les mentionnent ou les reconnaissent. Ainsi, en établissant en principe la liberté des cultes, et l'égalité de protection pour chacun d'eux, il a déclaré cependant « la religion catholique, apostolique et romaine, religion de l'État, c'est-à-dire religion dominante ». Les religions réformée, israélite, etc., ne sont en quelque sorte que tolérées. Il proclame la liberté de la presse, et abolit par conséquent la censure. Mais en reconnaissant aux Français le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, il limite le nombre des imprimeurs et des libraires, et se réserve le tyrannique droit de leur retirer, selon son bon plaisir, leurs brevets. Il conserve un directeur général de l'imprimerie et de la librairie, c'est-à-dire un fonctionnaire dont le visa ou la permission de publier est nécessaire. Bientôt ses ministres soutiendront que réprimer, c'est-à-dire punir les abus de la liberté de la presse, c'est les prévenir; ainsi la couronne ôtera aux Français le droit, le pouvoir, la puissance de faire publier et imprimer leurs opinions, et pour mieux leur enlever ce droit et ce pouvoir, une loi établira la censure, en formelle contradiction avec l'article 8 de la Charte.

Le titre « Formes du gouvernement du Roi » est inexactement rédigé, il devient en conséquence susceptible d'interprétations captieuses. Déclarer que « la puissance législative, c'est-à-dire la souveraineté, s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés », n'est-ce pas admettre que cette puissance est la nature, l'essence même du gouvernement représentatif et constitutionnel? Mais pour peu que la couronne le désire, on verra bientôt les journaux ministériels, les écrivains salariés par Louis XVIII, par Charles X, se pré-

valoir sans pudeur de ce mot : « formes », et soutenir avec une scandaleuse effronterie que la Chambre des députés et même celle des pairs, n'étant que « des formes du gouvernement du roi », celui-ci possède incontestablement aux termes de la Charte, le droit de changer les formes de son gouvernement, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'en vertu de sa prérogative, il peut très légalement supprimer la Chambre des députés et modifier selon sa volonté la Chambre des pairs.

De plus, il n'est pas question dans la Charte des moyens de reviser les articles de ce pacte fondamental dont l'expérience politique signalerait les vices. Toute revision paraît interdite à la Nation, puisque la couronne ne suppose pas même qu'elle puisse avoir lieu par la suite.

Il n'est question, on le répète, ni du cas de minorité, ou de régence, ni de celui d'imbécillité ou de folie. Cependant les rois vieillissent et sont exposés à toutes les infirmités physiques et morales de l'espèce humaine :

> Nos cinq sens imparfaits donnés par la nature,
> De nos biens, de nos maux, sont la seule mesure.
> Les Rois en ont-ils six ? et leur âme et leur corps
> Sont-ils d'une autre espèce ? ont-ils d'autres ressorts ?
> C'est du même limon que tous ont pris naissance;
> Dans la même faiblesse, ils traînent leur enfance ;
> Et le riche et le pauvre, et le faible et le fort,
> Vont tous également des douleurs à la mort.

La Charte ne laisse entrevoir aucune mesure législative relativement au mariage du roi, à celui des princes ou princesses de la famille royale : alliances domestiques qui peuvent néanmoins influer d'une manière décisive sur les destinées de l'État. La Constitution anglaise et les bills qui se rapportent à cet objet devaient, ce semble, servir d'autorité et de guide. Le législateur *octroyant*, et par conséquent refusant les concessions qu'il ne spécifie pas, ne dit mot des aggrégations ou concessions de territoires. La France sera dépouillée, en face de la Nation, de ses frontières naturelles, elle sera démembrée en Alsace et en Flandre, sur la simple signature du roi : mais, est-ce au pouvoir

souverain, c'est-à-dire au roi et aux Chambres législatives, ou bien est-ce au roi seul (fragment pour un tiers du pouvoir souverain), de décider, selon son bon plaisir, de l'extension ou de la diminution de territoires, les cas de guerre, d'invasion, de conquête venant à se présenter ? La Charte ne parle pas non plus des droits de naturalisation ; le roi aura-t-il à lui seul, le droit de conférer à un étranger la qualité de citoyen, c'est-à-dire de livrer, s'il lui plaît, a un étranger le gouvernement de l'État ?

L'article 14 est plein d'embûches et parsemé de chausse-trapes, il est susceptible des insinuations les plus perfides, les plus funestes. On pourrait, sans injustice, l'appeler : la serre chaude du despotisme, les événements ne le prouveront que trop en 1830.

Les libertés publiques demeureront sans garanties positives à la Chambre des députés, et la représentation nationale deviendra presque illusoire, par les conditions que l'auteur de la Charte a attachées à l'électorat et à l'éligibilité : fixer le cens de l'électeur à 300 francs et celui de l'éligible à 1000 francs ; exiger que le premier soit âgé de trente ans et le second de quarante, c'est restreindre contre toute justice les droits d'électorat et d'éligibilité ; c'est établir un privilège en faveur d'un très petit nombre de propriétaires, et constituer la masse de la nation en ilotisme politique : sur une population de plus de trente millions d'habitants, il n'y aura qu'environ cent mille individus aptes à exercer le droit électoral et environ sept à huit mille réunissant les conditions nécessaires pour être élus députés.

L'organisation et la présidence des collèges électoraux se trouvant entre les mains de la couronne, celle-ci doit exercer une influence en quelque sorte prépondérante, par les emplois, grâces et honneurs dont elle dispose, en sorte que l'on peut dire qu'elle nomme une partie considérable des députés, et comme elle est assurée de la majorité dans la Chambre des pairs, par la facilité qu'elle a d'en augmenter à volonté le nombre, elle reste en fait souveraine maîtresse du vote et de l'élaboration des lois.

Ici, l'évidence se montre d'elle-même ; en effet, le roi fait rédiger par les conseillers d'État, les projets de lois à présenter aux

Chambres ; ces conseillers sont amovibles, il peut les nommer et les révoquer selon son bon plaisir ; en outre les ministres sont chargés de la présentation des projets définitivement arrêtés, ils les soutiennent, les défendent et sont entendus aussi souvent qu'ils le demandent. Des commissaires spéciaux nommés par le roi, interviennent également dans la discussion. Le projet ministériel adopté par la Chambre des députés est renvoyé à la Chambre des pairs, où le gouvernement a plus d'avantages encore pour décider les votes en sa faveur. La loi adoptée par les Chambres est présentée au roi qui peut la sanctionner ou la rejeter, selon que bon lui semble, et comme la proposition, c'est-à-dire l'initiative des lois lui appartient, il en résulte clairement qu'il demeure à peu près maître de la législation. — Les deux Chambres ont, en quelque sorte, les mains liées dans l'exercice des attributions que la Charte leur confère. Sans la loi de l'impôt dont la proposition doit être adressée d'abord à la Chambre des députés, sans ce budget annuel dont elle est gardienne, il y aurait arbitraire légal, et cela au nom d'une Charte qui reconnaît en principe, dans ses douze premiers articles, les libertés et droits publics des Français. Il y aurait arbitraire légal, parce que les articles subséquents de cette charte renferment tous, plus ou moins, les germes d'un despotisme ministériel, contre lequel la Charte ne présente qu'un simulacre de responsabilité et de garantie ; vérité tellement positive qu'après plus de quinze années d'actes arbitraires et de violations, il faudra une révolution (juillet 1830), pour que la responsabilité ministérielle puisse être régulièrement exercée.

II

RETOUR DE L'ILE D'ELBE.

La première expérience de la Charte est d'ailleurs de courte durée. Napoléon, relégué à l'île d'Elbe, ne se résigne pas à son

exil, il débarque inopinément le 1er mars 1815 et vient rendre Louis XVIII à ses vicissitudes. Son arrivée est si rapide qu'il pouvait s'emparer de la personne du roi et de la famille royale. Il les laisse au contraire sortir de France et donne des ordres pour que leur retraite ne soit pas inquiétée. Cette modération de conduite est infiniment louable, quoiqu'elle soit une grande faute au point de vue politique. Sans doute la générosité est fort utile lorsqu'elle est exercée suivant les vrais intérêts de l'État, mais lorsqu'on change un gouvernement par une révolution, il faut suivre des principes conformes à la conjoncture entreprise : les demi-mesures perdent les princes comme les peuples.

Napoléon agit visiblement ici dans son intérêt personnel, et l'égoïsme perce de toutes parts dans ses actes de sévérité ou de clémence, mais il s'abuse étrangement, s'il imagine que les puissances étrangères, que les hommes de l'ancien régime lui sauront gré et lui tiendront compte de ses intentions. Il fallait retenir comme otages les Bourbons de Coblentz, déposer le titre impérial et royal, établir un gouvernement provisoire et appeler aux armes la nation entière; malheureusement pour la France et pour lui-même, Napoléon n'était rien moins que citoyen; il avait l'âme et l'esprit d'un despote. Il pouvait se donner des otages qui auraient répondu de ses intérêts les plus chers, de sa propre famille; il aurait dû sentir qu'en pareille circonstance, sa fausse magnanimité, sa modération calculée en faveur des Bourbons n'arrêteraient pas un moment les entreprises des puissances réunies au congrès de Vienne, ne changeraient rien aux mesures violentes adoptées contre lui, et seraient sans influence dans les calculs de la diplomatie. Toutes les raisons de conservation comme de politique auraient dû lui faire une loi de retenir les princes français, et de s'en servir d'une manière profitable à sa cause.

Cependant Louis XVIII s'est évadé des Tuileries dans la nuit du 19 au 20 mars. Dans la journée du 19 il a annoncé aux ambassadeurs des puissances étrangères « qu'il défendra Paris, qu'il les attend le 21 à la réception au château », mais après réflexion, il croit plus prudent de se munir d'une somme de seize

millions, tant en or qu'en billets de banque et d'emporter les diamants de la couronne. Ces préparatifs terminés, il fuit en toute hâte et se dirige, par la route de Beauvais, vers la frontière de Flandre. Monsieur, comte d'Artois, et le duc de Berry partent en même temps.

Louis XVIII passe la nuit du 20 au 21 à Abbeville, chez le sous-préfet ; il y fait, comme à son ordinaire, un copieux repas, se gorge de truffes, et dort du plus profond sommeil ; le lendemain il poursuit après son déjeuner sa course vers Lille et se flatte d'y trouver un refuge assuré.

Le prince prononce dans cette ville des paroles que l'histoire est fière de recueillir : descendu chez le maire, le comte de Brigode, il reste d'abord obstinément silencieux, et toutes les personnes admises près de lui respectent l'abattement qui paraît l'accabler. Mais voici qu'on sert au dîner un vin fort rare, et la parole revient tout à coup au roi fugitif qui s'écrie avec une académique abondance : « Vin exquis !... Cru admirable !... je le « reconnais parfaitement. Je me souviens d'en avoir bu de sem- « blable en..., et, cette époque est mémorable pour moi, mais « celui-ci, M. de Brigode, est encore meilleur. » Et là-dessus, des vers d'Horace et une loquacité intarissable. Les langues de tous les convives se délient aussitôt, comme au coup de sifflet de l'Opéra, et le dîner n'est plus qu'une savante et longue dissertation sur la nature et le mérite des différents vins français et étrangers, etc. Pas un mot, un seul, qui fasse allusion aux circonstances si éminemment critiques dans lesquelles se débattent la France et la royauté.

Louis XVIII est bientôt obligé de sortir de la ville dont il a porté le nom pendant le cours de son émigration. Il avait le dessein de s'embarquer à Ostende et de s'établir en Angleterre ; on l'en empêcha, en lui faisant sentir qu'on l'y retiendrait, peut-être, plus longtemps qu'il ne le voudrait. Il se rend alors avec son frère et son neveu, dans les Pays-Bas et fixe son séjour à Gand, le roi de Hollande et de Belgique n'ayant pas voulu lui permettre de résider à Bruxelles. Le duc d'Orléans ne suit pas les Bourbons de Coblentz en Belgique ; il passe en Angleterre et ne prend

part à aucune mesure hostile contre son pays. Seule la duchesse d'Angoulême cherche a soutenir en France, la cause royale et excite par son énergie l'admiration de Napoléon : — « C'est le seul homme, dit-il, qu'il y ait dans cette famille. »

Trois ministres ont suivi Louis XVIII dans son nouvel exil : le comte de Jaucourt, Clarke, duc de Feltre et le comte de Blacas-d'Aulps. Le roi a appelé dans son conseil, le comte de Lally-Tollendal et le vicomte de Chateaubriand. M. Pasquier se rendit aussi à Gand, « mais, dirent plusieurs journaux, ce ne fût qu'à la dernière extrémité. Il avait écrit deux lettres, dans lesquelles il offrait ses services à Napoléon : l'une était adressée à M. Boulay (de la Meurthe), ministre de la Justice, après le 20 mars, l'autre au duc de Bassano, dont il invoquait la protection. Fouché eût l'adresse de retirer la première des mains de M. Boulay et la rendit à M. Pasquier ; le duc de Bassano lui rendit l'autre. »

De telles inculpations sont calomnieuses. Quelque facile que M. Pasquier se soit montré de tout temps envers le pouvoir, il était incapable de tenir une conduite semblable. Bonaparte s'était, il est vrai, exprimé d'une façon hostile à son sujet, et l'avait même proscrit à son arrivée aux Tuileries; mais les amis de M. Pasquier l'informèrent que l'empereur avait pardonné son erreur. M. Pasquier n'en demeura pas moins fidèle à Louis XVIII, se réfugia d'abord dans sa terre où il séjourna quelque temps, et partit ensuite pour Gand. Parmi les maréchaux : Marmont, duc de Raguse, Victor, duc de Bellune, furent les seuls qui se rendirent à Gand; ils furent suivis par quelques officiers généraux.

Dès le 14 avril le gouvernement exilé institua une feuille officielle intitulée, *le Moniteur universel* (cette feuille publia vingt numéros, le dernier parut le 21 juin) (1).

On trouve dans le *Moniteur de Gand* de nombreuses ordonnances

(1) Le *Moniteur*, connu sous le nom de *Journal* ou *Moniteur de Gand*, a été réimprimé à Paris, en novembre 1834 par M. Dumoulin, ami et compagnon d'exil du général Lamarque après les proscriptions de juillet 1815 et la loi d'amnistie de janvier 1816. M. Dumoulin avait été officier d'ordonnance de Napoléon pendant la campagne de Waterloo ; en juillet 1830, il fut nommé commandant de l'Hôtel de Ville, déploya le plus noble civisme, et seconda de tous ses efforts la cause de la liberté, de l'ordre et des lois.

du roi dans lesquelles il fait défense à ses sujets de payer les impôts au gouvernement de Bonaparte, d'obéir aux lois de conscription, de reconnaître le régime impérial. On y lit un manifeste adressé à la Nation ; c'est un pompeux éloge de la Restauration, un exposé mensonger des intentions de Louis XVIII et des sentiments attribués à la France. La dissimulation et la perfidie caractérisent ce document. On trouve encore dans le *Moniteur de Gand* les allégations, les récriminations les plus fausses, les plus absurdes, contre Napoléon et les actes de son administration, entre autres une réponse du duc de Raguse, Marmont, à la proclamation datée du golfe Juan le 1er mars 1815 et une chevaleresque protestation de M. Lainé, se disant président de la Chambre des députés.

Ce M. Lainé, a tenté le 28 mars 1815, une inconcevable démarche, il a usurpé à la fois tous les pouvoirs politiques et fait fonctions de souverain. En sa qualité de président, il a protesté huit jours après la dissolution de la Chambre et l'arrivée de Napoléon au château des Tuileries, « contre la dissolution de « cette assemblée, contre les décrets que Napoléon pourrait « rendre, et, au nom de la Chambre, il a délié les citoyens de « l'obligation de payer les impôts, et d'obéir aux lois du recrute- « ment ». M. Lainé tremble au seul nom de l'empereur, quoique celui-ci l'ait laissé se retirer tranquillement ; l'ex-président n'a garde de résister à l'usurpateur, il s'évade furtivement et n'ose pas même se hasarder à la suite de Louis XVIII; il s'embarque et gagne la Hollande. Tel est le Curtius de la Chambre dissoute. Y a-t-il dans les Cent-Jours, une conduite aussi magnanime? Oui, le *Moniteur de Gand* contient un récit non moins chevaleresque, fait par M. Desèze, des événements qui se sont passés à Bordeaux, un rapport adressé au roi dans son conseil, par le vicomte de Chateaubriand, etc.

M. de Chateaubriand donne, dans ce rapport, pleine carrière à son imagination : les éloges y sont prodigués outre mesure à Louis XVIII, et les outrages, comme de raison, à Bonaparte. Le littérateur avait fait ses preuves à cet égard dans son libelle intitulé : *Bonaparte et les Bourbons*. Dans sa nouvelle élucubration

politique, M. de Chateaubriaud trempe sa plume dans le fiel de la contre-révolution. Il dénature les faits, ment à l'histoire et se ment à lui-même. Principal rédacteur du *Moniteur de Gand*, il y déverse à la fois l'injure et les calomnies : colère, passion, tels sont les caractères propres de son éloquence dans cette feuille, où il dirige les écrivains obscurs qui travaillent sous son inspiration, sans avoir le courage de signer leurs articles.

On sait d'ailleurs ce qu'on doit penser de ce politicien et de ses antécédents. Au commencement de la Révolution, ayant séduit la fille d'un négociant de Saint-Malo, dont les parents lui refusaient la main, il la détermina à quitter la maison paternelle et lui fit donner la bénédiction nuptiale par un domestique habillé en prêtre; arrêté peu de jours après et conduit dans la prison, dite la Tour de Bat, à Rennes, M. de Chateaubriand était poursuivi, au grand criminel, par la famille, lorsque M. de la Bédoyère, agent national près le tribunal, fit évader le coupable. M. Artaud, attaché d'ambassade, et plus tard premier secrétaire de légation à Vienne, a, aussi, raconté les particularités suivantes : M. de Chateaubriand, secrétaire de l'ambassade française à Rome, sous le cardinal Fesch, voulut faire dans cette ville une répétition du rapt et de la bénédiction nuptiale effectués en Bretagne : une jeune fille de seize ans fut séduite, mais la crainte du stylet força le ravisseur à abandonner sa proie. Choisi pour parrain de la fille d'un Français établi en Italie, M. de Chateaubriand eût l'idée de lui donner le nom d'*Atala*, et, malgré les vives représentations du prêtre chargé du baptême, l'enfant fut inscrit sous ce nom sur les registres. « Mais quelle est cette sainte « appelée *Atala*? on ne la trouve dans aucun de nos calendriers? « — Et qu'importe, répondit le secrétaire d'ambassade, elle est « d'aussi bon aloi que tous les saints de la légende. — Allons, va « pour sainte Atala. » Cette petite impiété fit grand bruit à Rome. M. de Chateaubriand craignait la réaction consulaire, et la feuille du registre où il avait canonisé son Atala fut déchirée. Le père de l'enfant eut besoin de l'extrait baptistaire, le réclama vainement à l'ambassade, où l'acte civil et religieux avait été dressé, mais ne put parvenir à se le procurer, en sorte que la

filleule de Châteaubriand demeura sans état civil, la preuve légale de sa naissance n'existant plus.

Le *Moniteur de Gand* sera, dans l'histoire, un monument de honte pour ses auteurs, depuis Louis XVIII jusqu'au plus médiocre des littérateurs qui y ont collaboré ! Après la trahison et le désastre de Waterloo, cette feuille entonnera son chant de victoire; elle ne rougira pas de dire : « L'audace de l'usur-« pateur, son plan d'agression... la rage féroce de ses complices, « le fanatisme de ses soldats... tout a cédé au génie du duc de « Wellington, à cet ascendant de la véritable gloire sur une dé-« testable renommée. L'armée de Bonaparte, cette armée qui « n'est plus française que de nom, depuis qu'elle est la terreur « et le fléau de la patrie, a été vaincue et presque entièrement « détruite. »

Le nom de Grouchy reste attaché au souvenir de Waterloo. Ce général aurait, ainsi que le maréchal Marmont et le général Dupont, le droit de dire : « J'ai puissamment contribué à la « restauration des princes de Coblentz ». Non que Grouchy ait trahi Napoléon à Waterloo, et qu'il ait manqué à l'honneur; il est irréprochable sur ces deux points, mais on ne parviendra pas à justifier ce général d'avoir méconnu ses instructions, d'être demeuré dans l'immobilité la plus obstinée, lorsque tout lui faisait un devoir d'accourir en toute hâte, avec son corps d'armée, sur le champ de bataille. La seconde Restauration ayant été la conséquence immédiate de la catastrophe de Waterloo, plusieurs années s'écouleront avant que l'on puisse s'expliquer sur les causes militaires de ce désastre : des officiers qui ont assisté à la bataille se hasarderont enfin à relever, avec certains ménagements encore, les fautes commises, stratégiquement parlant, par Grouchy, qui aura la maladresse de ne pas garder le silence. L'immobile général de Waterloo publiera une justification de sa conduite, il prétendra qu'il a été jugé sévèrement et injustement par ses anciens compagnons d'armes. Il soutiendra que les généraux sous ses ordres, notamment le général Gérard, de qui dépendait Bourmont, ne lui ont pas conseillé, ne l'ont pas pressé de courir au secours de Napoléon et de l'armée française,

que le temps eût, d'ailleurs, manqué à l'exécution de ce mouvement, qu'une telle marche était contraire à ses instructions, etc.

Le général Gérard publiera (1829-1830) des observations sur la bataille de Waterloo, en réponse à M. de Grouchy. Elles ne laisseront aucun doute sur la véritable cause de la perte de cette bataille. Le général Gérard prétendra, pièces en main, que tous les faits avancés par Grouchy sont controuvés; il lui opposera, sur tous les points, des témoignages irrécusables. D'après ces observations, la France et l'Europe seront convaincues, au dire du général Gérard, que Grouchy a été prié et supplié avec les plus vives instances, de marcher rapidement au secours de l'armée, qu'il s'est refusé à ces conseils, qu'il a méconnu l'esprit de ses instructions, qu'il a manœuvré, sans le vouloir, pour le compte des ennemis, plutôt que pour celui des Français; et enfin, qu'en s'obstinant dans sa funeste immobilité, ou dans des marches non moins funestes, il a été la principale cause de la perte de la bataille de Waterloo et de la seconde invasion des étrangers en France.

Les assertions, les preuves, les raisonnements du général Gérard paraissent si clairs, si précis, si positifs, que toute réplique du général Grouchy ne saurait les infirmer et à plus forte raison les détruire. Dès lors il sera démontré pour tous les hommes étrangers à l'art de la guerre, comme pour tous les militaires, que Grouchy est, et demeurera responsable aux yeux de l'histoire, du désastre de Waterloo; mais que faudra-t-il en conclure? Rien, sans doute, contre l'honneur et le caractère du général Grouchy, beaucoup contre sa capacité militaire.

III

DEUXIÈME RESTAURATION.

Waterloo est le point de départ d'une nouvelle réaction. Désormais, c'est à qui flétrira avec plus d'énergie l'usurpateur.

Le roi donne l'exemple que suivent ministres et fonctionnaires. Le drapeau national est brûlé en grande pompe sur la place publique d'Orléans. Cette cérémonie est signalée par l'excès de zèle contre-révolutionnaire du préfet du Loiret, commissaire extraordinaire de Louis XVIII. M. le baron de Talleyrand, investi de ces doubles fonctions, émit, dans le sein de la cour royale, la proposition de brûler en place publique le portrait de Napoléon, chef-d'œuvre de Gérard, et tous les insignes du gouvernement impérial. Cette proposition équivalait à un ordre. En conséquence le baron de Talleyrand fait allumer un bûcher sur la place du Martois, s'y rend en uniforme, suivi de la cour royale en robes rouges, et livre aux flammes le drapeau tricolore, les aigles impériales et le portrait de l'homme dont la gloire militaire est devenue celle de la nation. C'est la tête en bas que la grande image est jetée dans le bûcher contre-révolutionnaire autour duquel dansent le préfet, les membres de la cour, les émigrés et les prêtres; des couplets sont chantés en l'honneur des alliés, leurs victoires sont célébrées avec enthousiasme et les plus violents outrages sont prodigués aux brigands de la Loire, nobles débris de l'armée française, dont le quartier général avait été établi à Orléans. Ainsi est solennisé huit mois après Waterloo, le retour de Louis XVIII!

Plusieurs autres préfets ont fait brûler après les Cent Jours le drapeau tricolore, notamment M. le comte d'Argout, préfet des Hautes-Pyrénées, mais il était réservé à M. de Talleyrand de surpasser leurs démonstrations antinationales. Ce fonctionnaire oublie que le plus illustre membre de sa famille a été comblé d'honneurs et de bienfaits par Napoléon et qu'il est redevable de sa fortune au gouvernement impérial, ou plutôt le baron de Talleyrand ne se le rappelle que trop et se flatte de purifier par cet autodafé politique, les actes révolutionnaires de l'ex-évêque d'Autun, prince de Bénévent, nommé prince de Talleyrand par Louis XVIII.

Le roi en rentrant à Paris s'est apitoyé sur les maux dont l'usurpation éphémère des Cent Jours a accablé la France. Il a déclaré qu'il donnerait une portion des revenus de sa liste

civile pour contribuer à acquitter les contributions imposées par les alliés, et il a de nouveau fait serment de maintenir la Charte; que pourrait-on raisonnablement désirer de plus?

Les sacrifices personnels offerts par le roi à la Nation, rappellent une époque difficile du règne de Louis XV. Ce monarque invita les particuliers riches et les corporations religieuses à venir au secours du trésor royal, épuisé par les dépenses de la guerre, et pour donner l'exemple du patriotisme, il fit porter à la Monnaie une partie de sa vaisselle. Les grands seigneurs furent obligés de s'y conformer, et ils s'exécutèrent avec plus ou moins de parcimonie, selon leur degré de crédit en cour. Le duc d'Ayen garda seul toute son argenterie. Louis XV, informé de la résistance opposée à ses ordres, le fit appeler : « Vous avez gardé, « m'a-t-on dit, toute votre vaisselle? — Oui, sire. — Comment « donc? j'ai bien envoyé la mienne à la Monnaie! — Sire, ré- « pondit le duc, quand Jésus-Christ mourut le vendredi, il savait « bien qu'il ressusciterait le dimanche. »

Au milieu de circonstances aussi pénibles il est curieux de savoir ce que l'on pensait alors de la situation politique de la France dans les cabinets étrangers. Un rapport du 31 décembre 1815, adressé à l'empereur Alexandre par le comte Pozzo di Borgo, ministre de la cour de Saint-Pétersbourg, le fait sincèrement savoir.

Ce document est un résumé fidèle de l'état du royaume; il met à nu les fautes, la mauvaise foi, l'incapacité du gouvernement royal, il offre de grands renseignements pour l'histoire. Les prodigieux événements qui ont eu lieu pendant cette année y sont parfaitement appréciés; leurs causes et leurs effets sont expliqués avec une justesse remarquable; le diplomate y lit dans l'avenir et prédit avec beaucoup de sagacité le sort d'une dynastie restaurée deux fois à l'aide des baïonnettes étrangères. Ce mémoire dépose à la fois du mépris de l'auteur pour les princes de Coblentz, de son penchant pour les institutions et les garanties constitutionnelles, quelque dévouement dont il ait fait preuve dans sa longue carrière diplomatique en faveur de la monarchie. La copie de ce rapport confidentiel et de haute politique a été

prise sur l'original écrit de la main de M. Bonne-Carrère, ami, conseil intime et en quelque sorte secrétaire du comte Pozzo di Borgo (1) :

La comparaison à tirer entre l'état de l'esprit public qui prévalait en France lors du débarquement de l'usurpateur, et celui qui l'emporte aujourd'hui, fait qu'il est presque impossible que cette seconde restauration mette fin aux révolutions du pays.

Lorsque Napoléon débarqua, les fonctionnaires qui avaient été dépouillés de leurs emplois par les Bourbons, la plupart des militaires irrités de la réduction de leurs émoluments, les hommes qui s'étaient illustrés pendant la Révolution, et que les journaux désignaient à la vengeance du gouvernement, les acquéreurs de biens nationaux que les prêtres et les nobles menaçaient de dépouiller, enfin, les paysans qui se voyaient eux-mêmes menacés par leurs anciens maîtres du retour des dîmes et de la féodalité, toute cette masse regrettait Bonaparte, malgré le souvenir de sa tyrannie, et moins par attachement à sa personne, que par une aversion croissante pour le gouvernement des Bourbons contre lesquels la Nation entretenait des sentiments d'autant plus opposés que ces princes semblaient tous les jours manquer de plus en plus à leurs promesses. Les émigrés, les nobles et les prêtres qui avaient perdu leurs domaines par la Révolution, et espéraient rentrer dans ces biens sous le règne des Bourbons, enfin cette classe d'individus qui reste indifférente à tout gouvernement et ne désire que le repos, ne vit, au contraire, le retour de Napoléon qu'avec horreur. Mais la pusillanimité notoire des premiers, l'apathie et l'égoïsme des autres firent échouer tous les efforts tentés pour le repousser. L'ex-empereur arriva par conséquent sans obstacle, et trouva toute la population disposée à le recevoir, bien moins, on le répète, par affection pour lui, que par haine pour le gouvernement qu'il venait dissoudre. Ceux qui comptaient exclusivement sur les Bourbons pour leur existence, leurs biens et leurs honneurs, les défendirent comme à l'ordinaire, c'est-à-dire en se cachant et en fuyant de toutes parts.

Tel était l'état de l'esprit public lorsque Napoléon débarqua à Cannes et poursuivit sa marche triomphale au milieu des souhaits et des acclamations unanimes de la population qu'il avait à traverser.

Il semblerait que la situation des choses et de l'opinion ne promet rien de plus dans le moment actuel et que la crainte et les inquiétudes universelles que l'administration des Bourbons avait excitées avant leur départ se sont renouvelées depuis leur retour et qu'elles

(1) Il y a tout lieu de croire que ce document est apocryphe.

croissent au contraire de plus en plus. La manière violente de leur établissement, les désastres subséquents, les calamités de toute sorte qu'ont éprouvés les habitants de la France par l'invasion des armées étrangères, sont loin de réconcilier à ces princes l'attachement du public. L'état auquel le pays a été réduit par le traité de paix, l'occupation militaire de son territoire, la perte de ses colonies, la ruine de ses établissements commerciaux et de ses manufactures, par conséquent l'anéantissement de son commerce et de son industrie, n'ont pas contribué davantage à rattacher le peuple à leur cause.

Les actes de l'administration des Bourbons depuis leur rétablissement ne paraissent pas mieux calculés pour réunir en un lien commun les divers éléments du corps social séparés par la Révolution, et font par conséquent concevoir bien peu d'espérance de voir leur gouvernement prendre quelque consistance et stabilité. Une recherche attentive et impartiale de ces actes démontre qu'ils manquent d'unité et de combinaison : leur penchant à temporiser change selon les circonstances; quelquefois ils veulent une amnistie générale, ensuite ils s'arrêtent à une suspension d'*habeas corpus* et finissent par adopter des cours prévôtales. L'esprit de vacillation de ce gouvernement a été dépeint dans une caricature, où l'on voit le Roi se promener avec un parapluie sur lequel figure la Charte. A l'apparence d'un orage Sa Majesté déploie son parapluie et s'en couvre. En effet cette Charte infortunée est déployée toutes les fois qu'on est menacé de quelque ouragan, mais reployée aussitôt que l'orage est passé.

Il semble nécessaire, ou de rejeter totalement la Charte, ou de l'adopter et de l'appliquer de bonne foi. La conduite intermédiaire est la plus difficile et la moins sûre à tenir. Il est vrai que Napoléon, en suivant le même plan, avait réussi à rallier les factions, à concilier les partis en les soumettant et en obtenant ainsi un pouvoir absolu ; mais Napoléon, en mettant de côté l'ascendant qu'il avait acquis sur la nation par ses services et par sa prodigieuse réputation militaire, savait poursuivre avec habileté et avec une persévérance et une fermeté sans exemple, l'objet qu'il avait en vue ; tandis que les Bourbons ne savent employer dans leurs actes, ni la force, ni la constance, ou les combinaisons nécessaires pour atteindre le même but.

Un coup d'œil jeté sur les différents pouvoirs qui constituent le gouvernement français suffira pour rendre cette vérité palpable.

Le roi. — Un prince de cette famille gouverne actuellement avec une autorité presque absolue la plus grande partie du royaume, et ne déguise pas l'impatience dont il est dévoré de régner sur le tout.

Le ministère. — Divisé en deux camps, se querellant l'un l'autre, li n'a jamais joui du crédit public, et même, s'il l'eût obtenu, il n'aurait pas manqué de le perdre en consentant à signer le dernier traité de

paix si onéreux pour la France. Son président, à qui personne ne peut refuser le titre d'un homme loyal, titre bien précieux dans ces temps-ci, a tout à la fois à combattre la Nation qu'il ne connaît pas et qui le considère comme un étranger, et les intrigues de cour, aussi bien que celles du dernier ministère, jaloux de reprendre son pouvoir passé. Le cabinet britannique, dans la vue d'affaiblir l'influence de la Russie, est continuellement en opposition avec lui. Outre tous ces embarras, il est probable qu'il aura bientôt à résister à un homme, on ne peut plus fier de son ascendant sur l'esprit de Sa Majesté; M. de Blacas, à ce qu'on assure, va incessamment reprendre son premier poste, le seul qui soit resté vacant dans le ministère actuel. Frappé d'une situation aussi critique, le ministre observait, récemment, que placé entre l'extravagance d'un parti, et sa culpabilité de l'autre, il serait bientôt obligé de se retirer. On n'a aucun doute sur le choix de son successeur, mais M. de Talleyrand a déclaré qu'il ne voulait avoir aucune communication avec les ministres de la guerre et de l'intérieur que Sa Majesté désire conserver.

La Chambre des pairs. — Le droit héréditaire attribué à ses membres, l'importance et la splendeur de leurs fonctions, l'intérêt qu'ils ont de maintenir l'ordre de choses qui les fait jouir d'aussi grands privilèges, avaient tranquillisé beaucoup de monde sur la disposition de la cour, comme sur celle de la Chambre des députés, et avaient fait concevoir l'espérance de les voir résister à l'esprit de parti et à forcer enfin le gouvernement à l'observation fidèle de la Charte; mais tout ce bel espoir s'est évanoui. La Chambre des pairs, consistant pour la plus grande partie en chefs de chouans, de Vendéens, et de fanatiques « royalisés », a fait voir que l'esprit de parti était la passion à laquelle elle était résolue de tout sacrifier. Les mêmes observations sont applicables à la Chambre des députés; composée des mêmes éléments elle doit déployer la même tendance. Le mode de l'élection de ses membres, n'a pas été calculé de manière à lui concilier l'estime publique. En premier lieu, le roi nommait les présidents de tous les collèges électoraux; mais outre cette prévoyance, il avait pris sur lui celle de confier aux préfets le pouvoir d'ajouter vingt électeurs de leur propre choix aux collèges des départements et dix à ceux des arrondissements : enfin, comme on trouva que ces moyens étaient encore insuffisants pour obtenir l'élection qu'on désirait, il y eut à peine un collège où la fraude et la violence ne furent pas employées pour commander le vote, suivant le désir du gouvernement. Ainsi, par exemple, à Toulouse, le président du bureau, quoique nommé par le Roi, ne paraissant pas un royaliste assez pur, fût chassé avec violence, et les élections eurent lieu au milieu des assassins du général Ramel. A Nîmes aussi, le collège électoral avait été placé sous l'influence d'une bande de voleurs et d'assas-

sins, et ceux des membres qui se trouvaient être des protestants furent obligés de fuir pour n'être pas massacrés. A Mende, un comité d'insurrection fit entourer le collège d'une troupe armée prête à faire feu; une douzaine des principaux émeutiers s'introduisit dans la salle, et obligea les électeurs à montrer leurs votes avant de les jeter dans l'urne; ils en maltraitèrent plusieurs, et déclarèrent que si le président, nommé par le roi, venait à être élu, il ne sortirait pas vivant. Ce petit nombre de faits peut donner une idée des procédés avec lesquels on a composé la Chambre des députés. Cette Chambre a manifesté un esprit si révolutionnaire, si anti-constitutionnel et même si anti royal, que le ministère alarmé jugea prudent d'organiser une opposition, en invitant les membres les plus modérés et les plus raisonnables à se constituer en club particulier; mais cette opposition ne forme encore qu'une faible minorité.

L'organisation de l'armée. — Nonobstant l'assurance réitérée des journaux, cette réorganisation ne s'exécute qu'avec lenteur et difficulté. Le plus grand nombre des vieux soldats refuse de servir et préfère cultiver la terre; le gouvernement est, par conséquent, obligé d'avoir recours à des enrôlements volontaires et à des dons d'argent pour les obtenir. Les individus qui s'offrent pour officiers sont assez nombreux, mais ils n'ont ni services, ni aptitudes militaires. Cependant quelques-uns, par les moyens de l'intrigue, sont parvenus tout à coup jusqu'aux rangs d'officiers supérieurs; un officier banqueroutier vient tout récemment d'être nommé colonel et officier de la Légion d'honneur; le gouvernement a, toutefois, si peu de confiance dans sa nouvelle armée qu'il a déjà plusieurs fois retardé sous divers prétextes le départ de Lord Wellington et celui de ses troupes.

L'administration intérieure marche mieux dans le Nord que dans le Sud; cependant on adopte partout des mesures si arbitraires que la même résistance dans les esprits ne peut manquer de devenir générale. Les préfets, les sous-préfets, les autorités subalternes, et jusqu'aux maires prennent sur eux-mêmes d'imposer des taxes arbitraires, non seulement sur leurs districts, mais encore sur les individus qu'ils soupçonnent d'opinions contraires aux leurs. Un grand nombre de purs royalistes refusent de payer la contribution extraordinaire, sous prétexte qu'elle doit être supportée par ceux-là seuls qui se sont montrés partisans de la Révolution; il en est résulté que plusieurs collecteurs ont abandonné leurs fonctions par la menace qu'on leur faisait, lorsqu'ils allaient demander le paiement des contributions, d'être poursuivis bientôt devant la cour prévôtale comme bonapartistes, quoiqu'il soit notoire qu'à l'exception d'un petit nombre de militaires dont l'existence était attachée à celle de Napoléon, il n'existe pas un Français qui ne voie dans cet homme l'auteur de ses misères. Malgré cette circonstance, on établit partout

et avec violence une sorte d'inquisition qui ne peut avoir que de facheux résultats. De nombreuses autorités constituées invitent par des lettres confidentielles des personnes placées sous leurs ordres, à leur adresser des rapports et des dénonciations; on cite et on examine les témoins etc., etc. Aussi, en conséquence de ces divers excès, les sociétés privées jadis si agréables en France, par la franchise et la candeur qu'on y déployait, sont aujourd'hui dépouillées de tous ces agréments; tout y est divisé : la crainte fait qu'on cherche à s'éviter. Les soupçons et la défiance règnent dans les assemblées les plus innocentes; enfin l'esprit de parti porte ses ravages jusque dans l'esprit des familles, et en bannit la paix et l'harmonie.

Les transactions publiques et privées de quelque importance ont presque entièrement cessé ; elles ne reprendront leur cours ordinaire que lorsque le gouvernement aura fait connaître les moyens qu'il se propose d'employer pour assurer l'exécution des engagements pris dans le traité de paix. Le transfert des propriétés de quelque valeur est devenu impraticable, et le plus souvent dangereux. Les capitalistes, dans la crainte de la création d'un papier-monnaie, commencent à cacher leur argent. Sur une propriété d'un million, il est aujourd'hui très difficile de trouver un millier de louis, même à un haut intérêt.

D'après ces considérations générales sur l'état de ce pays et la perspective encore plus fâcheuse dont il est menacé, il est impossible d'entrevoir l'espérance d'améliorer sa situation autrement que par l'union des alliés, l'occupation de la France entière par leurs troupes et par leur protection, non seulement contre les bonnets rouges ou jacobins, mais aussi contre les machinations des jacobins blancs qui, sous le masque du fanatisme religieux, ressuscité en Europe depuis la restauration des différentes branches de la maison de Bourbon, ont commis pendant les derniers six mois, dans le Sud de la France, des horreurs et des cruautés telles que le cours de la Révolution en offre à peine de semblables. Si malheureusement les grandes puissances alliées ne restaient pas longtemps unies, si la collision de leurs intérêts venait encore à les séparer, nous verrions infailliblement cette malheureuse France en proie aux mêmes convulsions révolutionnaires qui l'ont déchirée depuis vingt-cinq ans : et, dans cette supposition, les Bourbons redescendraient une troisième fois du trône. Telle est encore l'opinion d'un grand homme d'Etat, de lord Castlereagh, qui mandait à Votre Majesté, le 8 du mois d'août dernier, que le rétablissement des Bourbons ne pouvait être considéré comme le terme de la Révolution, qu'autant que les armées alliées occuperaient le cœur de la France, ou seraient toujours prêtes à y arriver. L'expérience a aussi démontré plus d'une fois, que la cause des Bourbons ne pouvait se soutenir que par des baïonnettes étrangères, que ces princes ont toujours été repoussés

toutes les fois qu'ils se sont présentés seuls dans la lice, et cela sans nécessité de leur opposer grande résistance, et sans qu'aucun individu ait péri dans le conflit en défendant leur cause.

Enfin cette cour que l'on ne peut toujours soutenir et défendre et qui, pour cette raison, doit nécessairement tomber, renversée et relevée tour à tour par des Français et des étrangers, paraît menacer la France d'une succession de catastrophes sanglantes qui se renouvelleront jusqu'à ce que la fin de ce beau pays soit entièrement consommée : spectacle tragique réservé peut-être à la postérité.

La justesse du coup d'œil de l'ambassadeur ou de son collaborateur devient de jour en jour plus frappante; les événements ultérieurs justifieront pleinement ses prévisions. Loin d'aviser aux moyens de prévenir les catastrophes que l'incapacité et la perfidie des Bourbons de Coblentz doivent répandre sur la France et sur l'Europe, les puissances alliées, manquant à toutes leurs promesses, à toutes les protestations solennelles qu'elles ont faites en faveur des libertés nationales, s'efforceront de rétablir partout le despotisme et la superstition des anciens régimes. Les congrès de Carlsbad, de Troppau, de Laybach, de Vérone, n'auront pour but que l'asservissement des peuples, la violation des plus saintes promesses, l'abrogation des pactes jurés et garantis par les puissances alliées elles-mêmes, et la Sainte-Alliance finira nécessairement, après quelques années, par provoquer une révolution qui entraînera la ruine des trônes et la perte des rois.

IV

MORT DU PRINCE DE CONDÉ ET DU DUC DE BERRY.

Le 24 mai 1818, Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, meurt à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Né à Paris en 1736, fils unique du duc de Bourbon et de la princesse Caroline de Hesse-Rhinfelds, ce prince avait perdu de bonne heure ses parents, et avait été élevé par son oncle et tuteur, le comte de Charolais.

Le 26 mai, son corps est transporté en grande pompe à Saint-Denis et déposé dans le tombeau de la famille royale. Ses obsèques présentent un spectacle théâtral dont la magnificence n'a pu couvrir l'affectation. Louis XVIII avait voulu effacer le souvenir des obsèques et des honneurs décernés au maréchal Lannes, duc de Montebello, il l'a au contraire rappelé. On entendait de toutes parts ces paroles : « Cette cérémonie ne vaut pas celle du maré-« chal Lannes ; c'est une parade de boulevard. »

En général les Français estimaient peu le caractère et la conduite du prince de Condé, ils avaient constamment vu dans cet émigré un des plus grands ennemis de la Révolution. A sa rentrée en France, le prince ne fit rien qui pût affaiblir ces préventions ; mais il est juste de le dire, depuis les événements de 1816, il était tombé en enfance, et ne fut plus que l'ombre de lui-même, pendant les deux dernières années de sa vie... Il laissa en mourant une fortune immense, que la loi de l'indemnité élèvera dans les mains de son fils, le duc de Bourbon, à plus de soixante-dix millions.

Naturellement avide de richesses, faux et défiant. il n'avait pas le sentiment de la grandeur de sa maison, et il en possédait néanmoins toute l'ambition ; le sang du grand rebelle de la Fronde coulait dans ses veines. Il fut dissipateur et intrigant pendant une moitié de sa vie, besogneux et avare pendant l'autre moitié.

Sous le règne de Louis XV, il s'était mis aux genoux des courtisanes qui dévoraient le royaume et n'avait reculé devant aucune bassesse pour obtenir, par leur entremise, de fortes sommes sur le trésor public, appelé trésor royal ; il s'était avili au point d'être le sigisbé de la Dubarry. Sous Louis XVI, il fit une cour assidue à M. de Calonne, à M. de Brienne, qui tenaient les clefs de la trésorerie ; il aimait la grande représentation et contractait des dettes énormes ; à sa sortie de France, son luxe, ses constructions à Chantilly et à Paris l'avaient endetté de plus de quinze millions.

Louis-Joseph de Bourbon-Condé n'était pas dépourvu de connaissances et d'instruction, il avait un jugement sain ; mais peu

d'hommes étaient aussi susceptibles de subir toutes les impressions que les courtisans peuvent avoir intérêt à donner. Son âme était timide et son esprit faible, il se complaisait dans les petits détails; les accessoires devenaient pour lui le principal : c'est-à-dire qu'il n'avait pas une haute intelligence. Esclave des plus petites considérations politiques et pécuniaires, il ne sut, pendant les vingt-cinq années de son expatriation, ni désobéir à des rois qui étaient ses ennemis et les ennemis de sa famille, ni commander en prince à des soldats qu'il savait bien être ses amis et les amis de sa gloire. Il acquit dans son exil cette réputation de circonspection qu'il est si aisé de conserver, car elle n'exige qu'un esprit médiocre et une certaine défiance.

Pour lui, la renommée était la gloire. Il ne se montra cependant ni courageux, ni prudent à propos; en vain les circonstances lui furent terribles ou favorables, il les laissa fuir ou se soumit à leur rigueur : on eût dit que le destin lui avait dévolu cette tâche d'inspirer une grande crainte et de céder à une extrême faiblesse, de tenter tout par son cœur et de manquer à tout par son esprit, d'être un héros, plus qu'un héros sur le champ de bataille, et un homme sans vigueur dans le cabinet, de concevoir de grands projets et de reculer devant leur exécution, de ne manquer jamais de prévoyance, et de manquer toujours de caractère. Comme général il eut quelques instants d'éclat, il n'eut pas un seul moment de grandeur. On l'a vu céder à la fortune de la République, de la même manière qu'il avait lutté contre elle, sans magnanimité, ni prudence et reculer devant la renommée lorsqu'elle lui apportait les vœux que la Vendée formait pour se soulever et marcher sous ses ordres.

Ce prince savait braver la mort en combattant, mais redoutait l'échafaud. Il s'effraya lorsqu'il fallait prendre une grande détermination sur le Rhin, quand fallait jeter, comme le grand Condé, son bâton de commandement sur la vive gauche du fleuve; il craignait de devenir pauvre et de se trouver sans asile. Et on a vu cependant le prince de Condé se précipiter à Bernsteim et à Biberach au milieu des bataillons républicains, toujours sûr de son courage, mais toujours incapable d'une grande résolution

quelques facilités que lui laissassent les généraux de la République. Pendant six années sa conduite fut un modèle de patience et de résignation politiques. Les Autrichiens et les Anglais triomphèrent de son caractère, et le descendant du grand Condé se contenta pleinement de cet éclat extérieur et de ce luxe militaire dont ils lui permettaient l'exercice; il tenait avant tout à ne pas perdre la solde et les subsides qu'on lui accordait. Pour ajouter un trait à ce tableau, on peut dire que le prince de Condé méprisait et détestait Louis XVIII, et que le roi de Blankembourg redoutait et abhorrait Condé.

La Restauration ne porte pas bonheur à la maison de Bourbon. Deux années après la mort de Condé, le duc de Berry, l'espoir de la couronne, est assassiné par Louvel à la sortie de l'Opéra (13 février 1820).

Voici ce qu'a raconté à ce sujet M. d'Olbeck, capitaine de gendarmerie, qui assista aux derniers moments de S. A. R. : « Le « corps du duc de Berry était exposé au rez-de-chausée, dans la « salle dite d'Henri IV. Je revenais de faire l'inspection des pi- « quets de gendarmerie du boulevard du Temple et de Saint- « Martin et j'arrivais sur la place de l'Opéra au moment où le « prince venait d'être frappé; je donnai les ordres nécessaires « et passai le reste de la nuit auprès de lui; le sang l'étouffait, il « ne pouvait parler, il avait encore sa connaissance et paraissait « éprouver d'épouvantables souffrances... Le roi arriva, trem- « blant, effaré, éperdu; le duc fixa sur lui des yeux presque « éteints et fit de vains efforts pour s'exprimer; il lui fut impos- « sible de prononcer un mot.... Son agonie était affreuse, déchi- « rante; il se sentait mourir... La duchesse, en proie aux plus « convulsives angoisses. se précipitait sur le corps de son époux, « se jetait aux pieds du roi, répétait sans cesse : « Je veux quitter « la France, rien ne m'y retient plus. » Le roi essayait de calmer « le délire de sa douleur, et lui prodiguait tous les témoignages « d'une vive affection... L'inconsolable duchesse n'écoutait « rien, n'entendait rien... Il fallut l'arracher de ce lit de mort. »

Ce fatal événement sert de prétexte aux adversaires du cabinet

qui cherchent à compromettre le duc Decazes, ministre de l'intérieur. M. Clauzel de Coussergues se fait leur interprète et propose à la Chambre, le 14 février, de porter un acte d'accusation contre M. Decazes, comme complice de l'assassinat du duc de Berry.

Chercher à justifier le ministre de cette complicité serait outrager à la fois le caractère et le cœur du président du conseil; sa loyauté ne saurait faire doute; il jouit, à cet égard d'une réputation méritée. M. Decazes est naturellement bon, obligeant, rempli d'honneur, mais il est devenu courtisan des plus accomplis. M. Decazes pourrait mériter, comme ministre, et ministre tout-puissant, le reproche d'avoir négligé ou laissé négliger les mesures de prudence nécessaires à la sûreté publique et particulièrement à la sûreté du duc de Berry, si la conduite de ce prince ne se dérobait pour ainsi dire à toute surveillance active.

On sait à quel point le duc allait partout, et à l'improviste, lorsqu'il s'agissait de galanterie ou de dissipations; ses familiers les plus intimes ignoraient ses courses aventureuses : il fréquentait jusques aux plus mauvais lieux, lorsqu'il croyait y trouver satisfaction à ses goûts; les allées les plus obscures ne le rebutaient pas. Certes, il eût été bien difficile à la police de prévenir les dangers que le prince pouvait courir dans ses excursions : d'ailleurs, eût-il souffert qu'on le suivît à vue, qu'on attachât des espions sur ses pas, lorsqu'il cherchait avec tant de soin à dérober sa conduite à tous les yeux? « Tout homme qui a « fait le sacrifice de sa vie est maître de la mienne », disait avec raison le grand roi du Nord, Frédéric II. Le duc de Berry était aisé à trouver le jour, la nuit, et la police ne pouvait rien pour sa sûreté. D'ailleurs, quoique très grossier dans ses manières et son langage; il était naturellement bon et n'avait pas d'ennemis personnels : le fanatisme politique seul pouvait donc armer la main d'un assassin. L'attentat du 13 février s'explique de lui-même.

La mort du duc de Berry, héritier du trône, jette les Tuileries dans la consternation, car le prince ne laisse point de fils Mais presque aussitôt, on propage la nouvelle de la grossesse

de la duchesse de Berry, et le 29 septembre de la même année, le canon annonce la naissance de S. A. R. le duc de Bordeaux.

Cet événement, auquel le public a été soigneusement préparé, n'étonne personne et confond tout le monde. M. Augustin Lefèbre, l'un des habitués du salon de M. le comte de Ségur, pair de France, répétait à ce sujet le récit suivant qu'il avait entendu de la bouche du maréchal Suchet.

« Quelques jours avant l'assassinat, la duchesse de Berry avait dit à une dame d'honneur : « Que je suis heureuse, je ne suis « pas enceinte, et mon mari me permet de danser au bal de Madame X... » La duchesse fut effectivement à ce bal et y dansa éperdument ; ce sont les expressions dont se servait Madame X..., en racontant dans le salon de M. le comte de Ségur, les particularités du bal. « La princesse, ajoutait-elle, eut par suite de la « danse immodérée, une indisposition qui prouvait matérielle- « ment qu'elle n'était pas enceinte, et qu'il n'y avait pas même « possibilité qu'elle le fût. »

Relativement au fait de cette grossesse, il est généralement connu que la duchesse de Berry avait obtenu du duc, peu de jours avant l'assassinat, toute liberté de prendre des leçons d'équitation, exercice pour lequel elle avait le goût le plus prononcé. Mais, comme elle avait fait plusieurs fausses couches, les médecins craignaient que ces accidents n'apportassent de grands obstacles à sa fécondité. Dans sa grossesse de Mademoiselle, la duchesse de Berry fut, en conséquence, astreinte aux plus sévères ménagements, jusqu'au moment de sa délivrance ; à peine lui fut-il permis de marcher, et seulement quelques instants. La chaise longue lui était impérieusement ordonnée : on la transportait le plus doucement possible de l'Élysée-Bourbon aux Tuileries, dans une chaise à porteurs qu'on montait jusqu'aux appartements du roi ; on prenait des précautions, des soins extrêmes, pour éviter un nouvel accident... Le duc est assassiné dans ses bras, elle est couverte de son sang, elle assiste à son agonie et à sa mort, éprouve les plus déchirantes douleurs, se livre à des transports convulsifs, déclare à Louis XVIII qu'elle veut retourner dans sa famille, qu'elle veut quitter la

France, où *rien* ne la retient plus ! et deux jours après, le bruit se répand du château des Tuileries dans Paris que la princessse est enceinte ! Bientôt les journaux l'affirment ; elle accouchera le 29 septembre, et son fils sera appelé : l'*enfant du Miracle !* C'est, en effet, un miracle physique, un prodige inexplicable pour la médecine que la conservation de ce fruit, que l'issue de cette grossesse arrivant si heureusement à terme, après l'épouvantable événement de l'assassinat, après tous les soins et les précautions dont il avait fallu entourer précédemment la naissance de Mademoiselle, quoiqu'elle se soit présentée dans un état de paix et de tranquillité parfaites.

L'enfant du Miracle reçoit le prénom de *Dieudonné* et son baptême offre une circonstance assez ridicule. Une vive altercation a lieu entre M. Desèze, premier président de la cour de cassation, et M. de Chateaubriand, au sujet de la présentation au roi d'une dame Aniche, chargée de représenter au baptême les dames de la halle de Bordeaux, ville dont le prince doit prendre le nom. Le premier de ces deux personnages a pour lui sa qualité de représentant de la ville de Bordeaux ; le second possède une bouteille d'eau puisée dans le lac du Jourdain, en Terre Sainte, qu'il offre pour l'ondoiement du prince. M. Desèze a l'honneur du choix royal.

Au sujet de la naissance du duc de Bordeaux, un diplomate connu (1) faisait encore part à cette époque de la conversation qu'il avait eue avec un familier des princes :

« Le dimanche, 13 février, très belle journée d'hiver, je me « promenais aux Tuileries. Le comte du Cayla m'aperçut et vint « à moi. Après plusieurs détails sur la conduite suivie par « M. Decazes, il se mit à parler des projets du pavillon Marsan « et de l'Élysée Bourbon, sur la résolution prise de jeter bas, de « couler à fond, le ministre révolutionnaire.

« Vous pouvez être sûr, m'avoua-t-il, qu'il ne tiendra pas long- « temps, quoique le roi en soit encore engoué ; la duchesse de

(1) Le diplomate dont il s'agit n'est autre que Montgaillard, qui produit ici sans scrupule des documents ou conversations ne présentant aucun caractère d'authenticité. (*Édit.*).

« Berry en fait son « affaire ». — « A propos, lui dis-je, la prin-
« cesse est-elle enceinte et les vœux des bons Français sont-ils
« exaucés? » — « Hélas ! non, me répondit-il, personne ne peut
« à cet égard, être mieux informé que moi : Je viens de déjeuner
« à l'Élysée-Bourbon ; en vérité, il n'y a rien d'aimable, de char-
« mant comme nos princes : vous savez avec quelle bienveillance
« m'a toujours traité, à l'armée de Condé, le duc de Berry ; je
« suis au mieux avec lui. » — « Eh bien, papa du Cayla, que
« diras-tu de bon aujourd'hui ? Tu vas déjeuner avec nous, et
« nous conteras ce que tu sais. » — Mais, Monseigneur, comme
« je suis ? en redingote ! Votre Altesse n'y pense pas ! je ne puis
« décemment me présenter ainsi devant la duchesse. — « Bah !
« bah ! elle n'y fait pas plus d'attention que moi, et puis ne sait-
« elle pas comme tu nous es dévoué? — Toujours à la vie et à la
« mort ! mais, Monseigneur »..... La princesse est entrée dans
« ce moment, et le duc de Berry lui a dit : « Tu ne sais pas, je
« viens d'engager papa du Cayla à déjeuner avec nous ; t'ima-
« gines-tu ce qu'il m'a répondu ? qu'il n'oserait se présenter
« devant toi dans son costume du matin. Je lui ai dit qu'il
« n'avait pas le sens commun, et que tu le voyais toujours avec
« le même plaisir. » — « Cela est vrai, » a répondu la princesse, et
« elle a ajouté une foule de choses bienveillantes, affectueuses.
« Je l'en ai remerciée, en lui faisant le plus chaleureux hommage
« de dévouement et de respect : et j'ai ajouté : « Votre Altesse
« Royale me permettra-t-elle de lui demander si les vœux de la
« France entière sont enfin exaucés, si elle peut espérer un héri-
« tier du trône de saint Louis? » — « Pas encore, malheureuse-
« ment, a répliqué le duc de Berry, mais cela viendra, je
« l'espère bien ; je m'en fais fort et garant ». — Après un moment
« de silence, la princesse a dit : « Oh ! mon Dieu, oui ; mais ce
« qui est différé n'est pas perdu. » Et après ces mots, lancés avec
« une grâce charmante, la duchesse a sauté au cou du prince et
« l'a embrassé avec la plus vive tendresse : les larmes m'en sont
« venues aux yeux. »

« M. du Cayla devait dîner chez le duc de Béthisy, rue du
« Monthabor. D'après la manière dont il se glorifiait d'avoir été

« reçu à déjeuner par le prince et la princesse, nul doute qu'il « ne se soit empressé de faire aux convives du duc de Béthisy, ce « même récit. Assurément il était loin de soupçonner que dix « heures plus tard, le duc de Berry serait assassiné. »

Immédiatement après la naissance du duc de Bordeaux, parut à Londres une protestation du duc d'Orléans contre la légitimité de cette naissance, protestation qui fut saisie à Calais par la police et dont voici la teneur :

Son Altesse Royale déclare par les présentes qu'elle proteste formellement contre le procès-verbal daté du 29 septembre, lequel acte prétend établir que l'enfant nommé Henri-Charles-Ferdinand-Dieudonné est le fils légitime de Son Altesse Royale Madame, duchesse de Berry. — Le duc d'Orléans produira en temps et lieu les témoins qui peuvent faire connaître l'origine de l'enfant et sa mère. Il produira toutes les preuves nécessaires pour rendre manifeste que la duchesse de Berry n'a jamais été enceinte depuis la mort infortunée de son époux, et il signalera les auteurs de la machination dont cette très faible princesse a été l'instrument. — En attendant qu'il arrive un moment favorable pour dévoiler cette intrigue, le duc d'Orléans ne peut s'empêcher d'appeler l'attention sur la scène fantastique qui, d'après le susdit procès-verbal, a été jouée au pavillon de Marsan.

Le *Journal de Paris*, que tout le monde sait être un journal confidentiel, annonça, le 20 août dernier, le prochain accouchement dans « les termes suivants : « Des personnes qui ont l'honneur d'approcher « la princesse nous assurent que la délivrance de Son Altesse Royale « n'aura lieu que du 20 au 28 septembre ». — Lorsque le 28 septembre arriva, que se passa-t-il dans les appartements de la duchesse ?

Dans la nuit du 28 au 29, à deux heures du matin, toute la maison était couchée et les lumières éteintes; à deux heures et demie, la princesse appela; mais la dame de Vathaire, sa première femme de chambre, était endormie; la dame Lemoine, sa garde, était absente, et le sieur Deneux, l'accoucheur, était déshabillé. — Alors la scène changea. La dame Bourgeois alluma une bougie, et toutes les personnes qui arrivèrent dans la chambre de la duchesse virent un enfant qui n'était pas encore détaché du sein de la mère. — Mais comment cet enfant était-il placé ? — Le médecin Baron déclare qu'il vit l'enfant placé sur sa mère et non encore détaché d'elle. — Le chirurgien Bougon déclare que l'enfant était placé sur sa mère et encore attaché par le cordon ombilical. — Ces deux praticiens savent combien il est important de ne pas expliquer plus particulièrement com-

ment l'enfant était placé sur sa mère. — Mme la duchesse de Reggio a fait la déclaration suivante : « Je fus informée sur-le-champ que Son « Altesse Royale ressentait les douleurs de l'enfantement. J'accourus « auprès d'elle, à l'instant même, et en entrant dans la chambre, je « vis l'enfant sur le lit, et non encore détaché de la mère. » — Ainsi l'enfant était sur le lit, la duchesse dans le lit, et le cordon ombilical introduit sous la couverture.

Remarquez ce qu'observa le sieur Deneux, accoucheur, qui, à deux heures et demie, fut averti que la duchesse ressentait les douleurs de l'enfantement, qui accourut, sur-le-champ, auprès d'elle sans prendre le temps de s'habiller entièrement, qui la trouva dans son lit et entendit l'enfant crier. — Remarquez ce que dit Mme de Goulard qui, à deux heures et demie, fût informée que la duchesse ressentait les douleurs de l'enfantement, qui vint sur-le-champ et entendit les premiers cris de l'enfant. — Remarquez ce que vit le sieur Franque, garde du corps de Monsieur, qui était en faction à la porte de Son Altesse Royale, et qui fut la première personne informée de l'événement par une dame qui le pria d'entrer. — Remarquez ce que vit le sieur Lainé, garde national, qui était en faction à la porte du pavillon Marsan, qui fut invité par une dame à monter, monta, fut introduit dans la chambre de la princesse, où il n'y avait que le sieur Deneux et une autre personne de la maison, et qui, au moment où il entra, observa que la pendule marquait deux heures trente-cinq minutes. — Remarquez ce que vit le médecin Baron qui arriva à deux heures trente-cinq minutes, et le chirurgien Bougon qui survint quelques instants après le sieur Baron. — Remarquez ce que vit le maréchal Suchet, qui était logé par ordre du roi au pavillon de Flore et qui, au premier avis que Son Altesse Royale ressentait les douleurs de l'enfantement, se rendit en toute hâte à son appartement, mais n'arriva qu'à deux heures quarante-cinq minutes, et qui fut appelé pour assister à la section du cordon ombilical quelques minutes après. — Remarquez ce qui doit avoir été vu par le maréchal de Coigny, qui était logé aux Tuileries par ordre du roi, qui fut appelé lorsque Son Altesse Royale était délivrée, qui se rendit en toute hâte à son appartement, mais n'arriva qu'après la section du cordon ombilical. — Remarquez enfin ce qui fut vu par toutes les personnes qui furent introduites après deux heures et demie jusqu'au moment de la section du cordon ombilical, qui eut lieu à deux heures trois quarts.

Mais, où étaient donc les parents de la princesse pendant cette scène qui dura au moins vingt minutes? Pourquoi, durant un si long espace de temps, affectèrent-ils de l'abandonner aux mains de personnes étrangères, de sentinelles et de militaires de tous les rangs ? Cet abandon affecté n'est-il pas précisément la preuve la plus complète

d'une fraude grossière et manifeste? N'est-il pas évident qu'après avoir arrangé la pièce, ils se retirèrent à deux heures et demie, et que, placés dans un appartement voisin, ils attendirent le moment d'entrer en scène et de jouer les rôles qu'ils s'étaient assignés? — En effet, vit-on jamais, lorsqu'une femme était sur le point d'accoucher, que, pendant la nuit, les lumières fussent éteintes; que les femmes placées auprès d'elle fussent endormies; que celle qui était plus spécialement chargée de la soigner s'éloignât; que son accoucheur fût déshabillé, et que sa famille, habitant sous le même toit, demeurât sans donner signe de vie?

Son Altesse Royale le duc d'Orléans est convaincu que la Nation française et les souverains de l'Europe sentiront toutes les conséquences d'une fraude si audacieuse et si contraire aux principes de la monarchie héréditaire et légitime. — Déjà la France et l'Europe ont été victimes de l'usurpation de Bonaparte. Certainement, une nouvelle usurpation de la part d'un prétendu Henri V ramènerait les mêmes malheurs. — Fait à Paris, le 30 septembre 1820.

Sans se permettre d'examiner si cette protestation émane du prince auquel on l'attribue, ou si on a abusé de son nom dans la publication faite à Londres; sans rien préjuger sur l'authenticité ou la fausseté de ce document, on peut observer que tous les faits dont il est fait mention sont de la plus parfaite exactitude; pas une particularité de personnes ou de temps qui n'y soit fidèlement rapportée; et certes, l'auteur de la protestation, quel qu'il soit ou qu'on le suppose, est on ne peut mieux instruit de tout ce qui s'est passé dans cette nuit, où une profonde obscurité règne dans la chambre de la princesse, au moment où elle éprouve les douleurs de l'enfantement, sans qu'il se trouve auprès d'elle d'accoucheur, de médecin, de femmes de service, et où, dix minutes plus tard, « l'accoucheur, les témoins et la lumière pé-« nètrent à la fois dans l'appartement de la princesse, *déjà mère* », selon l'expression d'un écrivain, M. Cauchois-Lemaire (1).

Mais, dira-t-on sans doute, est-il permis de croire, de penser que Louis XVIII, que Charles X, que la duchesse de Berry surtout, aient pu consentir, aient pu se prêter, chacun en ce qui le concerne, à une fraude, à une supposition aussi hardie, aussi opposée à

(1) Montgaillard fait lui-même des réserves sur la protestation du duc d'Orléans et n'appuie son opinion et son pamphlet sur aucun document qui puisse être historiquement discuté. (*Édit.*).

tous les principes de morale, à tout sentiment de paternité ? Un bourgeois, un ouvrier rejetteraient avec indignation des expédients aussi criminellement attentatoires aux premiers instincts du cœur ? — Assurément. Mais en général les rois, les princes et même les grands seigneurs, attachent, politiquement parlant, une faible importance à l'idée de la paternité. Leur moralité est, à cet égard, d'une facilité, d'une complaisance remarquables ; les tribunaux et l'histoire déposent d'une manière certaine, de ces sortes de suppositions ; il faut parfois aux grands, aux puissants de la terre, un héritier indispensable, de quelque part qu'il vienne, il le leur faut absolument, ainsi l'exige l'intérêt politique, l'orgueil ou la vanité de famille. Louis XVIII et Charles X, dans la situation où la branche régnante se trouvait placée depuis l'assassinat du duc de Berry, ont fait taire, devant la raison d'État, tous les scrupules de conscience ; à leurs yeux, assurer par tous les moyens l'hérédité du trône était une chose parfaitement légitime, parce qu'elle devenait nécessaire, parce que la supposition d'un enfant, quel que fût son père, correspondait aux intérêts les plus directs de la royauté.

C'est encore ainsi que s'exprimait un pair de France, attaché à la personne de Louis XVIII et de Charles X et renommé pour son dévouement aux principes de l'ancien régime et de la légitimité. Ce haut personnage, répondant aux observations qui lui étaient présentées au sujet de l'invraisemblance de la coopération de Louis XVIII et de Charles X à l'événement du 29 septembre, ajoutait que Louis XVIII avait, d'ailleurs, une profonde aversion pour la maison d'Orléans. Le roi, disait-il, eût tout tenté pour l'éloigner du trône, tant son inimitié était profonde ; quant à Charles X, dont les sentiments de bienveillance et même d'affection pour le duc d'Orléans étaient connus, il aura naturellement fait céder ses sentiments à la raison d'État, et à sa satisfaction personnelle de voir la couronne assurée à l'enfant supposé de son propre fils.

Au reste, la grossesse de Mme la duchesse de Berry fut des plus heureuses ; aucun accident, aucun symptôme, ne firent craindre pour elle. La princesse jouit, depuis l'assassinat du duc, d'une

santé parfaite; elle se promenait fréquemment aux Tuileries, sur la terrasse du bord de l'eau, sans prendre les précautions ou les ménagements dont elle avait usé précédemment; sa toilette était conforme à son état; seulement l'enfant dont elle est accouchée le 29 septembre, paraissait se déplacer quelquefois et allait d'un côté à l'autre : c'est une remarque qui n'a pas échappé au public dans certaines circonstances.

Le baptême du duc de Bordeaux se fera avec un grand appareil ; les courtisans et familiers des Tuileries seront accablés de dons, de grâces, de marques d'honneur (le maréchal Suchet recevra le cordon bleu); une amnistie sera accordée aux déserteurs; la clémence royale n'ira pas, cependant, aussi loin que sa générosité; les bannis de janvier 1816 ne seront pas rappelés, leur proscription sera même aggravée.

V

MORT DE LOUIS XVIII.

Après avoir frappé sur les marches du trône, la mort atteint le souverain lui-même. Le 16 septembre 1824, Louis XVIII meurt au château des Tuileries à quatre heures du matin.

Ce prince était né le 16 novembre 1755. En vertu du droit divin, il a été roi pendant vingt-neuf ans, mais il n'a administré son royaume que durant dix années. Par suite cependant de la légitimité héréditaire et de son droit à la couronne, il a daté, quoique exilé et banni, les années de son règne et les actes de son administration du jour de son avènement, c'est-à-dire du jour de la mort du fils de Louis XVI (juin 1795).

La physionomie de Louis XVIII n'était point dépourvue de majesté ; ses traits étaient réguliers, nobles, fortement prononcés. La sévérité, la douceur, la bonté, la cruauté se peignaient tour à tour dans ses yeux et sur les traits de son visage, naturellement, et sans contrainte, lorsque le frère de Louis XVI jugeait

à propos d'exprimer ces sentiments divers. Il avait une physionomie à ressort. Il était doué de plus d'esprit et de pénétration que n'en ont ordinairement les souverains, mais cet esprit était plus brillant que solide, plus fin qu'étendu, plus subtil que profond. Littérateur assez érudit et jaloux par-dessus tout de faire reconnaître cette érudition à tiroir dont il s'était fait un dictionnaire, le prince se montrait excessivement flatté de passer pour savant, bon latiniste, excellent académicien ; il affectait surtout un grand purisme en parlant le français et le latin. Horace était son auteur favori; le roi citait ou plutôt récitait avec complaisance, à tout propos, des vers de cet auteur. Plusieurs ministres, notamment M. Beugnot, qui connaissaient à peine leur propre langue, les courtisans et même les courtisanes qui ignoraient les noms d'Horace et de Virgile, étudiaient en conséquence les œuvres des deux grands flatteurs d'Octave, pour répondre aux fréquentes expectorations latines de Louis XVIII.

Le jugement de ce monarque était droit, l'on pourrait même dire parfait, lorsqu'il s'exerçait sur des objets susceptibles d'affecter sa personne ou son autorité : il possédait peu de connaissances, en matière d'économie politique; le droit public lui était étranger. Doué d'une mémoire vraiment prodigieuse, Louis XVIII n'oublia jamais une injure, une faute, une contradiction, la plus légère piqûre faite, même involontairement, à son amour-propre littéraire ; il n'oublia pas non plus un seul des services rendus à sa royauté ; seulement il mettait ces services en oubli lorsqu'il n'en avait plus besoin, lorsque les hommes qui les avaient rendus ou lorsque les principes de ces hommes ne lui convenaient plus. Louis XVIII ne disait pas comme Louis XIV, car il avait plus d'esprit que le fils d'Anne d'Autriche : « L'État, c'est moi », mais il rapportait tout à sa personne, à son individualité, car il n'avait pas moins d'égoïsme, de sensualité despotique que le grand roi. Louis XVIII avait un peu du génie de Charles V, toute la dissimulation de Louis XI, sans aucune de ses qualités, tout le génie de Tibère et beaucoup de celui de Ferdinand le Catholique ou le Parjure : on pourrait presque dire de lui : C'était Tibère eunuque, et Ferdinand le Catholique littéra-

teur. Louis XVIII est le roi le plus fallacieux et le plus absolument personnel qui ait jamais régné en France.

Sa constitution physique le rendait tout à fait inhabile à la guerre : la plume à la main, c'était Achille, l'épée au poing, c'était Thersite. Il ne fit rien pour reconquérir son trône ; il chargea de ce soin le nom de Henri IV. On vit le petit-fils du Béarnais supporter avec une fierté, une humilité et une soumission également imperturbables les misères, les calamités et les hontes d'un exil qui semblait ne devoir finir qu'avec sa vie ; il ne pouvait se résoudre à désespérer de son sort comme roi, et tremblait de tenter la moindre entreprise qui pût le compromettre comme homme.

Enfin, l'exilé, le banni, entrevit dans la guerre de Russie (1812) la possibilité de rentrer en France. En apprenant les désastres de la retraite de Moscou, le roi d'Hartwelle s'écria magnanimement : « Voilà le jour le plus beau, le plus riche en espérances « de mes dix-neuf années de royauté sans trône ! » Le jour le plus beau, comme le plus heureux de la vie de Louis XVIII, aurait dû être celui où il rentra dans sa capitale, où il promit à ses sujets cette liberté constitutionnelle si désirée et qui leur était devenue si nécessaire après vingt-cinq années d'agitations sanglantes, de despotismes politiques, de triomphes militaires et de folie impériale. Quoique le monarque revint dans sa patrie à la suite de sept cent mille étrangers qui la ravageaient le fer et la flamme à la main, au nom du bonheur public et de la paix, les Français s'empressèrent d'accorder leur confiance au frère de Louis XVI ; ils crurent à la bonne foi constitutionnelle d'un prince qui, dès les premiers symptômes de la Révolution avait manifesté *ses vœux* pour les améliorations que réclamaient alors tous les Français, qui avait donné son assentiment aux principes proclamés par l'Assemblée constituante, qui avait publié avec éclat cette adhésion dans plusieurs circonstances majeures et avait exprimé dans les dernières années de son exil sa persistance dans les idées de la Révolution.

Louis XVIII octroya aux Français une Charte constitutionnelle, et ce grand acte de la pleine puissance et autorité royales, lui

concilia, sinon l'amour et la reconnaissance, du moins la soumission et les vœux du peuple. Malheureusement, les courtisans de l'Œil-de-Bœuf, les vétérans du livre rouge, les incurables valets du pouvoir absolu, des ministres ineptes ou perfides, avaient lu dans la pensée de l'auteur de la Charte ; ils égarèrent la prudence de Louis XVIII et un désastre inopiné (20 mars 1815) devint bientôt l'inévitable résultat du système de conduite adopté par le gouvernement royal dès les premiers mois de son installation.

La légitimité triompha une seconde fois de l'usurpation, et la coalition armée contre la nation, revint avec ses huit cent mille baïonnettes replacer et étançonner le roi des étrangers sur le trône de France. Louis XIII avait mis sa couronne sous la protection de la Vierge, Louis XVIII plaça la sienne sous la protection des ministres de Saint-Pétersbourg et de Londres. Pendant son règne, la Tamise et la Néva traversèrent les Tuileries. Avec la seconde Restauration, l'esprit de la Chambre de 1814 se réveilla et se déchaîna avec plus de violence encore dans la Chambre de 1815. Les proscriptions, l'assassinat et la servitude furent mis à l'ordre du jour.

Louis XVIII sentit enfin la nécessité de dissoudre sa Chambre ardente. L'ordonnance du 5 septembre 1816 parut. Le roi vit de nouveau la France se prendre au piège de ses promesses et le bénir d'un bienfait qui sauvait le trône bien plus que la Nation. Une loi électorale, en harmonie avec l'ordonnance du 5 septembre (5 février 1817), en parut la plus noble, la plus solide garantie ; mais une seconde loi (29 juin 1820) affaiblit considérablement la confiance nationale, et la loi de la septennalité fit croire avec raison, à tous les esprits judicieux, que le gouvernement avait résolu de détruire la Charte constitutionnelle, tant les hommes de l'ancien régime et les ministres de 1822 montrèrent contre elle d'hostilité. — Louis XVIII achève enfin de tromper la Nation, il meurt.

Pendant ses dix années de règne, ce monarque a été préfet des puissances étrangères, et roi des émigrés ; il leur prodiguait les faveurs et les grâces, donnait sans mesure aux gens de la cour, ou de l'ancien régime, et refusait tout sans pitié aux

défenseurs de la patrie, aux amis de la liberté (1). Sa munificenc et ses libéralités étaient souvent scandaleuses et hors de tout pudeur. Naturellement cupide et avare, il était prodigue et mêm dissipateur, lorsqu'il s'agissait de satisfaire ses caprices ou se goûts (2) : les premiers furent souvent bizarres, les seconds tou jours vils.

(1) M. Decazes soutint la dignité du nom français en Angleterre aux dé pens de sa fortune privée; il revint pauvre, presque ruiné, de son ambas sade à Londres, et se trouva réduit à exposer sa détresse à Louis XVIII « Je me vois dans la nécessité de vendre les bois de Picardie que m'i « donnés Mlle de Saint-Aulaire, ou d'aller vivre dans mes terres. » — « Mais « répondit le roi, des bois, c'est une ressource, mais une terre, c'est une « retraite. »

Après la part faite à l'esprit et à la puissance royale, Louis XVIII se montra juste, reconnaissant : peu de mois avant sa mort, en 1823, il accorda à l'ex-ministre une gratification de huit cent mille francs sur sa liste civile ; elle était méritée. Dans l'abandon, la pureté, l'ardeur de son dévouement, M. Decazes n'avait pas, perdu une seule occasion de veiller à la sûreté et à la dignité du roi. Il était parvenu à mettre entre ses mains, les papiers que Courtois, membre de la Convention, avait trouvés dans les cartons de Robespierre et gardés secrètement; M. Decazes avait également réussi à restituer au roi les lettres de ce prince à Mme de Balby, que la femme de chambre de cette ex-favorite menaçait de rendre publiques; la négociation coûta soixante mille francs. En recevant ces billets galants, Louis XVIII dit : « L'imbécile ! Si elle avait attendu encore quelque temps, elle en aurait re- « tiré dix fois plus après ma mort. »

(2) Avec quelle royale prodigalité, Louis XVIII n'a-t-il pas versé ses augustes bontés sur Mme la comtesse du Cayla, née Talon, dont le père lui avait rendu de si éminents services en octobre 1789 et février 1790.

Mme du Cayla s'était fait remarquer sous l'Empire parmi les dames du faubourg Saint-Germain qui pratiquaient de petites intrigues en faveur des Bourbons et lançaient de plats sarcasmes contre Napoléon et sa cour; ce despote avait la faiblesse de se montrer sensible aux ridicules dont on affublait sa personne et ambitionnait prodigieusement les éloges et les suffrages de qualité dont le faubourg Saint-Germain exerçait le monopole; il chargea son grand-vizir, Savary, de mander Mme de Cayla, de lui témoigner son mécontentement et de la menacer de l'exil dans le cas où elle ne changerait pas d'attitude : la dame était jeune, jolie et ne manquait pas d'esprit, elle monta sur ses grands chevaux, se plaignit violemment de l'inquisition que l'empereur prétendait exercer dans la société privée et fit pour ainsi dire subir un interrogatoire à Savary, qui finit par lui promettre de parler en sa faveur à Napoléon. Celui-ci exigea que Mme de Cayla donnât caution de sa future conduite, et Savary proposa de l'attacher au service impérial; elle fut admise au nombre des dames d'honneur. Le centurion ou gendarme Savary s'était amouraché de Mme du Cayla et Napoléon eut même, dit-on, des attentions pour elle. En 1814, elle vira de bord, vent arrière, comme fille de M. Talon et comme femme de M. du Cayla; celui-ci sortait du corps de Condé, où son père avait été assez avant dans la confiance du prince ; celui-là avait rendu, en sa qualité d'avocat général au Châtelet de

Louis XVIII avait le despotisme dans la tête; son âme était pusillanime: il n'osait exercer la tyrannie qu'après avoir reçu

Paris, des services essentiels à Louis XVIII, dans l'affaire de Favras en faisant disparaître des pièces qui établissaient la culpabilité du comte de Provence. Mme du Cayla se trouva de plein droit admise à la cour de la Restauration; elle connaissait les détours du sérail et finit par devenir sultane favorite.

Après les Cent Jours elle était dans le plus grand dénûment; elle s'adressa au duc de Grammont, capitaine des gardes de Louis XVIII, dont la fille était mariée en Russie à M. Davidow, pour le prier, d'après ses relations, de lui procurer une éducation à faire en Russie. Le duc l'en dissuada et lui offrit, quoique n'étant pas alors de service, de lui faire accorder une audience du roi pour lui exposer sa déplorable situation; et en raison des services de son père, le duc de Grammont lui donna l'assurance qu'elle pourrait obtenir quelques secours sur la liste civile. Au jour fixé, la comtesse entra aux Tuileries en petite protégée d'un grand seigneur, et en sortit en grande et haute protectrice. Son esprit et ses grâces avaient plu au roi qui lui conserva jusqu'à sa dernière heure une faveur particulière et lui en fournit des témoignages éclatants.

Mme la comtesse du Cayla ayant eu l'honneur d'être invitée au cercle de Son Altesse royale, la duchesse de Berry, le roi veut la voir avant la réunion, pour juger par lui-même le bon goût de sa toilette, et sous le galant prétexte d'apporter plus d'élégance dans l'arrangement des boucles de cheveux de la favorite, Sa Majesté y place une anémone du prix de deux cent mille francs; la main du roi est si légère que la comtesse ne s'aperçoit pas de ce surcroît d'ornement; elle est tout étonnée lorsqu'on l'en félicite au cercle de la princesse.

Louis XVIII demande à Mme du Cayla si elle lit l'Ancien et le Nouveau Testament; sur sa réponse assez embarrassée qu'elle n'a pas cet ouvrage dans sa bibliothèque, le roi veut bien lui en promettre un exemplaire. Quelques jours après, il lui donne une Bible magnifiquement reliée et ornée de cent cinquante gravures. Chacune de ces gravures, ordinairement recouvertes d'un papier de soie, était garnie d'un billet neuf de la Banque de France, de la somme de mille francs.

C'était peu de chose pour un roi de France et de Navarre, dont la générosité éclatera bientôt d'une manière digne de Louis XIV. Il ordonnera la construction d'une maison de campagne sur l'emplacement du château de Saint-Ouen: ce sera consacrer le lieu où l'auguste législateur a promis la Charte à ses sujets après dix-neuf ans de règne dans l'exil, ce lieu où le roi, rappelé par l'amour de ses peuples, a séjourné trois fois vingt-quatre heures avant de faire son entrée à Paris. En conséquence, les terrains sont achetés, le pavillon est bâti, les jardins sont plantés, le tout avec un goût exquis; les ameublements sont d'une telle somptuosité qu'une reine pourrait habiter ce pavillon, ou plutôt ce temple de fées que le monarque vient inaugurer et dont il fait don à Mme du Cayla. En femme prévoyante qui ne veut avoir aucun démêlé avec le successeur du donateur, la comtesse représentera plus tard que sa fortune ne lui permet point de garder un si riche domaine, et le roi, toujours désireux de lui ôter toute inquiétude pour l'avenir, rachètera à grand prix la propriété qu'il a daigné offrir à la favorite, lui en laissera la jouissance viagère et la gratifiera du mobilier qu'elle renferme. On évalue à sept ou huit millions la valeur des dons faits ainsi par Louis XVIII. — Mme la comtesse du Cayla est devenue la *Dubarry de la Charte.*

de l'hypocrisie l'assurance qu'il pourrait tout tenter sans péril pour sa personne : l'homme était cruel par excès d'égoïsme, le prince était bienveillant par excès de dissimulation. L'égoïsme de Louis XVIII était si profond qu'il n'y avait pour lui ni famille, ni dynastie, ni patrie. Le roi n'accordait jamais sa confiance, il la laissait prendre; il livrait son attachement à ses favoris bien plus qu'il ne le leur accordait; son cœur était à lui seul; ses amis les plus intimes ne furent, dans tous les temps, que des instruments agréables ou nécessaires à l'accomplissement de ses desseins. Il aimait passionnément la représentation, les honneurs, les pompes et jusques aux vanités de la royauté. Il tenait peu à l'amour de ses peuples; à Blanckembourg il vantait cette maxime : *Metuant dum oderint;* mais il était jaloux de montrer à l'Europe qu'il possédait l'affection de ses sujets, et il sollicitait un titre, un surnom qui prouvât au monde entier à quel point il était aimé (1). On peut dire de ce Bourbon de Coblentz : *Maximus in minimis*, et *minimus in maximis*. « Il y avait en lui de la vieille femme et du chapon, du fils de France et de l'homme de collège », disait le duc d'Ayen : ce bon mot est d'une grande justesse.

Il faut reparler de son amour-propre littéraire : très recherché dans ses paroles, Louis XVIII s'exprimait avec une élégante facilité, quoiqu'il n'évitât pas toujours l'affectation et même la pédanterie. Avec des connaissances superficielles, il jouissait de la réputation de savant. Il abondait en phrases pompeuses, mais écrivait difficilement. Ses productions étaient chargées de

(1) Louis XVIII écrivit (1814) à l'abbé de Montesquiou, président de la Chambre des députés pour exprimer le désir d'être surnommé, par acclamation de la Chambre : « Louis le Désiré ». Le roi disait : « La France a décerné à Louis XIII, le nom de *Juste*, à Louis XIV, celui de *Grand*, à « Louis XV, celui de *Bien-Aimé*, d'après les qualités éminentes et diverses « qui avaient signalé ces souverains. Bonaparte a reçu le nom de *Grand* « à cause de sa gloire militaire!... Je tiens à être surnommé par les « Chambres le *Désiré*, afin de consacrer l'amour et la fidélité avec lesquels « les Français invoquaient depuis vingt ans mon rétablissement sur le « trône. »

On ignore les motifs qui portèrent l'abbé de Montesquiou à ne point donner communication publique de la lettre du roi qui exprimait ce vœu; elle fut déposée dans les archives de la Chambre.

ratures, son styte était celui de Dorat. Les succès littéraires avaient pour lui le plus grand prix : sous le nom de chevalier de C..., le comte de Provence avait inséré (1780-1788), des articles dans le *Mercure de France* et dans l'*Esprit des Journaux*. Il avait travaillé avec M. Maréchal, du village de Bièvre, se disant marquis de Bièvre, à la comédie du *Séducteur*; il avait cru faire le *Barbier de Séville* avec Beaumarchais qui, dans sa respectueuse naïveté épigrammatique, disait à l'auguste écrivain « Notre « comédie, Monseigneur, est bonne, elle fera fureur. » Il avait mis sa quote part dans l'opéra de la *Caravane*, et s'en glorifiait hautement.

Dans ces années qui annonçaient clairement, qui précédaient à flux de marée, à vue d'œil, la Révolution, les représentations théâtrales étaient en vogue dans les châteaux; le comte de Provence les provoquait et les honorait de son suffrage; ces nobles délassements de l'esprit étaient cultivés avec soin à la cour, ainsi que l'atteste la correspondance de Grimm (1). Au reste, rien de plus innocent que ce goût des jeux scéniques. Louis XVIII fournit son contingent d'esprit à ces représentations théâtrales et composa plusieurs pièces dans le genre burlesque; elles étaient médiocres de conception et de style. Ses couplets de vers, très bons à Versailles étaient sifflés à Paris... *Le Voyage à Bruxelles*, publié peu de mois avant la mort de Louis XVIII, a montré combien ce roi était mauvais écrivain. Cependant Rivarol avait dit de lui pendant l'émigration : « Il serait aussi injuste de lui refu- « ser un fauteuil académique que dangereux de lui donner un

(1) On lit dans la Correspondance de Grimm : « Peu de jours après la « glorieuse reprise du *Mariage de Figaro* (1785) le *Barbier de Séville* a été « représenté sur le petit théâtre de Trianon, dans la société intime de la « reine, et l'on a daigné accorder à l'auteur la faveur très distinguée d'assis- « ter à cette représentation. C'était la reine elle-même qui jouait le rôle de « Rosine, M. le comte d'Artois celui de Figaro, M. de Vaudreuil celui du « comte Almaviva. Les rôles de Bartholo et de Basile ont été rendus, le pre- « mier par M. de Guiche, et le second par M. de Crussol. Le petit nombre de « spectateurs admis à cette représentation, y a trouvé un accord, un ensemble « qu'il est bien rare de voir dans les pièces jouées par des acteurs de société. »
Grimm n'a pas dit que Louise Contat, actrice du Théâtre-Français, avait été appelée plusieurs fois auprès de la reine pour lui donner des leçons et lui apprendre le rôle de Rosine.

« trône ». Le roi de Blankembourg écrivit à Rivarol deux lettres charmantes, le pressant de se rendre auprès de lui et de ne pas lui refuser les lumières de son esprit, les consolations de son génie. Rivarol avait trop de l'un et de l'autre pour répondre aux caresses de l'exilé royal, il prétexta sa santé et dit à ses intimes : « Si j'avais avec lui une conversation d'une demi-heure, il ne me « la pardonnerait de sa vie. » Louis XVIII n'avait besoin, en effet, que de courtisans et de laquais.

Louis XVIII a joui jusqu'à ses derniers instants, des flatteries de l'Académie, des éloges des journalistes et des hommages des courtisans. Les grands fonctionnaires de l'État et les membres des principales autorités constituées défilèrent devant son fauteuil, le jour de la Saint-Louis ; il relevait sa tête affaissée sous le poids des douleurs, pour les honorer d'un dernier regard : « Je veux, disait-il, voir encore une fois tout mon monde. » Il mourut dans d'affreuses souffrances, mais sans la moindre faiblesse.

On aime généralement à connaître le caractère, les habitudes, les goûts des rois, dans leur vie privée; on veut voir ce qu'ils ont été comme hommes, et s'ils sont d'une autre espèce que leurs sujets, ainsi qu'ils se le persuadent et que leurs courtisans l'affirment. Il est facile de donner quelques détails sur le prince qui fut l'un des plus spirituels et peut-être le plus faux de sa race.

Louis XVIII était lâche physiquement parlant ; moralement il possédait cette fermeté d'esprit ou de caractère qui tient de l'opiniâtreté, mais qui cède à la crainte : il tremblait à la seule idée d'un combat. On l'a vu fuir de l'armée de Condé avec une vélocité telle, qu'obligé de se faire monter à cheval par quatre laquais, il fournit une route de quinze lieues sans s'arrêter dans les gorges de la Forêt-Noire; il dit, et écrivit, peu de jours auparavant : « On apprendra plutôt ma mort que mon éloignement de l'armée de Condé. » Et il abandonna en toute hâte à Mulheim ses compagnons d'armes, au premier avis qu'on y reçut des mouvements de l'armée française pour le passage du Rhin... En mars 1814, il quitte furtivement le château des Tuileries, sort de Paris la nuit, et n'ose pas même s'enfermer dans la première

place forte de France (Lille). Lors de l'assassinat du duc de Berry (13 février 1820), il se rend à la salle de l'Opéra, sans pouvoir surmonter la frayeur dont il est saisi ; pendant le trajet, il ne cesse de dire aux gardes du corps qui escortent son carrosse : « Mes amis, sauvez-moi, on en veut à ma vie ; sauvez-moi ».

Un an avant sa mort, Louis XVIII interroge son premier médecin, M. Portal : « Parlez-moi avec une entière franchise ; ne « me déguisez rien, je vous en prie, je vous l'ordonne même : « croyez-vous que j'aie encore quelques années à vivre ? — « Votre Majesté est d'une très forte constitution ; elle a ce que « nous appelons *Optima vitæ principia ;* je suis intimement per- « suadé que Votre Majesté vivra longtemps, aussi longtemps et « plus que Louis XIV. — « Bien, bien, d'après la nature de mes « infirmités qui datent de loin, d'après vos connaissances en « médecine, pensez-vous que mon agonie soit longue et dou- « loureuse ? Parlez sans ménagement, aucune crainte n'approche « de mon âme, je puis tout entendre sans être ému ; et *si fractus « illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ Ludovicum octo déci- « mum.* — « Quelque peine que j'éprouve à parler d'un tel sujet, « j'ose assurer Votre Majesté qu'elle finira doucement, sans « s'en apercevoir, comme un flambeau qui s'éteint. — « Très « bien ; une dernière question : je veux que vous me disiez, en « votre âme et conscience, si les infirmités dont je suis atteint « peuvent affecter mes facultés intellectuelles, si ce sera toujours « *moi* qui vivrai malgré mes souffrances, si... vous m'entendez. « — Je n'en fais pas doute, j'ai la conviction intime, d'après la « force de constitution de Votre Majesté, qu'Elle jouira de toute « sa connaissance, de tout son *moi* jusqu'au dernier souffle. » — « Ah ! me voilà satisfait, tranquille ; car je ne voudrais pas « voir dans ma chambre une procession des surplis de mon frère. »

L'académicien ou philosophe des Tuileries, ne croyait pas aux dogmes de la religion catholique romaine ; il s'est plus d'une fois permis de faire à leur sujet de piquantes plaisanteries, et sur cette matière il tenait du grand Frédéric : « Quoique roi Très Chrétien, « je ne suis chrétien qu'au plus près ». Ce mot a été dit à Blankembourg. Louis XVIII n'était pas précisément athée, et il

était néanmoins superstitieux : il professait les opinions d'un déiste ; en diverses conjonctures, il s'est expliqué sur le déisme qu'il appelait : religion naturelle, raisonnable, bonne. Il n'estimait pas les prêtres, les avait généralement en aversion et les craignait; il redoutait infiniment les jésuites, et les ménageait pour assurer sa conservation, ce soin ne le quittait pas un instant.. Lorsque le roi Très-Chrétien était obligé de remplir son devoir de communion, on présentait, selon l'usage royal, trois hosties consacrées ; Louis XVIII, tout absorbé dans son pieux recueillement, jetait un œil scrutateur sur la patène d'or où étaient placées les hosties, et indiquait du doigt celle dont il faisait choix ; les deux prêtres qui se tenaient à sa droite et à sa gauche, étaient obligés de communier avec les deux autres.

Dans l'intimité, Louis XVIII allait jusqu'à exiger la flatterie ; il s'admirait dans ses courtisans, qu'il méprisait en paraissant les aimer, et les honorer. Quand il le voulait, il était très aimable avec eux et leur adressait des compliments délicats, très spirituels, quoiqu'il les accablât souvent d'ironies sanglantes, « à pointes acérées », disait-il. Le roi traitait ses gens avec une brutalité quelquefois extrême ; les bourrades, même les coups de pied ne leur avaient pas été épargnés, aussi longtemps qu'il avait pu agir de ses membres : la plus petite contrariété, le moindre retard dans le service le mettaient hors de lui ; il commandait le juron à la bouche. Ce prince était d'une gourmandise, d'une gloutonnerie surprenantes. Ses frais de table s'élevaient mensuellement à plus de 400 000 francs ; Napoléon, empereur et roi, n'avait pas dépensé plus de 1 200 000 francs par an pour le même objet. Et, que de souverains, l'usurpateur n'avait-il pas fêtés de 1804 à 1814 ?

Tout le monde a connu les orgies gastronomiques de la Restauration : le père Élysée, célèbre chirurgien de l'hospice de la Charité, attaché à la personne, c'est-à-dire aux infirmités du roi restauré, avait mis la gastronomie en grand honneur dans le palais. Louis XVIII avait porté au plus haut degré « l'art de la gueule », comme dit Montaigne. Il s'exerçait sur ce chapitre avec M. le duc d'Escars, son premier maître d'hôtel. Le roi et le duc

troquaient l'hermine et le brocard contre la veste blanche et le bonnet de coton; les deux illustres cuisiniers déployaient alors dans le silence du cabinet toutes les richesses de leur imagination pour rechercher de nouvelles créations ou pour porter au dernier point « de perfectionnement » les mets de leur invention : et la France lisait ensuite dans le *Moniteur* « M. le duc d'Escars a travaillé hier avec le roi ». — Le duc et le roi étaient parvenus à préparer « au suprême » les truffes à la purée d'ortolans.

Après s'être servi de son duc d'Escars en qualité d'aide de cuisine ou de marmiton à cordon-bleu, Louis XVIII en faisait son convive; mais cet honneur coûta cher au courtisan. Un plat de truffes ortolanisées, qui eût suffi pour rassasier vingt personnes, est entièrement dévoré en tête à tête, avec plusieurs autres mets d'un raffinement exquis. Le duc se retire et se met au lit. Il est bientôt réveillé par de violentes douleurs. Tous les secours de la médecine lui sont inutilement prodigués, l'indigestion l'emporte et il expire, après avoir avoué la cause de son agonie et exprimé la crainte que le roi n'éprouve un semblable accident.

On se rend en toute hâte à l'appartement de Louis XVIII, pour lui apprendre la catastrophe; il en paraît ému, affligé, mais reprenant aussitôt son cœur et ses sens, il dit avec une sorte d'orgueil : « Ce pauvre d'Escars, je le lui avais bien dit ! mon « estomac vaut mieux que le sien, il est plus solide, » et le roi se rendort.

Atteint depuis plus de vingt ans d'infirmités graves, Louis XVIII entra néanmoins dans sa soixante-neuvième année. Il ne faut pas s'en étonner, un roi ne meurt que lorsque toutes les ressources de la science et de l'opulence ne peuvent plus rien contre la nature. Le prince aurait trouvé son tombeau en Angleterre si son exil dans cette île s'était prolongé de quelques mois : il serait mort après sa rentrée en France, si la médecine, la chirurgie, la pharmacie, la chimie, la mécanique, n'eussent rivalisé d'inventions, de talents, d'efforts pour protéger les jours de l'auguste malade. Pendant plusieurs années, Louis XVIII ne vécut que d'une vie artificielle; une hygiène rigoureuse conserva à ses

organes un reste d'énergie, de vitalité; mais, dès la fin de l'année 1821, la sensibilité générale et organique s'affaiblit progressivement, et bientôt ses facultés morales et intellectuelles déclinèrent à vue d'œil. Ce n'était plus qu'un roi moitié homme, moitié fauteuil.

Depuis longtemps, Louis XVIII ne pouvait se soutenir sur ses jambes et se trouvait à la merci de ses domestiques de tout rang; pour le transporter d'une place à l'autre, il fallait employer roulettes, poulies, cordages; on le descendait, on le montait comme un ballot, de ses appartements à son carrosse, au palais du Louvre et on le rapportait de même aux Tuileries. Un exercice violent soutenait encore l'espèce d'existence qui lui restait; aussi, faisait-il presque journellement de longues promenades à cinq et six lieues de Paris, à toute course de chevaux, ayant dans sa voiture trois des premiers gentilshommes de la chambre, tête nue quelque temps qu'il fît. Sa Majesté expectorait fréquemment et en abondance; des serviettes étaient étendues sur les genoux des ducs et courtisans placés près du roi qui lançait au hasard ses crachats d'honneur.

L'autopsie du cadavre mit à découvert l'organisation physique du prince : le buste et toute la partie supérieure du corps jusqu'à la ceinture, étaient d'une conformation parfaite; mais, à partir de la taille, il n'y avait presque rien de l'homme. Le roi n'avait aucune virilité, c'est pourquoi il ne pouvait briller, agir, combattre que dans son cabinet, par sa plume ou sa langue, sorte d'héroïsme dont il s'est, au surplus, fort habilement servi pour mourir roi; il dut cet honneur à la Charte.

Louis XVIII regardait la Charte comme son plus beau titre de gloire; il ne l'en aimait pas davantage. Il avait été forcé, il est vrai, de l'octroyer; Charte ou renonciation au trône il fallait choisir. Alexandre ordonna, Louis XVIII proclama la nouvelle loi; en réalité elle fut imposée par les conjonctures militaires et politiques du moment. En 1820, Louis XVIII dit à M. le duc de*** qui se répandait devant lui, en récriminations contre la Charte, « fatale consécration de la Révolution et de la peste démocratique » : — « Doucement, mon cher duc, je ne l'aime

« pas plus que vous ; mais la poire n'est pas mûre ; chaque chose « en son temps : si je vis encore quelques années, j'effacerai « la Charte en la montrant toujours aux Chambres : il faut l'user « avant de la tuer, *multaque renascentur quæ jam cecidere, ca-* « *dentque quæ nunc sunt in honore.* »

Peu de semaines avant d'aller rejoindre les débris de ses ancêtres, à Saint-Denis, Louis XVIII dit : « On murmure contre moi, « on se plaint de mon règne ; ce sera bien autre chose sous « mon successeur ; on ne connaît pas mon frère... on verra !... « *Nos nequiores mox daturos progeniem vitiosiorem.* »

On fit à Louis XVIII des funérailles splendides auxquelles le clergé s'abstint en partie d'assister ; mais la mort de ce prince sonne déjà le glas de la monarchie ; un monde nouveau s'est affirmé depuis la Révolution, il revendique ses droits et la liberté opprimée, bientôt dégagée de ses liens, va hautement proclamer ses conquêtes.

TABLE DES MATIÈRES

MONTGAILLARD

I. Vie de famille. — Naissance de Montgaillard ; ses origines, sa famille, son éducation à Sorèze. — Voyage du comte de Provence en Languedoc. — Départ pour l'Amérique. — Campagnes sous les ordres du marquis de Bouillé. — Retour en France. — Champion de Cicé. — Montgaillard épouse mademoiselle Duquesnoy. — Relations et alliances.

II. Vie politique. — Montgaillard se fixe à Paris. — Premières missions. — résentation au prince de Condé. — Conspiration de Pichegru. — Négociations à la cour de Vienne et auprès de l'archiduc Charles. — Correspondance avec Mallet du Pan. — Montgaillard à Venise. — Il cherche à corrompre Bonaparte. — Fauche Borel enlève ses papiers. — Arrestation du comte d'Antraigues. — Le 18 fructidor. — La conversation de Montgaillard et de d'Antraigues est-elle authentique ? — Principaux passages dévoilant la trahison de Pichegru. — Montgaillard livre ses secrets à Roberjot ; il correspond avec ce ministre ; il est arrêté après le 18 brumaire. — Ses mémoires et rapports diplomatiques sous l'Empire ; son influence ; ses ouvrages. — Il continue sous la Restauration ses travaux politiques ; ses aptitudes ; sa mort..... 1

CHAPITRE PREMIER

ANCIEN RÉGIME

I. Mœurs de la cour. — Vices et corruption. — Société de Versailles. — Les *Escampativos* ; anecdote sur Louis XVI. — Galanteries : le duc de Richelieu, le chevalier de Boufflers. — Affaire du Collier. — La duchesse d'Orléans. — Le duc d'Orléans à Berne. — Les orgies de Brunoy : infidélité de Louis XVI. — Le comte d'Artois à Bagatelle. — Débauches du prince. — Anecdotes. — L'esprit de réforme gagne la société. — Mœurs champêtres.

II. Les ministres : Vergennes, Calonne, Brienne. — Entrée de Calonne au ministère ; ses dilapidations, ses galanteries, ses connivences avec la reine. — Loménie de Brienne à Toulouse : son ministère.

III. Necker. Prise de la Bastille. — Attitude hostile de la cour. — Le maréchal de Broglie est appelé au commandement des troupes étrangères. — Le comte d'Artois insulte Necker. — Lettres confidentielles de la reine. —

Renvoi de Necker. — Effervescence dans Paris. — Le tiers état parisien. — Prise de la Bastille. — Mort de M. de Flesselles. — Papiers secrets de la Bastille. — Meurtre de Foulon. — Retour de Necker; son entrée à Versailles et à Paris. — Les nouveaux ministres : Champion de Cicé; La Tour Du Pin, Le Franc de Pompignan ; Saint-Priest ; le prince de Beauvau.

IV. **Louis XVI et Marie-Antoinette.** — Entourage du roi. — Son caractère n'inspire aucune autorité; sa bonté est appréciée par le peuple. — Son gouverneur, M. de la Vauguyon. — Anecdote sur la brusquerie du roi. — Louis XVI approuve le traité de Pilnitz. — Il correspond avec le roi de Prusse. — Sa pusillanimité au 10 août. — Talleyrand propose secrètement d'enfermer le roi au Temple. — Caractère de Marie-Antoinette ; son influence sur Louis XVI; son ingérence dans les affaires politiques. — Animosité publique. — Marie-Antoinette déjoue les intrigues du comte de Provence. — L'infortune de la reine rachète ses torts.

V. **Les princes. Le comte de Provence, le comte d'Artois, le duc d'Orléans.** — Intrigues du comte de Provence ; il conteste la légitimité des enfants de Louis XVI. — Révélations de Courtois, ancien conventionnel. — Opinion de Louis XVI sur son frère. — Impopularité du comte d'Artois ; ses liaisons : mademoiselle Contat ; anecdotes. — Bergasse accuse le prince d'avoir voulu tuer Louis XVI. — Dettes et dilapidations. — Causes de l'hostilité du duc d'Orléans. — Aversion de la reine. — Outrages prodigués au duc d'Orléans par les courtisans. — Mission diplomatique à Londres. — Le trône de Belgique est offert au duc d'Orléans. — Son attitude lors du procès de Louis XVI. — Sa condamnation..... 71

CHAPITRE DEUXIÈME

RÉVOLUTION

I. **Fête de la fédération. — Mirabeau.** — Talleyrand célèbre au Champ de Mars la messe de la Fédération ; parodie de la cérémonie. — Épigrammes sur Talleyrand. — Fêtes dans Paris. — Offres de la cour à Cazalès et à Mirabeau. — Mort de Mirabeau ; il est empoisonné dans un dîner offert sur l'instigation de Talleyrand ; son opinion sur Barnave ; ses derniers moments ; ses funérailles.

II. **Fuite de Varennes. — Préparatifs.** — Ruse de M. de Laporte. — Rôle de La Fayette. — Maladresses de l'entourage du roi. — Arrestation de la famille royale. — Pourparlers avec Sause, procureur de la commune. — Retour à Paris. — La Tour Maubourg, Barnave et Péthion. — Captivité.

III. **Coblentz. L'émigration.** — Agissements des princes ; leur dédain pour certains émigrés. — L'hospitalité suisse ; mot du duc de Choiseul. — Mme de Staël à Morat. — Société orléaniste. — Composition de l'armée de Condé.

IV. **L'Autriche et la Prusse.** — Déclaration de Pilnitz. — Protestation de l'empereur d'Autriche contre les décrets de l'Assemblée nationale. — Connivence de Louis XVI. — Mort de Léopold II. — Caractère de François II. — Déclaration de guerre. — Conférence de Francfort. — Mission secrète de Mallet du Pan.

V. Le duc de Brunswick et Dumouriez. — Défaite des Prussiens à Valmy. — Négociations de paix. — Motifs de la retraite de l'armée prusienne. — Influence secrète de l'Angleterre sur le duc de Brunswick. — La lieutenance générale du royaume est offerte au duc de Brunswick. — Trahison de Dumouriez. — Robespierre et Dumouriez. — Dumouriez espion politique; son caractère.

VI. La Terreur. — Thermidor. — Massacres de septembre. — Exécutions. — Courage des condamnés. — La princesse de Monaco, Sillery-Genlis, Champcenetz. — Robespierre. — Les cabinets de Vienne et de Londres sont secrètement disposés à reconnaître sa dictature. — La peur paralyse les Français. — Tallien..... 153

CHAPITRE TROISIÈME

DIRECTOIRE. — EMPIRE

I. Louis XVIII pendant l'émigration. — Le comte de Lille prend le nom de Louis XVIII. — Il est expulsé des États vénitiens; mot du bailli de Crussol. — Projet de descente en Poitou. — Louis XVIII à l'armée de Condé; il passe en revue les émigrés; banquet de Riegel. — Le prétendant est expulsé par l'Autriche; attentat de Dillingen. — Séjour à Blankembourg. — Lettres de grâce accordées aux conventionnels régicides. — Opinion de Louis XVIII sur Robespierre.

II. Hoche, Barras, Talleyrand. — Caractère de Hoche, sa liaison avec Joséphine; il est envoyé en Irlande. — Barras est accusé de l'avoir fait empoisonner. — Circulaire de Talleyrand aux agents diplomatiques. — Influence de Mme de Staël. — Épigramme de Lebrun sur Talleyrand. — Lettre de Talleyrand à Bonaparte. — Connivence de Talleyrand avec Louis XVI; son départ pour Londres.

III. Le 18 fructidor et le 18 brumaire. — Moreau. — Mort du duc d'Enghien. — Augereau. — Le peuple de Paris au 18 fructidor. — Bonaparte revient d'Égypte. — Le Directoire lui offre un banquet. — Fouché au 18 brumaire; ses précautions en cas d'échec. — Bonaparte manque d'argent; Fouché lui en procure. — Moreau au Luxembourg; son caractère; ses projets ambitieux. — Appréhensions de Bonaparte. — Arrestation du duc d'Enghien. — Opinion de Cambacérès sur l'attentat de Vincennes. — Duplicité de Talleyrand; il conseille l'exécution.

IV. Bonaparte aux Tuileries. — Bonaparte conserve ses sympathies aux jacobins. — Il recrute les préfets parmi les conventionnels. — Apostrophe de Bonaparte à Sieyès. — Les inscriptions républicaines disparaissent des monuments publics. — Fêtes données par Joseph et Lucien Bonaparte. — Cérémonie du sacre. — Circulaires envoyées aux fonctionnaires à cette occasion.

V. Cambacérès, Lannes, Soult, Junot, Masséna. — Origines de Cambacérès; sa carrière, son égoïsme; il exerce une grande influence sur Napoléon; il fait nommer M. Pasquier, préfet de police. — Le cardinal Maury, le plus grand athée de l'Empire. — Rapacité et orgueil de Cambacérès. — Lannes en Espagne; originalité de caractère; anecdote. — Lannes et Talleyrand. — Soult et les oranges de Portugal. — Junot. — Patriotisme et vertus de Masséna.

VI. Chute de l'Empire. — Tentative d'assassinat contre Napoléon. — Cambacérès spécule sur les fonds publics. — Fuite de Marie-Louise. — Trahison des généraux. — La cour à Blois. — La statue de la place Vendôme est renversée. — Napoléon à Fontainebleau. — Entrée de Louis XVIII à Paris ; retour aux Tuileries. — Mort de l'impératrice Joséphine ; sa jeunesse ; sa vie. — Motifs qui ont fait croire à son empoisonnement. — Confidences de Louis XVIII et de Talleyrand..... 210

CHAPITRE QUATRIÈME

CENT JOURS. — RESTAURATION

I. La Charte. — Considérations de politique générale. — Critique de la Charte.

II. Retour de l'île d'Elbe. — Louis XVIII quitte les Tuileries ; son séjour à Lille ; épisodes. — Arrivée de Napoléon à Paris. — Louis XVIII à Gand. — *Moniteur* de Gand. — MM. Pasquier, Desèze, Lainé, Chateaubriand. — Waterloo ; responsabilité de Grouchy.

III. Deuxième Restauration. — Le drapeau national et le portrait de Napoléon sont brûlés sur la place publique d'Orléans. — Zèle des préfets de la Restauration. — Mot du duc d'Ayen. — Rapport confidentiel du comte Pozzo di Borgo, ministre de la cour de Russie sur la situation politique de la France.

IV. Mort du prince de Condé et du duc de Berry. — Caractère du prince de Condé ; ses funérailles. — Assassinat du duc de Berry. — On cherche à compromettre le duc Decazes, ministre de l'Intérieur. — La police était impuissante pour protéger le duc de Berry. — Naissance du duc de Bordeaux. — Récit attribué au maréchal Suchet. — Doutes sur la grossesse de la duchesse de Berry. — Récit attribué à M. du Cayla. — Prétendue protestation du duc d'Orléans contre la légitimité du duc de Bordeaux.

V. Mort de Louis XVIII. — Portrait de Louis XVIII. — Défauts, qualités et habitudes. — Le duc Decazes. — La comtesse du Cayla. — Derniers moments..... 283

8758-94. — Corbeil. Imprimerie Ed. Crété.

TRAVAUX ET MÉMOIRES
DES ANCIENS MEMBRES ÉTRANGERS DE L'ÉCOLE
ET DE DIVERS SAVANTS

FASC. XI

LOIS SACRÉES
ES CITÉS GRECQUES

SUPPLÉMENT

PAR

FRANCISZEK SOKOLOWSKI
ANCIEN MEMBRE ÉTRANGER DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

PARIS
ÉDITIONS E. DE BOCCARD,
1, RUE DE MÉDICIS, 1

1962

3 9015 02612 2476
UNIVERSITY OF MICHIGAN